

Précis analytique des travaux  
de l'Académie des sciences,  
belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1936.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:reutilisationcommerciale@bnf.fr).

4p 3072 / 1



PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

# L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1936



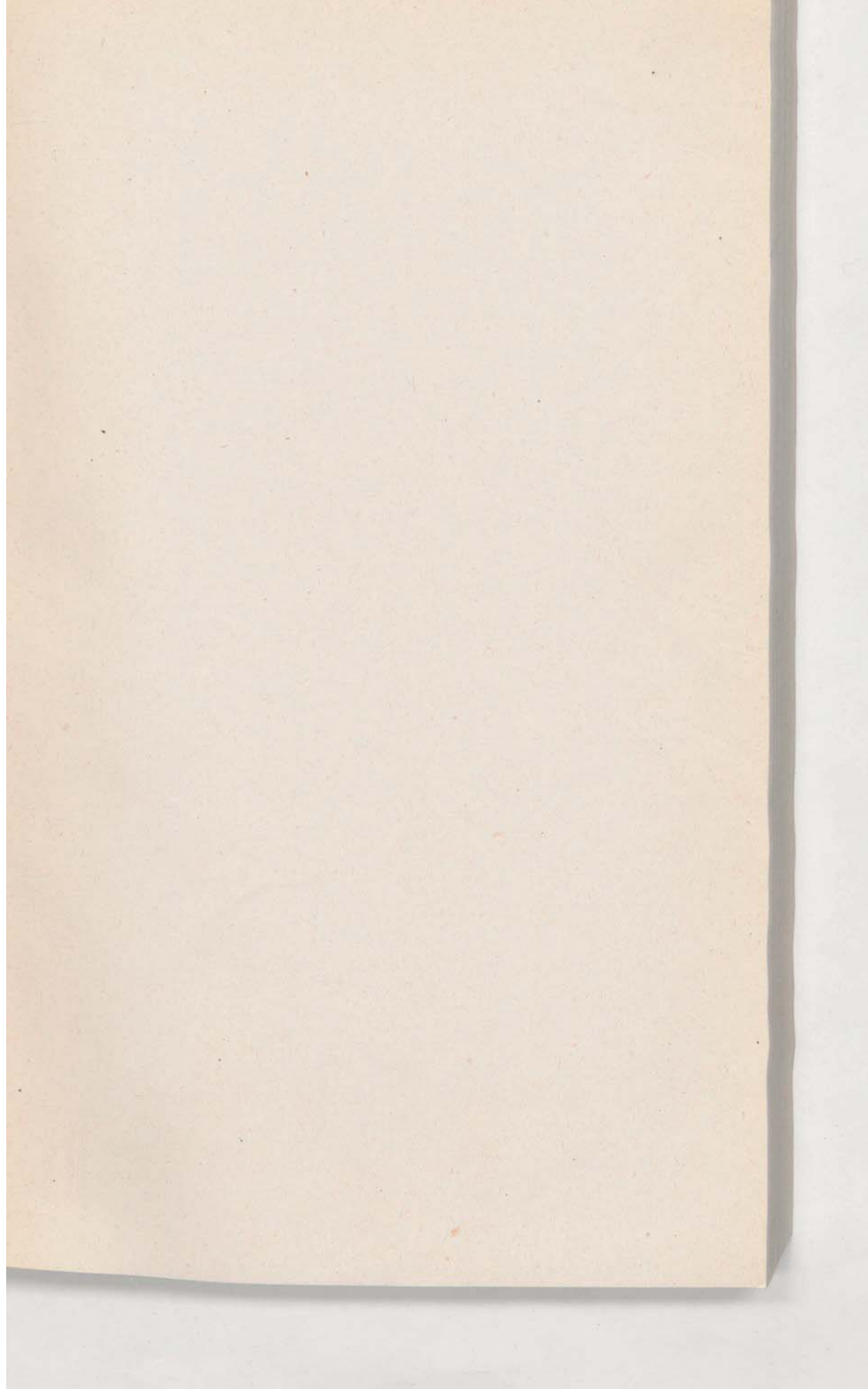
ROUEN

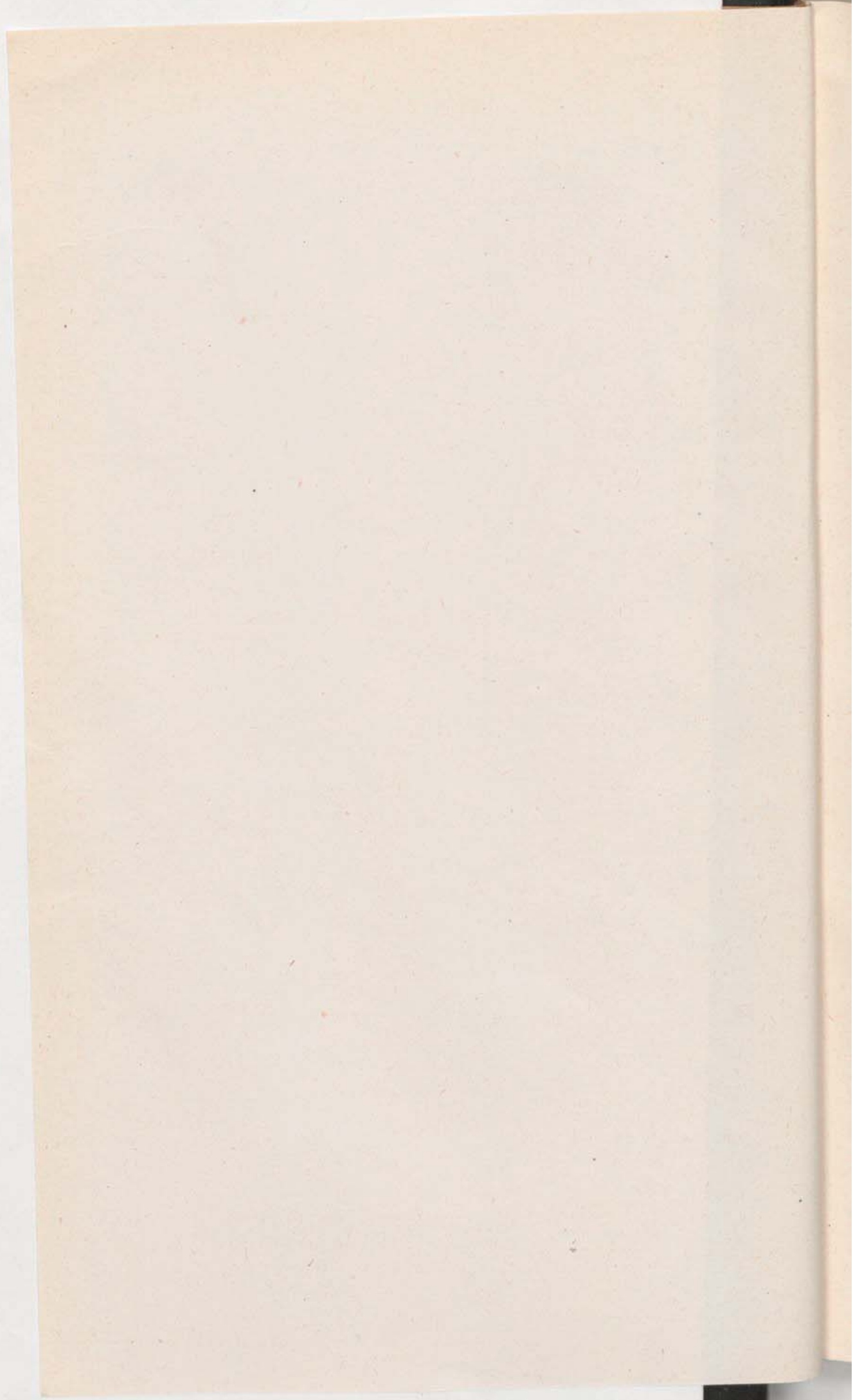
IMPRIMERIE A. LAINÉ

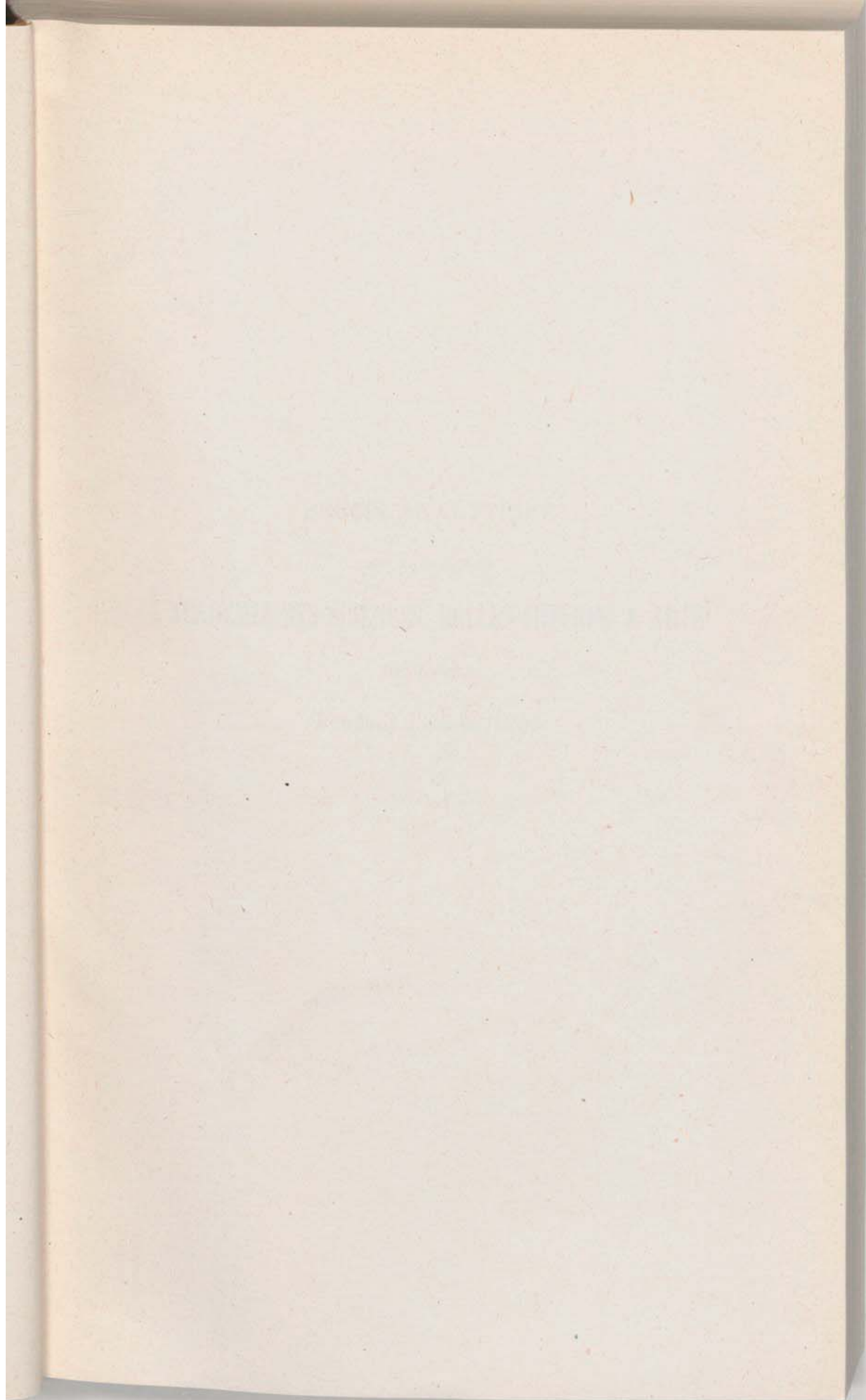
PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

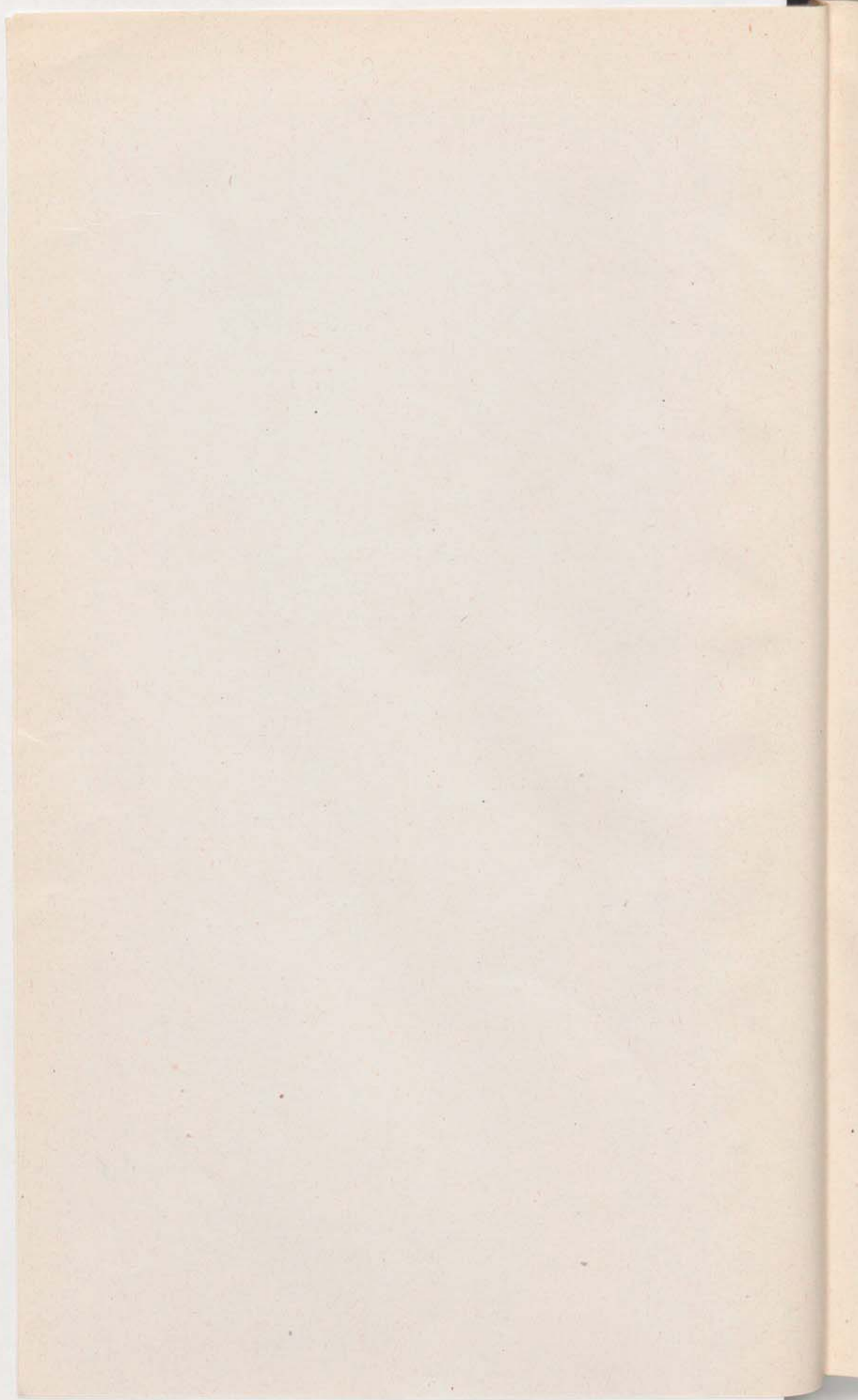
—  
1937













PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE ROUEN

Pendant l'année 1936

## ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le *Précis* de ses travaux.

---

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS



DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1936



ROUEN

IMPRIMERIE A. LAINÉ

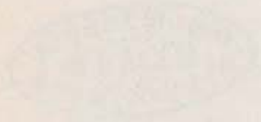
PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—  
1937

TRIGONOMETRIE

DE LA

# L'ACADEMIE



DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

DE PARIS

PAR M. DE LAUNAY



1751

PARIS, Chez la Citoyenne

de la rue de la Harpe, au Salon de la Citoyenne

1751

# TABLEAU

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN



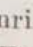

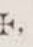

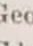

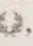
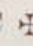
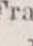
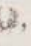
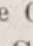
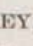
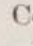
(au 31 décembre 1936)

## MEMBRES D'HONNEUR

- M. LE PRÉFET DE LA SEINE-INFÉRIEURE.  
M. LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE ROUEN.  
M. LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA III<sup>e</sup> RÉGION.  
MGR L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN.  
M. LE MAIRE DE ROUEN.

## MEMBRES TITULAIRES

(Suivant l'ordre de réception)

- M. Ferdinand COUTAN, I , docteur en médecine (12 décembre 1895).  
M. Louis BOUCHER, I , docteur en médecine (1<sup>er</sup> mai 1896).  
M. Henri PAULME, , A , , directeur honoraire du Crédit Foncier (1<sup>er</sup> juin 1900).  
M. Georges DE BEAUREPAIRE, I , ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats (24 mai 1901).  
M. Georges RUEL, , I , architecte (11 décembre 1902).  
M. Edouard DELABARRE, I , C , architecte diplômé du Gouvernement, directeur de l'École des Beaux-Arts et de l'École régionale d'Architecture (15 décembre 1909).  
M. François HUE, , I , docteur en médecine, chirurgien des Hôpitaux (2 décembre 1910).  
M. le Commandant QUENEDEY, O , I  (1<sup>er</sup> mai 1914).  
M<sup>me</sup> Colette YVER [M<sup>me</sup> Huzard, née de Bergevin], , de la Société des Gens de Lettres (20 décembre 1917), *m. non résidant.*

- M. Albert DUPRÉ, I ☉, ✠, compositeur de musique, titulaire du grand orgue de Saint-Ouen (15 novembre 1918).
- M<sup>me</sup> LEFRANÇOIS-PILLION, archéologue (4 avril 1919). *m. non résident.*
- M. Pierre CHIROL, I ☉, architecte S. C., diplômé par le Gouvernement (16 mai 1919).
- M. Henri LABROSSE, ✱, I ☉, directeur des Bibliothèques et Archives historiques de la Ville (18 décembre 1919).
- M. Edmond PERRÉE, I ☉, archiviste de la Chambre de Commerce (25 février 1921).
- M. Louis DUBREUIL, O ✱, ☿, ancien député-maire de Rouen (15 décembre 1921).
- Mgr André DU BOIS DE LA VILLERABEL, ✱, G O ✠, archevêque de Méliène (9 mai 1922). *m. non résident.*
- M. Maurice ALLINNE, A ☉, directeur du Musée départemental des Antiquités (7 mars 1924).
- M. Abel CAILLE, I ☉, directeur de l'Institut chimique (28 mars 1924).
- M. Albert FAROULT, ✱, président de la Chambre de Commerce (23 mai 1924).
- M. Jean LAFOND, ✱, directeur du *Journal de Rouen* (3 avril 1925).
- M. Fernand GUEY, ✱, I ☉, directeur des Musées de Peinture et de Céramique (23 avril 1926).
- M. Alexandre FÉRON, historien (18 juin 1926).
- M. André CAUCHOIS, ✱, docteur en médecine (25 juin 1923).
- M. Robert RÉGNIER, ✱, A ☉, O ☉, docteur ès sciences, directeur du Muséum d'Histoire naturelle de Rouen et de la Station de Zoologie agricole du Nord-Ouest (3 décembre 1926).
- M. Paul LE CACHEUX, ✱, I ☉, archiviste du Département (23 décembre 1926).
- M. Gaston MANCHON, I ☉, peintre et graveur (7 janvier 1927).
- M. Henri HIE, ✱, A ☉, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats (28 janvier 1927).
- M. Paul-Louis ROBERT, I ☉, critique théâtral (17 décembre 1927).
- M. René HERVAL, membre de la Société des Gens de Lettres, directeur du Crédit du Nord (20 décembre 1928).
- M. le chanoine LESERGEANT, I ☉, O ✠, vicaire général, archiprêtre de la Cathédrale (17 mai 1929).

- M. André HALIPRÉ, ✱, I ☉, docteur en médecine, directeur de l'École de Médecine et de Pharmacie (21 mars 1930).
- M. Charles LEROY, notaire honoraire, historien (30 juin 1930).
- M. René FAUCHOIS, ✱, ✚, auteur dramatique (5 décembre 1930).
- M. L'HOTE, ✱, A ☉, ✚, ancien directeur des Douanes (23 décembre 1930), *m. non résidant*.
- M. Léon LENOUVEL, ✱, agrégé de l'Université, docteur ès sciences physiques, directeur de l'École préparatoire à l'Enseignement supérieur des Sciences et des Lettres (13 février 1931).
- M. Maurice LEMESLE, en littérature : MAURICE GERMAIN, docteur en médecine (21 janvier 1932).
- M. Robert PINCHON, ☽, I ☉, artiste peintre (1<sup>er</sup> juillet 1932).
- M. Henri BEAUCAMP, A ☉, titulaire du grand orgue de la Cathédrale (28 octobre 1932).
- M. Joseph CHEVALIER, botaniste ancien président de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen (10 mars 1933).
- M. Marcel LANQUETUIT, I ☉, compositeur de musique, titulaire du grand orgue de Saint-Godard (9 mars 1934).
- M. le chanoine FARCY, A ☉, curé de Saint-Sever (15 juin 1934).
- M. Jean DELACOUR, ✱, ornithologiste (30 novembre 1934).
- M. Paul LABOUNOUX, O ✱, I ☉, C ☽, directeur honoraire des Services agricoles de la Seine-Inférieure (3 mai 1935).
- M. le Général Louis SCHUHLER, G O ✱, ☽, ✚, ✚, ✚ (5 juillet 1935).
- M. le chanoine L. LETELLIER, docteur ès lettres, directeur de l'Institution Join-Lambert (22 novembre 1935).
- M. Edmond SPALIKOWSKI, I ☉, homme de lettres (12 novembre 1936).

## MEMBRE DECEDE EN 1936

- M. E. LE PARQUIER, I ☉, agrégé de l'Université, professeur honoraire au Lycée Corneille et à l'École supérieure des Sciences et des Lettres (27 juin 1930), décédé le 27 décembre 1936.

## MEMBRES ELUS NON ENCORE RECUS

- M. Georges LANFRY, membre de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure (élu le 25 octobre 1935).

- M. Georges LAISNEY, professeur agrégé au Lycée Corneille,  
homme de lettres (élu le 15 mai 1936).

## MEMBRES ASSOCIES

- M. Gabriel HANOTAUX, de l'Académie française (26 juin 1936).  
M. le duc de BROGLIE, de l'Académie française et de l'Académie  
des Sciences (26 juin 1936).  
M. Georges GOYAU, de l'Académie française (2 juillet 1936).  
M. Marcel AUBERT, de l'Académie des Inscriptions et Belles-  
Lettres (10 juillet 1936).  
M. Henry OMONT, de l'Académie des Inscriptions et Belles-  
Lettres (11 décembre 1936).  
M. Marcel DUPRÉ, professeur au Conservatoire (11 dé-  
cembre 1936).

## MEMBRES CORRESPONDANTS ELUS EN 1936

- M. Fernand BRISSET (22 mai).  
M. le Dr Stephen CHAUVET (26 juin).  
M. Albert LAMBERT (11 décembre).  
M. Ernest NOURY (11 décembre).  
M. Xavier ROUSSEAU (11 décembre).  
M. Julien GUILLEMARD (18 décembre).

## BUREAU (1936)

- M. René HERVAL, *Président*.  
M. René FAUCHOIS, *Vice-Président*.  
M. Robert RÉGNIER, *Secrétaire pour la Classe des Sciences*.  
M. H. LABROSSE (élu le 31 janvier), *Secrétaire pour la Classe  
des Lettres et Arts*.  
M. Ch. LEROY, *Trésorier* (élu le 31 janvier).  
M. G. DE BEAUREPAIRE, *Archiviste*.

## BUREAU (1937)

- M. René FAUCHOIS, *Président*.  
M. Abel CAILLE, *Vice-Président*.  
M. Robert RÉGNIER, *Secrétaire pour la Classe des Sciences*.  
M. Charles LEROY, *Secrétaire pour la Classe des Lettres et Arts*.  
M. René HERVAL, *Trésorier*.  
M. G. DE BEAUREPAIRE, *Archiviste*.



CHRONIQUE  
DES  
SÉANCES DE L'ACADÉMIE  
PENDANT L'ANNÉE 1936

---

17 JANVIER. — Reprise des travaux. — Félicitations à M. Le Cacheux, élu membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — M. Dubreuil signale dans les Archives de la Compagnie un dessin de Jouvenet. — Notification par M<sup>e</sup> Lejard, notaire à Saint-Germain-en-Laye, du legs fait par M<sup>me</sup> Le Roux de Bretagne, épouse de feu M. de La Vallée-Poussin, des ouvrages de sa bibliothèque intéressant la Normandie. Ces ouvrages ont d'ailleurs déjà été remis par la testatrice, de son vivant, en mars 1932. — L'Académie des Sciences de Kiew est admise à l'échange mutuel des publications. — Notre Compagnie accepte de faire partie du Comité d'honneur des manifestations organisées pour le Centenaire de la Société d'Horticulture de la Seine-Inférieure. — Démission, pour convenances personnelles, de M. Le Cacheux, secrétaire de la Classe des Lettres et Arts. — Communication de M. le chanoine Letellier, sur une correspondance inédite entre Huysmans et l'avocat rouennais Henri Allais, de 1894 à 1905. Ces lettres intéressent la biographie du grand écrivain et révèlent de précieuses confidences intimes. (Sera publiée hors du *Précis*.)

24 JANVIER. — Une Commission de l'inventaire du mobilier artistique de l'Académie est reconstituée : MM. Guey, Lafond, Leroy, Manchon, Paulme et Pinchon sont désignés pour en faire partie. — Rapport de M. René Fauchois sur l'œuvre de M. Hector Talvart, homme de lettres, bibliographe, président de l'Académie de La Rochelle.

31 JANVIER. — Félicitations à M. G. de Beaurepaire, nommé directeur honoraire de l'École de Droit de Rouen. — M. H. Labrosse est élu secrétaire perpétuel de la Classe des Lettres et Arts, en remplacement de M. Le Cacheux. — M. Ch. Leroy est élu trésorier, pour trois ans, en remplacement de M. Labrosse. — Constitution des Commissions qui, outre les membres du Bureau, comprennent, pour *Pellecat* : MM. Chirol, Delabarre, Dupré, Guey, Manchon, Pinchon, Paulme, Ruel; — pour *Bouctot et Gossier* (Belles-Lettres) : MM. Chirol, Dubreuil, Lafond, Le Cacheux, Lemesle, Le Parquier, Letellier; — pour *Braquehais-Verdrel* : MM. Allinne, Boucher, Cauchois, Dupré, Faroult, Féron, Paulme, Quenedey; — pour *La Reinty* : MM. Chevalier, Delacour, Faroult, Hie, Labounoux, Lesergeant, P.-L. Robert, général Schuhler; — pour *Boulet-Lemoine, Dumanoir et O. Rouland* : MM. Cauchois, Delabarre, Farcy, Lanquetuit, Lemesle, Paulme, Pinchon; — pour *Guérout* : MM. Beaucamp, Dupré, H. Hie, Lanquetuit, Manchon, Paulme, P.-L. Robert, Ruel. — Les candidatures aux divers prix ne seront admises que jusqu'au 1<sup>er</sup> juin. — Communication de M. G. de Beaurepaire sur *la Succession de M. du Bocage (1767)* et *la Détermination du domicile dans l'ancien droit* (publiée dans ce *Précis*). — Autorisation donnée à M. Leroy, trésorier, de disposer libre-

ment des fonds déposés en banque en compte courant et d'en retirer les titres mis en dépôt.

7 FÉVRIER. — Approbation des comptes rendus par M. Labrosse, trésorier, pour l'année 1935. Sur sa proposition, l'Académie décide : 1° que le montant du prix Houzeau, reporté depuis 1903, sera fixé pour 1936 à 600 fr.; 2° qu'un des prix Pelletat de 1935 est reporté à 1936; 3° qu'au prix ordinaire La Reinty, pour 1936 (en faveur d'un *marin*), s'ajoutera le report du prix de 1930; 4° qu'au prix ordinaire La Reinty, pour 1938 (en faveur d'un *Cauchois*), s'ajoutera le report de celui de 1932. — M. Chirol donne lecture de quelques pages de son ouvrage sous presse : *Cathédrales et Eglises normandes*, relatives à la cathédrale de Rouen et à l'église paroissiale du Mont-Saint-Michel.

14 FÉVRIER. — L'Office national météorologique sollicite notre concours pour obtenir des informations documentaires sur les phénomènes météorologiques importants des origines à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. — Communication de M. Delacour sur un voyage que notre confrère fit en Abyssinie en 1930, de Djibouti à Harran, par Diré-Daoua et Arayama. Notre confrère souligne la richesse anormale d'une partie de cette région, l'impuissance des Abyssins à l'organiser et leur cynique exploitation des nègres musulmans.

21 FÉVRIER. — Félicitations à M. Labrosse, qui vient de recevoir la Médaille d'honneur communale, ayant été au service de la Ville depuis 1906, sauf une interruption de 1909 à 1913. — Communication de M. Leroy : *Comment se faisaient les mariages il y a un siècle, à la campagne, dans la région de Domfront* (publié dans le *Bull. de la Société d'Emulation*).

28 FÉVRIER. — Félicitations à M. Régnier, à qui vient d'être décerné le prix Truelle pour l'ensemble de ses travaux, par l'Académie nationale d'Agriculture. — Adoption d'un projet de commémoration du III<sup>e</sup> Centenaire du *Cid*. Le 6 juin, l'Académie tiendra une séance extraordinaire à Petit-Couronne.

6 MARS. — Décès, le 28 février, de M. Charles Nicolle, membre correspondant. M. Delabarre, son ami intime, fait un bel et émouvant éloge du disparu, dont il souligne les éminents services rendus à la science et à l'humanité. — Attribution d'arrérages de la fondation Guérout.

13 MARS. — Notre confrère, M. Jean des Vignes-Rouges (commandant Taboureau), ayant fixé sa résidence à Versailles, demande à être classé parmi les *correspondants*. — Rapports de M. R. Herval sur les travaux de MM. Georges Laisney, professeur au Lycée Corneille, originaire de Coutances, poète et artiste, et Edm. Spalikowski, président de la Société des Ecrivains normands, membre correspondant de notre Compagnie. L'Académie vote au scrutin secret des félicitations à ces deux écrivains.

20 MARS. — Causerie de M. F. Guey sur l'histoire et la technique de la céramique en Chine, à propos de l'Exposition d'Art chinois, à Londres. — M. R. Herval communique l'acte de nomination par Louis XII, le 3 juillet 1503, de Jean Dumonceau, seigneur de Thignonville en Beauce, à l'office de capitaine des « chastel et ville de Caudebec » et donne à ce sujet des renseignements très précis sur les forti-

fications de Caudebec à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et quelques capitaines du château.

27 MARS. — Communication de M. Ch. Leroy sur les démêlés de M<sup>me</sup> de Saint-Ouen d'Ernemont avec le curé et la paroisse du Gros-Theil (Eure), en 1786, au sujet de droits honorifiques réclamés par cette dame. Ces démêlés provoquèrent un long procès qui durait encore à la Révolution et qui n'eut pas de solution définitive (sommaire dans le compte rendu de la Semaine de Droit normand de 1935, *Rev. hist. du Dr. français*). — Nouvelle communication de M. Caille sur le *Pétrole synthétique*, pour compléter celle de 1935 (publiée dans le *Bulletin de la Société industrielle* de 1936).

3 AVRIL. — Communication de M. Edm. Spalikowski sur « les petits métiers de la route dans les campagnes ». — Pour compléter la récente communication de M. Caille, M. Régnier apporte quelques précisions sur les forages infructueux tentés dans l'Eure, en dépit des avis de deux éminents géologues, M. Raoul Fortin et M. Alexandre Bigot.

24 AVRIL. — Relation par M. Régnier de son voyage en Espagne, en septembre 1935, à l'occasion de la Conférence internationale d'Entomologie.

1<sup>er</sup> MAI. — Célébration à la Cathédrale du service religieux annuel en mémoire des membres et bienfaiteurs défunts. — Acceptation par l'Académie de faire partie du Comité d'honneur constitué par le Comité Henri Gadeau de Kerville, pour rendre un hommage solennel à ce savant qui a rendu des services éminents aux sciences naturelles par ses

publications et ses libéralités. — Election comme membre résidant de M. Edm. Spalikowski, déjà correspondant depuis le 29 mars 1935. — Compte rendu par M. Ch. Leroy d'excursions à Maguelonne et à Saint-Guilhem-du-Désert, organisées à l'occasion du Congrès des Sociétés savantes tenu à Montpellier, du 14 au 18 avril 1936, et auquel il a pris part.

8 MAI. — Communication de M. Bernard Fay, membre correspondant, sur le passage à Rouen, en 1785, de Benjamin Franklin, d'après le Journal, conservé à Philadelphie, de son voyage de Saint-Germain au Havre, du 12 au 22 juillet 1785 (publiée dans ce *Précis*).

15 MAI. — L'Académie accorde son patronage aux manifestations que le Comité rouennais « France-Espagne » projette d'organiser dans notre ville pour commémorer le III<sup>e</sup> Centenaire du *Cid* (conférence par M. Camp sur Guilhen de Castro; représentations en plein air des « *Moceadas del Cid* »). — M. Georges Laisney est élu membre résidant. — Rapport de M. R. Herval sur les travaux de M. Fernand Brisset, directeur honoraire des Contributions indirectes, lauréat de l'Académie française et de la Société des Arts, Sciences et Lettres de Paris, membre d'honneur de l'« *Accademia Petrarca* » d'Arezzo. L'Académie vote des félicitations à cet écrivain. — M. Herval donne lecture de quelques-uns des poèmes réunis dans le troisième volume de ses *Œuvres poétiques*.

22 MAI. — M. Fernand Brisset est élu correspondant de notre Compagnie. — Vote d'une subvention de 100 francs au Comité rouennais France-Espagne pour l'organisation

d'une représentation à Rouen de *las Mocedades del Cid* de Guilhen de Castro. — Communication de M. Ch. Leroy sur les établissements créés au Havre par la Compagnie des Indes orientales de 1664 à 1670, pour la construction de navires (extraite d'un ouvrage sous presse).

29 MAI. — Projet d'une séance publique en l'honneur de Corneille à la Salle d'Albane. — Communication de M. Spalikowski : « Chez Paul Harel », le poète normand d'Echauffour, à propos de la réédition de ses *Souvenirs d'Auberge* (publié dans ce *Précis*).

6 JUIN. — Séance à Petit-Couronne, dans le manoir des Corneille : communications de M. le chanoine Letellier sur *Corneille et les Romantiques* (sera publiée hors du *Précis*) et de M. Allinne sur l'histoire du manoir de Petit-Couronne, depuis son acquisition le 7 juin 1608 par le père de Pierre Corneille (non publiée). — Sur la proposition de M. Ruel, l'Académie adopte les vœux : 1<sup>o</sup> que le manoir Corneille soit signalé par des plaques apposées sur les routes voisines ; 2<sup>o</sup> que des photographies de ce manoir soient exécutées pour nos Archives.

12 JUIN. — Félicitations à M. l'Abbé Lesergeant, dont le jubilé sacerdotal a été célébré à la Cathédrale le 8 juin précédent. — Approbation du projet de *Précis* pour 1935. — Communication de M. Fernand Brisset, membre correspondant, sur *Pétrarque et son œuvre* (publiée dans ce *Précis*). — Sur rapports de MM. Herval et Régner, des félicitations sont votées à M. le duc Maurice de Broglie et à M. le D<sup>r</sup> Stephen Chauvet. — Communication de M. E. Le Parquier sur le *Procureur général de la Ville de Rouen de 1391 à 1691* (publiée dans ce *Précis*).

26 JUIN. — MM. Gabriel Hanotaux et le duc de Broglie, membres de l'Institut, sont élus membres associés, et M. le D<sup>r</sup> Stephen Chauvet, correspondant. — Sur rapport de M. Régnier, des félicitations sont votées à M. Albert Richart, directeur des Services vétérinaires de la Seine-Inférieure, et sur rapport de M. René Herval, à M. Georges Goyau, de l'Académie française.

3 JUILLET. — L'Académie accorde son patronage à la Fête maritime et coloniale qui sera organisée le 26 juillet à Omonville (Seine-Inf.), en l'honneur du corsaire dieppois, le capitaine Jacob Bontemps, né à Rouen le 10 janvier 1604, et délègue son président, M. Herval et M. Dumaine, de Dieppe, correspondant, pour l'y représenter. — M. Georges Goyau, de l'Académie française, est élu membre associé. — Sur rapport de M. le D<sup>r</sup> Coutan, des félicitations sont votées à M. Marcel Aubert, archéologue, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Attribution d'arrérages de la fondation Guérault. — The Royal Irish Academy, de Dublin, est admise au service d'échange de publications. — M. Marcel Aubert, membre de l'Institut, est élu membre associé. — Attribution des prix Pellecat (1936) à M<sup>lle</sup> Loison, artiste peintre à Rouen, et à M. J. Fournet, musicien.

16 OCTOBRE. — Félicitations à M. Régnier, nommé chevalier de la Légion d'honneur. — Notre Compagnie accueillera favorablement les membres de l'Académie de Caen qui désireraient lui faire, en séance, des communications. L'Académie de Caen usera de la même courtoisie à l'égard de nos confrères. — Remerciements à M. le Préfet pour la remise en état des peintures de notre salle de séances.



— L'Académie s'associe unanimement à la protestation du Comité pour la défense du classement des monuments historiques contre le projet de don par l'Etat aux Etats-Unis de la chapelle (xv<sup>e</sup> siècle) de Saint-Hubert, à Chauvirey-le-Châtel (Haute-Saône), pour remercier M. J.-D. Rockefeller junior de ses libéralités. — Autorisation de prêt à l'Exposition municipale du III<sup>e</sup> Centenaire du *Cid* de son tableau de Court, de ses portraits de Pierre et Thomas Corneille, de son *Registre des Palinods*. — Admission au service des échanges de publications de l'Université de Vilna (Lithuanie). — Rapport du Trésorier sur le legs fait à l'Académie par M. Eugène-Jean-Baptiste-Victor Langlois, ancien antiquaire, décédé à Rouen, 74 A, rue d'Ernemont, le 11 août 1936, par testament en date du 5 mai, déposé entre les mains de M<sup>e</sup> Defougy, notaire : L'Académie est instituée légataire universelle, à charge de délivrer divers legs particuliers. Elle donne pouvoir à M. Ch. Leroy, trésorier, et à M<sup>e</sup> Henri Hie de la représenter dans l'exécution de ce legs.

23 OCTOBRE. — La Société de Biologie de Montevideo est admise au service des échanges. — Communication (improvisée) de M. le marquis de Saint-Pierre, correspondant, sur les *Origines ethniques de la Normandie* (sommaire publié dans ce *Précis*).

30 OCTOBRE. — Subvention de 100 francs au Comité Gadeau de Kerville. — Attributions des prix Bouctot (Lettres), Gossier (partagé entre une œuvre historique et une œuvre littéraire), Vermont. — Report à 1937 des prix Bouctot (Sciences, 1932, 1933 et 1935) et Houzeau. — Communication de M. le D<sup>r</sup> Lemesle (suite de celle du 24 février 1933) : *Du jeu des forces ectocosmiques et endo-*

*cosmiques dans notre vie psychique.* — Relation, par M. René Fauchois, des dernières heures, à Rouen, d'Emile Verhaeren (25-27 novembre 1916). Cette relation sera lue le 25 novembre, à Bruxelles, pour la commémoration du vingtième anniversaire de la mort du grand écrivain belge.

6 NOVEMBRE. — Décisions de décerner en 1938 un prix Bouctot (Sciences) de 450 francs à un mémoire scientifique, inédit de préférence, ou publié dans l'année; un prix La Reinty de 500 francs à un habitant du pays de Caux, et un prix Rousselin-Mayet de 1.500 francs à une famille de Rouen d'au moins cinq enfants. — Lecture par M. Chirol des chapitres consacrés dans son ouvrage sous presse, *Cathédrales et Eglises normandes*, à Saint-Etienne de Caen et à la Cathédrale de Coutances.

12 NOVEMBRE. — Séance publique de réception de M. Edmond Spalikowski, en présence de nombreuses personnalités, notamment M. Meheudin, conseiller de Préfecture, représentant M. le Préfet; M. Guihaire, procureur général; M. Gadeau de Kerville; M. James, conseiller général; M. Alexandre, maire de Montcauvaire; M. Dédé, ancien directeur du Collège de Normandie. Le sujet du discours du récipiendaire fut : *Le village normand : sa vie, ses traditions, ses usages*. Notre président, M. Herval, en réponse, fit son éloge et celui des poètes de notre province qui continuèrent glorieusement les scaldes scandinaves et les chanteurs des cours ducale et royale.

20 NOVEMBRE. — Attributions d'arrérages des fondations Guérault et Braquehais-Verdrel (cf. rapport ci-après). — Lecture par M. Chirol du chapitre consacré à l'Abbaye de

Saint-Ouen dans son ouvrage sous presse : *Cathédrales et Eglises normandes*.

27 NOVEMBRE. — Communication de M. G. Manchon sur *la Vie et l'Œuvre du peintre normand J.-Fr. Millet*

4 DÉCEMBRE. — Félicitations à M. Marcel Dupré, professeur au Conservatoire national de Musique, titulaire du grand orgue de Saint-Sulpice; à M. Henry Omont, membre de l'Institut; à M. Albert Lambert, doyen de la Comédie-Française; à M. Xavier Rousseau, homme de lettres; à M. Ernest Noury, cécidologue, instituteur honoraire à Buchy (Seine-Inférieure), sur rapports respectifs de MM. Henri Hie, Henri Labrosse, P.-L. Robert, Ch. Leroy et R. Régnier.

11 DÉCEMBRE. — Elections de MM. Henry Omont et Marcel Dupré comme membres associés, et de MM. Albert Lambert, Xavier Rousseau et Ernest Noury comme correspondants. — Félicitations à M. Julien Guillemard, homme de lettres, sur rapport de M. Spalikowski. — Communication de M. Spalikowski sur les *Manuscrits inédits de Madame Bovary*, à propos de la publication récente de M<sup>lle</sup> Leleu (sera publiée dans *Normannia*).

17 DÉCEMBRE. — Séance publique annuelle dans la grande salle des Sociétés savantes en présence de nombreuses personnalités, notamment de M. Authier, secrétaire général de la Préfecture, représentant M. le Préfet; M. Guihaire, procureur général : Allocution de M. Herval, président, sur le rôle de l'Académie, dispensatrice de prix de vertu, de prix littéraires et scientifiques. Rapports de M. Ch. Leroy sur les

prix et secours de la fondation Braquehais-Verdrel (familles nombreuses) ; — de M. le général Schuhler sur les prix La Reinty (attribué à M. Corentin Morvan, marin au Havre), Octave Rouland (à M<sup>lles</sup> Renée Louvel, de Saint-Pierre-Bénouville, et Alice Fauvel, de Rouen), Boulet-Lemoine (à M<sup>lle</sup> Augustine Besnard, de Barentin), Dumanoir (1935, à l'Œuvre de la Goutte de Lait, section de Rouen de l'Union des Femmes de France, et 1936, à la Société protectrice de l'Enfance, de Rouen) ; — de M. Ed. Delabarre sur les prix Pellecat (à M<sup>lle</sup> Loison et à M. Fournet, de Rouen) ; — de M. le chanoine Letellier sur le prix Bouctot (Lettres) (à M. de La Varende) ; — de M. E. Le Parquier sur les prix Vermont (à M. Jean Léturgie) et Gossier (Histoire) (à M. l'abbé Adalbert Maurice, curé de Fresquienne, avec une médaille d'argent à M. Ludovic Panel, de Paris) ; — de M. Louis Dubreuil sur le prix Gossier (Littérature) (à M. Marcel Plécéla, du Havre).

18 DÉCEMBRE. — Approbation du projet de *Précis* pour 1936, présenté par M. Labrosse. — Sur rapports de M. Leroy, trésorier, décisions de transférer du Crédit Lyonnais au Crédit du Nord les fonds et valeurs de l'Académie. — Election de M. Julien Guillemard comme correspondant. — M. Labrosse, en raison de convenances personnelles, résigne ses fonctions de secrétaire de la Classe des Lettres. — Renouvellement du Bureau : M. René Fauchois, vice-président, est élu président pour 1937 ; M. Abel Caille est élu vice-président ; M. Charles Leroy, trésorier, est élu secrétaire perpétuel pour la Classe des Lettres et Arts ; M. René Herval, président sortant, est élu trésorier pour trois ans ; M. G. de Beaurepaire est réélu archiviste pour trois ans. —

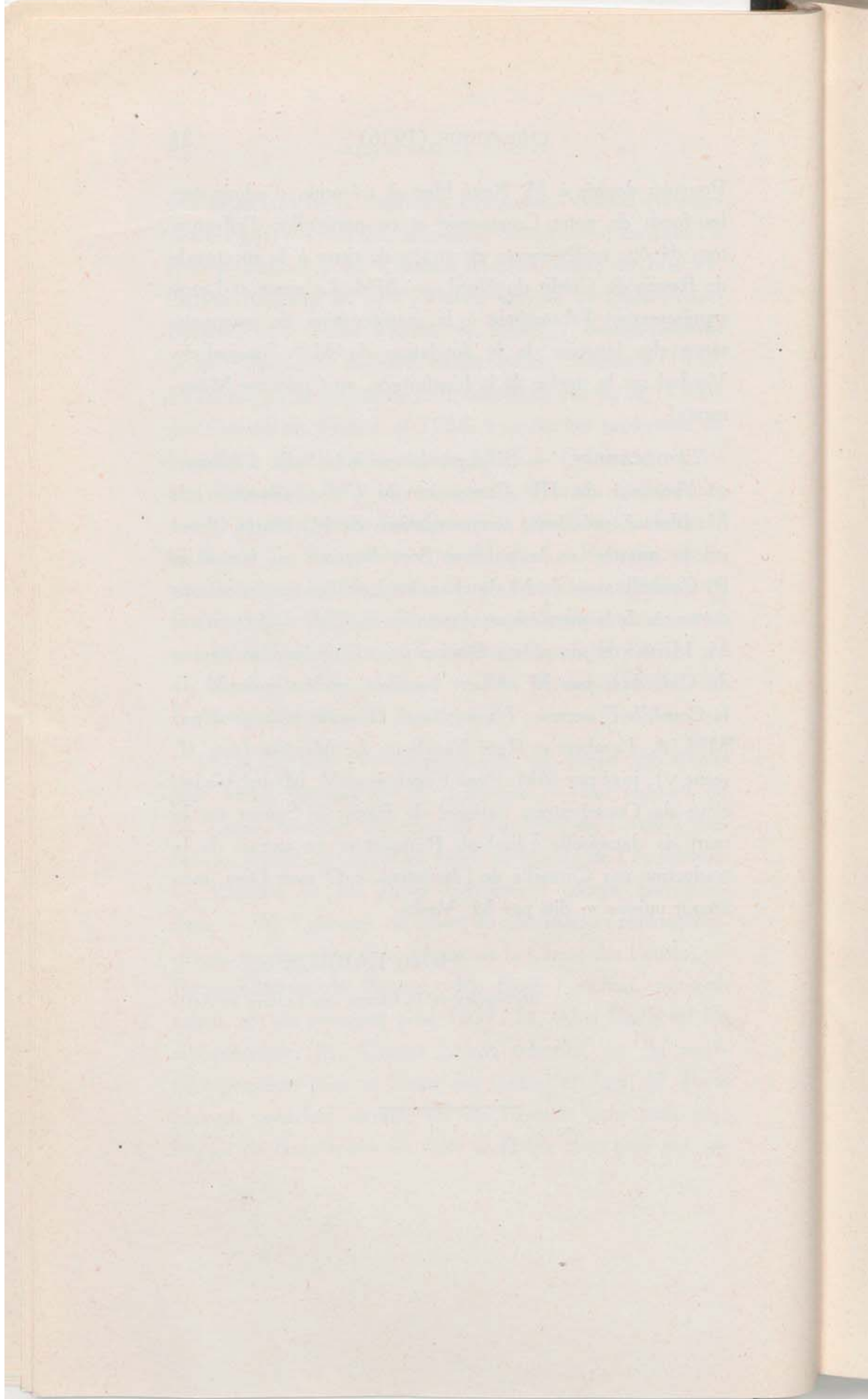
Pouvoirs donnés à M. René Herval, trésorier, d'administrer les fonds de notre Compagnie et en particulier d'effectuer tous dépôts, prélèvements et retraits de titres à la succursale de Rouen du Crédit du Nord. — MM. Labrosse et Leroy représenteront l'Académie à la manifestation de reconnaissance des lauréats de la fondation de M<sup>me</sup> Braquehais-Verdrel sur la tombe de la bienfaitrice, au Cimetière Monumental.

22 DÉCEMBRE. — Séance publique à la Salle d'Albane, en l'honneur du III<sup>e</sup> Centenaire du *Cid* : allocution de M. Herval, président ; communications de M. Pierre Chirol sur le quartier et la paroisse Saint-Sauveur au temps de P. Corneille ; — de M. le chanoine Letellier sur les raisons du succès de la première représentation du *Cid* ; — lecture par M. Herval de son poème *Stances pour Chimène* ; les stances du *Cid*, dites par M. Albert Lambert, sociétaire-doyen de la Comédie-Française ; *Horace* (acte II, scène III), joué par MM. A. Lambert et René Fauchois ; *Le menteur* (acte II, scène v), joué par MM. René Fauchois et M. Michel Vadet, élève du Conservatoire national de Paris ; le Sonnet sur la mort de damoiselle Elisabeth Ranquet et un extrait de la traduction par Corneille de *l'Imitation*, « O mon Dieu, mon amour unique », dits par M. Vadet.

HENRI LABROSSE,

Secrétaire de la Classe des Lettres et Arts.

---



# COMPTES DE L'ANNÉE 1936

## A. — ACADÉMIE

<i>Recettes :</i>			
3 0/0 perpétuel .....		396	»
4 0/0 1918 .....		292	48
4 1/2 0/0 1932 (A) .....		291	60
8 Obligations Ville de Paris 1910 .....		68	32
4 Communales 1906 .....		44	26
12 — 1912 .....		66	24
1 Foncière 1879 .....		11	06
5 — 1895 .....		46	50
1 — 1913 .....		12	90
20 Obligations Chemin de Fer du Nord 3 0/0 .....		177	60
Intérêts des dépôts .....		1.091	67
Subvention municipale .....		1.800	»
Cotisations .....		2.146	65
Participation des fondations aux frais généraux .....		5.613	40
Ventes de <i>Précis</i> .....		556	45
	Total .....	12.615	13
Report de l'avoir au 1 <sup>er</sup> janvier 1936 .....		4.316	98
	Ensemble .....	16.932	11
<i>Dépenses :</i>			
Impression du <i>Précis</i> .....	7.882	25	
Impressions diverses .....	591	»	
Photographies .....	525	»	
Consortium des Sociétés savantes :			
Personnel .....	1.172	25	}
Part de frais généraux .....	47	20	
Frais de banque .....		837	55
Entretien :			
Eclairage .....	91	40	}
Chauffage .....	245	75	
Frottage .....	344	»	
Mobilier, etc. ....	1.157	85	
Assurance incendie .....		154	»
Gratifications et rémunérations .....		220	»
Service funèbre annuel .....		215	»
Souscriptions .....		400	75
Séance cornélienne, net .....		248	50
Timbres et divers .....		291	74
	Total .....	14.424	24
Reste en avoir au 31 décembre 1936 .....		2.507	87

## B. — FONDATIONS ET DÉPÔTS

		Recettes	Dépenses	Excédents
<i>Fondations :</i>				
<b>BOUCTOT :</b>				
Report de 1935.....	1.487 50	} 1.937 50		
Arrérages 1936 .....	450 »			
Prix .....	450 »	} 637 50	637 50	1.300 »
Participation aux F. G.	187 50			
<b>BOULET-LEMOINE :</b>				
Arrérages 1936 .....		900 »		
Prix .....			900 »	» »
<b>COURTONNE :</b>				
Report de 1935.....	399 25	} 682 75	» »	682 75
Arrérages 1936 .....	283 50			
<b>DUMANOIR :</b>				
Report de 1935.....	780 »	} 1.500 »		
Arrérages 1936 .....	720 »			
Prix .....	1.400 »	} 1.500 »	1.500 »	» »
Participation aux F. G.	100 »			
<b>GOSSIER :</b>				
Report de 1935.....		702 »		
Prix et frais.....			702 »	» »
<b>GUÉROULT :</b>				
Report de 1935.....	800 »	} 5.894 »		
Arrérages 1936 .....	5.094 »			
Allocations et frais...	4.827 70	} 4.994 »	4.994 »	900 »
Participation aux F. G.	166 30			
<b>HOUZEAU :</b>				
Report de 1935.....	522 85	} 636 25	» »	636 25
Arrérages de 1936....	113 40			
<b>LA REINTY :</b>				
Report de 1935.....	1.391 50	} 1.661 50		
Arrérages 1936 .....	270 »			
Service à Allouville...	101 »	} 861 50	861 50	800 »
Prix .....	500 »			
Participation aux F. G.	260 50			
<b>PELLECAT :</b>				
Report de 1935.....	950 »	} 2.750 »		
Arrérages 1936 .....	1.800 »			
Prix .....	1.800 »	} 2.750 »	2.750 »	» »
Participation aux F. G.	950 »			
<b>ROULAND :</b>				
Arrérages 1936 .....		567 »		
Prix .....	540 »	} 567 »	567 »	» »
Participation aux F. G.	27 »			



COMPTES (1936)

25

		Recettes	Dépenses	Excédents
<b>VERMONT :</b>				
Report de 1935.....	750 83	} 865 12		
Arrérages 1936 .....	114 29			
Prix .....			700 »	165 12
<b>ROUSSELIN-MAYET :</b>				
Report de 1935.....	156 87	} 769 35		
Arrérages 1936 .....	612 48		» »	769 35
<b>BRAQUEHAIS-VERDREL :</b>				
Arrérages 1936 .....		44.570 25		
Prix et allocations....	38.500 »	} 44.570 25		
Frais déboursés .....	1.681 10			
Participation aux F. G.	4.088 40		44.570 25	» »
Complément rente viagère .....	300 75			
<i>Dépôts :</i>				
<b>CAUMONT (Assises de 1943) :</b>				
Report de 1935.....	461 55	} 476 55		
Intérêts 3,25 0/0 (Caisse d'Epargne) ..	15 »		» »	476 55
<b>NORMANNIA :</b>				
Report de 1935.....	5.293 05	} 5.465 05		
Intérêts 3,25 0/0 (Caisse d'Epargne) ..	172 »		» »	5.465 05
Totaux.....		<u>69.377 32</u>	<u>58.182 25</u>	<u>11.195 07</u>

C. — BILAN (au 31 décembre 1936)

(Sans tenir compte de la valeur en capital des titres ni du mobilier artistique ou utile)

PASSIF

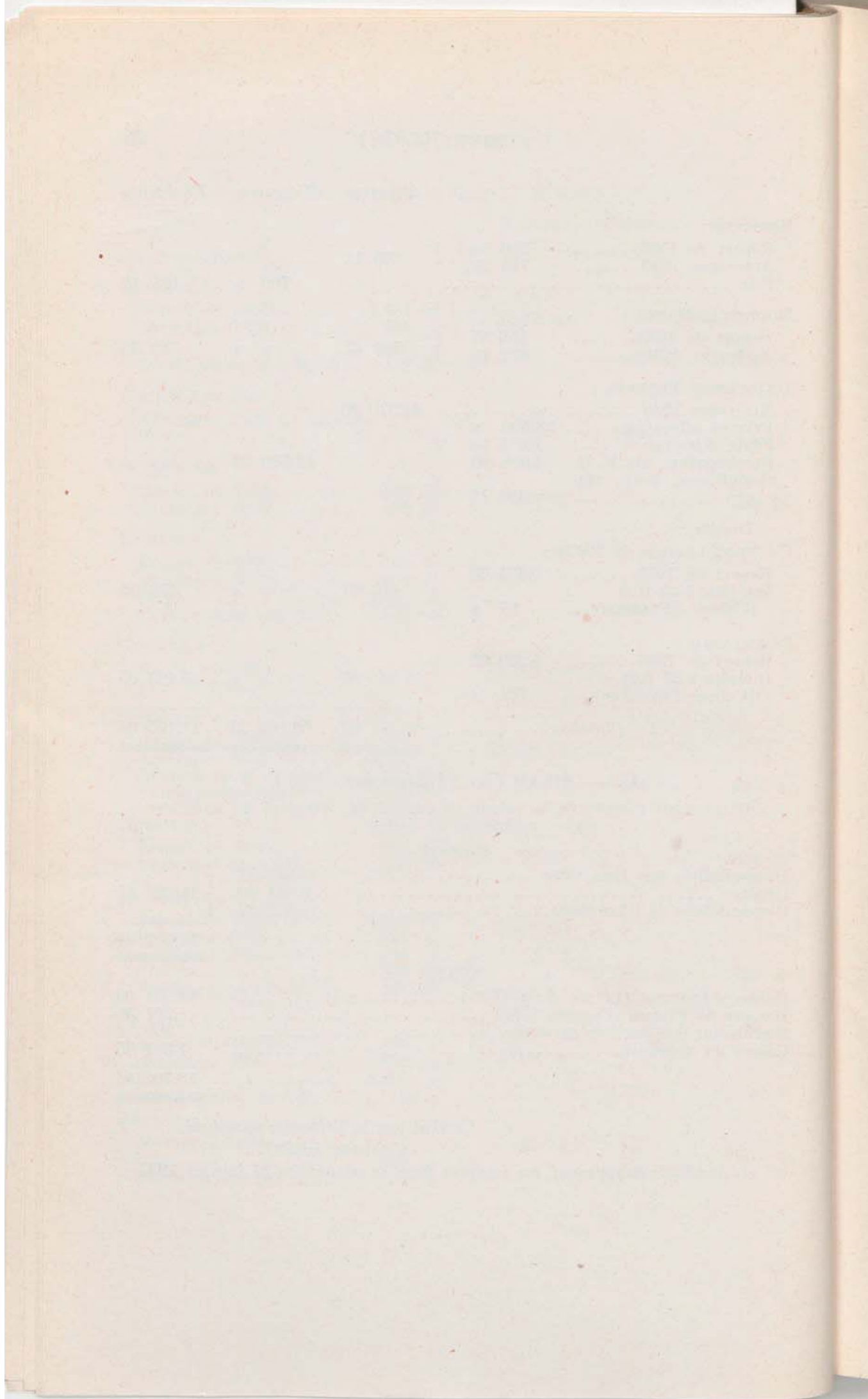
Disponibilités des fondations.....	5.253 47	} 11.195 07
Dépôts .....	5.941 60	
Disponibilités de l'Académie.....	2.507 87	
		<u>13.702 94</u>

ACTIF

Caisse d'Epargne (Livret A 168698).....	11.651 09
Banque de France (Compte 1582) .....	207 50
Secrétariat des Sociétés savantes.....	300 »
Caisse du trésorier.....	1.544 35
	<u>13.702 94</u>

Certifié par le Trésorier soussigné,  
CHARLES LEROY.

L'Académie a approuvé ces comptes dans sa séance du 15 janvier 1937.



## SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

(17 décembre 1936)

---

### ALLOCUTION DE M. RENÉ HERVAL

Président

---

A L'HEURE où l'année s'achève, l'Académie de Rouen vous réunit de nouveau, conformément à la tradition. Notre Compagnie doit, en effet, remplir ce soir la partie la plus délicate, comme aussi la plus noble du rôle que lui ont dévolu de multiples générosités.

Nombreux ont été dans cette ville les cœurs charitables qui ont voulu qu'une partie de leur richesse fût employée à récompenser et à mettre en lumière soit de jeunes talents, soit de belles actions. Cette marque de confiance, venant de concitoyens, atteste la certitude qu'ils avaient que leurs intentions seraient respectées et que l'Académie ferait toujours preuve d'un parfait éclectisme dans l'attribution des revenus de leurs libéralités. Leur attente n'a pas été trompée et ne le sera pas à l'avenir. C'est avec toute leur conscience que nos enquêteurs et nos rapporteurs pèsent toujours les mérites des candidats; c'est avec le souci d'une entière équité que notre Compagnie ratifie les choix qui lui sont proposés.

La besogne parfois ardue que constitue l'étude des dossiers n'est d'ailleurs pas dépourvue de charme. Tant d'œuvres intéressantes, tant de magnifiques promesses d'art ou de science, tant de dévouements ignorés sont mis chaque année

en lumière, grâce aux candidatures présentées, grâce aussi aux enquêtes soigneusement menées par les membres de nos commissions.

En ce qui concerne les Lettres et les Arts, nous avons eu cette année, en trop de cas, l'embarras du choix. Si je dis « en trop de cas », avec quelque sentiment de regret, ce n'est certes pas que nous nous plaignions du grand nombre de travaux qui nous ont été soumis. Nous voudrions avoir à en examiner un plus grand nombre encore car cet afflux de candidats atteste éloquemment le prestige et la vitalité de notre Compagnie. Je songe seulement que pour récompenser dignement tant de mérites, il serait nécessaire que nous eussions plus d'argent à distribuer. Ce langage paraîtra peut-être prosaïque à certains. Il exprime cependant notre sentiment profond en présence des faibles moyens mis à notre disposition pour atteindre un but noble entre tous.

Si ces mélancoliques constatations viennent naturellement à l'esprit de ceux qui ont la mission d'établir les rapports relatifs à nos prix littéraires, artistiques ou scientifiques, ce ne sont pas les rapporteurs des prix de vertu qui leur apporteront une impression plus réconfortante. C'est en grande quantité que, chaque année, les dossiers de ce genre viennent s'accumuler entre les mains de notre Secrétaire qui en est presque submergé. Or, si la sélection des prix d'ordre intellectuel est parfois extrêmement difficile, l'attribution des prix d'ordre moral a quelque chose de cruel. Pourquoi, parmi tant de familles que le grand nombre de leurs membres écrase de charges, parmi tant de magnifiques dévouements domestiques, parmi tant d'actes héroïques, aider ou récompenser les uns alors qu'il faut, hélas! en laisser tant d'autres sans encouragement? Pour nos rapporteurs c'est, chaque année, une

peine véritable d'avoir à remettre à l'exercice suivant l'attribution de prix qu'ils voudraient pouvoir décerner sans retard à des dévouements qui parfois les confondent, que toujours ils admirent.

Nous ne pouvons faire mieux, hélas! Que nos lauréats de tout ordre le sachent et qu'ils ne jugent pas par le faible montant des récompenses accordées de l'estime que leur porte l'Académie. La façon de donner vaut, dit-on, mieux que ce qu'on donne. C'est, nous l'espérons, notre cas. Nous distribuons, en effet, ces prix en y mettant beaucoup de notre cœur. Puissent-ils trouver aussi le chemin du cœur chez tous nos chers lauréats!

---

The first part of the history of the world is the history of the human race. It is a history of progress, of discovery, of conquest, and of suffering. It is a history of the struggles of the human mind against the forces of nature and the passions of the human heart. It is a history of the triumph of reason over ignorance, of science over superstition, and of civilization over barbarism. It is a history of the human spirit, of its aspirations, its doubts, its hopes, and its fears. It is a history of the human condition, of its joys and its sorrows, of its triumphs and its defeats. It is a history of the human race, of its past, its present, and its future.

The second part of the history of the world is the history of the human mind. It is a history of the human intellect, of its powers, its limitations, and its achievements. It is a history of the human soul, of its depths, its heights, and its mysteries. It is a history of the human spirit, of its wanderings, its discoveries, and its revelations. It is a history of the human mind, of its struggles, its triumphs, and its failures. It is a history of the human intellect, of its quest for truth, of its search for meaning, and of its pursuit of knowledge. It is a history of the human mind, of its wonders, its beauties, and its horrors.

The third part of the history of the world is the history of the human heart. It is a history of the human emotions, of their power, their influence, and their consequences. It is a history of the human passions, of their intensity, their volatility, and their destructiveness. It is a history of the human soul, of its yearnings, its desires, and its longings. It is a history of the human heart, of its joys, its sorrows, its loves, and its hates. It is a history of the human emotions, of their beauty, their grandeur, and their tragedy. It is a history of the human heart, of its secrets, its mysteries, and its wonders.

# SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

(17 décembre 1936)

---

## RAPPORT

SUR LA

## FONDATION BRAQUEHAIS-VERDREL

Par M. CHARLES LEROY

Trésorier

---

MESSIEURS,

LE 9 janvier 1924 mourait à Rouen, sans postérité, M<sup>me</sup> André Braquehais, née Anne-Caroline Verdrel. Héritière d'un nom respecté et vénéré dans notre ville, M<sup>me</sup> Braquehais-Verdrel, depuis de longues années, se tenait éloignée de la vie de société; elle sentait l'amertume d'un foyer désert et consacrait sa fortune à aider, d'une façon aussi efficace que discrète, les familles dont on lui signalait la détresse.

Voulant que pût se continuer après elle l'œuvre à laquelle elle se consacrait, cette femme au grand cœur, s'intéressant au sort des humbles et des déshérités, institua, par son testament en date du 6 juin 1919, pour légataire universelle, sous diverses charges viagères, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, à laquelle elle confia la mission de distribuer, chaque année, les revenus de son

patrimoine à des familles nombreuses de l'arrondissement de Rouen, tel qu'il existait alors.

Le testament contient les dispositions suivantes : « Je prie l'Académie de Rouen d'employer le montant de ce qu'elle recueillera dans ma succession à distribuer chaque année des prix de vertu, des récompenses et des secours aux familles nombreuses nécessiteuses et dignes d'intérêt et de moralité irréprochable, de l'arrondissement de Rouen. Je suis d'ailleurs convaincue que l'Académie de Rouen saura, pour respecter mes volontés, employer cet argent dans un but charitable et humanitaire. »

L'Académie, fière d'une confiance qui honorait nos prédécesseurs et dont nous sommes nous-mêmes honorés, va, pour la douzième fois, accomplir la tâche agréable qui lui a été confiée.

La première remise de prix, récompenses et secours à des familles nombreuses de l'arrondissement de Rouen a eu lieu en 1925 ; il fut versé une somme totale de 40.000 francs. Depuis, chaque année, prix et allocations se sont élevés à des chiffres supérieurs, dont le total, en y comprenant les sommes qui vont être versées, atteint près de 500.000 francs (exactement 493.500 francs). Cette année, par suite de l'application des décrets-lois de juillet 1935, nos ressources ont été diminuées et par là même notre budget de bienfaisance s'est trouvé amoindri.

Pour répondre aux intentions de M<sup>me</sup> Braquehais-Verdrel et se conformer à ses volontés, l'Académie, par ses délégués, procède à une enquête sérieusement approfondie.

Trois éléments sont appelés à constituer les dossiers :

D'abord les indications fournies par les familles elles-mêmes ;



Ensuite, les renseignements recueillis auprès des autorités municipales, des curés de paroisse, des employeurs et patrons, des instituteurs et institutrices en contact journalier avec les enfants, des docteurs appelés à donner leurs soins, des dames visiteuses et des infirmières sociales dont l'éloge n'est plus à faire, dont l'influence bienfaisante se fait sentir et auxquelles nous adressons un respectueux légitime hommage.

A cette instruction écrite, si j'ose m'exprimer ainsi, viennent se joindre les visites à domicile, qui, si elles surprennent la mère de famille au milieu de ses occupations ménagères, permettent de se rendre compte de la tenue de la maison, de pénétrer, en quelque sorte, dans l'intimité du foyer et de connaître les besoins, les aspirations et les désirs des candidats.

Nous avons eu, cette année, à examiner cent vingt-deux dossiers, parmi lesquels il nous a fallu choisir les bénéficiaires des libéralités de M<sup>me</sup> Braquehais-Verdrel.

Tâche délicate que nous nous sommes efforcés de remplir avec toute l'impartialité désirable; tâche rendue d'autant plus difficile par ce fait que si l'on excepte quatre ou cinq dossiers, tous les autres sont dignes de retenir l'attention. Ce n'est pas sans un serrement de cœur que nous avons été obligés d'écarter des familles très méritantes.

Ne pouvant disposer que de 38.500 francs, et ne voulant pas ne donner que des poussières de prix et d'allocations, nous avons décidé d'attribuer trois prix de 2.000 francs, un prix de 1.500 francs, huit prix de 1.000 francs et vingt-quatre allocations de 1.000 francs.

Les prix de 2.000 francs ont été attribués à M. et M<sup>me</sup> Anfry, M. et M<sup>me</sup> Ponty et M. et M<sup>me</sup> Rigault.

M. et M<sup>me</sup> Anfry habitent, 5, rue de l'Abri-Familial, à Boisguillaume, dans une maison qu'ils ont acquise, sous les

conditions prévues par la loi Loucheur. M. Anfry est employé comme déménageur dans la Maison Bienaimé, M<sup>me</sup> Anfry consacre son temps à ses jeunes enfants et aux soins du ménage. Ils ont eu quatorze enfants, dont douze sont vivants. Ils ont fait et font encore les plus grands sacrifices pour élever et faire instruire leur famille et procurer aux fils et aux filles, en âge de le faire, le moyen de gagner honorablement leur vie. Les renseignements fournis sur eux sont des meilleurs et les représentent comme très dignes du prix qui leur est décerné.

M. et M<sup>me</sup> Ponty ont à Duclair, au hameau des Monts, une exploitation agricole de quelques hectares. Cette petite ferme ne pouvant occuper continuellement le mari, celui-ci travaille au dehors en qualité de journalier; la femme, sans négliger en rien ses dix enfants, prend soin des bestiaux et de la basse-cour. Il y a quelques années, leur modeste avoir a été anéanti par un incendie; ils s'efforcent par un travail opiniâtre de rétablir leur situation. Leur goût du travail, leur probité, leur moralité, leur amour pour leurs enfants sont connus et leur réputation est excellente.

M. Rigault est cantonnier communal au Trait; il est bien considéré à tous les points de vue; c'est, disent les pièces du dossier, un brave homme, un ouvrier honnête, très courageux et de moralité parfaite. M<sup>me</sup> Rigault est comme lui courageuse à l'ouvrage. Dix enfants peuplent leur foyer; ils s'efforcent de les élever dans les principes de travail, d'honnêteté et de moralité. Bien que le logement soit un peu étroit pour une aussi belle famille, la maison est bien tenue et, malgré un gain relativement modique, les enfants ne manquent de rien.

Nous avons pensé répondre aux intentions de M<sup>me</sup> Bra-

quehais-Verdrel en leur attribuant un prix de 2.000 francs, comme nous l'avons fait pour M. et M<sup>me</sup> Anfry et M. et M<sup>me</sup> Ponty.

Il nous a semblé que c'était encore obéir aux volontés de la testatrice en décernant un prix de 1.500 francs à M<sup>me</sup> Pierre Thomas, demeurant à Rouen, 27, rue des Capucins.

M<sup>me</sup> Thomas et son mari ont reçu de l'Académie, en 1932, une allocation de 1.000 francs. Depuis, comme ils l'avaient fait auparavant, ils se sont efforcés d'élever de la façon la meilleure les sept enfants issus de leur union. Au début de l'année qui s'achève, M. Thomas, qui menait une vie digne d'éloges, est décédé, laissant dans une situation très précaire l'épouse qui l'avait, pendant sa maladie, soigné avec le plus entier dévouement. Celle-ci, de santé chancelante, ne néglige rien pour que ses enfants, dont l'aîné a treize ans et le plus jeune deux ans, ne s'aperçoivent pas de la gêne qui règne à la maison; c'est une femme de grand mérite et digne de notre respect et de notre admiration.

Le temps qui m'est imparti ne me permet pas de rappeler les motifs qui nous ont déterminés dans l'attribution des huit prix de 1.000 francs; je ne dirai donc qu'un mot de chacun des lauréats.

M. et M<sup>me</sup> Louis Gosselin, attributaires d'une allocation en 1934, ont eu dix enfants, ils en ont encore huit. Ce sont des bâtisseurs, ils ont édifié, de leurs mains, au flanc de la côte Sainte-Catherine, un modeste logis encore trop étroit. Ils sont honnêtes et méritants à tous points de vue.

M. et M<sup>me</sup> Chabardin ont dix enfants. Ce sont des gens très honorables. Malheureusement, la maladie s'est installée

à leur foyer et le mari, employé modèle, a dû quitter son emploi.

M. et M<sup>me</sup> Chotard ont également dix enfants. Ils s'efforcent de donner à ceux en âge de travailler le moyen de soutenir la lutte pour la vie; ils prodiguent leurs soins aux plus jeunes et à tous leurs bons conseils.

M. et M<sup>me</sup> Jaffré ont neuf enfants. Déjà bénéficiaires de la fondation Braquehais-Verdrel, ils possèdent une maison qu'ils ont achetée avec leurs économies. Ils jouissent d'une excellente réputation. Ils pourront finir d'aménager leur logis très propre où les cuivres, soigneusement astiqués, jettent leur note claire sur le bois sombre des vieux meubles.

M. et M<sup>me</sup> Lefebvre-Mustel ont également neuf enfants. C'est une famille des plus méritantes, à laquelle l'Académie, en 1933, accorda une allocation qui fut fort bien employée. Là aussi, la maladie du père de famille rend la situation très difficile; il faut à M<sup>me</sup> Lefebvre un grand courage pour lutter contre l'adversité, élever ses enfants comme elle le fait et soigner son mari avec un dévouement que tous se plaisent à reconnaître.

M. et M<sup>me</sup> Defranoux, avec leurs six enfants vivants, constituent une belle et bonne famille. La mère, travailleuse et d'une honnêteté scrupuleuse, prend soin des enfants et s'occupe du ménage, alors que le père, brigadier des Gardiens de la Paix, s'occupe activement, pendant ses heures de loisirs, des besoins des familles de la cité des Sapins qui, en reconnaissance des services rendus, l'ont appelé à la présidence de leur association.

M. et M<sup>me</sup> Macarone ont sept enfants. Propriétaires de leur maison, qu'ils ont acquise sous le bénéfice de la loi

Loucheur, ils sont travailleurs, probes, honnêtes, de moralité parfaite et très dignes d'intérêt.

Ces quelques indications, trop sommaires, justifient pleinement, croyons-nous, l'attribution de prix de 1.000 francs aux familles dont je viens de donner les noms.

J'arrive aux allocations, et, à ce propos, je crois devoir rappeler que si le nombre des enfants entre en ligne de compte, si les besoins des familles peuvent avoir quelque influence sur notre décision, il faut aussi que ces familles soient dignes des attributions qui leur sont faites et répondent aux conditions de moralité imposées par M<sup>me</sup> Braquehais-Verdrel.

Nous avons, après mûr examen, attribué vingt-quatre allocations de 1.000 francs; elles permettront aux uns d'aménager la maison qu'ils ont construite, ou de compléter un mobilier souvent trop rudimentaire; à d'autres, de garnir de façon convenable les petits lits soigneusement alignés dans une chambre bien tenue; à d'autres encore, d'augmenter leur outillage ou d'obvier à la gêne qu'engendrent le chômage et la maladie; à certains, de commencer, à convertir le baraquement qu'ils occupent en une demeure plus stable, alors que nous verrons avec plaisir telle famille quitter un baraquement trop étroit pour neuf personnes, et telle autre abandonner un meublé de deux pièces où s'entassaient le père, la mère et huit enfants.

J'ai terminé ce rapport que j'aurais désiré plus complet; qu'il me soit permis d'y ajouter quelques mots.

L'an dernier, le rapporteur de la fondation Braquehais-Verdrel, M. Le Cacheux, avec la clarté et la précision dont il est coutumier, avec toute l'autorité qui s'attache à sa qualité de père d'une famille nombreuse, complétait son exposé par

des considérations qui furent très appréciées. Je ne puis, hélas! le suivre sur ce terrain; chez moi,

La cage est sans oiseaux, la ruche est sans abeilles,  
.....la maison sans enfants,

et je n'ai point le bonheur de pouvoir caresser quelque tête brune ou blonde qui soit de mon sang. Toutefois, entouré de familles nombreuses qui me sont chères, je partage leurs joies comme je prends part à leurs inquiétudes, à leurs angoisses et à leurs douleurs, je vois les difficultés que les parents rencontrent dans l'accomplissement de la noble tâche qui leur incombe, et je sens combien la situation est poignante lorsque le besoin, la gêne, la misère règnent dans la maison.

En étudiant les dossiers qui nous étaient soumis, j'ai vu aussi ce qu'il y avait de grand et de beau dans cette vie familiale dont nous avons rencontré tant d'exemples touchants.

Sans doute, le poète a pu dire :

Lorsque l'enfant paraît, le cercle de famille  
Applaudit à grands cris. Son doux regard qui brille  
Fait briller tous les yeux.

Mais à côté de ces joies, que de soucis!

Honneur donc à ces familles, dont nous sommes heureux aujourd'hui de reconnaître le goût du travail, la probité professionnelle, l'honnêteté, la moralité et aussi le courage, l'esprit d'abnégation, de sacrifice et de dévouement; elles semblent avoir fait leur la devise : A cœur vaillant, rien d'impossible.

Honneur à celles qui, malgré notre désir, ne font pas partie des élues, simplement parce que nos mains étaient vides.

Honneur à tous ces foyers qui, quoiqu'on en ait pu dire, sont imbus des vertus familiales si profondément ancrées dans notre beau pays de France.

Honneur à ces foyers où l'autorité paternelle est tempérée par la tendresse maternelle, où se continuent, dans une modeste sphère, les traditions qui ont fait la grandeur de la patrie et qui forment la base et l'armature de la nation.

Honneur! honneur et merci!

BÉNÉFICIAIRES DES PRIX ET ALLOCATIONS

*Trois prix de 2.000 francs aux familles*

1° ANFRY (Marcel), 5, rue de l'Abri-Familial, Boisguillaume, 14 enfants (12 vivants);

2° PONTY (Edmond), hameau des Monts, Duclair, 11 enfants (10 vivants);

3° RIGAULT (Auguste), cours du Clos-Fleury, Le Trait, 10 enfants vivants.

*Un prix de 1.500 francs à*

4° M<sup>me</sup> veuve THOMAS (Pierre), 27, rue des Capucins, Rouen, sept enfants vivants.

*Sept prix de 1.000 aux familles*

5° GOSSELIN (Louis), 8, chemin de Pîtres, Blosseville-Bonsecours, 10 enfants (8 vivants);

6° CHABARDIN (Jean), 19, rue d'Ecosse, Canteleu-Village, 10 enfants vivants;

7° CHOTARD (Victor), 28, rue de la République, Elbeuf, 10 enfants vivants;

8° JAFFRÉ (Yves), ancienne route de Bordeaux, Grand-Quevilly, 9 enfants vivants;

9° LEFEBVRE-MUSTEL, 77, rue de la Haie, Boisguillaume, 9 enfants vivants;

10° DEFRANOUX (Julien), 1, rue Auguste-Leblond, Rouen, 8 enfants (6 vivants);

11° MACCARONE (Alfred), 1, rue de Normandie, Saint-Etienne-du-Rouvray, 7 enfants vivants.

*Vingt-quatre allocations de 1.000 francs aux familles*

1° DUVAL (Alexandre), Sainte-Croix-sur-Buchy, 13 enfants (10 vivants);

2° LAPERT (Georges), rue du Lieutenant-de-Vaisseau-Widmer, Rouen, 9 enfants (6 vivants);

3° MOY (Eugène), 10, rue du Lin, Barentin, 10 enfants (8 vivants);

4° RAGOT (Eustache), 28, rue Agasse, Cité des Sapins, Rouen, 9 enfants (8 vivants);

5° MASSELIN (André), 5, rue du Diguët, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, 8 enfants (7 vivants);

6° BLOQUET (Enguerrand), 15, rue Juste-Dumanoir, Rouen (Sapins), 11 enfants (8 vivants);

7° CARON (André), rue Pierre-Curie, Rouen (Trianon), 10 enfants (6 vivants);

8° LELEU (Julien), 5, rue Auguste-Guérault, Rouen (Sapins), 9 enfants vivants;

9° LEHOUX (Lucien), rue de Madagascar, Rouen, 7 enfants vivants;

10° GOUALARD (Marcel), 13, rue Agasse, Rouen (Sapins), 9 enfants vivants;



11° AUTIN (Edmond), rue de l'Eglise, Cité Navarre, 21 B, Grand-Quevilly, 7 enfants vivants ;

12° ARTU (Joseph), 45, rue Bocquet, Rouen, 10 enfants (9 vivants) ;

13° DEHAYES (Eugène), 54, rue de Barentin, Malaunay, 10 enfants (7 vivants) ;

14° FRUMERY (André), hameau de Campeaux, Villers-Ecalles, 10 enfants (8 vivants) ;

15° EMO (Eugène), 45, avenue Carnot, Déville-lès-Rouen, 8 enfants vivants ;

16° CREVET (Noël), Butot, par Saint-Ouen-du-Breuil, 7 enfants (6 vivants) ;

17° POTTIER (Gaston), rue des Andelys, La Neuville-Champ-d'Oisel, 7 enfants vivants ;

18° BACHELET (Marcel), 54 bis, rue Louise-Dufour, Petit-Quevilly, 7 enfants (6 vivants) ;

19° PASSEREL (Alphonse), 114, rue du Renard, Rouen, 7 enfants vivants ;

20° LEGOIS (Alfred), 142, chemin de Clères, Boisguillaume, 8 enfants vivants ;

21° BURÉ (Ernest), 104, route de Sainte-Austreberthe, Pavilly, 9 enfants (8 vivants) ;

22° POMMIER (Marcel), 107, rue Annie-de-Pène, Rouen (Mont-Gargan), 7 enfants vivants ;

23° BEURION (Albert), 69, rue de la République, Sotteville, 7 enfants vivants ;

24° DANNEBEY - TONDEUR, 6, rue Edouard-Adam, Rouen, 10 enfants (8 vivants).

---

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

# SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

(17 décembre 1936)

---

## RAPPORT SUR LES PRIX DE VERTU

**LA REINTY, DUMANOIR, Octave ROULAND  
et BOULET-LEMOINE**

Par M. le Général SCHUHLER

---

MESSIEURS,

**S**I, pour la première fois, je suis chargé de présenter un rapport sur les prix de vertu, je dois dire qu'au cours de ma carrière militaire, alors que la durée du service était plus longue qu'aujourd'hui, j'ai eu maintes fois à examiner les nombreux dossiers de soldats, uniques soutiens de leur famille, que l'on désirait rendre à leurs foyers.

Dans cette œuvre humanitaire, nous n'étions pas alors limités comme aujourd'hui par une question d'argent et c'était avec une véritable satisfaction que nous pouvions libérer tous ceux qui le méritaient.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen a le grand honneur d'être appelée à répartir non seulement les prix destinés aux œuvres scientifiques, littéraires et artistiques, mais encore de nombreux legs institués par de généreux bienfaiteurs pour récompenser le mérite et honorer la vertu.

Malheureusement, les sommes ainsi mises à notre disposition sont limitées, et c'est avec regret que chaque année

l'Académie se voit obligée d'éliminer des candidats fort méritants et de faire un classement très difficile, dans lequel elle s'efforce de respecter les intentions des donateurs.

Cette année, l'Académie avait à attribuer les prix suivants :

Le PRIX LA REINTY (500 francs), « à un marin de l'ancien pays de Caux reconnu comme le plus méritant par ses services, soit à l'Etat, soit au commerce maritime et à la pêche, par des actes de dévouement, par sa conduite et sa moralité ».

Ce prix a été décerné au matelot Corentin MORVAN, âgé de trente-huit ans, né à Guilvinec, marié, père de trois enfants, employé aux travaux du port du Havre.

Le 14 septembre 1912, jeune mousse, il se jette à l'eau tout habillé et sauve un enfant tombé accidentellement dans le port et en danger de se noyer.

Le 14 novembre 1924, il se jette à l'eau de son bateau au secours d'un naufragé qu'il réussit à sauver.

Le 7 novembre 1935, au cours d'une violente tempête, et en exposant sa vie avec le plus souverain mépris du danger, il parvient à arracher six hommes à la mort.

Ces actes se passent de commentaires et vous trouverez que le matelot Morvan était tout indiqué pour recevoir le prix La Reinty.

Depuis que ces renseignements nous ont été communiqués, nous apprenons, qu'en date du 24 novembre dernier, par décision du Sous-Secrétaire d'Etat de la Marine marchande, une médaille de bronze a été décernée à Corentin Morvan qui a fait preuve d'initiative et de courage en se jetant à l'eau tout habillé pour secourir un homme.

PRIX DUMANOIR. — Les prix Dumanoir, de 700 francs chacun (celui de 1935 reporté et celui de 1936), destinés « aux auteurs d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure », ont été décernés :

Le premier, à l'Œuvre de la Goutte de Lait de l'Union des Femmes de France, 133, rue Saint-Julien, à Rouen.

Cette Œuvre, si connue à Rouen pour les immenses services qu'elle rend à l'enfance et aux familles nécessiteuses, est arrivée en 1935 à distribuer 61.800 litres de lait, 296.500 biberons. Je ne cite que pour mémoire les pesées, consultations, vaccinations, séances de rayons ultra-violets, soins à domicile, tous ces services assurés bénévolement.

Le second prix Dumanoir a été décerné à la Société protectrice de l'Enfance de Rouen, place de la Haute-Vieille-Tour, qui se consacre également, et avec quel succès, à conserver des enfants à la France.

La Société protectrice de l'Enfance fut fondée en 1873; à cette époque, la proportion des décès d'enfants jusqu'à un an était de 15 0/0. Elle est tombée aujourd'hui à 3 0/0!

Au moment où l'un des plus graves dangers qui menace notre pays est la dénatalité, on comprendra l'importance de ces œuvres que nous regrettons de ne pouvoir aider davantage.

PRIX OCTAVE ROULAND. — Deux prix de 270 francs chacun aux « membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères ou sœurs ».

Le premier de ces prix a été décerné à M<sup>lle</sup> Renée LOUVEL, de Saint-Pierre-Bénouville, par Anglesqueville.

M<sup>lle</sup> Louvel est une jeune fille tout à fait méritante et appréciée de tous ceux qui la connaissent.

Agée seulement de seize ans, elle dirige, depuis la mort

de sa mère survenue il y a cinq ans, la maison paternelle avec toutes les qualités d'une excellente mère de famille.

Et les sept frères et sœurs plus jeunes qu'elle reçoivent de leur sœur aînée les soins les plus assidus.

Donnant elle-même l'exemple, elle s'occupe également de leur éducation.

Enfin, elle a su remonter le moral de son père qui, après la mort de sa femme, avait eu un moment de découragement compréhensible.

Le second prix est attribué à M<sup>lle</sup> Alice FAUVEL, 13, rue Lucien-Valin, Rouen.

Cette jeune fille, âgée de vingt et un ans à la mort de sa mère survenue en 1935, n'a pas hésité à abandonner son métier de couturière qu'elle aimait beaucoup, pour se consacrer entièrement à ses cinq frères et sœurs, à son père, et surtout à son tout jeune frère âgé seulement de quelques jours lors du décès de la mère.

Avec un courage admirable et constant, elle s'acquitte depuis plus d'un an de la lourde tâche de maîtresse de maison et de maman dévouée, faisant preuve de qualités d'organisation rares chez une jeune fille si jeune.

PRIX BOULET-LEMOINE. — Prix de 900 francs, « à la personne de condition pauvre, soit homme, soit femme, originaire du département de la Seine-Inférieure, et y demeurant, qui aura donné le plus de preuves de dévouement et de sacrifices pour assister et pour soigner jusqu'à leur mort ses père et mère et le survivant d'eux ».

Ce prix a été décerné à M<sup>lle</sup> Augustine BESNARD, 3, rue Bonnetot, Barentin.

Née à Barentin en 1881, M<sup>lle</sup> Besnard a toujours eu

une conduite exemplaire. Elle a soigné successivement son père, décédé à l'âge de cinquante-six ans, sa mère, décédée à l'âge de quatre-vingt-quatre ans et aveugle pendant dix-huit ans, puis sa tante, infirme et paralysée, décédée à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Elle a toujours fait preuve du plus grand dévouement et toutes les personnes qui la connaissent font son éloge.

Il est réconfortant, Messieurs, à une époque où les difficultés de la vie pourraient rendre l'homme égoïste, de constater que les belles qualités de courage, de sacrifice, d'abnégation, qui ont fait la valeur de notre race, sont toujours vivaces.

Nos félicitations chaleureuses vont aux heureux lauréats et nos remerciements à la mémoire de ceux qui nous ont permis, par leur générosité, de les récompenser aujourd'hui.

---

Faint, illegible text at the top of the page.

Main body of faint, illegible text, appearing to be several paragraphs of a letter or document.

Lower section of faint, illegible text, possibly a signature block or a closing.

Final line of faint, illegible text at the bottom of the page.



## SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

(17 décembre 1936)

---

### RAPPORT SUR LE PRIX PELLECAT

Par M. EDOUARD DELABARRE

---

MESSIEURS,

L'HUMANITÉ souffre, et pourtant elle voudrait être heureuse, elle le voudrait désespérément!

Mais qu'est-ce exactement que le bonheur?

Le bonheur, tel qu'il est généralement compris et désiré, tel que semblent même le posséder certains aux yeux du monde, n'est-il autre chose qu'un vain mirage lorsqu'il a pour base principale la recherche de la satisfaction des sens, toujours affamés, jamais assouvis!

L'idée donc que nous nous faisons du bonheur est fausse, lamentablement fausse, et notre éducation nous a trompés en nous apprenant à caresser des monstres dont nous serons et demeurerons toujours les esclaves et les malheureuses victimes.

Aussi, chaque jour qui passe, au lieu de l'écho des joies espérées, ne nous apporte que les gémissements d'une humanité accablée sous le poids de ses espérances perpétuellement déçues.

Imbue d'idées matérialistes, l'humanité ignore, ou feint d'ignorer que la matière dont elle fait l'objet de son culte contient à la fois des germes de vie et des germes de mort.

Or, c'est précisément vers ces derniers que nous nous égarons, naturellement attirés par leurs charmes faciles, mais, hélas! toujours trompeurs; et c'est ainsi qu'abusés comme le furent les anciens par le charme des sirènes, nous nous laissons entraîner peu à peu dans le gouffre que creusent nos passions, au fond duquel règnent, en fait de paix, la tristesse, le dégoût et le désespoir.

Tombés au fond de cet abîme, convient-il pourtant de désespérer?

Non, certes, puisque heureusement à côté des germes de mort, la matière contient également des germes de vie qui, si nous le voulons sincèrement, peuvent toujours nous sauver.

Est-ce que de la boue même qui souille quelquefois les champs après un long orage, les rayons du soleil en passant n'élèvent pas jusqu'à lui, sous leurs caresses chaudes, des gouttelettes pures exemptes de toute souillure et gonflées de ses reflets d'or?

Ainsi l'artiste cherche à dégager de la matière, source de tant de maux pourtant, ce qu'elle contient de bon et de réconfortant.

Pour écrire ses émotions et les faire partager, c'est à la matière qu'il s'adresse, mais au lieu de se laisser comme le monde absorber par elle, il la domine et lui ravit les charmes purs qu'elle possède et dont elle est si jalouse, pour les mettre au service de la saine beauté.

Son esprit, par son art, dégagé des aspirations purement humaines, lui permet de s'abandonner à la joie vraie, absolue qui l'étreint, et c'est dans un élan de charité sublime qu'il veut y associer le monde dont il connaît les souffrances pour les avoir aussi subies.

Il veut fixer cette joie pour qu'elle se perpétue, afin d'apporter à travers les temps à tous ceux qu'elle touchera l'oubli momentané de leurs peines dans une ivresse spirituelle qui ne les décevra jamais.

Tantôt le crayon et la couleur décriront le trouble de sa pensée à laquelle son talent donnera une forme sublime.

Est-ce que Vinci n'a pas conduit la beauté féminine jusqu'à la perfection dans la *Joconde*, et Millet donné à ses paysans, par leur attitude, une noblesse qui les élève jusqu'à celle des héros d'Homère?

Tantôt, empruntant au bois ou au métal des timbres variés, il leur demandera de traduire les voluptés pleines d'harmonies dans lesquelles se ravit son âme extasiée!

D'autres fois, fouillant la pierre ou le marbre inertes, il leur demandera de faire de ses rêves de splendides réalités!

Mais encore est-ce qu'en demandant à la matière d'abriter la vie, l'artiste ne propose pas à celle-ci un certain ordre établi dans un cadre idéal, qui transmettra aux générations futures, jusque dans ses mystères les plus intimes, le sens de la vie qui présida à leur conception?

O sublimité de l'art!

Il domine la matière et la met au service du beau pour qu'elle sème sur le chemin que parcourt le monde accablé sous le poids de ses misères, des relais où il pourra goûter, dans la joie d'émotions pures, l'oubli de ses souffrances et puiser de nouvelles énergies avant de reprendre sa route un moment interrompue.

Si ces relais, simples repos, apportent de véritables joies, celles-ci cependant ne sont que momentanées — mais est-ce que le culte du Beau ne nous conduit pas insensiblement

à celui du Bien, son frère, pour arracher définitivement à la douleur le monde régénéré par leurs efforts conjugués.

Alors peut-être, celui-ci avec eux comprendra-t-il qu'il fait fausse route et que pour se reposer dans un calme ineffable et définitif, il doit suivre une voie diamétralement opposée à celle qu'il a jusqu'ici parcourue, qu'il faut cesser de demander à la matière, au lieu de ses éléments sains, le venin qu'elle contient et qui empoisonne sa vie; qu'il faut triompher de lui-même, qu'il faut dompter ses convoitises et que c'est dans la simplicité, dans la douceur, l'esprit de sacrifice et dans la charité totale que le bonheur dans sa plénitude peut seulement se trouver.

Malheur à ceux que le matérialisme égare. Tant que l'humanité se refusera à accepter ces principes essentiels la douleur inexorablement sera son unique partage.

La vraie raison de la vie une fois comprise seule la peut rendre heureuse en dépit même des misères dont elle demeurera fatalement menacée toujours ici-bas, car alors seulement, chaque fois que celles-ci nous viendront surprendre, nous saurons toujours, après une inévitable réaction première, les accueillir avec le sourire qu'il convient de réserver à des hôtes attendus, et même, si surprenante qu'en paraisse la chose, en nous tournant vers le Guide qui pour notre bien leur aura indiqué le chemin de notre toit, nous serons capables de nous montrer reconnaissants et, du fond du cœur, de lui dire merci!

MESSIEURS,

C'est parce que l'art tend à élever notre humanité vers un mieux nécessaire, que notre Académie, grâce à la générosité de M. Pellecat, a réservé cette année ses deux prix annuels

à deux artistes, afin, selon la volonté du testateur, de les encourager dans leur noble carrière.

M<sup>lle</sup> Eliane LOISON, née à Rouen, a fait ses premières études à l'Ecole Laurent-de-Bimorel de la rue Saint-Denis, puis à l'Ecole pratique des Jeunes Filles, dans la Section commerciale.

Sa santé, fragile alors, l'obligea à s'éloigner de cette institution, trop tôt pour qu'elle pût y obtenir le diplôme de fin d'études.

Son embarras fut grand alors. Quelle carrière, en effet, pouvait-elle adopter qui lui permît, le cas échéant, par nécessité de se soustraire à une sévère continuité dans la préparation avant qu'elle pût l'exercer dans les meilleures conditions?

Elle avait heureusement encore sa mère et une sœur excellente attachée au Service des Postes qui lui proposa de l'aider.

Ses goûts pour le dessin fixèrent particulièrement son attention, et c'est à l'enseignement de cet art qu'elle se destina.

Alors elle entra à notre Ecole des Beaux-Arts.

Son assiduité, sa ferme volonté de se perfectionner toujours, avec les nombreux succès qu'elle obtint dans les différents concours, attirèrent vers elle les sympathies attentives de ses professeurs.

Sa douceur et le charme de son caractère lui valurent à l'Ecole de sincères et bonnes amitiés.

Peindre est maintenant son rêve. Elle a acquis dans cet art de précieuses qualités et dans de récentes expositions à notre Musée, le public, attentif à la recherche des meilleures

œuvres, n'a pas manqué de distinguer la justesse d'observation, la délicatesse de la vision, de la couleur et du sentiment de la jeune artiste que vous avez eu d'ailleurs vous-mêmes, Messieurs, l'occasion d'apprécier par les œuvres nombreuses que M<sup>lle</sup> Loison a soumises à votre jugement.

Titulaire du prix Vautier de l'École des Beaux-Arts en 1935, prix d'argent accordé à l'élève qui s'est le plus distingué au cours des trois dernières années, M<sup>lle</sup> Loison, toujours soucieuse d'apprendre et d'étendre ses impressions personnelles, décida de mettre à profit la somme que son prix mettait à sa disposition pour faire un voyage en Italie.

J'aimerais, Messieurs, vous redire les enthousiasmes que votre lauréate a rapportés de son voyage et qu'elle m'a confiés, j'aimerais vous traduire ses impressions..., c'est une artiste, ne l'oublions pas, et celles d'une artiste délicate comme l'est M<sup>lle</sup> Loison sont naturellement des plus captivantes à partager; mais ce serait nous entraîner trop loin et je me contenterai simplement de vous dire que le Lac Majeur l'a charmée, que Milan, à part ses musées, lui a paru quelconque et, observation très juste, que sa Cathédrale, construite dans un gothique transplanté, est peu en harmonie avec le climat; pourtant, elle s'émeut en retraçant les beaux couchers de soleil sur l'Arno. Quant à Florence, oh! Florence, quelle source immense de joies cette ville fut pour elle! L'originalité et l'art puissant de ses vieux Palais qui resplendissent toujours de l'éclat d'une des plus extraordinaires civilisations que le monde ait connues; ses musées splendides bourrés d'œuvres étonnantes et inouïes de beauté et, dominant tous les artistes, Michel-Ange, lui ont laissé la plus formidable des impressions. Puis ce furent Rome, superbe mais manquant d'unité, — elle regrette de n'avoir pas assez

passé de temps au Vatican, — puis Naples avec sa baie immensément belle dont elle pouvait se ravir de la fenêtre même de la chambre de son hôtel, puis Capri...

Mise en goût par les voyages, M<sup>lle</sup> Loison éprouva le besoin de passer ses dernières vacances sous un ciel bien différent, celui de la Bretagne qu'elle parcourut insuffisamment, mais qui, par ses granits et ses genêts, ses églises et leurs clochers, le caractère particulier de son art Renaissance, ont éveillé chez elle à leur tour de si puissants enthousiasmes que toute la nature lui apparaît à présent immensément belle et capable d'éveiller tant d'émotions que l'inquiétude à présent grandit chez elle de se sentir incapable désormais peut-être de les pouvoir traduire avec tout le talent qu'elle voudrait pour cela posséder.

Rassurez-vous, Mademoiselle, en art comme en toute chose, quand on commence à s'apercevoir que l'on a encore beaucoup à apprendre, c'est que l'on a alors fait de grands progrès.

Vous développerez encore ceux-ci par la suite, en poursuivant des études si bien commencées et le prix Pellecat que vous décerne notre Académie les favorisera comme nous le désirons vivement, pour que se dessine votre avenir comme vous avez pu le rêver.

M. FOURNET (Jean) est musicien. Il est également né à Rouen.

Son père, sans en faire comme lui une profession, aime jouer de la flûte; mais sa grande passion de toujours fut de diriger des sociétés musicales. Actuellement, il préside aux destinées de l'Harmonie de Rouen-Saint-Sever et de l'Ecole de Musique, également de Rouen-Saint-Sever.

Avant d'aborder à fond la carrière musicale, notre lauréat

fit ses études à une école primaire, puis à l'École supérieure de Rouen.

Cependant, sous la direction de son père, il apprenait déjà la musique, à laquelle il devait vouer sa vie. Comme lui, il adopta la flûte comme instrument et dès qu'il le put il se donna tout entier à son art.

Le maître Blanquart, flûtiste à l'Opéra et aux Concerts Colonne, après son père, le guida et prépara son accès au Conservatoire où il entra en 1930 dans la classe de flûte dirigée par Philippe Goubert.

Mais un an plus tard, son nouveau professeur démissionnait et était remplacé par Marcel Moïse.

Cependant, un an après son entrée au Conservatoire, M. Fournet obtenait, en 1931, un premier accessit.

L'année d'après, le Jury lui décernait un premier prix.

Dès lors, l'avenir devait lui sourire.

M. Fournet, pourtant, ne se contenta pas alors de son talent d'exécutant, il désira plus encore, et voulut diriger des orchestres pour leur demander d'interpréter selon son sentiment personnel les œuvres des maîtres de la musique.

En 1934, il entra dans la classe des Chefs d'orchestres au Conservatoire, alors conduite par le professeur Philippe Goubert, que notre lauréat, heureusement, retrouvait. Pouvait-il rêver meilleur maître? Celui-ci est, en effet, actuellement Directeur de la musique à l'Opéra et chef d'orchestre de la Société des Concerts du Conservatoire.

Au dernier concours d'avril, M. Fournet obtint un premier accessit pour la direction des orchestres.

Vraiment Rouennais de cœur, M. Fournet ne quitta jamais notre cité, et c'est en faisant pour chaque classe du Conservatoire le voyage de Paris qu'il poursuivit ses études.



Pouvait-il, d'ailleurs, pour assurer sa vie, abandonner un pupitre qu'il occupe au Théâtre-des-Arts depuis huit ans? Ses derniers succès lui ont valu, cette année, le titre de chef d'orchestre adjoint à notre Théâtre.

M. Fournet a dirigé des concerts dans notre ville qui ont révélé au public les réelles qualités qu'il possède. Il a même organisé des tournées théâtrales dans la région, qui ont remporté de véritables succès. Ce furent : *Le Barbier de Séville* à Lisieux, Pont-Audemer, Dieppe et Yvetot; ailleurs, *l'Arlésienne*, le chef-d'œuvre de Bizet; des fragments importants de *la Damnation de Faust* au Théâtre-des-Arts; *Lakmé* à Chartres avec, comme exécutants, les artistes et les chœurs de l'Opéra-Comique.

Si M. Fournet n'a pas encore fait de compositions musicales, il a du moins fait des orchestrations. C'est d'ailleurs de plus en plus vers la carrière de chef d'orchestre qu'il se propose d'orienter son talent, que des succès nombreux déjà remportés ont déjà si bien affirmé.

L'artiste, on le sait, aime partager ses émotions. Comme M. Fournet n'avait aucune raison de créer une exception à la règle, il s'est marié il y a deux ans avec une jeune cantatrice, élève soprano au Conservatoire, dans la classe de chant de Félix Vieuille.

A côté de son mari, désormais, le talent de M<sup>me</sup> Fournet grandit. N'a-t-elle pas d'ailleurs obtenu déjà au Conservatoire une médaille de vocalise?

Les amateurs de musique ont eu le plaisir de l'applaudir au cours de concerts auxquels elle prêta son talent, notamment aux Artistes normands et encore à des concerts où l'orchestre était conduit par son mari, tel celui de l'Association professionnelle des Concerts symphoniques rouennais

qui fut donné à l'Hôtel de Ville au cours du dernier mois de juillet.

M<sup>me</sup> Fournet eut encore l'occasion de se faire entendre dans des cérémonies religieuses, ainsi que dans des concerts récents donnés à la Cathédrale.

La douce harmonie qui règne dans le ménage devait être consacrée par la naissance d'une charmante petite fille actuellement âgée de sept mois.

Vous ne vous étonnerez pas si je vous dis que cette enfant, bercée par la plus douce des voix, celle de sa mère, éprouve instinctivement déjà des joies infinies à taper sur le piano de celle-ci.

Ses compositions musicales sont peut-être discutables, mais après tout, le snobisme est si étrange et l'audace des jeunes compositeurs modernes parfois si grande que je ne serais pas surpris si certains de ceux-ci ne s'estimeraient pas heureux de pouvoir les signer.

Ce n'est pas l'avis de M. Fournet. Il me l'a affirmé, malgré toute l'indulgence qu'ont pour leurs enfants les pères!

Faisons-lui crédit, pour l'instant du moins, mais souhaitons-lui, ainsi qu'à la gracieuse maman, d'assister plus tard à des triomphes dont leur enfant, savamment instruite par eux, leur apportera l'immense joie, couronnant ainsi leurs carrières dont les débuts brillent déjà d'un vif éclat.

---

## SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

(17 décembre 1936)

---

### RAPPORT SUR LE PRIX BOUCTOT

Par M. le Chanoine LETELLIER

---

MESSIEURS,

L'ACADÉMIE est heureuse d'attribuer le prix Bouctot (1936) à une œuvre littéraire originale : *Pays d'Ouche*, de M. DE LA VARENDE. Le livre nous arrive déjà glorieux : il est l'élu pour le « Prix des Vikings, 1936 ». L'Académie de Rouen n'a pas la prétention d'ajouter beaucoup au succès de l'écrivain, proclamé par les mille voix de la Renommée : elle veut, du moins, que M. de La Varende sache avec quelle joie ses compatriotes de la Normandie ont reconnu dans ses mises en scène, vigoureuses comme une suite d'eaux-fortes, les gens et les choses de chez eux.

On devine, à lire ces quatorze contes, que l'auteur continue dans quelque domaine héréditaire de l'Ouche, au milieu de vieux meubles et de vieilles choses, la vie de grands terriens, ses ancêtres, en rêvant peut-être à quelque évasion sur les océans. On devine qu'il parcourt, en écoutant et en observant, cette campagne dont les aspects lui sont tellement familiers qu'il trouve sans effort, pour la décrire, la matière la plus vraie et les mots les plus justes.

Le livre fait vivre, en un réalisme sobre et concis, le Pays d'Ouche, de Bernay à Breteuil, de Conches à Rugles, avec ses villages et ses champs, ses fermes et ses manoirs. Les détails ne sont pas recueillis au hasard. Un art sûr a fait choix des plus propres à suggérer l'impression dominante. Quelques lignes suffisent pour une évocation. L'Ouche en novembre? « Les terres suintent; les fossés miroitent; partout le pied s'enfoncé.... Des vols infinis de corbeaux, des vols dépenaillés de corbeaux.... » Mille notations rapides de ce genre suffisent pour créer une atmosphère.

A la représentation exacte du cadre où se meut l'action, l'écrivain joint la vérité psychologique, la vie des âmes. Les caractères ne manquent pas au Pays d'Ouche. Là vivent de vieilles familles nobles de souche normande, chez lesquelles se transmet le souvenir d'aïeules et d'aïeux volontaires et originaux. Là se découvre un monde caché de paysans, découplés comme les Vikings du temps de la Conquête, aimant trop les longues beuveries et les grosses farces, mais intelligents et laborieux, avec, dans leurs grands yeux, un regard doux. Ils ont vieilli sans dégénérer, sans perdre les qualités de l'âme des ancêtres. Qu'ils s'appellent le Commandeur de Galart ou la Comtesse de Bernbery, Mailleux ou Joséphine Allaire, nous reconnaissons chez eux une vérité psychologique qui ne trompe pas.

Souvent l'auteur les conduit, par une progression savante, dans des situations terribles, où la réalité persiste, mais s'agrandit et devient une sorte de rêve étrange et hallucinant. Par là M. de La Varenne s'apparente moins à Maupassant qu'à Barbey d'Aurevilly. « Contes fantastiques et vrais, écrit M. le Duc de Broglie, dans l'Introduction du livre.... Un souffle mystérieux les traverse; venant des profondeurs

du passé et des légendes il écarte les flots de la vie présente pour montrer à nu le fond de l'âme de la race normande.... »

\*  
\*\*

Un art de conter, vigoureux, habile et qui se dissimule, donne au récit le mouvement et la vie. Le *conte* est un genre difficile. Avec les éléments que lui fournit la réalité, le narrateur doit construire un récit dramatique. Il lui faut capter l'attention du lecteur, la maintenir sur les divers personnages mis en scène et faire intervenir au bon moment les péripéties qui mènent l'action à son terme. M. de La Varende est un maître dans l'art de créer ce tissu continu, où les faits sont gouvernés non par le hasard, mais par la logique. L'intérêt croît chez lui, avec chaque partie du récit, nettement détachée. La narration semble préparée pour amener l'image finale.

L'auteur réalise même le tour de force de relier ces contes par un fil un peu ténu, sans doute, mais qu'il est agréable de retrouver : ils paraissent évoluer autour d'une vieille famille, que connaissent tous les gens de l'Ouche, les Galart. Ainsi se trouve réalisée l'*unité* du livre et en même temps justifiées les deux dates mises en sous-titre — 1740, 1933 — qui les enferment, depuis « le Commandeur de Galart », l'aventurier légendaire, jusqu'à « l'épilogue », navrant en sa brièveté, qui clôt l'histoire du Passé : « Château à vendre.... S'adresser à Monsieur Moïse Lévy.... »

M. de La Varende, enfin, use en ces pages d'une langue dense et pittoresque. Sa force tient à la simplicité, à la précision des mots employés. Il ne fait pas appel aux expressions rares et inattendues : quelques-unes à peine soulignent la saveur d'un patois qu'il ne saurait être question de traduire.

Et il trouve le mouvement de la phrase, le style varié et approprié, ici grave, là vif et alerte, tantôt sobre et dépouillé, tantôt éclairé d'une image, toujours adapté aux contours mouvants de l'impression ou de la scène à évoquer.

L'originalité du talent de M. de La Varende — mal traduite par le peu que je viens d'en dire — doit nous donner, Messieurs, quelque fierté. Elle prouve que la Normandie garde sur sa terre toujours féconde des fils dont l'activité littéraire ne faiblit pas. Grâce à leur contact avec le terroir aimé et par le jeu de leurs dons naturels, ils expriment, avec autant d'art que de vérité, l'âme de leur pays. N'est-ce pas pour une province un rare bonheur?

---

## SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

(17 décembre 1936)

---

### RAPPORT SUR LE PRIX VERMONT

Par M. E. LE PARQUIER

---

L'ACADÉMIE avait à attribuer un prix Vermont de 700 francs, fondé par notre ancien Confrère pour récompenser « le meilleur mémoire présenté sur une question sociale et de préférence sur une question de prévoyance, chaque mémoire devant être rédigé dans un sens libéral et chrétien ».

Elle a décerné ce prix, qui jusqu'ici n'avait pu encore être attribué, à M. LÉTURGIE pour son bel ouvrage sur le difficile problème de l'enfance coupable : *Une heureuse expérience rouennaise : L'Atelier-Refuge de Sœur Marie-Ernestine.*

Je ne puis faire ici l'analyse détaillée et complète de ce livre qui vient d'ailleurs d'être publié et dont M. R.-G. Nobécourt a donné un excellent compte rendu (dans le *Journal de Rouen*) ; je dirai seulement que M. Léturgie a traité ce sujet avec beaucoup d'ampleur, avec une grande largeur de vues et avec une émotion contenue et prenante. Il nous fait bien comprendre et admirer celle qui fut la fondatrice et la directrice de l'œuvre jusqu'à sa mort, en 1910.

A l'époque où commence vraiment cette histoire, en 1847,

les tribunaux d'enfants n'existaient pas et l'on voyait des coupables, de six à huit ans parfois, condamnés à la prison pour des délits souvent insignifiants et dont, en fait, ils n'étaient pas toujours responsables. A leur sortie de cette prison, où ils étaient trop souvent mêlés aux pires malfaiteurs, il n'y avait pas de patronages pour les recueillir. Sans doute, un homme de grand cœur, le D<sup>r</sup> Vingtrinier, qui a tenu, vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, une place éminente à l'Académie de Rouen et à la Société libre d'Emulation de la Seine-Inférieure, avait réussi à intéresser nos deux principales sociétés à une œuvre humanitaire aussi utile, mais le seul résultat pratique fut l'attribution, en 1848, de la médaille d'or de la Société libre d'Emulation à la sœur Marie-Ernestine pour l'œuvre qu'elle venait de fonder.

C'est à elle, en effet, que revient tout le mérite de la fondation de l'atelier-refuge.

La sœur Marie-Ernestine, de la Congrégation de Saint-Aubin-jouxte-Boulleng, dirigeait, depuis 1840, le quartier des jeunes filles à Bicêtre, cet étrange établissement, à la fois maison de détention, prison, asile de fous. M. Léturgie a retracé, avec beaucoup d'émotion et de charme, ce qui se passa le soir du 18 décembre 1847, lorsque la sœur Marie-Ernestine, pour ne pas abandonner deux jeunes libérées qui ne voulaient pas la quitter, se mit en quête de leur trouver un gîte, du pain et du travail. Elle y réussit, non sans peine, et ce fut l'origine de l'atelier-refuge, transporté plus tard à Darnétal, où il devait rester jusqu'à sa fermeture, en juillet 1912.

L'appui de l'Administration qui avait enfin compris la nécessité de cette œuvre, la fondation d'un patronage de dames



pour les jeunes libérées, la loi du 5 août 1850 qui créait les colonies pénitentiaires pour les mineures de seize ans ayant agi sans discernement, avec obligation de leur donner l'instruction et une éducation professionnelle, facilitèrent le développement de l'atelier-refuge qui comptait une centaine de jeunes filles en 1855 et deux cent trente-neuf en 1862. C'est l'époque de sa plus grande prospérité, qui se prolongea jusque vers 1880.

M. Léturgie nous montre la sœur Ernestine plus préoccupée du rôle moralisateur de l'atelier-refuge dont elle était officiellement la directrice depuis 1857 que de son développement matériel. Il la loue, avec raison, d'avoir préparé ses pupilles à la vie rurale, en leur confiant des travaux de jardinage et d'élevage. Ainsi s'expliquent l'acquisition et la mise en valeur des terrains de la vallée de Darnétal et, en 1875, l'achat de la ferme de la Grande-Mare, dont l'exploitation fut confiée aux pupilles. Il y a, à ce propos, dans l'ouvrage de M. Léturgie, des pages curieuses et quelques anecdotes bien savoureuses. Cette acquisition, payée avec la fortune personnelle de l'abbé Poitevin, qui avait été associé, dès le début de l'œuvre de la sœur Ernestine, fut malheureusement l'origine de difficultés financières qui ne cessèrent plus.

La dernière partie de l'ouvrage est peut-être la plus émouvante, mais aussi la plus triste. C'est le récit des événements qui, à partir de 1900, allaient préparer la ruine de l'atelier-refuge. Et d'abord les erreurs de l'Administration pénitentiaire qui envoyait à Darnétal le trop-plein et parfois le rebut des maisons de correction, l'esprit de rébellion introduit par ces recrues indésirables, les révoltes de 1908 et de 1909 qui assombrirent les derniers jours de la sœur Ernestine. D'autre part, la suppression de la Congrégation de Saint-Aubin, dont

dépendait l'atelier-refuge, et la liquidation de ses biens, y compris la ferme de la Grande-Mare, faisait disparaître les plus sûres ressources de l'œuvre. Ni l'appui du Conseil municipal de Rouen et du Conseil général de la Seine-Inférieure, ni les secours pécuniaires qu'ils lui votèrent ne purent sauver l'atelier-refuge qui disparut définitivement en septembre 1912.

Au moins, la sœur Ernestine n'avait pas assisté à la ruine de son œuvre. Elle était morte le 21 juillet 1910, après avoir reçu les témoignages unanimes de gratitude et de sympathie, non seulement en France, où elle était, depuis assez longtemps déjà, la vice-présidente de l'Œuvre des Patronages de Libérées, mais aussi à l'étranger, et en particulier aux Etats-Unis où les congrès pénitentiaires lui décernèrent les plus hautes récompenses.

Nous félicitons M. Léturgie d'avoir fait revivre cette belle figure et nous l'invitons à venir recevoir le prix Vermont.

---

## SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

(17 décembre 1936)

---

### RAPPORT SUR LE PRIX GOSSIER

(HISTOIRE)

Par M. E. LE PARQUIER

---

L'ACADÉMIE devait décerner cette année un prix Gossier de 700 francs à une œuvre littéraire ou historique intéressant la Normandie, inédite ou publiée au cours des trois dernières années.

En présence des ouvrages déposés il a été décidé d'attribuer un prix de 350 francs et une médaille à des œuvres historiques et un prix de 350 francs à une œuvre littéraire.

L'Académie a décerné le prix Gossier (histoire) de 350 francs à M. l'abbé Adalbert MAURICE, curé de Fresquiennes, pour son important travail sur le marché d'Envermeu du XI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle.

M. l'abbé Maurice a déjà publié plusieurs ouvrages documentés et intéressants, notamment les *Usages de la forêt de Brotonne*, auquel la Société libre d'Emulation a décerné le prix Bouctot en 1934, et l'*Histoire de Fresquiennes depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle*.

Cette fois, il a choisi un sujet neuf et d'un véritable intérêt économique : l'*Histoire du Marché d'Envermeu*.

Les marchés appartenaient généralement aux seigneurs fondateurs et à leurs descendants qui en tiraient parfois de beaux profits. Par exception, celui d'Envermeu, qui datait du XI<sup>e</sup> siècle et qui avait appartenu d'abord au prieuré de Saint-Laurent, était, depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, la propriété de la fabrique de l'église.

L'auteur nous décrit son installation vers 1450 sur la place actuelle, nommée alors le Fro du Marché, qui fut plantée et aménagée par la construction de halles qui ont subsisté jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, de hallettes, d'échoppes et de boutiques.

L'auteur insiste sur la prospérité de ce marché qui paraît avoir atteint son apogée au XVI<sup>e</sup> siècle. Une liste d'étalagistes, en 1516, ne comprend pas moins de dix-sept boulangers, vingt-neuf bouchers et des cordonniers, des merciers, des drapiers, des bonnetiers, des potiers à proportion.

Bien que déjà moins prospère au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce marché devait conserver une certaine importance jusqu'en 1914; depuis, il a subi le sort commun de presque tous nos marchés ruraux; c'est la fin encore d'une de ces institutions séculaires qu'on ne peut voir disparaître sans quelque regret.

Les droits de place et les taxes levées sur les marchandises fournissaient à la fabrique d'abondantes ressources, près de 100.000 francs de notre monnaie actuelle, au moment de sa plus grande prospérité, et la fabrique en usait libéralement pour bâtir la belle église actuelle au XVI<sup>e</sup> siècle, pour entretenir des petites écoles et assurer aux pauvres des ressources régulières qui manquaient dans la plupart des paroisses.

La possession d'un si riche marché excitait bien des convoitises, et ce n'est pas un des chapitres des moins curieux que celui des procès dont il fut l'objet, à commencer par le procès de 1462 avec le cardinal d'Estouteville qui lui reprochait de

faire une trop grande concurrence à son propre marché de Douvrend. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la fabrique eut à se défendre contre les officiers du roi qui voulaient le réunir au domaine royal, et, finalement, elle ne put le conserver qu'en payant au trésor, en 1696, une somme assez importante.

Cette analyse, trop succincte, justifie, croyons-nous, l'attribution du prix Gossier à M. l'abbé Maurice.

M. Ludovic PANEL, organiste du Sacré-Cœur de Montmartre et ancien organiste de Saint-Jacques de Dieppe, a remis à l'Académie, pour le prix Gossier, trois travaux séparés :

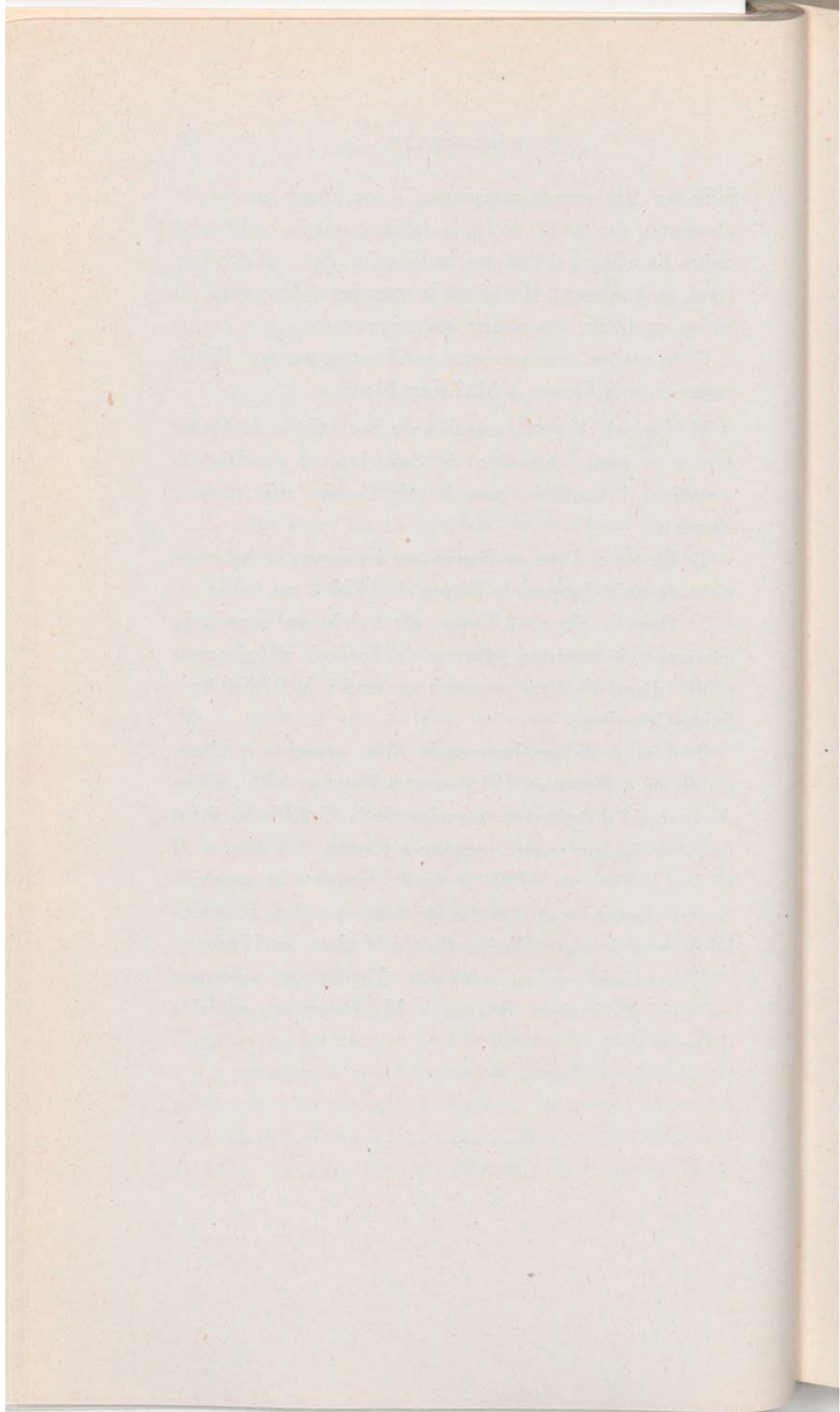
1<sup>o</sup> Le texte d'une conférence sur les orgues et les organistes de Saint-Jacques de Dieppe de 1520 à nos jours ;

2<sup>o</sup> Sous le titre : *L'Orgue d'autrefois*, un recueil de quarante-trois morceaux d'orgue de François d'Agincourt, publiés d'après le texte manuscrit conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève ;

3<sup>o</sup> Une étude sur Jacques de Phly, organiste et claveciniste, né à Rouen en 1715, mort à Paris en 1789. Elève de François d'Agincourt, organiste de la Cathédrale, il fut lui-même quelque temps organiste à Evreux et à Rouen. Il se fixa à Paris en 1792, il s'y fit connaître et apprécier comme claveciniste et il mérita les éloges que J.-J. Rousseau lui décerna dans son *Dictionnaire de Musique*, en 1768.

L'Académie, voulant reconnaître l'intérêt que présentent ces trois publications, décerne à M. Panel une médaille d'argent.

---



## SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

(17 décembre 1936)

---

### RAPPORT SUR LE PRIX GOSSIER

(BELLES-LETTRES)

Par M. Louis DUBREUIL

---

Monsieur Marcel PLÉCÉLA a adressé à l'Académie une comédie, en trois actes, en vers.

Dans une courte préface, l'auteur se justifie d'avoir écrit en vers et invoque à ce sujet l'exemple de Molière.

M. Plécéla est Havrais et sa pièce se passe au Havre : il y a donc une véritable ingratitude de sa part à oublier Casimir Delavigne, lequel a écrit en vers quelques comédies qui n'ont, il est vrai, que deux légers défauts : elles ne peuvent plus ni être jouées, ni être lues.

La pièce de M. Plécéla a pour titre : *Une Ombre*. Si la mode était encore aux sous-titres, on pourrait ajouter : « ou des dangers d'épouser sa dactylo. »

Nous sommes donc au Havre, dans les bureaux d'une maison de commerce, où la femme de ménage et le vieux caissier nous mettent au courant. L'un des associés, Jean Durand, devrait bien se marier, et il serait tout indiqué qu'il

épousât la sœur de son associé, Jeanne Dupont; les jeunes gens semblaient se convenir; mais, voilà! depuis quelque temps, Jean est tombé sous le charme d'une nouvelle dactylo, Paule.

Voici Durand lui-même, puis Paule.

Celle-ci reste seule avec une collègue qui la plaisante sur l'amour du patron. Et Paule répond :

D'un autre, tu le sais, je suis encore en deuil.

Attention! c'est l'Ombre qui entre en scène; elle se précise dans la scène suivante où Dupont et sa sœur Jeanne viennent au bureau :

Vous deviez épouser un officier, je crois;

Il est mort, n'est-ce pas?

Il y a dix-huit mois.

Une mauvaise fièvre : il est mort en Syrie.

Le soir tombe : Paule, restée seule, voit entrer Jean qui lui reproche sa tristesse et Paule finit par avouer qu'elle pense au suicide. Jean s'efforce de la consoler et va — ce qui est un peu excessif — jusqu'à lui déclamer des stances. Je crois qu'il y a là une erreur dans une scène qui — un peu longue — est cependant d'une bonne venue. Enfin, sous le couvert d'une lettre qu'il dicte à Paule et dont il tape lui-même l'adresse, il déclare son amour qui est accepté, sinon avec enthousiasme, du moins avec reconnaissance. La scène est gracieuse et termine bien le premier acte.

Au deux, salon chez M. et M<sup>me</sup> Durand, qui reçoivent Dupont, frère et sœur, plus le médecin de la famille. Au cours de cette soirée, nous sentons peser sur ce ménage de six mois un malaise, et ce malaise provoque une double offensive : Dupont fait à Paule une déclaration à laquelle elle se dérobe en riant, et Jeanne, de son côté, vient déclarer à Paule qu'elle



entend continuer son vieux flirt avec Durand; l'entretien devient fort aigre, et Jeanne s'en va en claquant les portes.

Tout le monde est parti. Paule et Jean restent seuls, et celui-ci déclare à sa femme qu'il est jaloux du mort, de l'officier d'artillerie, de l'Ombre, enfin. Paule ne l'aime pas, c'est son fiancé d'autrefois qu'elle aime. Et la malheureuse se défend mal. Elle avoue qu'elle a accordé à son mari « l'estime et l'amitié ». C'est dire ce qu'elle lui a refusé. Jean a beau jeu de mener loin, très loin, son attaque. Devant des reproches sanglants pour sa loyauté et sa pudeur, elle se sauve pour chercher « la paix auprès d'une ombre ». Il y a là une scène très poussée, le sommet de la pièce, très dure et très osée, qui témoigne d'un vrai talent.

Le troisième acte va raccommoder ce ménage. Paule a disparu, Durand est malade, et ces deux événements ne sont pas sans corrélation. Durand cependant a résolu de divorcer et d'épouser Jeanne. Mais voici Paule qui revient : son mari la reçoit assez mal et la fait sortir pour recevoir Jeanne. Celle-ci, avec un manque de tact féminin, qui étonne un peu, se met à « débiter » Paule dans les plus petits détails. Une femme intelligente aurait fait le silence sur sa rivale. Et voilà qu'excédé, Durand se révolte un peu, un tout petit peu. Mais cela suffit à Paule, qui a tout entendu de la pièce voisine, pour enchaîner par un remerciement.

Nous apprenons alors qu'elle arrive de Syrie, où elle a visité la tombe de son fiancé.

Là, elle a cru entendre la voix de l'officier lui dire :

Je suis content de toi. Va-t'en, je te délire.

Là-dessus, elle est revenue, ayant définitivement rompu avec l'Ombre, et Jean, convaincu, la reprend. Il ne demandait

que ça. Oserai-je dire que je crois peu aux voix d'outre-tombe? Elles sont le plus souvent l'écho de ce que nous désirons nous-mêmes. Et je pense plus volontiers que Paule, séparée de son mari, s'est aperçue — oh! très inconsciemment — qu'un mort n'était pas l'amant parfait. Souvenons-nous de Molière :

Le bon Dieu fasse paix à mon pauvre Martin,  
Mais j'avais, lui vivant, le teint d'un chérubin,  
L'embonpoint merveilleux, l'œil gai, l'âme contente,  
Et je suis à présent, ma commère, dolente.

Et ceci n'est pas un reproche : Paule est plus vivante, plus réelle, d'avoir à sa conduite des motifs qu'elle ne reconnaît pas et qui restent dans ce que le pédantisme actuel appellerait son subconscient. De même, lorsqu'elle affirme qu'elle a épousé Durand avec le plus entier désintéressement :

Supposez-vous vraiment que l'argent me fascine,  
Qu'il me faille un collier ou bien ma limousine?

Non, nous ne le supposons pas, mais enfin, vraiment, ça n'y a pas nui.

En résumé, un effort considérable, le plus souvent très heureux, une pièce adroitement construite, un dialogue vivant et souvent spirituel, une thèse morale puisque Jeanne — qui est presque le vice — est vaincue par Paule — qui est presque la vertu; — voilà plus qu'il n'en fallait pour retenir l'attention et les suffrages de l'Académie.

Elle a attribué à M. Plécéla la moitié du prix Gossier.

---

## SÉANCE SOLENNELLE DU 22 DÉCEMBRE 1936

*En l'honneur de Pierre Corneille*

(Tricentenaire du *Cid*)

---

### ALLOCUTION DE M. RENÉ HERVAL

Président

---

MESDAMES, MESSIEURS,

L'ACADÉMIE des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen vous a conviés à célébrer ce soir avec elle la gloire de Pierre Corneille en commémorant le troisième Centenaire du triomphe du *Cid*.

Il eût été à la fois injuste et illogique que notre Compagnie laissât passer sans lui donner quelque éclat le temps de ce Tricentenaire. Injuste, parce que les leçons de Corneille, loin d'être périmées, sont de celles qui demeurent, à toute époque, excellentes; illogique, car l'Académie a conscience d'avoir pour premier devoir d'exalter les gloires normandes : or quelle gloire, dans notre Province, s'est affirmée plus haute, plus pure, plus durable que celle de l'auteur du *Cid*?

C'est à bon droit que notre vieux Corneille demeure, dans l'histoire des Lettres françaises, pareil à ces statues de bronze sur lesquelles ne mordent pas les siècles qui passent. Génie souple et varié, il a abordé plusieurs genres avec un égal bonheur. Certains sont heureux de saluer en lui le créateur de

la comédie classique et l'homme qui a frayé la voie à Molière. D'autres s'émerveillent de la plénitude de ses vers lyriques, profanes ou religieux, qui semblent refléter encore toute la gravité, toute l'énergie de la splendide génération contemporaine de Louis XIII. Mais, pour la plupart, Corneille demeure surtout celui qui a jeté à l'humanité les plus nobles et les plus sonores appels du cœur. C'est toujours avec émotion qu'ils écoutent résonner au plus profond de leur âme ces vers titanesques pour lesquels on a dû forger l'épithète de cornéliens. Où donc ce simple magistrat rouennais avait-il perçu tant de voix sublimes? D'où lui venaient les échos magnanimes que son cœur a multipliés pour l'instruction morale des hommes et pour leur exaltation?

Certes, nous savons qu'il avait été à l'école des maîtres les meilleurs. Tite-Live et Tacite avaient romanisé son âme. Les guerriers de l'Espagne lui avaient parlé le langage de l'héroïsme. Mais il y a d'autres accents dans le *Cid*, dans *Horace* ou dans *Polyeucte* que des réminiscences latines ou des cliquetis d'épée perpétués par la poésie sauvage des Romanceros. Avant tout, Corneille était Normand, ce qui explique qu'il fut, au fond, poète épique autant que dramatique. Car, à la différence des Français de l'Île-de-France, les Normands furent une race épique. Non contents de créer une épopée, — leur histoire n'est guère autre chose, — ils voulurent la chanter. Ce que Thouroude et Wace firent aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, Corneille le fit au XVII<sup>e</sup>. Qu'on relise plutôt ce splendide récit du combat contre les Maures qui est une des plus belles parties du *Cid*. Des critiques ont remarqué que certains détails du débarquement des Infidèles semblaient se rapporter à la Seine beaucoup plus qu'à un fleuve d'Espagne. Combien de générations normandes dispa-

rués, générations que Corneille portait, toujours vivantes, dans son sang, ont inspiré, mieux que tout poète d'outre-Pyrénées, l'admirable énergie de ces vers éclatants où semblent sonner de lointaines fanfares ?

Corneille, fils de notre Race, a été un des rares poètes dont la splendeur a si vivement frappé l'imagination des hommes que, d'instinct, ceux-ci ont accolé à leur nom la plus noble épithète laudative. L'Italie a salué Dante Alighieri du titre d'*altissimo poeta*; la France dit depuis trois siècles « le grand Corneille ».

Tout bien pesé, ce titre de *grand* est la seule louange qui convienne à l'homme et à l'œuvre. Dans sa brièveté, elle est pleinement suffisante. Aussi allons-nous communier ce soir dans le culte du *grand Corneille*.

Nous devons cette joie, nous devons ce recueillement non seulement aux membres de notre Compagnie qui, avec un bel enthousiasme, ont répondu à l'appel de leur Bureau et vont nous donner lecture de leurs travaux pleins de science et d'originalité, mais encore aux nobles artistes qui feront parler devant nous Corneille lui-même.

Notre reconnaissance profonde s'adresse naturellement à notre illustre concitoyen, M. Albert Lambert, dont l'âme est si grande que le *Cid* semble avoir été écrit tout spécialement pour lui. Dès qu'il a connu notre désir de fêter Corneille, son cœur et ses lèvres ont en même temps répondu : Oui. Je crois que notre glorieux poète, dans son séjour supra-terrestre, s'est réjoui de cette belle spontanéité qui fait tant d'honneur à la fois à l'auteur et à son interprète. Pour nous, nous avons été très touchés de la marque de sympathie que nous donnait le Doyen des sociétaires de la Comédie-Française et nous prions M. Albert Lambert, membre correspondant de notre Com-

pagnie, de bien vouloir agréer l'hommage de notre infinie gratitude.

Notre dévoué vice-président, — président élu pour 1937, — M. René Fauchois, à qui revient le mérite d'avoir organisé la partie artistique de cette soirée, non content de nous promettre le concours de son magnifique talent et de collaborer avec M. Albert Lambert dans la présentation de quelques scènes cornéliennes, a pu nous assurer également la coopération de M. Michel Vadet. Rouennais lui aussi, M. Vadet est un des plus brillants élèves du Conservatoire national de Paris. Avec autant d'entrain que ses aînés, il a répondu « présent » dès que l'Académie l'a fait pressentir. Nous l'en remercions de tout cœur et nous souhaitons qu'une carrière qui débute ainsi sous l'inspiration de Corneille soit à la fois heureuse et féconde.

Et maintenant, laissons parler de Corneille ceux qui l'aiment tant, en attendant que notre grand tragique s'exprime lui-même par la bouche de ses habiles interprètes. Je donne la parole à M. Pierre Chirol, ancien président de notre Compagnie, qui va ressusciter, pour notre plaisir, le cadre dans lequel l'auteur du *Cid* est né et a passé les longues années de sa vie rouennaise.

---

# LE QUARTIER ET LA PAROISSE SAINT-SAUVEUR

au temps de Pierre Corneille

## CE QUI EN SUBSISTE

Par M. PIERRE CHIROL

---

MESSIEURS,

LA ville de Rouen s'est toujours glorifiée, avec raison, de son plus illustre fils, Pierre Corneille.

Mais, ne serait-il pas piquant d'analyser les manifestations de sa fierté maternelle et les résultats, parfois étranges, qui en résultèrent ?

Un fait éclate tout d'abord : Corneille est dressé devant la postérité ennobli de toutes les vertus dont il a paré ses héros, au cours d'une très longue carrière dramatique : son effigie tendra vers le type d'un surhomme et la statue, élevée sur le Pont de Pierre en 1834, comportera un masque moins exact que symbolique.

Classé personnage de légende, Corneille atteint vite le rang des demi-dieux pour lesquels les contingences humaines paraissent négligeables. Les critiques se sont si ardemment évertués autour de ses pièces, autour de leur action dramatique, ils en ont scruté les caractères avec trop de minutie pour ne pas faire paraître un peu dérisoires les patientes recherches sur le citadin et le père de famille. Celui-ci depuis longtemps s'est évanoui dans le halo sans cesse agrandi autour de l'auteur. Et l'opinion risque d'admettre — hommage

suprême réservé aussi au vieil Homère — que l'œuvre est d'autant plus admirable que le personnage demeure légendaire.

Pourtant, quelques érudits rouennais, tels nos savants confrères, Charles de Beaurepaire, E. Gosselin, F. Bouquet et G. Dubosc, dont il est opportun de rappeler les noms ce soir, ont repris à pied d'œuvre cette poussière diaprée d'anecdotes. Vain travail aux yeux du public, même épris de littérature et trop souvent friand de sources tout intimes dans les œuvres de son choix. Hier encore, les thèses les plus copieuses négligeaient de mentionner dans leur biographie les conclusions perspicaces de nos concitoyens.

Cette conception olympienne du Père de la Tragédie française a provoqué ces fâcheuses incidences : les édiles rouennais ont pratiquement oublié son existence de citadin ; en aucune manière ils ne se sont préoccupés du décor où il rêva ses grands chefs-d'œuvre. Ainsi, la Ville, ayant acquis la maison natale du poète vers 1750, ne songeait qu'à la démolir pour créer le gigantesque Hôtel de Ville projeté au Vieux-Marché.

Le projet ayant échoué, faute de ressources, personne ne conçut la pensée de conserver cette relique — et cela en un temps où Napoléon affirmait que Corneille vivant sous son règne, il l'aurait fait prince. La maison ne demeura pas partie intégrante du domaine municipal ; elle fut revendue et le geste s'aggrava d'une servitude d'alignement, interdisant toute réparation.

En 1853, la menace ainsi précisée par l'autorité compétente se réalisa. Et l'antique façade ne serait plus connue sans le zèle éclairé du propriétaire, Lefoyer, qui l'avait dessinée de sa main. Fait plus curieux encore, les antiquaires la



négligeaient. Sauf Langlois, nul dessinateur, anglais ou français, ne lui consacrait quelques-uns de ces précieux croquis dont Rouen demeurait une mine exploitée sans répit.

Malgré tout, quelques amateurs protestaient contre ce plan d'alignement, dont on n'a pas encore décrit tous les méfaits dans un travail d'ensemble. Leurs scrupules parurent apaisés par le don de la porte, ce lourd vantail à panneaux respectueusement déposé au Musée. Un buste de plâtre, une dénomination de rue complétèrent l'hommage officiel de la Mairie. Mais j'oublie de dire qu'il était gratuit — les débris de la maison ayant été offerts généreusement par le propriétaire....

Si la maison parfaitement authentique du poète connut pareil sort, ne nous étonnons pas de la négligence dont souffrit le quartier. Son quartier, sa paroisse, le décor urbain, véritable toile de fond pour cette existence, qui donc s'y intéresserait, quel intérêt y découvrir ? Ne s'agit-il pas d'un olympien absolu ?

Ainsi, abandonné par nos érudits locaux, les historiens officiels l'ont estimé définitivement aboli.

Si les uns et les autres avaient réfléchi, un quartier, une paroisse ne s'évanouissent pas si facilement et Rouen, semblable aux autres cités, se dépouille très lentement de sa chrysalide médiévale.

En cet anniversaire du *Cid*, rêvé, écrit, déclamé dans nos murs, ne serait-il pas curieux de rechercher s'il reste encore parmi nous, à notre usage journalier, des pierres qui ont vu Corneille ?

Un fait a pu décourager les curieux ; outre le rescindement coupable de la maison natale, la paroisse, l'église Saint-Sauveur, a été démolie à la Révolution : après la

carence de ces deux éléments primordiaux, que peut-il bien subsister?

Or, documents écrits et témoins en place se révèlent assez nombreux pour tenter un historien rouennais. L'affaire est d'importance et il faut s'étonner de l'avoir vue très négligée jusqu'à ce jour.

Car, nous n'y songeons pas, ce quartier du Vieux-Marché, ce lambeau d'horizon normand, demeure un des lieux les plus vénérables du monde.

Les Rouennais, en leurs courses hâtives, obsédés de préoccupations minimes, ont trop tendance à oublier l'auguste majesté de ce lieu historique; pour avoir retenu les regards agonisants de Jeanne d'Arc, pour avoir encadré la rêverie poétique de Corneille, l'humanité pensante nous l'envie.

Ne le parcourons pas avec des yeux qui ne voient point et pour répondre au désir de l'Académie de Rouen, dont je m'excuse d'être l'insuffisant interprète en cette soirée de glorification cornélienne, essayons de rompre la conjuration silencieuse dont ce lieu est frappé, effaçons la petite lâcheté intellectuelle inscrite au débit de notre race.

Une paroisse et son église constituaient sous l'ancien régime la base administrative de toute agglomération : actes authentiques ou collecte l'impôts s'y référaient. Malheureusement, les registres paroissiaux et le tabellionage ont trop souvent disparu ou se présentent sous un tel volume et dans un tel jargon qu'ils demeurent pratiquement inaccessibles.

Pourtant, la patience inlassable d'un Charles de Beau-repaire, la curiosité aiguë d'un Georges Dubosc ont réalisé la publication, celui-ci de *l'Inventaire sommaire du fonds de Saint-Sauveur*, celui-là de son *Vieux-Marché lors du supplice de Jeanne d'Arc*.

Afin de féconder cette aridité notoire, on pourrait invoquer l'iconographie. De fait, elle est assez rare et offre seulement le *Livre des Fontaines* en 1525, les plans de Gomboust, de de Fer, de Latré, les documents de voirie du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais, en ces dernières années, grâce à M. Jubert, aujourd'hui bibliothécaire à Caen, la Société de l'Histoire de Normandie a publié un état des paroisses en 1787.

Conjuguer ces éléments permettra d'éclairer peut-être le problème passablement embrouillé, au témoignage de Mgr Loth, qui, me disait-il, demeurait ignorant de nombreuses frontières ecclésiastiques.

Pour Saint-Sauveur, un jeu de recoupements, entre le rôle des centeniers, les registres des inhumations, les plans précédemment cités permettront en bien des cas de préciser la limite où ces rues passent sous une autre juridiction.

Certes, une objection se présente, les pièces invoquées chevauchent sur plusieurs siècles. Toutefois, l'examen des plans anciens, des alignements encore visibles soulignent combien les tracés demeurent immuables. Il n'y eut guère d'évolution marquée en ce quartier avant les bouleversements de 1855, et ceux-ci, on l'ignore trop, ont respecté les territoires des paroisses nées du Concordat.

Ainsi, la Renelle, prisonnière sous le macadam administratif et oubliée de nos concitoyens, exerce toujours son influence pour le décor de leurs mariages et de leurs inhumations.

Avant la Révolution, la paroisse Saint-Sauveur englobait donc, exprimé en dénominations actuelles, le côté Nord du Vieux-Marché avec les cours y prenant accès, la rue de la Prison jusqu'au n° 2, le côté Ouest et le côté Sud du Vieux-Marché jusqu'au Théâtre-Français, et peut-être jusqu'à la rue du Gros-Horloge.

En outre, elle comprenait la rue du Vieux-Palais à l'Est, jusqu'à la rue Samuel-Bochard (jadis, du Petit-Enfer) à l'Ouest tout le tènement jusqu'à la rue Racine, puis le côté Nord de cette dernière, le côté Est de la rue de Fontenelle jusqu'à la rue de la Pie tout entière.

Superficie assez médiocre, puisque le collecteur qui en avait charge se rattachait à une centaine englobant sept autres paroisses, alors que certaines églises comme Saint-Godard, Saint-Maclou et Saint-Vivien réclamaient pour leur usage personnel plus de onze fonctionnaires.

Ces appellations et ces lieux modernes demandent quelques rectifications pour les ramener au temps de Corneille.

Tout d'abord le Vieux-Marché : au lieu de sa superficie actuelle mesurant 6.800 mètres, il en comportait seulement 3.200.

Son tracé triangulaire suivait l'alignement de la rue Cauchoise, le poursuivant obliquement jusqu'à la rue de la Grosse-Horloge : toutes les maisons en bordure dépendant de Saint-Sauveur ont donc disparu dans le bouleversement de 1855.

Mais au Sud le tracé n'a pas varié sensiblement non plus qu'à l'Ouest où il y eut des rectifications, mais sur ce dernier point on constate la suppression totale de tous vestiges antérieurs à la Révolution. Une vieille gravure, signée J. L., nous y montre les antiques pignons d'hôtelleries nombreuses. Elles pullulaient tout à l'entour, et si la *Couronne* règne en ces lieux, si l'*Ecu de France* est une résurrection authentique, on lisait et on voyait pendu à des potences le *Plat-d'Etain*, le *Petit-Cerf*, la *Cuilère-à-Pot* et le *Rouge-Mouton* à l'angle de la rue de la Pie. Cette dernière auberge, particulièrement achalandée et respectable, puisque le vénérable

Chapitre était venu, sous la domination anglaise, y chercher un lieu d'asile pour une délibération importante et secrète.

Le côté Sud de la place a été entièrement reconstruit, sauf les trois immeubles à partir de la rue du Vieux-Palais; le premier érige toujours ses toits et ses épis de plomb qui permettent d'affirmer son antériorité sur l'époque de Pierre Corneille. Le retrait des deux suivants rappelle l'église Saint-Sauveur et ses dépendances, dont les proéminences obligèrent à les reculer.

Il semble difficile de préciser vers l'Est la ligne séparative de la paroisse Saint-Eloi; il est toutefois certain que l'hôtellerie du *Bœuf*, remplacée par le Théâtre-Français, se rattachait à Saint-Sauveur.

La rue du Vieux-Palais a mieux conservé le décor du Grand Siècle.

En la descendant vers la Seine, jusqu'à la rue Samuel-Bochard, anciennement du Petit-Enfer, toutes les maisons s'en réclament au moins dans leur contexture, sauf entre les n<sup>os</sup> 18 et 28. Comment ne pas insister sur cette maison du xv<sup>e</sup> siècle (n<sup>o</sup> 38) où l'époque de Louis XIV ouvrit une porte cochère aux larges moulures et fit de si riches aménagements dans la cour. Sa voisine, plus récente, compte aussi parmi nos logis les plus intéressants et les plus ignorés.

Le principal tènement de la paroisse Saint-Sauveur était à droite de la rue du Vieux-Palais: par la rue Racine (rue Neuve-des-Jacobins), il remontait la rue de Fontenelle jusqu'au delà de la rue de la Pie.

Presque tous les immeubles vers la rue du Vieux-Palais sont anciens, et si certaines façades plâtrées sous la Restauration étaient intelligemment dépouillées, Rouen connaîtrait un coin extrêmement pittoresque. Tout s'y présente selon la

formule des siècles classiques en notre cité : rez-de-chaussée en pierre, étages en pans de bois dépourvus d'encorbellement, à peine si une construction de 1822 vient rompre le sortilège. Au n° 35, une ample ouverture constitue l'entrée cochère d'une de ces cours intérieures si fréquemment employées pour le lotissement des grands espaces.

La rue Racine montre encore sa largeur primitive : l'enduit et le badigeon ont sévi sur plusieurs beaux hôtels. A l'angle des deux rues, la cour offrait jadis un magnifique cadran solaire de 1610, disparu en 1885 ; de modestes demeures masquées d'enduit remontent au XVII<sup>e</sup> siècle, comme en font foi leurs escaliers.

Vers la rue de Fontenelle (rue des Jacobins), les maisons face à la Préfecture sont entièrement modernes d'alignement et de construction, sauf toutefois l'immeuble d'angle dont la saillie de 0 m. 40 indique l'ancienne direction.

Tant qu'à l'emplacement de la Préfecture, il était occupé par le couvent des Jacobins, détaché quant au spirituel de toutes obédiences urbaines.

Fait curieux, la rue de la Pie semble avoir été la seule voie entièrement englobée dans la paroisse Saint-Sauveur : elle en reste un témoignage précieux.

Outre la maison du poète, sur laquelle je n'ai pas le loisir de m'appesantir car les érudits et les artistes ont amplement traité la question, on y rencontrera des témoins touchants, malgré la vaste démolition opérée entre la demeure de Corneille et le Vieux-Marché. Mais, de l'autre côté, une magnifique façade du XV<sup>e</sup> siècle (n° 9 actuel) voisine avec un curieux spécimen du XVII<sup>e</sup> siècle (n° 11) ; grâce au n° 17 et à l'hôtel n° 21, on retrouve nettement indiqués l'alignement et l'allure de la voie au temps de Louis XIII.

Telle semble la configuration de cette paroisse : d'un territoire assez restreint où se coudoyaient, d'après les registres, les familles de robe, les hôtelleries, les étuves.

A feuilleter les recettes d'inhumations, on relève les enseignes les plus significatives : le *Mouton-Blanc*, le *Mouton-Rouge*, le *Chevalier-Blanc*, les *Trois-Rois*, la *Licorne*, le *Faux-Archer*, le *Pilier-Vert*, le *Bœuf*, l'*Ours-Basté*, le *Lion-d'Or*, le *Petit-Cerf*, les *Enfants gastés*, la *Levrette*, le *Petit-Ecu*, la *Tête-Noire*, le *Chapeau-Rouge* devant le portail, l'*Ecrevisse*, l'*Aigle-d'Or* et la *Couronne* et l'*Ecu-de-France*.

Ces titres pittoresques se lisent dans ces vénérables listes où les trésoriers, chaque année, notaient recettes et dépenses : sous une apparente sécheresse, ils nous fournissent ainsi des renseignements précieux. Humble et méritoire besogne, dont certains se dispensaient à prix d'argent, mais que ne méprisa point le grand Corneille.

Ce registre de Saint-Sauveur reste parmi nous le dernier témoignage authentique de cette paroisse effacée du sol rouennais depuis 1795. Sans exciter d'indignation ou de regrets, elle a disparu : ni le souvenir de Jeanne d'Arc, ni l'ombre de Corneille n'ont pu assurer sa conservation. Dès 1790, les premières répartitions des nouveaux territoires ecclésiastiques la passaient sous silence. Pourquoi s'en étonner ? Trente ans plus tôt sa suppression avait déjà été envisagée officiellement pour permettre l'exécution de la place Royale. Qui aurait songé à la sauver ? Nul ne lui attribuait de valeur archéologique ou artistique, si bien qu'Eustache de la Quêrière, ce grand ami de nos monuments, lui a consacré quinze lignes seulement dans sa fameuse brochure, cette oraison funèbre de nos églises détruites. Aumône bien mince pour une personne morale de cette qualité, mais l'iconographie

se montrera un peu moins parcimonieuse : Jacques Le Lieur en 1525, Pigeon en 1790, nous permettent de connaître l'extérieur ; par contre, l'intérieur, hélas ! n'a tenté aucun dessinateur avant le vandalisme destructeur.

Des fouilles, lors de l'érection du mémorial de Jeanne d'Arc, en 1930, ont enfin jeté quelques lumières sur ce monument si vénérable : notre éminent collègue le D<sup>r</sup> Coutan a pu reconnaître le périmètre des murs : ils sont aujourd'hui tracés dans le sol urbain et les pierres de l'abside demeurent apparentes dans le sous-sol de la halle.

Lors de sa destruction, Saint-Sauveur présentait bien le type des églises rouennaises accostées de maisons et d'échoppes par des fabriciens en mal de recettes. Corneille a donc connu les verrues qui apparaissent dans les dessins de Pigeon ; ces constructions étaient assez récentes, donc ignorées à l'époque de Jeanne d'Arc. Au-dessus de ce moutonnement de toitures, de ce désordre d'ardoises, le corps central surgissait. La nef altière toute percée de fenêtres à remplages tourmentés se terminait par un énorme pignon, évidé lui-même d'une ample verrière. Au centre de l'édifice une flèche élégante, octogonale, parée de plomb ouvragé se résorbait en aiguille dentelée. Un porche avec chambre du Trésor surmonté d'un pavillon élevé précédait l'édifice.

Les dimensions atteignaient la longueur de Saint-Laurent (38 mètres) mais avec une largeur moindre (14 mètres seulement).

A ce propos, on pourrait connaître quelques troubles de trouver, sur la disposition générale, une divergence absolue entre G. Dubosc et Eustache de la Quérière : le premier parle de nef unique ; le second annonce une nef et deux bas-côtés, d'accord en cela avec les célèbres dessins de Pigeon. Or, il n'y a pas opposition, car Dubosc envisage l'église au



temps de Jeanne d'Arc, et son contradicteur, lors de la démolition. Il écrit, en effet, au sujet de cet édifice, « piliers à moulures gothiques de haut en bas sans interruption, voûtes de la nef et des bas-côtés en pierre ».

Cependant, si l'extérieur était encombré d'éléments adventices, l'intérieur ne lui devait céder en rien sur ce point. Pour quelques tombes assez anciennes, Farin multiplie les citations de ses contemporains dont il a lu les épitaphes. Les registres accusent d'incessants embellissements aux voûtes, aux vitres où, notamment, en 1625, Martin le Vieil retouche tout. En 1646, mêmes citations et cela continue jusqu'à la fin.

S'il eût été respecté, Saint-Sauveur, à moins d'une restauration qui eût tout raclé par amour du « style », nous fût parvenu avec l'allure encombrée de ces sanctuaires flamands où une piété démonstrative opère fortement et sans répit.

Mais, condamnée en 1758 pour raison d'urbanisme, l'église fut emportée par la tourmente unifiant les circonscriptions ecclésiastiques. Trois prêtres la desservaient en 1789; Le Brument, l'ayant visitée, la toisa, mais décrit les seuls éléments susceptibles d'intéresser un démolisseur.

Une fabrique de salpêtre acheva de la dégrader et, le 31 octobre 1793, elle fut adjugée, sans le terrain, pour 28.300 livres au citoyen Pierre Mesnil. En 1795, ce commerçant acheva de la réduire en moëllon brut; tombeaux des parents de Corneille, épitaphes des Brèvedent disparurent. Les cercueils non inclus dans l'acte d'adjudication furent fondus et sans doute les ossements portés à Saint-Maur. Ni l'entrepreneur, car il eût pu offrir quelques éléments aux musées en organisation, ni les commissaires du district, gravement coupables, ne semblent avoir songé qu'ils anéantissaient ainsi une relique nationale.

De cette déplorable odyssee, a-t-il surnagé quelque fragment ?

Si les murs du temple connus de Corneille sont retournés en poudre, un élément où il eut part demeure sous nos yeux : le fameux registre des comptes de la paroisse, conservé aux Archives départementales. Le grand tragique, comme son père, avait accepté la charge de trésorier comptable, ce qui créait des responsabilités et obligeait à des écritures sérieuses, avec des inspections annuelles. Ce rôle, très honorable, était fort différent de celui des marguilliers actuels. Plus complexe, il est mal connu et il faudra la science précise de M. le Chanoine Le Picard pour nous éclairer sur le rôle exact de Corneille, de ses collègues, et la vie financière d'une paroisse urbaine.

On n'a pas assez remarqué combien cette année de comptable 1651 correspond avec les premières publications de *l'Imitation*. C'est le début de la crise mystique qui s'accroissant avec la chute de *Pertharite* éloignera Corneille du théâtre pendant plusieurs années.

Le quartier, la paroisse, cette petite patrie dont les difficultés de la vie vont le détacher ne le voient plus passer obsédé par ces grands héros dont il a illuminé la scène française. S'il marche soucieux maintenant, c'est à la pensée de cette difficile traduction de *l'Imitation*, où il doit conserver sous de magnifiques périphrases classiques l'ascétisme et le style dépouillé d'un auteur médiéval.

Après s'être égalé à Tite-Live, après avoir atteint la majesté romaine, il ressemble maintenant à ces huchiers, ses contemporains, qui pour un autel, pierre simple et nue à l'origine, sont obligés par la conception de leur siècle de multiplier aux alentours les colonnes torsées, les frontons somptueux et les

anges adoreurs. Le modernisme du temps comportait ces exigences.

Mais si notre goût a évolué, il y aurait flagrante injustice à méconnaître la valeur propre des artistes, leur habileté technique, leur sensibilité humaine.

De même, dans la pompeuse expression de son *Imitation*, nous rencontrons l'homme du XVII<sup>e</sup> siècle. Note pittoresque ajoutée à la beauté littéraire.

Car, à ce point, il faut toujours revenir : bien loin de vivre dans un empyrée insensible, Pierre Corneille fut Rouennais et Normand, il vécut de notre vie et nous appartient à titre de bourgeois, à titre de poète. Ses héros, a-t-on prétendu, relèvent exclusivement d'une origine humaniste, mais on oublie le traducteur de l'*Imitation* où il s'est montré ouvrier étonnant du vers français, mais aussi penseur tout imprégné d'esprit chrétien, normand et rouennais, homme de son temps. C'est à Saint-Sauveur qu'il a trouvé l'atmosphère propice, le milieu adéquat à l'éclosion de cette œuvre où s'étale la vanité du monde. De combien de vers véritablement cornéliens n'a-t-il pas enrichi l'humble prose monastique, n'hésitant pas à ajouter son découragement de grand homme au désenchantement de l'auteur primitif.

Ecoutez ce qu'écrivait alors l'auteur du *Cid* :

Ce que tu vaux est en toi-même,  
Tu fais ton prix par tes vertus,  
Tous les encens d'autrui sont encens superflus.

L. II, ch. VI.

Détachement chrétien ou orgueilleux repli sur soi-même, on en discuterait peut-être en invoquant les théories de l'inconscient, car tout Corneille vibre dans cet alexandrin à la

ferme résonance. Combien n'en a-t-il pas semés de cette allure au cours des treize mille vers de sa traduction ?

Cette traduction si belle, si méconnue, fut l'œuvre de sa maturité rouennaise, et à ce titre, je suis en droit de l'évoquer.

A qui voudra imaginer Corneille, bourgeois du XVII<sup>e</sup> siècle, quittant la rue de la Pie pour descendre la rue du Vieux-Palais ou gagner Saint-Sauveur, il en faudra conseiller la lecture. Préférables aux accents juvéniles et claironnants du *Cid*, les strophes de l'*Imitation*, au verbe fort et apaisé, nous rendront visible le Normand déjà touché par la mélancolie de l'existence ; elles s'harmonisent étrangement avec le vieux quartier encore debout où, attentifs, nous saurons reconnaître tant de façades dont Corneille a frôlé les moulures.

---

# LA PREMIÈRE REPRÉSENTATION DU "CID"

## QUELQUES RAISONS DU SUCCÈS

Par M. le Chanoine LETELLIER

---

MESDAMES, MESSIEURS,

DÈS la première représentation, à la fin de 1636, ou plus vraisemblablement au début de 1637, un « applaudissement universel » accueille le *Cid*. D'emblée, la pièce conquiert l'âme de Paris. Au dire de Pellisson on n'entend « autre chose dans les compagnies », chacun en sait « quelques parties par cœur », on le fait « apprendre aux enfants ». L'enthousiasme va jusqu'au « transport ».

Le poète que la gloire auréole si brusquement? M. Pierre Corneille. On le dit jeune, ayant à peine dépassé trente ans. On sait que plusieurs comédies de lui ont été applaudies. On s'étonne peu de ce succès, parce que M. Corneille est né à Rouen, parce que Rouen, d'après l'historien Gomboust, « doit passer... Paris hors de pair... pour la première ville du Royaume » et parce que la Normandie est réputée le pays des poètes. L'année précédente, M. de la Pinelière, gentilhomme du Mans, dans sa préface d'*Hippolyte*, n'a-t-il pas célébré les « Muses normandes », les « belles lumières », qui présentement brillent autour de l'auteur de *Mélite*, dans la « fameuse province », M. de Boisrobert, M. de Scudéry, M. Rotrou, M. de Saint-Amant et M. de Benserade? « Pour être estimé, autrefois, poli dans la Grèce, dit-il, il

ne fallait que se dire d'Athènes; pour avoir la réputation de vaillant, il fallait être de Lacédémone. Et maintenant pour se faire croire excellent poète, il faut être né dans la Normandie. » Jamais, cependant, avant le *Cid*, poète normand n'a été applaudi avec un égal enthousiasme.

Vous avez voulu, Monsieur le Président, que l'Académie de Rouen commémorât le III<sup>e</sup> Centenaire de cette glorieuse « Première ». Tout a été dit — et l'on vient trop tard, depuis trois cents ans qu'il y a des critiques et qui écrivent — sur la beauté des sentiments et sur la perfection littéraire de cet incomparable chef-d'œuvre, le premier de notre théâtre classique. Mais les raisons d'admirer de nos modernes historiens n'apparaissent sans doute pas tout à fait telles aux auditeurs de 1636. Vous plairait-il de vous reporter, par l'imagination, à la première représentation, au théâtre du Marais, ouvert par Mondory depuis deux ans « dans le Jeu de Paume de la vieille rue du Temple, proche de la rue de la Perle, à droite, en montant », et de vous mêler aux seigneurs, marquises et belles dames, mousquetaires et bourgeois, qui ont payé, à l'entrée, 20 sols pour les loges ou 10 sols pour le parterre. Il n'est pas sans intérêt de nous demander si ces gens de qualité, en applaudissant, n'obéissent pas à quelques affinités intimes aujourd'hui disparues, à l'air du temps, à la mode, aux circonstances, que nous oublions trop, quand nous tentons d'expliquer ce succès, unique dans l'histoire de la littérature.

\*  
\*\*

Il leur plaît de trouver dans le *Cid* l'atmosphère morale où ils vivent. Cette aristocratie garde la rude énergie des générations du XVI<sup>e</sup> siècle. L'aspiration vers la grandeur, le

culte raffiné de l'honneur, l'amour des actions d'éclat lui composent un visage haut en couleur. M<sup>me</sup> de Sévigné écrira un jour, en évoquant le temps de sa jeunesse, que beaucoup, alors, trouvent la source de leurs vertus dans « l'envie d'être singuliers et d'étonner par des procédés non communs ». Pour un rien, un mot, un manquement aux préséances, les gentilshommes envoient un cartel, se rencontrent sur le Pré-aux-Clercs et tirent l'épée. Les dames se passionnent autant que les hommes aux affaires d'honneur. Elles « affectionnent par-dessus tout, note un Anglais, les braves et pensent qu'elles ne peuvent pas en aimer d'autres sans compromettre leur réputation ». Et comme on ignore l'art de se discipliner, ces années du règne de Louis XIII sont des plus agitées. Le duel du Cardinal et de la Noblesse se poursuit avec ses péripiéties violentes. C'est une période de conjurations, de révoltes, d'exécutions capitales.

Le portrait des hommes de cette génération ne suggère-t-il pas leur goût de l'action, de la bravoure, du panache? L'épée très longue, les bottes montant haut, le pourpoint noir ou sombre éclairé par le col de dentelle, l'écharpe sur l'épaule, la moustache aux pointes relevées, les lèvres ouvertes pour le mot à l'emporte-pièce ou la riposte éblouissante et — pour les hommes comme pour les femmes — le feutre aux larges bords, aux lourdes plumes : c'est chez tous le même « air cavalier », qui sied aux folles équipées.

La littérature dont ils sont curieux est remplie d'un noble idéal chevaleresque, de beaux coups d'épées. Pendant que la bourgeoisie qui monte dans la société trouve dans les romans réalistes de Charles Sorel l'écho de ses tendances terre-à-terre, les romans de chevalerie apportent aux jeunes gentilshommes les plus beaux rêves d'héroïsme. L'image des Amadis, des

Renaud, des Perceval, rêvant de se couvrir de gloire pour leur dame, hante les imaginations. On a trop peu dit que des romans de chevalerie s'impriment alors à Paris, à Lyon, à Troyes et à Rouen et connaissent une immense popularité.

Les titres sont suggestifs :

*Le Romant des Chevaliers de la Gloire*, 1612; *Admirables faits d'armes d'Alceste servant l'infidèle Lydie*, 1613; *Histoire du noble et vaillant chevalier Pierre de Provence et de la belle Maguelone*, 1625; *Histoire des deux nobles et très vaillants chevaliers Milles et Amis, pleins de grandes prouesses*, 1631; *Histoire des trois frères, princes de Constantinople*, 1632; *Histoire de Huon de Bordeaux... contenant ses faits et actes héroïques*, 1634.

Ce livre, enfin, dont le titre suffit pour retenir l'attention :

*Théâtre d'Histoire, où avec les grandes prouesses et aventures étranges du noble et vertueux Chevalier Polimante, prince d'Arsine, se représentent au vrai plusieurs occurrences fort rares et merveilleuses, tant de paix que de guerre, arrivées de son temps, ès plus célèbres et renommés Pays, roiaumes et provinces du monde. Œuvre non moins plaisante et agréable qu'utile, et propre à tous princes, Chevaliers, Seigneurs, Dames et Damoiselles et autres amateurs de vertu du siècle présent*, 1613.

Si les « amateurs de vertu » cherchent en ces romans l'héroïsme des sentiments, l'audace des prouesses, et la chaleur des propos, comment ne seraient-ils pas charmés, en cette première représentation du *Cid*, par les vers qui traduisent si pleinement leur idéal? Comment n'applaudiraient-ils pas le plus beau poème de notre chevalerie finissante?



Le *Cid* leur apparaît aussi l'œuvre de la préciosité commençante. Ils y trouvent les préoccupations de la casuistique dont ils se sont fait une habitude. Lecteurs de l'*Astrée*, ils aiment à mettre « sur le tapis » une « question galante », à discuter, à quintessencier la lutte du devoir et de la passion. Rodrigue et Chimène parlent comme eux quand ils tentent de réaliser, d'après le Code de la Chevalerie, le type des amants parfaits. Par un sentiment fanatique de l'honneur, Rodrigue a tué le père de Chimène. Chez Guillen de Castro ils continuent à s'aimer malgré ce meurtre ; chez Corneille, à cause de ce meurtre, ils s'estiment plus « glorieux », plus dignes l'un de l'autre, parce que fidèles à leur devoir. Chimène fait son douloureux et tragique examen de conscience :

Ah ! Rodrigue, il est vrai, quoique ton ennemie,  
 Je ne puis te blâmer d'avoir fui l'infamie ;  
 Et de quelque façon qu'éclatent mes douleurs,  
 Je ne t'accuse point, je pleure mes malheurs...  
 ...Tu n'as fait le devoir que d'un homme de bien,  
 Mais aussi, le faisant, tu m'as appris le mien...  
 De quoi qu'en ta faveur notre amour m'entretienne,  
 Ma générosité doit répondre à la tienne :  
 Tu t'es, en m'offensant, montré digne de moi,  
 Je me dois par ta mort montrer digne de toi.

Ils se déchirent le cœur, mais avec un plaisir à la fois cruel et doux, sûrs, quand ils s'efforcent de se séparer, que leurs épreuves les doivent unir davantage. C'est ce mysticisme chevaleresque, cette analyse précieuse de l'honneur que les auditeurs et les auditrices du Marais aiment en applaudissant surtout les entrevues de Rodrigue et de Chimène. Corneille le reconnaîtra dans l'Examen du *Cid* de 1660. « J'ai remarqué aux premières représentations, écrit-il, qu'alors que ce malheureux amant se présentait devant elle, il s'élevait un

certain frémissement dans l'assemblée, qui marquait une curiosité merveilleuse et un redoublement d'attention pour ce qu'ils avaient à se dire dans un état si pitoyable. » L'assemblée approuve que la matière de ses romans préférés devienne au théâtre le sujet de scènes d'une rare qualité dramatique.

Elle aime aussi les incidents romanesques de la pièce. Depuis que les épisodes historiques et les légendes mythologiques fatiguent à la scène, on y accueille volontiers les coups de théâtre, les duels, les artifices, les malentendus. On goûte ce genre nouveau « hybride, difficile à définir, dit un critique, qui fait penser par certains côtés au mélodrame, par d'autres au drame romantique », la tragi-comédie. Corneille a multiplié dans le *Cid* les épisodes de « tragi-comédie ». Plus tard, dans l'examen de 1660, il s'excusera de ces « hardiesses » en invoquant l'autorité d'Aristote qui tolère au théâtre certaines audaces, quand « on peut espérer qu'elles seront bien reçues ». « Pour ne déguiser rien, ajoute-t-il, cette offre que fait Rodrigue de son épée à Chimène et cette protestation de se laisser tuer par Don Sanche, ne me plairaient pas maintenant. Ces beautés étaient de mise en ce temps-là et ne le seraient plus en celui-ci... La première était dans l'original espagnol, et l'autre est tirée sur ce modèle. Toutes les deux ont fait leur effet en ma faveur... » Les plaintes lyriques, les stances, s'intercalaient heureusement dans le développement romanesque et tragique de l'action. L'ensemble était propre à ébranler la sensibilité d'un auditoire jeune, prompt à l'enthousiasme. La tragi-comédie de Corneille répond à ce que l'on attend.

Beaucoup d'auditeurs savent gré au poète de donner aux personnages le langage convenable aux sentiments qu'ils expriment. Ils ne sont plus choqués par les maladresses, les

inexpériences habituelles au théâtre contemporain, où la langue est peu sûre, le goût moins encore; ils admirent comment Corneille, s'interdisant de monter trop haut ou de descendre trop bas, sait fixer le ton de son style en une forme parfaite souvent pleine de vigueur et d'éclat. D'autres goûtent même les pointes, les *concetti*, les traits, la langue, subtile, précieuse jusqu'à l'obscurité, qu'exige la mode :

Ce sang, qui tout sorti, fume encor de courroux....

La moitié de ma vie a mis l'autre au tombeau.

Ces faux brillants ne seront blâmés ni par Scudéry, ni par l'Académie. Princesses et marquis précieux qui les admirent dans les livres d'alors sont heureux d'entendre Chimène en orner ses plaintes.

\*  
\*\*

La bonne fortune de Corneille veut que cette œuvre pleine de séduction soit jouée pour la première fois dans une atmosphère de victoire militaire. La France vient de vivre de longues semaines d'anxiété : l'été précédent, l'Espagne et l'Empire unissant leurs efforts lançaient leurs armées sur la Picardie sans défense, enlevaient La Capelle, Le Câtelet et Corbie, ravageaient le pays entre la Somme et l'Oise et menaçaient Paris. Un sursaut soulève le Royaume : ce ne sont, partout, qu'enrôlements et contributions volontaires. Le 14 novembre, nos armées, le Roi en tête, reprennent Corbie. Paris est sauvé par ce miracle de la Somme! Comment le public n'aurait-il pas aimé à trouver dans le *Cid*, apparu dans l'enthousiasme national, les nobles sentiments, les mots même, qui reviennent obstinément dans les propos : le devoir et l'honneur, le pays et la gloire? Rodrigue incarne le type du

gentilhomme français qui repousse l'ennemi. La victoire militaire de Corbie et la victoire littéraire du *Cid* mêlent leurs échos dans l'air de France vibrant d'allégresse.

Qu'on ne dise pas l'heure mal choisie pour glorifier l'Espagne. Qu'on n'accuse pas le poète de travailler contre Richelieu, contre le Royaume! Nos armées ont battu celles des Espagnols, notre diplomatie s'oppose à la leur dans toute l'Europe : leur prestige reste grand chez nous. Le mariage de Louis XIII et de la fille de Philippe II a mis à la mode, en France, leur littérature; leurs romans d'inspiration chevaleresque ou pastorale sont traduits en français; notre théâtre s'empare du leur; la société cultivée parle leur langue; on imite leurs modes, la taille de leur barbe; la forme de leurs collets. On copie leur politesse cérémonieuse.

Corneille, en imitant Guillen de Castro, ne fait qu'obéir au mouvement général. Et la politique n'a rien à voir en cette affaire. Dans l'Examen de 1660, il affirme justement, à propos du théâtre, que « les questions de cette nature ne concernent ni la religion, ni l'Etat ». C'est aussi ce que pense le jeune et brillant auditoire qui applaudit le *Cid*.

L'excellence de l'interprétation, enfin, consacre la perfection de l'œuvre. C'est la chance des grands dramaturges d'être servis par de bons artistes : le poète de *Phèdre* trouva La Champmeslé; celui de *Dona Sol*, M<sup>lle</sup> Mars; Rostand, Coquelin. Le succès du *Cid* n'est-il pas, un peu, celui de Mondory? Le Roscius auvergnat — on l'appelle ainsi parce qu'il est né à Thiers — apparaît, aux environs de la quarantaine, de la race des grands acteurs. Il incarne Rodrigue et donne la réplique à Chimène, M<sup>lle</sup> de Villiers. On sent passer, dans ses cris douloureux, une vibration qui étonne, une sorte de fièvre impatiente : celle de l'homme qui guetté

par la maladie proche, la paralysie, met dans son art la plénitude de la vie qui s'échappe. « Jamais homme, écrit Tristan l'Hermite, dont la *Marianne* triomphe, ce même hiver, grâce à Mondory, jamais homme ne parut avec plus d'honneur sur la scène : il s'y fait voir tout plein des passions qu'il représente.... Les changements de son visage semblent venir des mouvements de son cœur et les justes nuances de sa parole et la bienséance de ses actions forment un concert admirable, qui ravit tous ses spectateurs. » Mondory ne revendique-t-il pas une part du succès du *Cid*, quand il écrit à Balzac, le 18 janvier 1637, dans l'ivresse de la joie : « Je vous souhaiterais ici pour y goûter, entre autres plaisirs, celui des belles Comédies qu'on y représente et particulièrement d'un *Cid*, qui a charmé tout Paris. On a vu seoir, en corps, aux bancs de ses loges ceux qu'on ne voit d'ordinaire que dans la chambre Dorée et sur le siège des fleurs de lys. La foule a été si grande à nos portes et notre lieu s'est trouvé si petit, que les recoins du théâtre qui servaient les autres fois comme de niches aux pages ont été des places de faveur pour les cordons bleus et la scène a été d'ordinaire parée de croix de chevaliers de l'Ordre. »

Cet enthousiasme n'est-il pas dû, un peu, au talent de l'artiste ? Les ennemis de Corneille l'affirment pour déprécier le poète. Pour Mairet « la meilleure partie de la beauté de l'ouvrage » ce sont « les gestes, le ton de voix, la bonne mine et les beaux habits de ceux et de celles qui l'ont si bien représenté ». Pour Scudéry, le succès est l'effet d'une illusion du public. Il écrit, quand paraît la première édition : « Mondory, la Villiers et leurs compagnons n'étant pas dans le livre, comme sur la scène », le *Cid* imprimé « n'est plus le *Cid* que l'on a cru voir ». Critiques injustes de poètes

rivaux, qui par un sentiment bas trahissent l'amitié! Il reste vrai que « Mondory, la Villiers et leurs compagnons » ont droit, pour une part, aux applaudissements qui accueillent la glorieuse « première ».

\*  
\*\*

Les belles pièces ne vieillissent pas : le *Cid*, Messieurs, triomphe toujours. Si nous n'y découvrons plus, comme les auditeurs de 1636, l'idéal moral de notre temps, nous l'aimons, aujourd'hui, autant qu'eux, pour l'élan irrésistible de son action, pour le frémissement de vie humaine qu'il enferme. Ses personnages nous donnent l'illusion de les avoir coudoyés à certaines heures, êtres de chair et de sang. Et leur exemple nous entraîne, loin de la vie banale, dans une atmosphère de grandeur : ils nous rappellent qu'il n'y a pas d'homme de cœur, s'il n'est capable de renoncements, s'il ne met l'idéal au-dessus des plus chers intérêts.

C'est grâce à cette souveraine beauté que, depuis trois cents ans, le chant rythmé par Corneille vibre, comme l'inoubliable mélodie d'un violon, dans la symphonie de notre poésie. Toutes les générations applaudissent, avec la même ferveur, le vieux chef-d'œuvre. De grands artistes prêtent à Rodrigue et à Chimène leur sensibilité, leur intelligence, leur talent. De riches décors ajoutent à l'illusion du théâtre. Les adolescents en savent par cœur « quelques parties ». Le *Cid* garde une éternelle jeunesse. Aussi convient-il de nous redire, ce soir, avec une fierté accrue, la gloire de Pierre Corneille, dont le message de Poésie et d'Idéal fait vibrer l'humanité, à travers les siècles, d'émotion et d'admiration.

## STANCES POUR CHIMÈNE

Par M. RENÉ HERVAL

---

Trainant vos voiles noirs aux dalles du palais  
Et les pleurs ruisselant sur votre clair visage,  
Lorsque devant le Roi Don Fernand, prince sage,  
Vous réclamez justice et blâmez tous délais,  
Les nobles de Castille, émus de votre haine,  
Sont graves. Une angoisse étreint leur cœur puissant  
Où court plus vite et plus allègrement leur sang :  
Vous êtes si belle, Chimène!

Pour voir sourire encor votre bouche au doux pli,  
Que de fiers cavaliers vous offrent en silence  
Leur âme avec leur corps, leur force avec leur lance,  
Prêts à mettre pour vous tout le reste en oubli.  
Vous passez cependant, distante et souveraine,  
Sans abaisser vos yeux jusqu'à leurs vains désirs  
Et toute à votre deuil, toute à vos déplaisirs,  
Vous ne les voyez pas, Chimène....

Vous êtes inflexible et pure.... La douleur  
A pâli votre front, rougi votre paupière.  
Or, pas un hidalgo, dans cette cour altière,  
Ne rencontre vos yeux sans changer de couleur.  
Vous dédaignez pourtant cette invite hautaine  
Et le souffle d'amour qui glisse sur vos pas :  
Vous êtes la Vengeance et ne l'oubliez pas :  
Votre âme est si grande, Chimène!

Rodrigue est loin. Ses os ont peut-être jonché  
Les routes de Grenade ou de l'Estramadure.  
On ne voit plus briller son épée haute et pure,  
Le soleil de sa gloire est à demi caché.  
Vous souffrez cependant. Votre cœur gros de peine  
Est pour votre poitrine un faix toujours plus lourd.  
Allez-vous succomber sous votre double amour?

Vous semblez si frêle, Chimène...

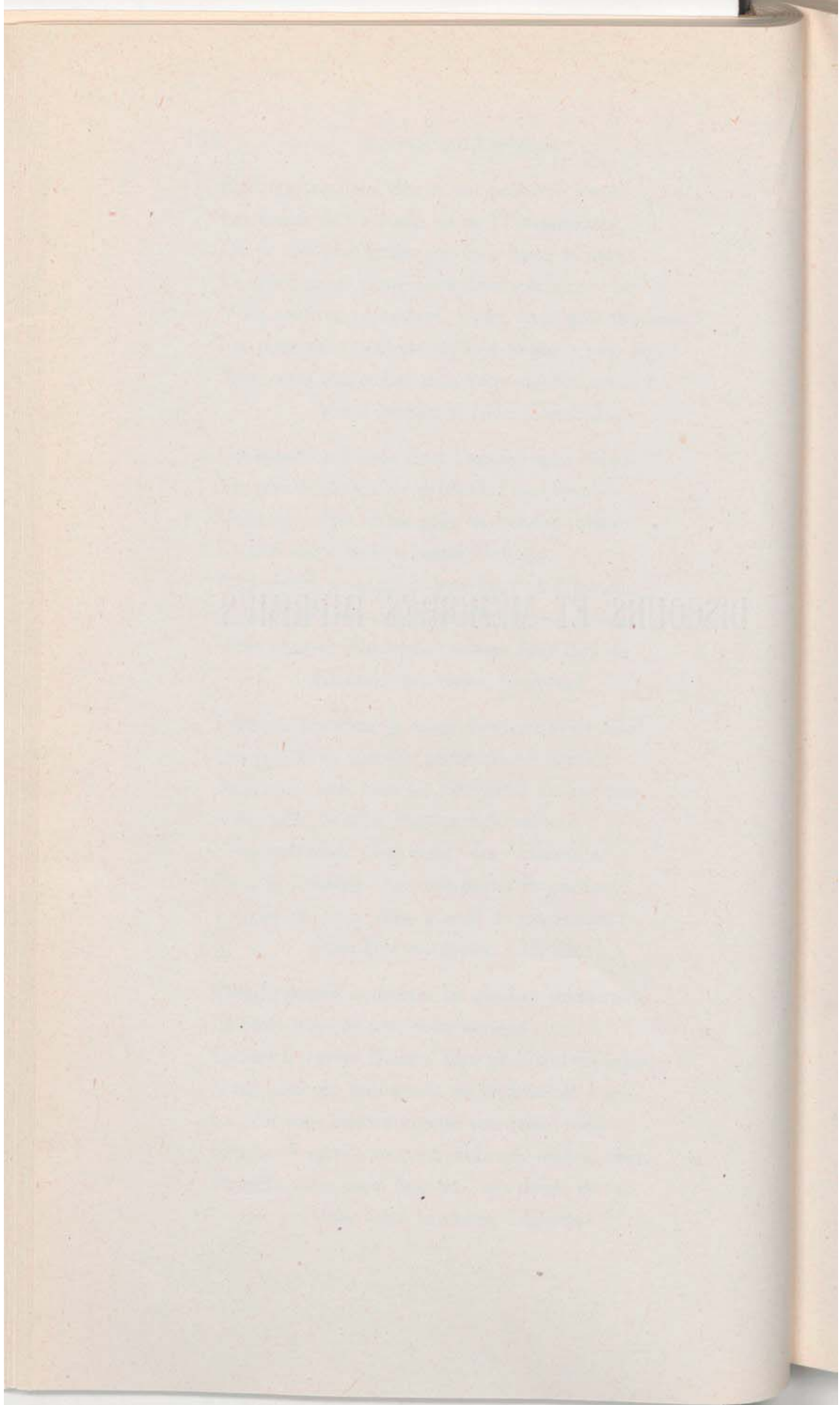
Courage! Le Héros dont l'orgueil vous blessa  
Va revenir chargé de dépouilles sans nombre.  
Vous entendrez encor prier sa bouche sombre  
Et sous votre fenêtre hennir *Babièça*.  
Il va mettre à vos pieds les trésors qu'il ramène,  
Courber des rois captifs sous votre seul vouloir :  
Vous pourrez désormais l'adorer sans déchoir  
Et sans vous renier, Chimène!

Lorsque, pourpres de sang, de gloire et de soleil,  
Les étendards conquis, portés parmi la joie,  
Inclineront vers vous les plis lourds de leur soie,  
Votre père viendra dans un halo vermeil.  
Vous entendrez alors cette voix surhumaine  
Pour la première fois vous parler de pardon :  
« Celui qui pare ainsi le seuil de ma maison  
Peut être ton époux, Chimène.... »

Puis le peuple accourra, les cloches chanteront  
Et toute une cité sera votre cortège  
Quand à travers Burgos, sous un bliaut de neige,  
Vous passerez, très grave, en inclinant le front.  
Le Roi vous mènera comme une jeune reine  
Et quand votre vainqueur abhorré, mais si cher,  
Prendra votre main fine entre ses doigts de fer,  
Vous serez heureuse, Chimène!



DISCOURS ET MÉMOIRES IMPRIMÉS



# LE VILLAGE

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. EDMOND SPALIKOWSKI

Homme de Lettres

(12 novembre 1936)

---

MESSIEURS,

VOICI que vous m'ouvrez toutes grandes les portes de cette vieille Académie renommée où vous m'avez accueilli déjà en qualité de membre correspondant. Si mes modestes mérites ont pu faire fléchir les rigueurs de vos anciens règlements interdisant hier aux « horsains », comme on dit chez nous, de jouir des privilèges réservés à vos collègues citadins, je n'en suis que plus honoré d'être l'un des premiers bénéficiaires de la bienveillance de vos statuts rénovés et croyez que ma gratitude en est doublée du fait que vous m'accordez une faveur dont j'apprécie tout le prix.

Car je connais les titres dont s'enorgueillit votre docte Compagnie qui sait, comme en un joyau précieux, sertir tout ce que la ville compte de hautes personnalités dans le monde des arts, des lettres, des sciences, de la magistrature, de l'industrie et du commerce.

Je pourrais même à mon tour m'étonner presque de me trouver si affablement admis parmi vous, Messieurs, étant demeuré le rural impénitent que huit lustres de séjour aux champs ont grisé non seulement du spectacle toujours enchanteur et nouveau que déroule notre province en cette région heureuse, mais aussi m'ont donné cette sérénité féconde qui

m'a permis de me consacrer aux spéculations de l'esprit que récompense aujourd'hui votre choix si flatteur.

Rien, semble-t-il, ne me prédestinait à cette existence quasi érémitique au paradis des fleurs et des oiseaux, que mon séjour définitif à Clères m'a rendue si chère, bien que j'en aie goûté les premiers charmes en d'autres logis et lieux champêtres.

\*  
\*\*

Je suis né, en effet, au sein de la reine du fleuve normand qui, de Mantes à la mer, s'attarde en sinueuses flâneries pour échapper aux brusques étreintes de l'estuaire.

Rouen a bercé mon enfance tranquille au bruit de ses voix aériennes descendues des tours, et clochers, heurtant plus tard le silence de ma chambrette d'étudiant, pour m'initier aux mystères du passé dont ma vie s'est imprégnée.

A peine évadé des bancs du Lycée, Esculape m'ouvrait au jardin Sainte-Marie son temple, représenté par une sorte de logis de corps de garde, selon l'expression pittoresque de mon regretté maître, le D<sup>r</sup> Brunon. Toute une jeunesse studieuse, aujourd'hui dispersée par les hasards de l'existence ou la mort, au sortir des salles d'hôpital ou du pavillon de la rue Stanislas-Girardin, s'y retrouvait à certaines heures, près d'un petit monument gothique poussé entre les fleurs médicinales, à l'ombre du couvent où les moniales, me disait-on, s'étaient effarouchées des propos gaillards de Vert-Vert.

Ainsi, l'autrefois déployait déjà un lambeau de dentelle devant mes yeux, dont la science exigeait pourtant qu'ils ne fussent tournés que vers elle. C'est avec émotion cependant que je m'incline devant ceux qui furent mes professeurs éminents, les Merry-Delabost, Blanche, Brunon, Pannetier,

l'illustre Ch. Nicolle, François Hue, Olivier, Pétel et quelques autres dont les leçons ont développé chez moi cette passion de tout lire et de tout connaître, — ô jactance de la jeunesse, — depuis l'histoire naturelle et l'anthropologie, les lettres et les arts, jusqu'aux arcanes des sciences ésotériques dont j'ouvrais en tremblant les étranges feuillets, lorsque je ne sollicitais pas chez un instituteur honoraire et un ami pharmacien les secrets et les prophéties des morts, obtenus, croyait-on, par les divagations et caprices d'une petite table folle. Ne me blâmez point de cette curiosité encyclopédique; elle était celle des hommes de ma génération, avant que le sport abusif eût réduit le cerveau à devenir le valet du muscle.

Nous ne vivions, les trois quarts du temps, que pour l'esprit et par l'esprit, assidus à la Bibliothèque municipale où Eugène Noël, glissant à pas feutrés, auréolé de ses cheveux d'argent, nous semblait un contemporain de Voltaire dont le sourire ironisait en nous accueillant dans la grande salle de lecture. Là, tour à tour, officiaient au maître-bureau Narcisse Beauvain, binocle au doigt aussi souvent qu'au nez, Raoul Aubé, toujours en gestation de pointes malicieuses et spirituelles, Robert Pinchon, le père du bon artiste votre collègue, méditant quelque tirade théâtrale, tandis que les plus hardis s'aventuraient à épilucher la gazette vivante que nous ouvrait Georges Dubosc sur la voie de la popularité.

Au sortir de la maison des livres, nous allions fouiller les casiers du père Stahl, tentation offerte sous nos pas dans les flancs de la tour Saint-Laurent, au rez-de-chaussée clos aujourd'hui comme un tombeau.

Nos distractions avaient pour préférences le canotage, les promenades pédestres à la campagne et en forêt, lorsque la bicyclette n'exerçait point ses droits, prodiguant ses invites

à des randonnées lointaines. Mais la Minerve athénienne, à la fois douce et grave sous son casque et l'égide, princesse hautaine et mère du savoir, me sollicitait, m'attirait, malgré la lance et la chouette, comme aussi, j'en fais l'aveu, la manie d'écrire, ce dont se gaussaient joyeusement mes camarades. Le bon sens m'a fait détruire ces pauvretés de la vingtième année, de même que les bibliophiles avisés n'épargneront pas les rares survivants de ce naufrage.

Malgré certains succès et quelques lauriers cueillis au service du dieu de la santé, j'écoutai finalement la voix de Minerve plus séduisante pour un jeune homme, préférant la plume qu'elle me tendait au scapel qu'elle m'arrachait.

Esculape devait prendre sa revanche en m'attachant durant toute la grande guerre en qualité de médecin de la Croix-Rouge au chevet de nos blessés, à Vernonnet, dans un château à peine rebâti sur les fondations d'un couvent du XVII<sup>e</sup> siècle, où erraient encore dans les nuits troublées par le bruit lointain du canon les oraisons défaillantes des anciens Pénitents. Rude épreuve pour moi, que la vue du sang dont se tachaient mes mains a toujours fait légèrement frissonner. Ma récompense est le bonheur d'avoir sauvé quand même quelques vies humaines.

Aussi, dans le calme de la paix faisant reverdir l'olivier symbolique, aux carillons de l'armistice, je retrouvai non seulement mes livres, mais un diplôme de licence en Sorbonne me plaçait à nouveau, après avoir tâté de l'administration, en pleine campagne, pour y occuper treize ans une chaire au collège du Mont-Cauvaire, dont le charmant directeur, M. Dedet, fit pour moi de ce village un éden de poète.

Si j'ai maintes fois parcouru la France, visité certaines régions de Suisse et d'Italie, si, restreignant le champ de mon

activité, j'ai simplement ensuite jeté mes regards jusqu'aux seuls confins où la Normandie refuse d'étendre plus loin la douceur de ses horizons, c'est dans un modeste bourg illustré à la fois par l'art et la science que j'ai finalement planté ma tente....

Ainsi a grandi chez moi cet amour, j'oserai plutôt dire cette aversion qui, m'éloignant des centres urbains où la mélancolie me prenant par le bras, dès que mes jeunes pas frôlaient les murs noirs des taudis ou les ergastules des fabriques, me ramenait le soir au foyer familial, plus avide que jamais d'espace et de soleil dont je saluais avec allégresse les rayons dans le jardin paternel de la rue solitaire cachée sur les hauteurs de la cité.

Plus tard, lorsque les circonstances me permettront de suivre mon caprice, dans les sentiers campagnards où l'herbe à peine foulée conduit au seuil des chaumières, un barde champêtre, à la lyre enthousiaste, sera né en moi.



C'est que le village demeure, malgré son isolement relatif et le dédain que lui vouent certains snobs, la cellule primitive autour de laquelle s'agrègent les énergies humaines, plus pondérées, plus rythmées, dirai-je, que dans le cœur des villes fiévreuses. Le travail y impose pourtant sa loi d'airain, mais en laissant flotter autour du paysan une atmosphère de liberté, dont il doit savoir doser les avantages au mieux de ses intérêts, lui enlevant en même temps le joug de la contrainte au sein d'un décor idyllique qu'il n'apprécie souvent pas.

En revanche, d'autres à ses côtés, en captent la beauté qui, n'étant point rivés à la charrue ou penchés vers le sol, en exaltent l'intense poésie.

Pour aimer cette vie simple, il convient d'abord de s'identifier entièrement avec la nature, de reconnaître la supériorité de ses charmes, de se dégager surtout de cette attraction perfide qu'exercent les grands centres sur les oisifs, sur ceux qui n'ont d'autre idéal que la recherche des plaisirs mondains et des joies fugitives du cinéma ou du spectacle de la rue, sur les pauvres hallucinés enfin qui s'imaginent que le gain de 100 francs en ville vaut mieux que celui de 50 aux champs, courant ainsi vers la misère en même temps que vers les désillusions.

Lorsque s'est accomplie la rupture de ces attaches artificielles à une existence qu'aucune nécessité impérieuse n'oblige à poursuivre, entre les digues de briques et de pierres où peinent ceux que le besoin, les occupations diverses, le métier, en un mot, contraignent à demeurer, l'horizon s'élargit et le film des jours allégé de sombres épisodes se déroule avec une diversité de paysages et d'aperçus heureux que ne soupçonnent guère les esclaves du pavé, effrayés par ce qu'ils appellent la tristesse des campagnes. Que s'illuminent pourtant les dimanches de printemps, et toute la bande des oiseaux enfermés s'envole instinctivement vers l'au delà des faubourgs, vers l'espace et la liberté.

C'est que le village avec son cadre tour à tour pittoresque, solennel ou gracieux, encerclé de collines ou de forêts, ou respirant à l'aise dans l'infini des plaines, offre scènes changeantes et des évocations de lambeaux d'histoire accrochés à quelques pierres vénérables, donjon, manoir ou clocher et même aux bois voisins. Tout un monde resurgit par exemple dans les ruines du premier château de Clères et dans le décor dentelé du second, où le murmure de la rivière qui les salue raconte, comme une vieille marmottant des récits au ronron



de la flamme, les fastes de barons, seigneurs et ducs qui animèrent le thalweg et le dotèrent de ce bijou de pierre posé dans l'écrin de molles inflexions de terrain, bien faites pour retenir les animaux échappés d'une arche de Noé et qu'a su recueillir un savant doublé d'un artiste, tel que M. Jean Delacour.

N'est-ce pas aux confins de nos villages que s'allongent les avenues de hêtres, celles du moins que la hache a respectées, où l'on s'attend toujours à voir paraître quelque infante ou le cortège des carrosses déversant les robes à traînes sur le perron des manoirs du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont les lambris dorés raconteraient maintes piquantes anecdotes?

Hélas! que deviennent ces logis si gais, agités hier des mille bruits de la danse, de la musique, des rires et des réceptions fastueuses? Abandonnés par leurs possesseurs que la gêne oblige à fermer les volets et les portes-fenêtres, ou bien ils sombrent dans la décrépitude exerçant ses ravages sous les larmes verdâtres des pluies automnales, ou ils sont acquis par l'administration pour se changer en casernes, bureaux, hospices, où l'on chercherait en vain le caractère familial primitif. Heureux encore s'ils ne roulent pas dans la déchéance sous les sabots boueux que traînent dans leurs aîtres l'indifférence et l'ignorance paysannes. Ils partagent le même sort réservé aux anciens moutiers, comme celui du Clair-Ruissel, dont je n'abordai les chambres qu'en franchissant les immondices déposées sur les seuils par les animaux de basse-cour.

Puis, un jour, les bandes noires, flairant la bonne affaire, s'abattent sur leurs murs, telles ces corneilles que la faim lance en troupes audacieuses sur la glèbe, où le grain nou-

vement semé attend le signal auguste des germinations secrètes.

Encore quelques années et ces asiles où l'historien, le peintre, le poète attardés sous les branches cherchaient à évoquer les visions estompées, ces refuges de paix que l'art avait caressés, ces oasis dans le désert des plaines ne seront plus qu'un souvenir. L'arbre sera tombé avant que soit rasée la brique ou la pierre, mais tout disparaîtra un jour.

Malgré les louables efforts des sociétés locales, des commissions des sites, on ne peut rien contre cette situation que la pauvreté a créée et que rendent plus sévère les exigences croissantes du fisc. Ainsi s'effacent ces aimables images qui peuplaient nos bourgs ou hameaux de tableaux enchanteurs et dont la suppression enlève un peu des charmes du visage de la vieille France.

\*  
\*\*

L'église rurale, en sa robe bourgeoise ou en haillons, reste souvent le seul monument du village digne d'arrêter un instant le moteur emballé consentant à calmer ses impatiences devant son porche au bois tailladé et fendu par les flèches enflammées des canicules et les assauts violents des pluies, parfois merveille du ciseau comme ceux que la Renaissance nous a légués à Ry, à Bosc-Bordel, à Beauficel, même, pour ne citer que ceux-là.

Quelles que soient les croyances des habitants, ceux-ci trouveraient étrange qu'elle n'existât point. Le service géodésique fait de son clocher un point trigonométrique, et la foi un symbole d'idéal religieux, en élevant son aiguille au-dessus des misères terrestres, car la fumée du soir qu'effiloquent les cheminées usées par les feux des hivers ne touche

guère de son ruban bleuté le coq-girouette crissant à son sommet, à tous vents, excitant sa vigilance perpétuelle.

Si le touriste y voit un prétexte de halte, seul le chroniqueur l'interroge, car elle raconte, dans sa superbe ou son humilité, l'histoire du village lui-même.

Elle n'a guère de place préférée, tantôt à l'ombre de l'ancien parc féodal, tantôt au cœur de l'agglomération, commandant au « carreau » dont elle surveille les minimes agitations, ou bien, exilée au delà des toits de chaume, comme à Poses, elle monte inlassablement la garde sur le chemin des ans, ne se plaignant jamais de sa solitude à peine troublée par l'office du dimanche. Ne converse-t-elle pas sans cesse, en son muet langage, avec les morts du cimetière qu'elle console dans son émouvante sollicitude du fatal oubli recouvrant certains tertres sous le gramin exubérant des humides étés ?

Une clef gigantesque éveillant la serrure fait grincer la porte que vérolent les tarets. Aussitôt apparaît la tristesse des plâtres ou l'affreux badigeon des statues et des murs. La voûte est en morceaux. Son berceau de merrain a subi les injures réservées aux vieillards, mais encore solidement soutenu par les ais à chanfreins sur lesquels les siècles n'ont pu assagir la colère des dragons mordant à belles dents entrain et sablière. Sur l'autel Louis XIII, aux dorures ternies, les hiboux descendus de leur gîte campanaire, aux pénombres du crépuscule, chuintent leurs vêpres funèbres en versets assourdis. Car toutes ne sont pas, faute d'argent, aussi accueillantes que celle de Moulineaux et la carence du desservant entraîne les maux de l'abandon.

Parfois, des mains indiscreètes essaient de la moderniser ou de la rajeunir, en mariant par contrainte le style actuel

et la mode archaïque, en imposant le voisinage de l'image sulpicienne aux statues naïves mais originales de pierre ou de bois, embaumées par cela même des étranges relents d'humidité et d'encens.

Cette alliance ne fait que mettre en relief tout ce que nous avons perdu dans le domaine du goût et de l'inspiration, avec une technique soi-disant plus savante et des matériaux plus grossiers.

\*  
\*\*

Autour de l'église, le cimetière étale sur le champ des vaincus de la vie des massifs d'arbustes et de fleurs où les oiselets chantent leur plus bel hymne d'allégresse. Car le cimetière de campagne n'a généralement rien d'attristant comme les nécropoles urbaines mises à l'écart, au terminus des tramways ou sur des voies peu fréquentées.

Ici, par contre, les vivants continuent à frôler les trépassés, visitant leurs couches où des corolles fraîches ont remplacé les bouquets peints de la cretonne garnissant les grands lits à rideaux. Les défunts semblent ainsi sommeiller, bercés au bruit discret des alentours et de la route dont les sépare à peine un muret bas ou quelque haie tendant son paravent de verdure. Le silence qui les veille se brise aux coups de l'airain des angélus, donnant aux humains le signal de l'attaque du sillon, de la trêve méridienne ou du retour aux seuils quand s'épuisent les feux du jour.

\*  
\*\*

Sur les hauteurs, un donjon ou pan de mur féodal refuse d'avouer sa défaite au temps qui l'assiège et le mine sour-

noisement depuis des lustres, se couvrant d'un bouclier de lierre ou de plantes grimpantes afin de mieux cacher ses blessures. En suturant ses joints ouverts par le crampon du végétal, il prétend défier encore le triomphe des années.

Là, se déclame, aux minuits noirs que peuple d'ombres falotes la peur villageoise, la Geste médiévale dont frissonnaient les épées et qui faisait s'incliner les fronts lourds de hennins.

Or, les vieilles pierres ont un charme différent, suivant qu'elles sont prisonnières de quartiers citadins qui les ensèrent jusqu'à les étouffer, ou libres, au contraire, dans la nudité du rocher ou du coteau rehaussant leur sauvage fierté et leur dédain de nos cogitations.

Nos ruines campagnardes ne se laissent point interroger par le premier venu. Il faut les approcher à toute heure, en toute saison, pour qu'elles vous accueillent avec moins de morgue, réservant à la longue avec leur intimité la discrète confiance des vieillards, auxquels le grand âge et les rides commandent réticence et gravité.

Elles nous apprennent, en tout cas, à respecter ce qui fut jadis un peu de gloire, aujourd'hui un peu de poésie morte, dont les doigts de la tradition resserrent le fil du bouquet fané.

\*  
\*\*

Le village, en effet, plus que l'Urbe oublieuse, garde, bien que jaunie, ses guirlandes de coutumes qui fleurissaient son histoire. Là revivent ces scènes pittoresques constituant les feuillets d'album rattachant hier et aujourd'hui et qu'obstinément reprennent, sans fausse honte, ceux qui ne rougissent point de parer sans cesse l'autel du souvenir.

C'est ainsi que malgré l'effacement des images de Noël dont la neige ne couvre plus guère les chemins des messes nocturnes, muettes çà et là et dont les ténèbres ont même éteint aux fermes angoissées les lueurs de l'âtre flamboyant jadis aux réveillons, les derniers falots s'agitent dans le soir des Rois. Cette fête conserve son importance par la présence des domestiques libérés à cette date pour leur participation à la royauté éphémère de la fève. On y tue le cochon, épargné en décembre, et la dinde engraisée spécialement pour son alliance avec le marron ou l'oignon.

La Chandeleur, également, ne se passerait pas sans les premières crêpes, épaisses comme les semelles du charretier qui les dévore à belles dents, et les jours gras embaument toutes les cuisines de l'odeur des beignets.

Déjà, au signal de l'étoile des Mages, les carrefours ou prés voisins s'illuminaient chaque dimanche de ces bûchers de fagots autour desquels s'agite la danse des sylphides d'étable ou de laiterie, lançant l'incantation magique aux taupes et mulots. Dans le Roumois mystérieux, non loin de cet estuaire où rôdent les drakkars fantômes sous les courties hautaines de Tancarville, près du clocher trapu de Quillebeuf aux pierres humiliées par les soufflets de huit siècles d'embruns, et dont le petit port illustre, aux vergues disparues, écoute les plaintes du norois dans ses rues attristées, malgré leur exaltation par Ch.-Théophile Féret, chaque commune tient à rivaliser avec ses voisines en offrant au dieu de la flamme le plus grand nombre de brandons. On se targue du chiffre des bourrées aux reliques de cendres, comme le soudard, jadis, de ses trophées et incendies, et l'antiquité païenne ressuscite aux clartés des pyramides couronnées

d'étincelles, tant sont robustes les survivances de rites échappés de l'ombre des origines.

Les Rameaux, à leur tour, emplissent la paroisse de la foule accourue des hameaux les plus écartés, pour saluer les morts et le printemps renaissant, aux senteurs du buis dont on accrochera les brins, au retour, au râtelier des chevaux, dont on plantera la tige à l'orée du champ dont elle fera onduler plus abondante et fournie la vague des épis.

Nul ne renverra, sans garnir leur panier d'œufs ou de sous, les clergeons pressés de devancer l'alléluia, en balançant clochettes et cliquets du Jeudi saint, aux barrières où s'émaillent ficaires et violettes.

Pâques, d'ailleurs, révolutionne les couturières obligées de passer les nuits pour satisfaire au renouveau des toilettes, dont le moins que l'on puisse dire est que leurs couleurs audacieuses semblent un fragment de palette arraché aux impressionnistes.

Puis l'été fait défiler le cortège des solennités séculaires. L'Assemblée, par exemple, toujours fréquentée par une foule amusée de se coudoyer sur la place boueuse où dans une herbe à peine fauchée. Pourtant y manquent les attractions dignes de ce nom, et ce n'est que prétexte à ripailles où triomphent le « bon bère » et le « calvados » arrosant les plats carnés fournis par le clapier et le poulailler.

La Saint-Jean allume derechef les feux païens autour desquels se perpétuent les rondes où vieux et vieilles retrouvent leurs jambes de vingt ans, avec cette joie rappelant leurs émois de jeunesse, lorsque le timide crinrin du violoneux faisait enlacer les couples endimanchés.

Sans doute, la passée d'août permet-elle aux grandgousiers de rivaliser à coups de fourchette pour la célébration de la

rentrée des moissons. Mais la machine limitant le nombre des travailleurs et partant des convives, réduit-elle l'orgie d'hier à un simple repas plus plantureux où les chansons quand même réveillent l'allégresse, écartant un instant l'inquiétude accroupie près des granges, d'où l'on ne sait quand iront au moulin les gerbes chaudes encore des baisers brûlants de la canicule.

L'année poursuit ainsi son cycle aventurier des mois et des saisons, arrêtant aux haltes consacrées sa course au néant, pour entr'ouvrir les lices où se glisse un peu de joie au milieu des soucis des jours.

Une dernière fois, la Toussaint inclinera sur les tertres embrumés, au murmure de l'automne expirant dans sa couche de feuilles rousses, tous les membres de la paroisse pour qui le culte de la mort fait partie des devoirs les plus sacrés. Un bouquet, une corolle de saison empruntant son éclat au chrysanthème du Japon, venu là égayer de ses rayons variés la mélancolie des horizons funèbres, marqueront avec l'adieu aux mois qui s'en vont l'humble hommage des fils de la terre à ceux qui assumeront la perpétuité de la race du sillon.

Ne point participer à toutes ces festivités ou manifestations exposerait au blâme ou au naïf étonnement de ces grands enfants pour qui la continuité des gestes est aussi précieuse que la conservation des idées et des opinions reçues.

Aussi, l'indépendance de vie et de pensée est-elle moins grande aux champs, où chacun surveille son voisin, sans hostilité sans doute, mais par curiosité. Car les sujets de conversation sont rares, si le coup de langue s'avère des plus aisés. Le plus petit événement prend une importance exagérée et la critique bourdonne sous chaque toit comme un essaim d'abeilles.



Mais ne sont-ce point travers fréquents chez ceux qui, usant leurs jours dans les étroites limites d'un hameau, établissement fermé ou minuscule domaine, accueillent avec empressement les moindres incidents rompant la monotonie des heures frappées au timbre de l'ennui?

\*  
\*\*

A ce respect des traditions se rattache la persistance de certains pèlerinages sous bois, à leurs lisières ou aux fontaines, survivance également de cérémonies païennes que le christianisme naissant a dû accepter en les sanctifiant de ses prières.

Ils n'ont plus, certes, la vogue d'autrefois où les déplacements des foules prenaient l'aspect d'un véritable exode de populations rurales vers un sanctuaire vénéré, exigeant, outre la foi, l'endurance à la fatigue. Car on quittait souvent à l'aube les clos scintillants de rosée pour franchir maintes lieues, avant de rentrer fort tard dans la nuit, telles les bonnes gens partis à pied d'Auffay ou de Varneville, derrière leur bannière, au premier appel du coq, pour s'agenouiller à l'ermitage de Saint-Adrien aux feux de midi et revenir harassés et fourbus, mais l'âme rassérénée et confiante dans la protection du saint écartant la peste redoutée.

De nos jours, cependant, un tel déploiement de fidèles n'est pas absolument rare. Les pèlerinages des saints Maux et Vénérand à Acquigny, de sainte Clotilde aux Andelys, comptent leurs fidèles encore par centaines. A Etoutteville chacun apporte un œuf que l'on glisse par un trou dans la chapelle de saint Côme, patron des médecins, et pour cela considéré comme un grand thérapeute. Le tas d'œufs ainsi

rassemblé ne doit être ni vendu ni donné, pas même aux pauvres, mais enterré à proximité du sanctuaire.

La forêt demeure quand même, comme aux âges druidiques, le lieu d'élection où convergent, dans la pénombre des cimes, les attentes impatientes de la guérison des maladies ou du miracle d'amour.

Dans celle de Jumièges, sous les futaies de Brotonne surtout, de minuscules *fana* grossièrement édifiés aux siècles précédents, constituent en plein taillis autant de lieux saints où se collectionne tout ce que le folklore religieux a pu imaginer de plus divers et de plus étrange.

A Aizier, le petit temple ruiné de Saint-Thomas-de-Cantorbéry, aux fenestrelles romanes, complètement dissimulé dans un fourré quasi impénétrable, près d'une mare vénérée, attire toujours devant l'autel, demeuré intact, le pèlerin craintif venu d'on ne sait d'où, ni quand, ni comment, qui parmi les bouquets, chapelets, images et médailles, cailloux bizarres, dépose des sous sur la pierre, sans se préoccuper de ce qu'ils deviendront, ne songeant pas qu'une main espiègle d'enfant ou de voisin rusé et averti les subtilisera.

Les abords sont ornés de nœuds végétaux qui ne sont point, comme on pourrait le penser, phénomènes tératologiques, mais formés par une torsade sous les doigts d'un fébricitant qui sait que lorsque la soudure des jeunes écorces sera parfaite sa fièvre aura disparu.

Le culte des fontaines ou des arbres exige autant de mystère, et les jeunes filles en quête d'époux en assurent la pérennité par des actes qui font souvent sourire et dont elles ne remarquent ni l'incongruité ni la naïveté.

Non contentes de piquer des épingles dans le tronc d'un doyen de la sylve, comme leurs mères avaient gratté la statue

d'un saint pour leur faire absorber de la poudre afin de les guérir du carreau, de l'éclampsie ou des vers qui les tourmentaient en leur prime jeunesse, elles se glissent au jour dit, en toute hâte, suppliantes solitaires, vers une source vénérée, car la première arrivée est la seule favorisée de la grâce qui la conduira dans l'année sous le voile nuptial vers le mari attendu. Aussi leurs prières ne sont-elles ni les moins ardentes ni les moins sincères que leurs lèvres aient jamais murmurées. Mais pourquoi chercher si loin d'ici d'autres lieux consacrés? Aux portes de Rouen, à Déville, le culte de saint Siméon a fait élever aux bords de la rivière cette chapelle sans art abritant un musée iconographique aux statues et images affublées de rubans, éclairées de quelques cierges, témoignages de gratitude des mères qui viennent plonger les enfants dans un baquet rempli d'eau miraculeuse, puisée à même la rivière.

\*  
\*\*

Dans un tel milieu, malgré le cinéma de passage, la route aux cent spectacles et la T. S. F. jetant l'actualité entre deux parties de concert et une comédie, persistent çà et là, avec les mœurs et coutumes que je viens de rappeler, les superstitions médicales et remèdes de rebouteux.

L'école gratuite peut élargir ses portes, les progrès de la science multiplier les prodiges, le « rebouteux » apparaît encore maître guérisseur des entorses, foulures et maux de saints, libérateur des sorts jetés par le berger son rival ou autre prince du sortilège. Il met en échec par ses incantations et sa mimique étrange la vertu des diplômés qu'ont péniblement acquis médecin, vétérinaire et pharmacien. La simplicité des moyens employés excite un tel émerveillement qu'on

ne lui marchande jamais, avec la confiance et l'admiration, l'offrande volontaire que l'on refuserait aux praticiens. Et puis, plus habile que ces derniers, il sait manier comme pas un tour à tour la crainte et la persuasion. Tout lui obéit, prétend-il, depuis les astres, la lune et les étoiles, jusqu'à l'herbe des champs où rampent, sautillent, se cachent lézards, crapauds, insectes et taupes, animaux maléfiques qu'il utilise comme agents de salut. D'ailleurs, les remèdes les plus bizarres ou les plus dégoûtants sont les plus efficaces.

Entre-t-il à la ferme, dans la vaste cuisine, — parloir, salle et salon du paysan, — il la foule d'un pas dominateur. On l'écoute avec déférence, surtout s'il parle bas, déliant les secrets les plus redoutables et prononçant les formules magiques les plus abracadabrantes.

Il s'assied à la longue table de bois blanc où prennent place maîtres et domestiques et ne refuse point un coup de café consolé d'un verre de calvados. D'un air détaché, il regarde à peine le décor cent fois entrevu, parce que toujours le même, l'âtre aux chenets orphelins de leurs bûches, détrôné par le fourneau-cuisinière en robe noire aux cuivres astiqués, que surplombe la hotte aux ustensiles divers, ouvrant sa bouche d'ombre pour converser avec l'horloge à gaine, au balancier flamboyant qui se contente de marteler le silence à intervalles réguliers, faisant vibrer discrètement les assiettes du palier et lançant l'appel sonore et grave de son timbre jusqu'au tréfonds de la huche.

Il pénètre alors dans la chambre conjugale, au mobilier plus sommaire, depuis que l'antiquaire ou le brocanteur a râflé les belles armoires à bouquets sculptés où s'éternisait un baiser de colombes. Les couches des grand'mères drapées de rideaux à ramages ont laissé trôner le faux noyer collé

et le lit de bazar. Dans cette chambre, il apparaît en vainqueur pour remédier à l'ignorance du disciple d'Hippocrate, bourré de connaissances, mais dépourvu de l'unique savoir, celui de chasser le mal par la croyance à l'incognoscible.

En sortant, congratulé de tous, il ne remarque point que son passage a fait lever à la fois l'espérance et l'émoi du seuil où claironne un jeune coq, jusqu'aux greniers et aux étables où les bêtes comme les gens sont sous sa domination, comptant bien exercer également sur elles sa souveraine puissance.

Lorsqu'il est parti, on suit avec respect cet homme pour qui le démon, les saints, Dieu lui-même ne sont que des auxiliaires dont il dispose à sa guise. Comment se moquer de ces superstitions, fruits d'une tradition plus tenace encore que les autres, que le vent du scepticisme ne saurait faire tomber, puisque la sève qui les nourrit est aussi vigoureuse qu'aux temps lointains où la fleur de crédulité infantine épanouissait ses premières corolles?

\*  
\*\*

Le progrès cependant n'est nullement banni de ces logis dont les poutres apparentes extérieures disparaissent peu à peu sous l'enduit de ciment ou de plâtre, de même que les solives se recouvrent de plafonds, où l'électricité a fait honte à la chandelle, éteint la lampe à pétrole, placé un haut-parleur sur un guéridon neuf et dont les habitants ont définitivement renoncé aux costumes si coquets et seyants des aïeules.

Sur les chevrons du toit, l'ardoise ou la tuile a remplacé le chaume aux tons chauds que dorait le soleil. Le pittoresque de l'ensemble a dû céder la place devant un modernisme banal. Parfois, la ferme reconstruite afflige par la monotonie de ses briques, sur lesquelles on ne songe guère à étendre le

voile gracieux d'une vigne vierge, clématite ou glycine, véritable cache-misère des habitations sans parure.

Dans la laiterie ronronne l'écrémeuse centrifuge et sous la remise attend l'auto, au moteur plus docile que le cheval. En plein champ fonctionnent machines agricoles, car la faux en détresse sous l'auvent aux pigeons laisse couvrir son fer de la rouille d'oisiveté.

Tout cela est l'apport d'aujourd'hui et ces instruments offrent commodités agréables que l'on accepte par suite des difficultés de l'heure, devant l'acuité des problèmes sociaux, notamment de la crise de la main-d'œuvre.

Pourquoi rouvrir ici le lamentable chapitre de la dépopulation rurale, d'où découlent nos catastrophes et nos difficultés actuelles? Il semble que l'homme ayant fui le sein de la terre maternelle, celle-ci se soit vengée en accablant le déserteur des guérets de tous les maux.

Asservi désormais à la mécanique qu'il vitupérait il y a cinquante ans et qu'il aime depuis comme un bon serviteur, le paysan aigri par des alternatives de succès et de déboires, de hausse et de baisse, comme aussi par la mévente due à la surproduction causée par l'hallucination d'une prospérité ne devant jamais connaître d'éclipse, après avoir ajouté foi à de fallacieuses promesses, se recroqueville farouchement dans ses idées et regimbe dès que l'on cherche à pénétrer au sanctuaire où repose l'héritage des aïeux pour en enlever, avec les trésors, les plus chers souvenirs que les siècles lui ont transmis.

\*  
\*\*

Parlerai-je d'une autre survivance que seul assure encore aux autochtones le séjour au village normand, celle du parler

chantant, aux mots bizarres en apparence et colorés, nécessitant pour le « horsain » l'emploi d'un dictionnaire que nos patoisants ont à grand'peine élaboré, tant les termes varient d'un endroit à un autre, ainsi que leur prononciation? Ici encore, la tradition romane s'incruste avec son vocabulaire aux racines glanées au jardin des poèmes de Wace ou même à celui des racines latines quelque peu transformées, extrayant des perles de la gangue des mots usuels.

Rien de plus impressionnant pour le philologue que d'entendre à nouveau les sons des trouvères du XII<sup>e</sup> siècle dans la bouche de remueurs de fumiers, dont la phrase charrie des pépites à leurs yeux sans valeur. Mais l'illettré tient à ce langage qui est le sien, qu'il préfère à celui que l'enfant apprend à l'école, s'empressant de le retrouver et d'en faire usage, ou tout au moins de conserver les termes les plus familiers, dès que, livres à tout jamais fermés, il retourne joyeux au chemin des étables.



En ce court tableau dont j'aurais pu sans doute aviver certaines touches ou en accentuer les ombres, je n'ai pas voulu, au contraire, tomber dans le double travers de ceux qui idéalisent à l'excès, jusqu'aux moindres gestes de nos frères de la terre ou de ceux qui ne voient en eux que des rustauds ignorants.

Le paysan d'hier tend d'ailleurs à disparaître, physiquement et moralement. Il est temps de crayonner les derniers portraits chers à Lanté, Hippolyte Bellangé, Alfred Le Petit et quelques autres. Demain auront vécu les vieux aux traits anguleux et émaciés, à pattes de lapin et menton en galoche, au crâne court, brachycéphale, recouvert de la casquette de

soie déjà reléguée dans l'armoire des collectionneurs. Ils ne figureront plus que sur les lithographies d'amateurs, rappelant à nos enfants étonnés, avec la silhouette de l'aïeul, le costume de grand'mère, banni par la mode parisienne et les opulentes chevelures habituées maintenant aux permanentes.

Quand l'évolution se met en route, elle marche à pas de géant, à telle preuve que la nouvelle génération, à demi façonnée par l'école, parfois le pensionnat ou le collège, n'a ni la même allure ni la même mentalité. Le bachelier ou le breveté qui exploite un domaine n'est pas une exception. Le décor alors reflète les goûts du maître.

La salle à manger n'est plus une pièce de réception ne servant qu'aux jours de fête. Elle revendique ses droits sur la cuisine, et la T. S. F., à défaut de piano, y appelle chaque jour ses fidèles. Une minuscule bibliothèque n'est plus considérée comme luxe inutile, et si l'on n'y trouve pas les meilleurs auteurs contemporains comme chez le maire intellectuel en sabots de Saint-Saire, près Neufchâtel, une revue, non seulement professionnelle, mais scientifique ou littéraire, n'est pas indésirable.

Qui sait, si en fouillant, avec l'autorisation du propriétaire, les tiroirs de cette table en acajou ou simplement en bois blanc, qui n'est pourtant pas celle de Ch. Boulen, on n'y découvrirait parfois des vers qui ne verront peut-être jamais le grand jour de l'impression et dont je connais les défauts, sans doute, mais aussi les réelles qualités.

Non, Messieurs, le villageois moderne n'est pas l'être arriéré que l'on a essayé d'opposer au citadin. Si la race des égoïstes prolonge encore ses racines parmi quelques attardés qui, dans la claustration des hameaux, font fi de la solidarité humaine et s'obstinent en des erreurs qui surprennent,



les jeunes, que l'auto oblige à fréquenter chaque semaine leurs compatriotes de la ville, y apprennent avec la civilité tout ce qu'ignoraient leurs ancêtres.

Le bourg du coup en a modifié son visage, grâce aussi au rôle des autocars pénétrant jusqu'aux hameaux lointains afin de relier deux centres qui s'ignoraient hier. On ne voit plus de ces gens des environs de Monville, par exemple, qui mouraient sans avoir foulé une seule fois le pavé de Rouen, ainsi que le rappelait Eugène Noël, alors citoyen du hameau du Tôt.

On ne s'explique guère cependant cette éclipse du goût chez les descendants de ceux qui se faisaient gloire de placer au bon endroit, entre l'armoire des noces fouillée par le ciseau d'un artisan voisin, et le palier aux claires faïences, l'horloge à gaine et le fauteuil de l'aïeule.

Aujourd'hui, le mobilier ancien, abhorré, livré aux antiquaires, a fait place au toc et au tape-à-l'œil. La banalité a établi son empire, sauf chez ceux où la pauvreté se refuse à des dépenses somptuaires.

Parcourez les celliers, hangars, étables ou écuries des fermes vétustes et vos investigations vous feront découvrir des morceaux de panneaux Louis XV, dont on fabrique des cages à lapins, tandis que sur la porte même de la cave, la « clenche » de l'époque est demeurée, offrant sa courbe gracieuse et son solide levier aux mains de gars qui n'en sentent point la délicatesse.

Bien entendu, il ne saurait être question de tableaux et sculptures sur ces murs affreusement nus où quelque chromo d'épicier et le calendrier des Postes, épinglés ou cloués, tiennent lieu de nourriture des yeux, complétant la collection

de photos de famille en éventail sur la commode ou la cheminée, seul caprice artistique toléré par les habitants.

Mais trouverait-on beaucoup mieux dans la plupart des intérieurs d'ouvriers des faubourgs, pour lesquels la satisfaction des besoins matériels prime ceux de l'esprit?

Même mépris pour l'arbre que pour l'art. Le tronc dont le branchage ne produit point est odieux à nos fermiers. On médite sa chute. Pour l'abattre, cognées, sapes et scies sont toujours prêtes.

C'est l'ennemi qui mange l'herbe comme la haie d'ailleurs, devenue objet de vitupération chez le rustre qui craint l'ombre pour une salade ou une touffe de plantain. L'utilitarisme continue à exercer sa tyrannie malgré la surproduction agricole et tout ce qui ne rapporte pas est néfaste au domaine.

A peine tolère-t-on en bordure d'une planche du potager quelques fleurs, de ces aimables fleurs démodées sur lesquelles s'étend la bienveillance de Mæterlinck qui les a si merveilleusement décrites, pourvu que leurs tiges n'excèdent pas la hauteur des légumes qu'elles encadrent.

Mais ici apparaît à peine voilée cette plaie que nos conteurs, depuis Maupassant, ont si bien mise à nu, l'amour un peu exagéré de l'argent, que je n'aurai pas la cruauté de remettre à vif, et qui n'est en somme que la déformation d'une grande vertu, l'épargne.

Cependant, par antithèse, il n'y a guère de miséreux au village. La charité privée essaie d'en voiler la détresse. On donne aux nécessiteux, pourvu qu'ils soient sédentaires, le surplus de la garde-robe et du buffet. Les familles nombreuses, en dehors des secours du Bureau de Bienfaisance, trouvent l'appui nécessaire pour élever leurs enfants, dont les souffrances seraient un reproche.

Car l'âme rurale n'est point, comme on l'a laissé entendre, au théâtre ou ailleurs, fermée à tout bon sentiment ni à toute poésie. Non, certes. J'ai vu des visages graves écouter attentivement des vers et la chanson est le complément indispensable de tous les gestes rituels et de toutes les fêtes privées.

L'esprit de famille demeure aux champs plus vivace que jamais. Aux tables de cérémonie s'asseoient volontiers quarante ou cinquante convives, enfants, petits-enfants, oncles, tantes, cousins, cousines, sans parler des festins de noces qui ne peuvent être dignement célébrés sans la collaboration de centaines de mâchoires qui ne sont pas suivies pour rien de gosiers en pente.

Ce lien puissant entre les membres d'une même gens, dirai-je, en empruntant le mot latin qui exprime bien ma pensée, ne se rompt que par d'âpres questions d'intérêt.

Mais on hésite quand même à en venir à ces fâcheries, et la tradition familiale, aussi forte que les autres, cimente, au contraire, les affections, engendrant ces soutiens dans le labeur quotidien, provoquant ces gestes touchants d'entr'aide du cultivateur, doublant son travail de celui fourni gratuitement à un parent ou voisin moins favorisé de la fortune et du sort, au temps des semailles et de la récolte. Quant au dévouement à la patrie, je sais, pour avoir médité près de maintes stèles élevées en l'honneur des soldats paysans, combien il a fait lever, sur tous les champs de carnage, de rouges moissons de héros obscurs qui, ceux-là, aimaient la France pour la France.

\*\*

Je ne crois pas, Messieurs, vous avoir rien caché de ce qui constitue les grandeurs et servitudes du village.

Sans doute avez-vous deviné que mes instincts secrets me rapprochaient plus de celui-ci que de la ville, fût-elle la mère généreuse, noble et belle qui m'a conduit dans le dédale de ses rues étroites et pittoresques jusqu'aux parvis de ses basiliques, où mon âme éveillait ses enthousiasmes, au frôlement de ses murs vibrants sous la cantilène de la Cloche d'argent et des airains des festivités joyeuses.

Si Rouen apparaît à mes yeux comme la mère adorable et adorée, sur l'épaule de laquelle ma jeune tête d'enfant longuement appuyée a goûté le plus doux des sommeils, enchanté de rêves d'or, la campagne est pour moi l'amante que l'on ne peut quitter sans que le désir ardent et irrésistible du retour fasse naître au cœur la nostalgie profonde des bois et des espaces.

C'est enfin, puisqu'il faut tout dire, qu'un village cache dans la banlieue mon nid humble et modeste comme celui qui n'a jamais souhaité d'autre bonheur que d'écouter le gazouillis d'un oiseau dans un pommier de sa province.

Je n'ai pas recherché à tout prix les lauriers parisiens, ne recueillant que ceux qui s'offraient sous ma main. La renommée lointaine ne saurait arrêter ses ailes fatiguées par d'autres courses et par d'autres appels au seuil de ma demeure, trop petite d'ailleurs pour lui offrir, avec l'hospitalité, une place pour ses trophées. Je me contente d'ouvrir parfois l'armoire aux reliques d'où les souvenirs s'échappent comme un vol de papillons vers la chère compagne des jours tristes ou gais, et la sérénité m'entoure de sa douce auréole.

Car je connais en certaines soirées d'hiver de véritables enchantements, lorsque tous bruits éteints au dehors, volets fermés, bûche flambante, près de la lampe au regard ami, sous l'abat-jour réfrénant l'élan de sa clarté, la plume ou le

crayon glisse sur le papier dans le recueillement du jardin assoupi en son lit de givre, où les arbres dépouillés et frileux pleurent en larmes glacées la chute des heures enténébrées, appelant au frissonnement des buissons demeurés feuillus, le printemps qui donnera ses premiers baisers aux boutons des rosiers que la bise a mordus.

C'est pourquoi, Messieurs, je vous sais gré de l'honneur que vous faites à un sage dépourvu d'ambition que le village a fait ce qu'il est, chez qui les grandes aspirations n'ont jamais altéré la bonne humeur et qui, dans le chemin de l'idéal, a su cueillir les plus belles fleurs dont se parfument nos jours, jusqu'aux instants où s'achèvent la marche au labeur et le dernier chant d'espérance.

---

THE JOURNAL OF THE  
SOCIETY OF THE HISTORY OF THE  
CITY OF BOSTON  
PUBLISHED QUARTERLY  
BY THE SOCIETY OF THE HISTORY OF THE  
CITY OF BOSTON  
1880

## RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. SPALIKOWSKI

Par M. RENÉ HERVAL

---

NOTRE Compagnie, en vous ouvrant ses portes, semble avoir voulu bénéficier, Monsieur, de la lumière et de la fraîcheur de cette campagne qui vous a séduit et que vous n'êtes jamais las de chanter. Vous aimez cependant nos cités; vous les avez vantées, dessinées, parées du nimbe éclatant de votre admiration. Mais vous êtes surtout un poète des champs et la nature vous tend toujours, d'un geste libéral, la simple et pure coupe où vous trempez vos lèvres.

Que ce soit en vers, que ce soit en prose, que ce soit encore par le crayon, vous cherchez à faire connaître mieux, à faire chérir davantage cette province normande qui est, a dit un géographe célèbre, un des plus beaux sourires de la nature tempérée.

Toute votre œuvre est consacrée à l'amour du sol; tout votre labeur tend à faire partager cet amour à vos concitoyens. La fontaine de Clères répand ses eaux limpides et muse sans fin à travers vos ouvrages; la Seine, fleuve ducal, reflète dans vos vers le glorieux hennin de pierre des tours; la Forêt, pour vous, a sous ses frondaisons des pénombres délicates et des frissons exquis. Permettez-moi de vous en féliciter. Aimer à ce point sa terre, en ressentir ainsi, dans son âme et dans sa chair, toutes les aspirations, c'est la meilleure recommandation dont un poète normand puisse se prévaloir auprès des siens.

Votre famille, Monsieur, nous est venue d'un glorieux et noble pays qui a souvent servi de rempart à l'Europe contre les coups de main de l'Asie et je ne doute pas que vous n'ayez gardé au cœur un amour secret pour cette Pologne où ont vécu vos ancêtres. Mais la Normandie, cette insatiable conquérante des âmes, vous a annexé dès le berceau et vous l'aimez tant, vous la comprenez si bien, vous la servez avec tant de passion qu'elle vous a depuis longtemps accordé, avec tous les privilèges qui en découlent, vos lettres de naturalité.

Votre œuvre tout entière affirme sa normannité. Le goût ou mieux la passion que vous montrez pour la beauté des sites, pour la douceur du foyer familial, pour les mille manifestations de la vie de la terre et des eaux, n'est-ce pas le fondement le plus certain, le plus permanent de notre tradition poétique? Le Normand est à la fois poète épique et bucolique. Il aime l'homme et chante ses exploits avec Thouroude, avec Wace, avec Corneille. Il porte aussi au fond le plus intime de son être le culte de la nature et, depuis un millénaire, en décrit les aspects et les métamorphoses avec un enthousiasme qui jamais ne tarit.

Bien des écrivains appartenant à d'autres provinces, à d'autres pays, ont écrit des pages émouvantes sur la campagne et sur les multiples spectacles qu'elle offre à ceux qui savent la contempler et l'aimer. Je ne sais pas, cependant, si nos Normands ne disposent pas d'une palette plus riche que celle de leurs voisins et si la gamme de leur sensibilité n'est pas plus étendue. Ils ont eu, en effet, la bonne fortune de recueillir les traditions les plus diverses et de pouvoir s'inspirer de la nature sous les aspects les plus différents. Nous touchons ici au secret même d'une Race qui, plus que beaucoup d'autres, s'est senti une vocation universelle et dont les



ils ont porté sur tous les continents leur angoisse de servir et leur désir de domination.

La race normande est une race mixte dont les caractères ont commencé à se fixer dès que les Scandinaves, ayant pris pied sur la terre neustrienne, eurent épousé les femmes de ce pays, filles de Gauloises que Rome avait à la fois latinisées et christianisées. Le premier couple ducal semble être le type même de la famille nouvelle formée par l'alliance des conquérants nordiques avec les indigènes. Rollon épouse à la danoise Poupe ou Popa, fille du comte de Bayeux, et la puissance de la femme agit sur le cœur du barbare. Le roi de mer s'humanise. Son instinct sommaire de la justice se développe et si, jusqu'à la fin, son âme a encore de redoutables sursauts de violence, on peut dire que déjà la civilisation s'est emparée de son esprit.

La métamorphose est complète en son fils Guillaume. Les contemporains nous représentent celui-ci comme une sorte de Saint Louis du X<sup>e</sup> siècle, vaillant soldat, grand justicier, hardi bâtisseur, pacificateur inlassable. Sa cour est si brillante qu'on y voit accourir les plus distingués parmi les seigneurs français : Hugues le Grand, le comte de Senlis, le comte de Poitiers. Il y a une différence profonde entre les aspirations du jeune duc et celles de son père. Guillaume abandonne la courte épée des rois de mer, ces soldats-matelots, pour adopter la longue épée des indigènes, soldats du sol, assaillants ou défenseurs de fiefs. La fusion latino-scandinave est faite, la Normandie est née. Guillaume Longue-Epée est le prototype des Normands. Nous devons ce miracle ethnique à nos très anciennes mamans du haut moyen âge qui, à peine remises de la terreur des invasions nordiques, surent mêler aux veines

de leurs fils les qualités autochtones à celles, indéniables, qui avaient été l'apport des conquérants devenus leurs époux.

A ce titre, Poupe la Bayeusaine semble avoir été le modèle et demeurer l'exemple le plus achevé des mères neus-triennes en cette époque de difficile transition. L'âme de son fils fut son chef-d'œuvre. Mais n'oublions pas qu'autour d'elle des milliers d'autres mères avaient entrepris la redoutable tâche d'humaniser les pères et de former, par une éducation à la fois patiente et virile, les cœurs des enfants. Ce sont elles qui ont fait la Normandie. Nous leur devons ce qu'il y a de meilleur en nous, l'éclectisme intellectuel, l'amour de la justice et de la gloire. A travers la barrière, peut-être illusoire, d'un Millénaire écoulé, saluons leurs rudes et bons visages penchés sur les berceaux de nos aïeux.

Scandinaves et Latins, les Normands ont hérité à la fois des traditions nordiques et de la culture méditerranéenne. Les premières leur ont fait connaître cette poésie merveilleuse des *Sagas* où, sur les montagnes de neige, les héros luttent à grands coups d'épée, tandis que les matelots courent la mer, entraînés dans le sillage mystérieux des Ases. Cette poésie à travers laquelle semblent flotter les lourdes brumes du Nord est toute changeante, toute imprécise. Des dieux vagues y président à des courses errantes, à des exploits dont ne sont souvent témoins que les flots soulevés jusqu'au ciel, les grands cygnes gris des fjords ou les maigres bouleaux de collines désertes. Ces récits scandinaves sont puissants : je ne trouve pas d'expression meilleure pour traduire la force de leur emprise sur l'imagination et sur le cœur. Ils n'ont jamais été oubliés chez nous et ont souvent inspiré nos poètes de la façon la plus heureuse, soit que ceux-ci aient repris les vieux thèmes

scandinaves, soit que leur poésie se soit simplement pénétrée de leur charme vaporeux et imprécis.

La tradition gréco-latine s'imposa très rapidement aux Normands. Il ne faut pas, en effet, s'en tenir aux jugements sommaires qui ont été portés sur la période immédiatement antérieure à l'An Mille. Charlemagne avait tenté de provoquer une renaissance des études classiques. L'Empereur, au témoignage d'Eginhard, connaissait bien le latin et comprenait assez facilement le grec. La culture byzantine qui, depuis la ruée des Barbares, demeurait dépositaire de la civilisation antique et qui éclairait à elle seule toute l'Europe était extrêmement brillante. Le IX<sup>e</sup> siècle marqua pour elle le début de ce qu'on appelle son second Age d'Or. Par plusieurs voies, et notamment à travers l'Italie et à travers la Russie, elle déferlait sur l'Occident. Si les vestiges de cette époque sont rares sur notre sol, je crois pouvoir citer comme témoignages de l'influence byzantine en Normandie avant l'An Mille les églises triconques de Querqueville, dans le Cotentin, et de Saint-Saturnin, près de Saint-Wandrille. Une étude des manuscrits miniaturés permet, d'autre part, si l'on compare ceux-ci aux manuscrits, aux mosaïques et aux tissus du Midi et de l'Orient, d'apprécier la puissance de l'empreinte byzantine dans la culture de la Neustrie récemment normannisée.

Encouragé dès le début par les ducs, l'amour des lettres, des arts, des sciences commença à devenir un des traits distinctifs du Génie normand. De même que Charlemagne avait appelé en France Alcuin et Pierre de Pise, les héritiers de Rollon firent venir en Normandie les Guillaume de Volpiano, les Lanfranc, les Anselme et bien d'autres savants étrangers. Beaucoup de Normands, de leur côté, passaient

les monts attirés soit par la Terre Sainte, soit par le pèlerinage michelien du Monte-Gargano et par le prestige de l'Italie. Bientôt ils allaient, en succédant aux Grecs et aux Arabes, s'assimiler à Naples et en Sicile deux glorieuses civilisations auxquelles leurs règnes devaient conférer un suprême et éblouissant éclat.

Dès le XI<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècles, les Normands sont donc maîtres passés dans tous les domaines de l'esprit. Ils n'ont pas oublié leurs attaches nordiques et font montre d'un patriotisme particulier, empreint d'une grande fierté. Je cite ici à témoin le bon clerc de Jersey, Robert Wace, auteur normannissime du *Roman de Rou*. Ils ont pris un contact étroit avec la latinité et, pour être plus exact, avec toute la culture méditerranéenne. Ce contact, ils ne le perdront plus. Les Ecoles d'Avranches, du Bec et de Caen, puis les Collèges et l'Université le maintiendront. D'illustres savants, les Morel, les Lefebvre de la Boderie, les Bochart, les Dacier, les Burnouf, en se livrant à d'importants travaux philologiques, tiendront éveillé chez leurs concitoyens le désir de connaître les langues anciennes et aussi de mieux pénétrer, grâce à elles, le secret de la culture antique.

Nous voici, me direz-vous peut-être, Monsieur, bien loin de la poésie. Pas autant qu'il ne paraît. Je viens de décrire en quelques mots la fontaine aux eaux diverses à laquelle sont venus boire les poètes normands depuis l'origine des temps et cet exposé a été si peu complet que j'ai laissé de côté les influences bretonnes, anglaises, italiennes, voire plus lointaines encore qui se sont affirmées tour à tour, à mesure que les conquêtes politiques des Normands favorisaient leurs conquêtes intellectuelles.

De toutes ces influences qui ont traversé les siècles, parfois

à la façon d'un large fleuve puissamment étalé, parfois aussi comme ces ruisseaux qui semblent disparaître dans un repli du sol pour ne reparaître que beaucoup plus loin, que demeure-t-il dans la poésie normande contemporaine ?

Je crois bien que jamais, au grand jamais, ces influences ne se sont si puissamment exercées. Les échos de la Scandinavie glacée sonnent aux pages de nos poètes, soit que ceux-ci, pénétrés de l'esprit des anciens bardes, reprennent les thèmes des *Sagas*, soit qu'ils dépeignent les sites grandioses de la nature boréale. Les Vikings ont été très nombreux, depuis un siècle, dans notre littérature. Barbey d'Aurevilly, les Frémine, Ch.-Th. Féret, les Gourmont, Louis Beuve, M<sup>me</sup> Lucie Delarue-Mardrus ont tour à tour poursuivi à travers les cieux cotonneux la troupe impalpable des inspiratrices nordiques. N'est-elle pas empreinte d'une neigeuse blancheur cette poésie du Connétable des Lettres ? N'y passe-t-il pas le souffle calme et froid encore d'un printemps de Norvège ?

Nénuphars blancs, ô lys des eaux limpides,  
 Neige montant du fond de leur azur,  
 Qui, sommeillant sur vos tiges humides,  
 Avez besoin, pour dormir, d'un lit pur.  
 Fleurs de pudeur, oui ! vous êtes trop fières  
 Pour vous laisser cueillir... et vivre après.  
 Nénuphars blancs, dormez sur vos rivières,  
 Je ne vous cueillerai jamais !

Quand, dans son patois du Cotentin, Louis Beuve nous chante le charme de sa grande lande de Lessay, l'influence septentrionale est, à mon sens, plus perceptible encore. Le poète a entendu siffler, — ou mieux, comme on dit en Cotentin, *viper*, — à travers la désolation désertique, toutes

les menaces qui hurlaient autrefois, dans les déserts scandinaves, aux oreilles des Rois des Anses. Je m'excuse de ne pas citer ici dans leur dialecte pittoresque et vénérable — un dialecte qui n'est autre que la vieille langue française elle-même — ces beaux vers pleins d'émotion. L'accent de Louis Beuve me ferait défaut. Je dois me borner à traduire :

« Reine des Fées, au visage si dur, reine des Goubllins autrefois redoutés, c'est toi qui gardes les vieux usages des hommes du Nord à la blaude de droguet, ô ma belle Lande, grande comme la Mer, ma grande Lande de Lessay! »

Sans doute la recherche historique a-t-elle contribué, en nous éclairant davantage sur notre parenté scandinave, à réveiller au fond de nous-mêmes ces vieilles nostalgies que les skaldes traduisaient en longs poèmes pour la joie des guerriers errants. Il arrive souvent, en effet, que l'érudition vienne en aide au poète, lui fournisse un décor évocateur, contribue à stimuler son imagination. Une bonne partie du romantisme et presque toute l'école parnassienne ont puisé à cette source. Mais, le plus souvent, cette poésie érudite est demeurée fermée aux élans du cœur et, sous la perfection de la forme, des critiques lui ont reproché son impassibilité véritable ou prétendue. Chez nos poètes normands, je crois distinguer autre chose. La plupart, même lorsqu'ils chantent des dieux à jamais morts et narrent des épopées oubliées, se sentent en communion de cœur et de pensée avec les vieux ancêtres aux harpes sonores. Leurs évocations ne sont pas d'ingénieux exercices d'école, compassés et froids. Elles sont de chair et le sang de l'antique race blonde y circule, toujours hardi, chaud et fort.

Vous vous souvenez, Monsieur, de ces vers magnifiques

dans lesquels Charles-Théophile Féret traduisait avec tant de bonheur nos réminiscences ancestrales :

Les fleurs de la Neustrie aux yeux étincelants  
M'évoquent d'autres fleurs plus pâles des Jutlands.  
Dans les prés verts, je rêve aux caps bleus, aux fiords blancs.  
Le Nord siffle en mon âme en retard de mille ans.

L'instinct des aïeux morts tracasse encor mes veines,  
Sous nos pommiers vermeils, je regrette leurs frênes,  
Le givre aux pins, les ours blessés de longues penes,  
Près des stupides bœufs le fin rameau des rennes....

Car dans une autre vie, aux barques de conquête,  
Je fus le Scalde, dont la brise déchiquette  
L'hymne. Et quand l'agonie en soubresauts hoquette,  
Vers Thor, aux cieus gelés, j'emporte sa requête.

Le poète de Quillebeuf avait jadis, avec une belle persévérance et pour la seule gloire de la Province, colligé une Anthologie des poètes normands. Il serait certainement possible d'en former une qui ne serait composée que de poèmes d'inspiration nordique et ce recueil contiendrait des pièces de choix.

On y lirait, par exemple, cette magnifique évocation d'Aristide Frémine : *La Mort du Viking* :

Quand un Viking était tombé dans la bataille,  
Les soldats rapprochant leurs boucliers oblongs,  
L'y couchaient et voilaient avec ses cheveux longs  
Son corps blanc déchiré par quelque rouge entaille.

Par delà le fossé fameux du Hague Dike,  
Ils lavaient le héros frappé d'un coup fatal,  
Observant dans la Gaule ainsi qu'au lieu natal  
Les rites que l'*Edda*, le Livre Pur, indique.

Ils portaient à Jobourg, dans la grande falaise,  
Le cercueil entouré par les scaldes chanteurs,  
Et les soldats suivaient avec des serviteurs  
Qui du Viking menaient les chiens aux yeux de braise.

Ce tableau de funérailles scandinaves aurait logiquement pour voisins, dans notre Anthologie, telle pièce de M<sup>me</sup> Lucie Delarue-Mardrus : *Thorborge, Reine de Mer*, par exemple ; *la Douleur du Roi Witlaw*, de Jean Lorrain qui, dans son œuvre, s'est si souvent inspiré du folklore septentrional ; *le Chant de Mort du Barde*, de George Tis ; quelques pages de Gaston Le Révérend et, certainement aussi cette belle évocation d'Eugène Le Mouël, *l'Ancêtre* :

Retourne au paradis d'Odin,  
Ancêtre souple comme un daim,  
Fort comme un ours, haut comme un hêtre !  
Retourne vers tes compagnons,  
Dis-leur nos gestes et nos noms,  
Dis-leur surtout, ô rude ancêtre,  
Que les flots nous tentent toujours,  
Que nous semons dans vos labours,  
Et que la Normandie est belle !  
Qu'ils sont toujours forts, les Normands,  
Toujours libres, toujours aimants  
Et que la Race est éternelle !

Telle est, très sommairement exposée, la part de l'influence scandinave dans la lyrique normande d'aujourd'hui. La nature nordique y apparaît avec ses baies ourlées de neige, sa végétation maigre, la destinée âpre et virile des hommes qu'elle forme. Il est indéniable que nos meilleurs poètes, nos plus riches créateurs d'images ont découvert au tréfonds d'eux-mêmes l'écho très ancien mais encore perceptible de voix qu'on aurait pu croire à jamais mortes. Par là, un Féret, un Frémine, un Le Mouël se rattachent à la lignée médiévale, à Robert Wace surtout, à Benoit de Sainte-More et — introduisons un simple prosateur dans le chœur chantant — à Dudon de Saint-Quentin. Ce n'est pas en vain que les



Normands ont reçu du passé ce don particulier de l'intelligence des êtres et de la nature scandinaves. Il leur a déjà permis de créer de fort belles œuvres et d'autres épis pousseront sans doute encore dans le sillon.

L'influence gréco-latine sur nos poètes s'est révélée plus efficace encore. Un atavisme gallo-romain très prononcé, le goût des fortes études, l'attrait que le Midi ruisselant de soleil a toujours exercé sur les Septentrionaux sont à la base d'une formation à laquelle la Province doit le meilleur de son génie. Les fils des rameurs blonds, devenus de matelots qu'ils étaient des terriens, de découvreurs conquérants, de païens chrétiens, de pillards législateurs se révélèrent, sitôt abandonnée la chrysalide scandinave, d'extraordinaires assimilateurs. En Angleterre ils ressuscitèrent les poésies galloises et bretonnes dont on peut dire qu'elles étaient presque entièrement oubliées lors de la Conquête. Pierre Nebout, quand il célébrera en vers magnifiques *Tristan et Iseult*, Jean Lorrain, lorsqu'il chantera la fabuleuse Brocéliande ne seront que les disciples des Bérout et des Thomas, leurs lointains aïeux :

Les genêts étaient d'or et dans Brocéliande  
L'iris bleu, ce joyau des sources, la lavande  
Et la menthe embaumaient. C'était aux mois bénis  
Où le hallier s'éveille à l'enfance des nids,  
Et les pommiers neigeaient dans les bois frais et calmes,  
Au pied d'un chêne énorme, entre les vertes palmes,  
Des fougères d'avril et des touffes de lis,  
Viviane et Myrrdlyn étaient dans l'ombre assis....

En Italie, cette faculté d'assimilation se révéla plus admirable encore. Les princes normands de la famille de Hauteville y firent preuve d'un génial éclectisme. Ils réussirent à fondre dans un même creuset national trois formes de civi-

lisation très diverses et même antagonistes, l'italienne, l'arabe et la byzantine. Ils accueillirent en outre les Provençaux, en sorte qu'on vit dans le même temps à Palerme des poètes de langue de si créer la littérature italienne en s'inspirant des troubadours, des poètes arabes célébrer en leur langue un Roger II et un Guillaume le Bon, et des trouvères composer en langue d'oïl le *Loquifer*, le *Rainouart* de Jendeu de Brie, le *Renier*. Des savants grecs écrivaient de leur côté la louange des rois normands. A l'époque où florissait, sous le sceptre des chevaliers venus de notre Cotentin, cette admirable Cour cosmopolite, la correspondance d'un Pierre de Blois permettait de se rendre compte de la supériorité des nôtres sur les Français du XII<sup>e</sup> siècle. Alors que le souvenir de nos compatriotes est demeuré en pleine Méditerranée entouré de la vénération populaire, les *Lettres* de Pierre de Blois, qui n'a rien compris au Génie de la Sicile, expliquent surabondamment au lecteur moderne la tragédie des Vêpres et l'échec lamentable des Franco-Angevins.

Le succès des Hauteville — c'est pour cet unique motif que je l'ai rappelé ici — marqua le triomphe des facultés d'assimilation de la Race. A mesure que celle-ci déferlait sur le monde, elle ne se contentait pas de s'emparer du butin matériel et d'organiser les pays conquis. Elle s'attribuait un riche butin intellectuel et achevait d'organiser les cerveaux en vue des tâches futures. La logique et le sérieux de notre tempérament sont fondés sur les richesses spirituelles que nos aïeux ont ainsi accumulées. En même temps, la beauté de la Province et des terres de conquête donnaient à nos pères l'amour d'une nature qui, pétrie par leurs rudes mains, payait leur effort au centuple. M<sup>me</sup> Lucie Delarue-Mardrus me semble avoir autant parlé pour la Province tout entière que

pour elle-même, lorsqu'elle a écrit ces beaux vers, au sens précis mais au contour vaporeux comme notre ciel :

Le timbre de mon âme est mineur comme toute  
Ame du Nord, nourrie à l'étrange repas  
Des brumes, des soleils qui ne réchauffent pas  
Et des horizons gris au bout de chaque route.

Mais je saurai chanter notre beau Paradis  
De joie, avec ce timbre et sa mélancolie,  
Tout aussi clairement qu'au bruit de leur folie  
Fifres et tambourins des expansifs Midis.

C'est bien cela. Le timbre de l'âme de nos poètes est grave, mais il convient parfaitement à la louange de notre pays grave. Les vers des nôtres, lorsqu'ils loueront la nature et la campagne, seront d'une plénitude virgilienne en même temps qu'on y sentira passer l'amour tenace d'une saine et riche beauté.

La terre normande semble susciter les poètes avec la même facilité qu'elle produit des pommes. Bien souvent, l'homme qui la chante — voire la femme! — est très près d'elle et nous apparaît comme tout pénétré de son suc secret. Citerai-je des noms?

Marie Ravenel, meunière et poétesse, a décrit avec émotion le Val-de-Saire, son pays natal. Pauvre, elle s'instruisit seule, durant les rares loisirs d'une existence laborieuse. Et lorsque, devenue mère de famille, elle voulut inculquer à sa fille le goût d'une vie harmonieuse et simple, elle lui résuma ainsi les leçons de son expérience :

Ma fille, que les champs soient aussi votre livre,  
Ornez votre jeunesse à l'ombre du hameau.  
Dans ces lieux ignorés, puissiez-vous toujours vivre  
Le sort le plus modeste est souvent le plus beau.

L'œuvre de Rose Harel, la servante de Lisieux, n'est ni moins caractéristique, ni moins touchante. Charles-Théophile

Féret s'est moqué de la pauvre fille et de son inspiration trop souvent essoufflée. Je suis persuadé qu'il a eu tort. Outre que *l'Alouette aux Blés* et les *Fleurs d'Automne* ont pour l'historien des Lettres normandes la valeur d'un témoignage, ces recueils renferment quelques strophes où le sens de la nature suscite de beaux vers :

Avez-vous vu ma verte Normandie  
 Quand le printemps souffle sur les sillons?  
 Alors qu'Avril, dans la brise attiédie,  
 Mêlé parfums, chansons et papillons?

Là, tout est fleur, joie, amour et promesse.  
 Bord des chemins où l'abeille a son miel,  
 Vallons, coteaux étalant leur richesse,  
 Vertes forêts bordant d'ombre le ciel.

Et la campagne, avec ses blés en herbe  
 Que le vent frôle avec des bruits soyeux,  
 Sous le soleil, opulente et superbe,  
 S'emplit de cris, de mouvements joyeux....

Jules Prior, tonnelier de Beaumont-le-Roger et auteur des *Veillées d'un Artisan*, atteste, lui aussi, un besoin de poésie qui semble inné dans l'âme populaire normande, mais il ne s'éleva guère au-dessus du médiocre. Par contre, Adolphe Vard, l'infortuné manoeuvre de la gare d'Aubevoye, fut un poète de grande race, sachant couler le métal périlleux du vers et jongler avec l'idée. Epris du XVI<sup>e</sup> siècle, il s'était plongé à corps perdu dans la lecture de Montaigne, de Rabelais et de Ronsard. Puis il avait hardiment abordé l'étude du latin et parfois délaissé sa roseraie pour le jardin moins souriant des racines grecques. Notons en passant que Vard était le descendant d'une très vieille famille normande : ceci explique sans doute son appétit de savoir et son goût pour les liesses les plus exquises de l'esprit.

Il en est bien d'autres parmi nos compatriotes de la terre qui ont aimé à suivre le vol de la Chimère. Pour ne parler que des vivants, ne citerons-nous pas avec honneur le curieux et très authentique poète de Saint-Maclou-de-Folleville, Maître Charles Boulen, l'auteur des savoureux *Sonnets pour la Servante*? Jamais la plaine de Caux, cet intarissable grenier, n'a été chantée avec autant de talent ni plus d'amour. Jamais non plus les rites annuels de la terre n'ont été célébrés en meilleure connaissance de cause.

Voici, par exemple, un sonnet qui est une véritable peinture d'horizon : Saint-Maclou, le cher Saint-Maclou, sourit de nouveau au poète, après une longue absence et déploie devant ses yeux toute la richesse des champs que la moisson, à peine terminée, a hérissés de meules dorées :

Délire, fièvre, ivresse, allégresse, transport !  
Je retourne au pays charmant des bucoliques  
Et retombe en vos bras, éteules nostalgiques,  
Plaines de Saint-Maclou, mes Hespérides d'or.

Les mulons charpentés en un long jour d'efforts  
Sont joyeux à ma barre ; et dans sa peau de bique  
Un charretier pesant laboure, jure et chique,  
Tandis qu'un valet maigre épand des fumiers saurs.

Une fée invisible a dénoué la corde  
Qu'insolente emmêla l'aoûteronne discorde  
Et ramené l'espoir dans le blé turbulent.

Déjà les cossardiers, des plus belles chopières,  
Arrachant les colzas, emmaillottent le plan  
Et le bonheur furtif court après les fermières.

Charles Boulen dont la truculence paysanne s'apparente à la verve éclatante du bon gros Saint-Amant, l'homérique Rouennais, n'est cependant pas un isolé, même parmi les

vivants. Combien je m'en voudrais, en effet, d'omettre ici le nom de cet autre poète qui, dès longtemps devenu citadin et, je crois, non sans regret, aime à rappeler ses origines paysannes :

Je suis fils de laboureurs,  
 J'ai passé mes ans les meilleurs  
 Sous le grand chaume, auprès de l'âtre ;  
 J'ai bu du cidre dans les pots  
 Et j'ai gardé les blancs troupeaux :  
 Dans mes vacances, j'étais pâtre....

Francis Yard, car c'est du poète de *l'An de la Terre* qu'il s'agit, est, lui aussi, un Normand de race profonde. Il entend chanter en lui toutes les voix du terroir et se souvient parfaitement d'avoir vécu jadis tristement aux pays septentrionaux :

Dans le silence, au coin du feu  
*L'antérieur* me vient du nord  
 Et malgré moi j'y pense un peu  
 Lorsque la terre blanche dort :  
 J'ai vécu triste dans le nord  
 Et j'y suis mort....

Il croit bien avoir connu jadis une existence monacale et, dans un imprécis moyen âge, gardé les troupeaux du moutier tandis que ses frères, plus habiles, historiaient des manuscrits. Des siècles que d'autres croient morts mais qui se prolongent étrangement dans les âmes hantent la sienne. Son sang roule avec lui les débris d'un millénaire et aussi, pélemêle avec eux, les multiples rumeurs des champs illimités : bêlements de brebis, chansons d'oiseaux, bruissement de feuilles sous le vent, sonneries affaiblies de cloches, tout ce monde éternel qui regarde périr les hommes et ne périt pas.

Sa sympathie enrobe toutes choses, des gens aux bêtes, des bêtes aux arbres. A tout être vivant il communique une âme, la sienne. Ecoutez plutôt ce réveil printanier d'un vieux pommier :

Il sent autour de lui vibrer toute la terre  
Sous les grands vents du Nord, las ! il a cru mourir,  
Mais il vit ! Au soleil on dirait qu'il espère :  
Vieux mai d'amour, il va fleurir ! Il va fleurir !

Je devrais évoquer aussi la silhouette robuste et débonnaire du magnifique poète d'Echauffour, Paul Harel, un des meilleurs artisans de rimes qu'ait vu surgir la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, je ne dirai pas seulement en Normandie, mais en France. Le vers de Paul Harel a la longue haleine qui courbe les blés de juillet ou entrechoque les cimes sylvestres. Ici encore l'amour de la terre et des vertus nées de la terre gonfle la phrase, nourrit le sens, discipline le rythme. Nul n'a mieux dit la beauté des couchants ruisselants d'or, celle de l'effort humain arrachant la moisson à la glèbe, la poésie des chasses à courre et du bat-l'eau où le cerf agonise en pleurant, l'amour pour les pauvres, pour les truands, d'un cœur attendri et bien-faisant :

Truands, voici l'hiver. Recousez vos manteaux.  
Plus d'un richard frileux au coin du feu s'enrhume.  
Gueux des champs et des bois, des vallons, des coteaux,  
Drapez-vous dans le froid, dans la pluie et la brume.

Marchez ! La terre et l'air ne vibrent qu'avec vous.  
Vous chantez quand le vent fouette vos durs visages.  
Marchez, nombreux, d'un pas sonore, et montrez-nous  
La race flagellée au fond des paysages....

Or, si vous avez soif, entrez dans nos maisons,  
Videz nos gobelets et remplissez vos gourdes ;  
Avant de repartir vers les grands horizons,  
Entassez notre pain dans vos besaces lourdes.

Vous qu'aima le Seigneur, ô gueux, nous vous aimons,  
 Vous étiez au Calvaire et vous étiez dans l'Arche,  
 Et vous couvrez encor les plaines et les monts  
 Du symbole éternel de la Douleur qui marche !

En lisant tous ces poètes, on demeure émerveillé de la puissance de leur inspiration, de leur sens profond du rythme, de l'allégresse pleine de mesure qui règne dans leurs œuvres. Le vers normand est sage, plein, riche de substance et d'images. Cet ensemble, sans doute exceptionnel, de qualités provient non seulement du tempérament ethnique, mais encore de l'ardeur que les nôtres apportent toujours, nous l'avons vu, à l'étude des lettres antiques. Ce n'est pas, à mon avis, par un simple hasard que José-Maria de Heredia dont les seules ascendances françaises étaient normandes fut le grand évocateur et le merveilleux styliste que tous admirent. Notre province a vu naître d'autres poètes qui, ainsi que lui, ont aimé à rassembler dans leur âme, pour leur joie et notre plaisir, la connaissance des vieilles civilisations ou l'éblouissante fantasmagorie de la Renaissance.

Dans le *Poème de la Lampe*, Stanislas Millet, qui était originaire des environs de Sées, évoquait la vie familière de l'Hellade et quelques vers lui suffisaient à faire palpiter encore, autour des objets matériels, les âmes qui les avaient créés, les êtres qui les avaient maniés :

Durant quels jours nombreux dormis-tu sous la terre,  
 Petite lampe antique à l'argile blessé ?  
 Le Temps, ce livre clos, me cache ton mystère,  
 Or, je voudrais l'ouvrir et lire ton passé.

Quand ta lueur veillait dans la demeure hellène,  
 N'as-tu pas éclairé la douceur des propos  
 Où l'épouse, le soir, ayant filé la laine,  
 Trouvait près de l'époux l'amour et le repos ?



Gabriel Montmert, originaire de La Caule-Sainte-Beuve, près de Blangy, exprima en de nobles vers son regret d'être né trop tard en un siècle trop vieux et sur un sol trop éloigné de la Grèce maternelle à son esprit. Féret l'appelait le « cadet inattendu de Chénier », éloge redoutable, mais que, bien souvent, le lecteur estime parfaitement justifié :

Je viens trop tard, ô blonde Attique, et pour tes dieux  
 Mes mains n'ont point brûlé l'hysope et le cinname,  
 Mais, dans un siècle sourd aux chansons des aïeux,  
 Je suis le fils lointain qui te garde son âme.

Blonde Attique où mon cœur eût librement fleuri,  
 Ah! que ne suis-je né jadis sous tes ombrages?  
 Mère, sur mon berceau que n'as-tu donc souri?

Dans cette théorie des artistes les plus purs du verbe et de la pensée, nous distinguons, en dépit d'un effacement immérité, les traits d'un excellent poète que les Muses avaient touché de leurs grâces, mais auquel la Fortune n'a guère souri jusqu'ici. Et pourtant que d'excellents esprits a formés en cette ville Pierre Nebout, professeur au Lycée Corneille, que de tempéraments heureux il a guidés en inculquant à ses élèves le culte de la beauté. Originaire d'Auffay, il fut, lui aussi, un Hellène de notre temps, un autre rival de Chénier. Dès sa jeunesse, il avait crié son amour ardent pour toute grandeur, toute noblesse, toute splendeur véritables :

Je n'ai plus qu'un amour au cœur,  
 Mais infinie est son étreinte.  
 J'aime à genoux la Beauté sainte,  
 Dans les yeux, dans l'âme ou la fleur :  
 Je n'ai plus qu'un amour au cœur.

Irrésistiblement, Pierre Nebout se sentit attiré par la Grèce. Dans les *Antiques*, il imita, jeune encore, la douceur et le

lyrisme familier de Chénier. Or, mieux encore que Gabriel Montmert, il réussit à mettre ses talons dans les empreintes divines, à rassembler les pipeaux que la haine d'autrefois semblait avoir dispersés pour toujours. Non, Chénier n'eût pas hésité à signer des poèmes comme *la Coupe*, *Callimaque de Corinthe*, *Bacchanales*, les *Cariatides*. Écoutons plutôt venir, sur les dalles des Propylées, les Canéphores que l'architecte génial de l'Erechtéion va transformer en vivantes colonnes de marbre :

Les voilà ! Ce sont bien les jeunes Canéphores.  
 Tout à l'heure, à la file, et de leur pas rythmé  
 Elles marchaient sous l'œil du grand sculpteur charmé :  
 De la souple tunique aux plis nombreux vêtues,  
 Elles avaient gravi, palpitantes statues,  
 Les degrés sinueux bordés de dieux d'airain  
 Et de tombeaux de marbre et de temples : leur main  
 Relevait sur leurs pieds la longue draperie,  
 L'autre bras soutenait la corbeille fleurie...  
 Les filles de l'Attique ont sans baisser le front  
 Porté depuis mille ans et toujours porteront  
 Le précieux fardeau qu'elles sentent à peine  
 Et qui ne pèse pas sur leur tête sereine,  
 Pas plus que la corbeille à leur front qu'elle orna  
 N'était lourde jadis aux fêtes d'Athéna.

Plus tard, Pierre Nebout voulut aborder le théâtre. Il écrivit un *Héraclès marchand d'esclaves* et adapta, d'après Eschyle, *les Perses*, que l'Association des Anciens Elèves du Lycée Corneille, dans une pieuse pensée de reconnaissance, édita naguère. Pour ma part, je souhaite ardemment que ces pièces, solidement construites et parées d'un style infiniment pur, soient jouées un jour et je demeure persuadé qu'auprès d'un public lettré elles remporteraient un magnifique succès.

La Renaissance ne pouvait manquer d'inspirer, elle aussi,

nos Normands épris de solides études et de toutes les formes de la Beauté. Peintures magiques, sculptures où, pour l'idéal, le marbre et la pierre ne sont plus qu'un voile léger, architectures compliquées et séduisantes, ciselures où l'argent semble tissé plutôt que fondu, étoffes somptueuses au service de modes parfois étranges mais toujours pleines d'harmonie, tout ce que fut cette époque contradictoire, étape capitale du Génie humain, s'imposa souvent à nos poètes. C'est un Rouennais, un Rouennais oublié, Albert Thomas, qui savait décrire ainsi une toile entrevue aux Tuileries, le portrait de Laura De Dianti, maîtresse d'Alphonse de Ferrare, par le Titien :

Je te conduis devant cette toile où dans l'or  
 Du vieux cadre s'épanouit la créature  
 Dont tu sembles la sœur éblouissante et pure  
 Et qu'un jour de beauté peignit le Titien :  
 Chair dense et savoureuse et moite chevelure  
 Etincelante avec ce blond vénitien  
 Qui joint les tons du cuivre et du miel et de l'ambre  
 Et les rousseurs des bois à la fin de septembre,  
 Regards chargés de songe, orgueil patricien  
 De la lèvre, splendeur du torse qui se cambre  
 Sous le corsage vert à l'éclat amorti,  
 Seins gonflés de jeunesse admirable et de sève,  
 Toute la volupté, Laura De Dianti !

Et voici d'autres noms. Ecoutez Pierre Varenne célébrant de la façon la plus classique la mélancolie d'*Andromaque* :

Vos longs voiles de deuil jettent une ombre triste  
 Sur ces beaux yeux pensifs qui charmèrent Hector :  
 Que voyez-vous au loin sous le ciel d'améthyste,  
 Andromaque au front pur qui songez à la mort ?

C'est aussi notre vice-président, M. René Fauchois, qui, non content d'évoquer devant nous la tragique et splendide

passion de *la Fille de Pilate*, *la Leçon de Talma* ou *Mozart*, a osé camper sur la scène le personnage aux vices multiples, le personnage presque inaccessible aux dramaturges qu'est Messaline et nous donner la haletante tragédie de *l'Augusta*. A Homère il a ravi le héros si touchant que fut l'ami d'Achille; il a chanté à son tour *la Mort de Patrocle*. Écoutons hurler la douleur du fils de Thétis qui vient de voir périr son compagnon d'armes :

Patrocle aura bientôt d'immenses funérailles,  
Je renverserai Troie et ses larges murailles  
Ne protégeront pas son peuple épouvanté!  
Je reprends le labeur sanglant que j'ai quitté!  
Quand l'âme de Patrocle erre dans la nuit noire,  
Il mourra, je mordrai sa gorge avec mes dents  
Et ses os craqueront sous mes talons et dans  
Les trous saignants de ses blessures — joie amère! —  
Je plongerai mes doigts sous les yeux de sa mère...  
Tu ris devant les tiens du malheur qui me navre,  
Tu dis mon nom peut-être et tu fais le vainqueur :  
Ce soir, Hector, mes chiens te mangeront le cœur!

Nous ne saurions achever sur de plus beaux vers cette rapide revue de nos poètes. Les noms que nous avons prononcés ont été nombreux, les passages que nous avons cités ont permis d'apprécier, en même temps que l'infinie diversité des tempéraments littéraires normands, les qualités profondes des œuvres issues du terroir. En vérité, nous avons le droit de dire des nôtres qu'ils ont su donner une forme souvent parfaite à l'expression de la Pensée.

Parlant des petits poètes si nombreux dans la Normandie d'autrefois, un des maîtres de la génération qui nous précéda, Gustave Le Vasseur, l'auteur des *Maisons de Bois*, traduisit avec bonheur en un sonnet tout le plaisir qu'il avait

à compter, nombreux, dans sa bibliothèque, leurs ouvrages trop oubliés. Comme il les aimait! Et comme il avait raison de les aimer ces artistes du vers, parfois géniaux, toujours intéressants, trop souvent méconnus : les Doublet, les Parmentier, les Marbeuf, les Garaby de la Luzerne, les Chau lieu, les Saint-Amant.... Qui sais-je encore?

O mes aïeux, petits poètes d'autrefois,  
 Elèves dissipés d'une classe enfantine,  
 Côte à côte rangés derrière la vitrine,  
 Caennais, Alençonnais, Rouennais et Virois,

Moineaux des villes, geais et rossignols des bois,  
 Doux gosiers emmiellés d'éloquence latine,  
 Gorges de biberons que le cidre lutine,  
 Caquetez, gazouillez, chantez tous à la fois.

Quel concert varié de pipeaux et de lyres!  
 Quel merveilleux fouillis de larmes et de rires,  
 De refrains solennels et de chants familiers,

De pastorale tendre et de satire acerbe.  
 Vive la liberté! Taisez-vous, écoliers,  
 Silence, polissons! J'entends venir Malherbe....

Malherbe.... Ce nom qui a suffi à effaroucher pendant deux siècles la Muse lyrique ne nous en impose plus guère. Volontiers nous retournons, dans notre amour des vieux livres et des beaux poèmes, vers tous ces méconnus, vers tous ces oubliés qui, malgré des défaillances trop évidentes, ont su cependant vibrer parfois avec plus de cœur et d'esprit que leur âpre censeur. Ne sont-ils pas le lien, le lien solide et vivant qui unit les vieux trouvères à la troupe brillante des poètes d'aujourd'hui? C'est par eux que nos contemporains se rattachent aux origines, aux skaldes de Scandinavie, aux chanteurs des Cours ducale et royale, aux créateurs, presque

toujours normands, des grands genres littéraires français.

Aussi n'ai-je pas cru pouvoir mieux achever cette brève étude qu'en évoquant ici leurs ombres falotes et charmantes. Ces fantômes aimés de vous, Monsieur, lèvent leurs lyres en votre honneur à l'instant où vous prenez parmi nous une place légitimement due.

---

# A LA MAISON NATALE DE PIERRE CORNEILLE

## RELIQUES ET SOUVENIRS

Par M. HENRI LABROSSE

---

- I. Les Logis. — II. La Famille. — III. Les Portraits. —  
IV. Actes et Lettres. — V. Les Œuvres et leurs éditions  
(jusqu'en 1637). — VI. Les Souvenirs personnels. —  
VII. A Rouen au temps de Corneille (Topographie. Person-  
nages). — VIII. Hommages rouennais.

N. B. — L'astérisque \* indique que le document est exposé rue  
de la Pie.

---

### I. — LES LOGIS

**A Rouen :** *La Maison natale*, 4 (ex 17) rue de la Pie,  
dite la Petite Maison (à l'est de la Grande Maison, où est  
né en 1625 Thomas Corneille).

Signalée par le *plan de Gomboust* (1655)\* et par les  
*titres de propriété* (Arch. dép. Seine-Inf.), remontant au  
2 août 1494.

Acquise le 6 août 1584 par l'aïeul, attribuée le 29 sep-  
tembre 1602 au père, puis, à sa mort (12 février 1639),  
à son fils, le Grand Corneille, vendue par ce dernier le  
10 novembre 1683. Il y avait demeuré jusqu'en 1662.

Achetée par la Ville de Rouen en 1755, en vue de la  
construction d'un hôtel de ville, qui fut à peine commencé;  
aliénée le 14 janvier 1793.

On y avait perdu le souvenir de Corneille et l'archiviste  
Legendre eut le mérite de l'identifier et d'en reconstituer  
l'histoire (1801-1802).

Propriété d'un serrurier, G.-P. Lefoyer, en 1804.

Son fils, Prosper, élève de l'École des Beaux-Arts, avant d'importants travaux de restauration, en fit un précieux *dessin* rehaussé d'aquarelle, qui appartenait en 1906 à M. Vignerot, de Neufchâtel-en-Bray, et qui a été reproduit dans *l'Architecture et la Construction dans l'Ouest*, juin 1906. Il avait été antérieurement gravé par E.-H. Langlois (1833)\*, pour la Société d'Emulation, d'après une copie de Beaunis\*.

Une lithographie de Dumée, parue dans la *Revue de Rouen*, mai 1833\*, en donne l'aspect à cette époque.

En 1856, en exécution du plan d'alignement de 1839, la maison fut rescindée sur une profondeur de 1 m. 83; en arrière, au nord, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, avait été construite une maison en bordure de la voie nouvelle (1775) dite du Marché (actuellement rue Thomas-Corneille), supprimant une partie de la cour et aveuglant la cage de l'escalier. Ultérieurement, ce qui restait de la cour fut couvert et les deux maisons furent complètement réunies.

De la « Petite Maison », subsistent authentiquement la cave avec son escalier, les deux murs latéraux, une partie de la façade postérieure et le puits, qui était commun aux deux logis des Corneille.

La question du rachat de la maison par la Ville, posée dès 1803, renouvelée en 1898, ne fut sérieusement étudiée qu'en 1905, grâce notamment à MM. Paulme, J. Claretie, Camille Le Senne, Christ. Allard. Une souscription publique, à laquelle participa généreusement M. Pierpont Morgan, permit de la résoudre heureusement et, en octobre 1912, la maison redevenait propriété de la Ville, pour être restaurée et devenir un Musée Cornélien.

Cette restauration fut entreprise et se poursuit avec beaucoup de goût et d'érudition par l'architecte, M. G. Ruel.



La façade d'abord a été reconstituée.

La porte d'entrée sur la rue est la réplique, offerte par le Syndicat des Entrepreneurs de Menuiserie de Rouen, de la porte originale, actuellement conservée au Musée départemental des Antiquités, mais dans ses dimensions primitives.

Pour recevoir la collection cornélienne (livres et estampes), donnée en 1917 par le collectionneur bibliophile Edouard Pelay, deux salles de bibliothèque furent aménagées au second étage actuel (correspondant aux second et troisième étages primitifs).

Dans la principale, on remarque un portrait de P. Corneille (d'après Paillet), une vue de l'église Saint-Sauveur (d'après Pigeon), dessinés sur les parois, une cheminée Louis XIII et des meubles d'époque.

M. Ruel se propose de rétablir un escalier rustique Louis XIII, d'aménager, au rez-de-chaussée, une *salle du commun* et, au premier, un *cabinet*, pouvant donner une idée de celui de Pierre Corneille. Son programme comporte notamment la copie de la *cheminée de ce manoir du Fay*, près d'Yvetot, qui a dû appartenir à la famille des Houël de Valleville, en particulier à Pierre Houël, frère de Barbe Houël, grand'mère de Corneille. Ce dernier n'a pu manquer de venir chez son grand-oncle.

Des boiseries, un fauteuil (réparé aux frais de la Chambre syndicale de l'Ameublement de Rouen), un buffet à deux corps, une table d'époque, etc., en compléteront l'aménagement, pour lequel une souscription publique est ouverte.

**A Petit-Couronne :** *Maison de campagne*, achetée le 7 juin 1608 par Pierre Corneille, le père, maître des Eaux et Forêts, de Pierre Houël de Valleville, élu de Caudebec,

dont il vient d'être question; héritée par son fils en 1639, vendue le 27 décembre 1686. (Lithographie d'après un dessin de BRUNEAU, 1864\*.)

Acquise le 28 juin 1874 par le Département, restaurée par l'architecte Desmarest et transformée en Musée (1878). (Dessin de Jules ADELIN, 1884. Coll. J. Petit (original)\*.)

**A Paris :** En 1662, Corneille et sa famille quittent Rouen et vont habiter Paris, d'abord rue des Deux-Portes (paroisse Saint-Sauveur), puis en 1675, rue de Cléry (paroisse Saint-Eustache), et en 1683, 18, rue d'Argenteuil, dans l'ancien couvent des religieuses bénédictines (premier bâtiment à gauche, au deuxième étage). Pierre Corneille y mourut le samedi 30 septembre 1684, à minuit. Il fut inhumé le 2 octobre à Saint-Roch, où une plaque commémorative fut apposée en 1821\*.

**Au Grand-Andely (Eure) :** Maison que Pierre et Thomas Corneille possédèrent en indivis, depuis la mort de leur beau-père, Mathieu de Lampérière (1645). Ils durent y faire de fréquents séjours. Marie, veuve de Pierre, s'y retira en 1684 et y mourut en 1693; de même Thomas, de 1706 à sa mort, 1709. Démolie en 1868 pour la construction de l'Hôtel de Ville actuel. Il n'en subsiste que les fondations et l'escalier formant tourelle. J.-J. Lequeu dessina en 1787 une vue du Grand-Andely (Bibl. Nat. Est.)\*. Cf. L. Coutil dans *l'Ame normande* (juin 1906) et tirage à part.

## II. — LA FAMILLE

La généalogie des Corneille a été dressée notamment par Ch. Marty-Laveaux, au tome I<sup>er</sup> des *Œuvres de P. Corneille* (Hachette, 1862).

La revue *Normannia* (1936) publie le résultat d'une enquête approfondie de M. Chobaut, archiviste de Vaucluse, en collaboration avec M. C. Jourdan-Gassin, de Nice, sur les descendants de Corneille *actuellement vivants*.

**Pierre Corneille**, l'aïeul du Grand Corneille, référendaire à la Chancellerie du Parlement de Normandie, occupa de 1584 à sa mort, en 1588, l'immeuble acquis rue de la Pie et comprenant deux corps de logis. En 1602, l'un, la « Grande Maison », fut occupé par sa veuve, Barbe Houël, fille de ce Jean Houël, sieur de Valleville, tenu pour propriétaire du *Manoir du Fay\**; l'autre, la « Petite Maison », fut attribué à son fils aîné, Pierre.

**Pierre Corneille**, père du poète, né en 1572 ou 1574, mort en 1639, fut Maître des Eaux et Forêts. Il avait épousé Marthe Le Pesant, fille de François Le Pesant, avocat. Le succès du *Cid* contribua certainement à lui faire délivrer des lettres de noblesse qui, signées en janvier 1637, furent enregistrées le 24 mars par la Cour des Aides\* et le 27 par la Chambre des Comptes (plumitif) de Rouen. Elles comportaient la figuration de ses armoiries, *d'azur, à une fasce d'or, chargée de trois têtes de lion de gueules et accompagnée de trois étoiles d'or, 2 en chef et 1 en pointe*. Elles furent confirmées en 1669 en faveur de ses fils Pierre et Thomas.

Le Musée de Petit-Couronne possède de lui un mandement du 14 janvier 1603, à Jean Talbot, adjudicataire d'une vente de bois\*.

Un de ses frères, **Antoine Corneille**, né en 1577, fut curé de Sainte-Marie-des-Champs, où il mourut en 1648. Ses héritiers firent *Renonciation à une somme de 68 livres*

par lui dépensée dans son église. Cette pièce\*, datée du 14 janvier 1649, présente cette particularité de réunir les signatures de quatre Corneille, dont le poète.

Des sept enfants que Pierre Corneille, le Maître des Eaux et Forêts, eut de son mariage avec Marthe Le Pesant, l'une, **Marie Corneille** (1609-1664), épousa en 1634 le sieur Ballan, Conseiller du Roi, Lieutenant en la Prévôté de Normandie, et résida au *Manoir de Prétot\**, situé à Canapville (Calvados).

Son frère, **Antoine Corneille** (1611-1657), fut chanoine, puis sous-prieur, au Prieuré des Religieux de Saint-Augustin au Mont-aux-Malades. En 1642, il fut nommé curé de Fréville et se dépensa sans compter aux soins de son ministère, notamment au cours des épidémies de peste de 1645 et 1646. Une plaque placée dans l'église du village commémore son souvenir. Il publia en 1647 un recueil de « *Poésies chrestiennes et paraphrases sur les cantiques et hymnes de l'Eglise à l'honneur de la Sainte-Vierge...* ». Rouen, J. Le Boulenger, in-12\*. Il avait été antérieurement, en 1636, 1638, 1639, lauréat du concours des Palinods de Rouen. Les pièces qui lui valurent cet honneur, ainsi que celles de son frère, Thomas, lauréat en 1641, sont enregistrées dans le recueil suivant, propriété de l'Académie de Rouen : *Œuvres poétiques... qui depuis l'an mil six centz trente et un ont emporté les prix au Puy de l'Immaculée et très Sainte Conception de la Vierge Marie\**.

**Thomas Corneille**, frère cadet de Pierre et d'Antoine, naquit à Rouen, dans la « Grande Maison », en 1625. Il mourut aux Andelys en 1709. Elevé au Collège des Jésuites

de Rouen, et reçu avocat, il cultiva la poésie. Son œuvre dramatique lui valut en 1685 d'entrer à l'Académie française. Il avait épousé Marguerite de Lampérière, sœur de la femme de son frère, et les deux ménages vécurent, tant à Rouen qu'à Paris, dans une intimité demeurée légendaire. Les traits de Thomas sont connus par les peintures de Philippe de Champaigne (Musée de Rouen)\*, de Mignard, de Jouvenet. Le Musée des Andelys conserve trois peintures sous verre\*, représentant des personnages en costume de théâtre et qui auraient fait partie de la succession de Thomas, et la Bibliothèque de Rouen un reçu du même et relatif à la succession de M. de Lampérière (7 août 1667)\*.

Cinq des sept enfants que le Grand Corneille avait eus de son mariage avec Marie de Lampérière moururent sans postérité :

...**Corneille**, de prénom inconnu. D'abord page chez la duchesse de Nemours, ce second fils du poète entra dans l'armée. Il était lieutenant de cavalerie, lorsqu'il fut tué au siège de Grave en 1674. De Reyn a fixé ses traits dans une peinture conservée au Musée de Versailles et gravée par Lucien Dautrey\*.

**Charles Corneille**, né en 1653, nous est connu par l'épigramme qu'à l'occasion de la mort de cet enfant, en 1665, le Père La Rue adressa au poète : *Ad clarissimum virum P. Cornelium in obitu Caroli filii*\*.

**Thomas Corneille**, abbé d'Aiguevive, qui mourut à l'âge de quarante-trois ans, et fut enterré le 19 août 1699 dans la chapelle de la Vierge de l'église Saint-Lô de Rouen, comme en fait foi le registre de cette paroisse\*.

**Marguerite Corneille**, placée au couvent des Dominicaines de Cauchoise à Rouen, où elle prit le voile en 1668, sous le nom de Sœur de la Trinité. Pour prix de sa pension, et par contrat passé devant Cavé, notaire à Rouen (Arch. S.-I.), une rente viagère de 300 livres hypothéquée sur la maison de Petit-Couronne devait être faite par le poète au couvent; mais cette pension fut amortie en 1683 par donation d'une somme de 3.000 livres.

**Madeleine Corneille** vécut dans l'ombre, se dévouant aux soins que réclamèrent d'elle successivement sa mère et son oncle Thomas. Après la mort de celui-ci, elle réalisa la vocation de sa jeunesse et entra chez les Bénédictines du Saint-Sacrement à Rouen, dame pensionnaire d'abord, religieuse ensuite. (Cf. Abbé Reneault, *Une fille inconnue de Pierre Corneille*. 1922.)\*

Les deux aînés de Pierre Corneille, seuls, firent donc souche :

**Marie Corneille**, de son premier mariage avec Félix du Buat, seigneur de Bois-le-Comte, eut un fils, Benoît de Bois-le-Comte, religieux théatin, que nous voyons signer à l'acte d'inhumation de son oncle Thomas, l'abbé d'Aiguevive. De son second mariage avec Jacques de Farcy, elle eut deux filles. C'est de l'une de celles-ci que descendait **Charlotte Corday**, dont les traits charmants peints par Hauer furent gravés par Tassaert\*, et qui fut décapitée le 17 juillet 1793 pour avoir assassiné Marat. Un registre de catholicité de la paroisse de Petit-Couronne\* (Musée de Petit-Couronne), porte aux 19 août 1646 et 4 mai 1648, la signature de Marie Corneille, à titre de marraine.

La descendance mâle de **Pierre Corneille**, fils aîné du poète, 1643-1698, capitaine de cheveau-légers, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, s'est éteinte de nos jours en Normandie, à la mort de Pierre-Eugène Corneille survenue le 20 juin 1910. Elle avait compté au XIX<sup>e</sup> siècle, **Pierre-Alexis Corneille** (1792-1868), qui fut Inspecteur d'Académie, puis député de la Seine-Inférieure.

Parmi les parents célèbres du poète, il en est un que les Rouennais ne sauraient oublier : **Bernard Le Bovyer de Fontenelle** (1657-1757), neveu des Corneille, par sa mère, née Marthe Corneille. Comme ses oncles, il se consacra aux lettres et fut reçu en 1697 membre de l'Académie française. Le Musée de Rouen possède de lui un portrait\* peint d'après l'original de Rigaud (conservé au Musée de Montpellier) et la Bibliothèque un buste par Lemoyne.

### III. — LES PORTRAITS

Nous connaissons la physionomie de Corneille :

*A trente-sept ans*, par la gravure de Michel Lasne (1643)\*;

*A quarante et un ans*, par la peinture de Charles Lebrun (1647?) ;

*A cinquante-sept ans*, par la gravure de Vallet, d'après Paillet (1663)\* ;

*Vers soixante-quatorze ans*, par la gravure de Cossin (1683)\*, d'après Sicre (v. 1680).

Michel **Lasne** (1596-1667), ami de Pierre Corneille, fit son portrait et le grava en 1643. Il reproduisit cette gravure

en d'autres formats, pour l'édition des *Œuvres* de 1644, in-12, pour celle de l'*Imitation*, 1658, in-8<sup>o\*</sup>.

Ce portrait, peut-être le plus exact, a été reproduit souvent, notamment par Montcornet (*Tableaux historiques*, 1652-1656).

Un remarquable dessin sur parchemin, à la mine de plomb, avec rehauts de bistre à la figure, du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle (Coll. Pigalle), présente des analogies avec la gravure de M. Lasne, mais ne peut sûrement lui être attribué.

Le peintre Charles **Le Brun**, qui revenait de Rome (1646), exécuta à Paris le portrait universellement connu de Pierre Corneille. Ce tableau, propriété successivement de Fontenelle, M<sup>me</sup> de Montigny (M<sup>me</sup> de Bouville), M<sup>me</sup> d'Anneville, Comte d'Osmoy, Jules Claretie, est actuellement entre les mains de M<sup>me</sup> Georges Claretie. Caffieri en fit exécuter une copie qu'il donna à la Comédie-Française. Les copies modernes de Chassevent (1878) et de M<sup>me</sup> Commanville (1884) sont, la première au Musée de Rouen, la seconde à Petit-Couronne.

Ce portrait a été souvent gravé, notamment par S.-H. Thomassin (1730?) et Ficquet (1766).

Signalons encore les gravures de P.-M. Alix (en couleurs), de Brevière (1851) pour le diplôme de la Société d'Emulation de Rouen, de Pannier et Leguay (1862), d'après Sandoz, pour l'édition Hachette, d'Hillemacher « Une collaboration » (1863), de P. Teyssonnières (1882), dont le cuivre est à la Chalcographie.

**Paillet** dessina d'après nature, « *ad vivum delineavit* », le portrait que grava **Vallet** pour l'édition des *Œuvres*, qui parut à Paris, en 1663, chez Guillaume de Luyne.



Vers 1680, Corneille avait bien vieilli. Il ne s'agissait plus de faire ressemblant, mais de lui faire honneur. **Sicre** composa un portrait solennel que grava **Cossin** (1683). Le tableau de Sicre\* est-il celui que conserve le Musée de Rouen et que l'on attribua longtemps à Philippe de Champagne?

Le portrait peint du Musée de Rouen, faussement attribué à Van Dyck, a été copié par Gaston Morel (lithogr., 1895)\* et M<sup>lle</sup> Le Verdier (peinture)\*.

Bien qu'il ne s'agisse plus d'œuvres exécutées d'après nature, signalons cependant les principaux *bustes et statues*.

**Pigalle**, associé de l'Académie de Rouen, exécuta en 1759, d'après Le Brun, pour cette Compagnie, alors installée à l'Hôtel de Ville, un buste, qui y est resté après sa suppression en 1793, mais dont on a perdu la trace.

Egalement d'après Le Brun, dont il fit copier l'œuvre sur l'original même, **Caffieri** modela un buste (1775) et une statue en pied (1779) du poète.

Du buste, quatre exemplaires ont été signalés : un (terre cuite), daté de 1775, qui a figuré dans la collection de M. Gaston Le Breton, de Rouen, de 1889 à 1921 et qui est peut-être celui de la vente Langeac (1803) ; un (marbre), daté de 1777, à la Comédie-Française, qui l'avait commandé à l'artiste en 1776 ; et deux répliques (terre cuite), à la Bibliothèque Sainte-Geneviève et à la Bibliothèque de Rouen. Ce dernier provenait de l'Académie, à laquelle Caffieri l'avait offert en 1785.

La statue en pied fut présentée au Salon de 1779. L'exemplaire en marbre était destiné à la Galerie des Grands

Hommes de Versailles. Elle se trouve à l'Institut. Le plâtre original, conservé d'abord au « Musée des Monuments français », fut attribué, sous la Restauration, au Musée de Rouen. La Manufacture de Sèvres en reçut une réduction (terre cuite) qu'elle conserve et l'esquisse originale est à la Comédie-Française depuis 1867.

A la même époque, l'artiste rouennais **Jaddouille** soumit à l'Académie de Rouen un *buste* de P. Corneille, dont il n'y a pas de trace, et exécuta pour le nouveau Théâtre-des-Arts un *médailion en bas-relief, qui orna la façade*.

Après l'incendie de 1876, ce médailion a été recueilli au Musée départemental des Antiquités.

En 1834, **David d'Angers** exécuta un buste en bronze (Musée David, à Orléans), et la statue en pied qu'une souscription publique permit d'ériger à Rouen sur le Pont de Pierre, et dont l'esquisse en plâtre, conservée longtemps au Palais de Justice, puis donnée au Lycée Corneille, vient de disparaître, détruite par les intempéries.

La statue en pied du *Théâtre-Français* est l'œuvre de **Falguière** (1872).

Mentionnons enfin les médailles de **Caton** (1718), du Gênois Jean **Dassier** et de J. **Depaulis** (1834, commémorative de l'érection de la statue de David d'Angers)\*.

#### IV. — ACTES ET LETTRES

La plupart des documents qui suivent ont été publiés, notamment par **MARTY-LAVEAUX**, en 1862, au tome I<sup>er</sup> de son édition de Corneille, et en 1929, par **André PASCAL**.

[H. de Rothschild] : *Autographes de P. Corneille* (fac-similés)\*.

Baptême (9 juin 1606), dans l'église Saint-Sauveur de Rouen. Les registres sont conservés, l'un, à la Bibliothèque municipale\*, l'autre, aux Archives de la Seine-Inférieure.

Réception (18 juin 1624), comme avocat en la Cour de Rouen. *Arch. S.-I.*

Lettres de provision de « l'office de conseiller et advocat du Roy antien a la Table de marbre du Pallais à Rouen pour le siege des eaues et foretz » (31 décembre 1628) et de « l'office de conseiller et premier advocat en l'Admirauté de France au siege general de la Table de marbre du Pallais à Rouen » (10 janvier 1629), et mandements du Bureau des Finances et quittances du Contrôle général des Finances y relatifs. *Arch. S.-I.*

P. Corneille résigna ces charges le 18 mars 1650. *Ibid.*

Opposition de 1640 contre François Hays à l'achat d'un office d'avocat à la Table de marbre. *Arch. Nat.*

Aveux de 1642, 18 juin (île de la Litte)\*, *Arch. S.-I.*, — 1653 (Val-de-la-Haye), *Arch. Nat.*, — 1657, 22 octobre (Val-de-la-Haye. 3 pièces)\*, — 1681, 13 décembre (Andelys), *Arch. S.-I.*

Projet (1643), corrigé par Corneille, de lettres patentes lui accordant le privilège de faire jouer *Cinna*, *Polyeucte*, la *Mort de Pompée*.

Lettres de cachet (15 et 17 février 1650) nommant Corneille procureur des Etats de Normandie (*Arch. mun.*)\*.

Compte (1651-1652) de la paroisse Saint-Sauveur, dont Corneille était trésorier (33 pp. autogr.)\*. *Arch. S.-I.*

Renonciation (1657) des héritiers d'Antoine Corneille,

curé de Sainte-Marie des Champs, oncle du poète\*. *Arch. S.-I.*

Contrats de mariage de Marie Corneille avec Félix du Buat, seigneur de Bois-le-Comte (1661, 13 septembre). *Bibl. Nat.*, et avec Jacques de Farcy (1673). *Coll. de Sainte-Preuve.*

Procuration (1662, 7 octobre) de Pierre et Thomas Corneille. *Arch. S.-I.*

Donation (1668) en faveur de sa fille, Marguerite, religieuse au Couvent des Dominicaines du faubourg Cauchoise\*. *Arch. S.-I.*

Procuration (23 août 1675) à François Bovyer de Fontenelle pour la tutelle des enfants d'un cousin. *Arch. S.-I.*

Contrat de vente (1683, 10 novembre) de la maison de la rue de la Pie (signé par Fontenelle, beau-frère et mandataire de P. Corneille). *Arch. S.-I.*

\*  
\*\*

Lettre à Jacques Goujon, avocat au Conseil privé du Roi : 1641, 1<sup>er</sup> juillet (demande d'intervention)\*. *Arch. S.-I.*

Lettre au comte d'Argenson : 1646, 18 mai. *Bibl. Nat.*

Lettres à Huyghens : 1649, 6 mars; 1650, 28 mai (envoi de « Don Sanche »). *British Museum.*

Lettres au P. François Boulart. *Bibl. Sainte-Geneviève* : 1652, 30 mars (comptes de Saint-Sauveur); 1652, 12 et 23 avril; 1656, 10 juin (au sujet de l'*Imitation*).

Lettres à l'Abbé de Pure. *British Museum* : 1658, 8 juillet; — *Bibl. Nat.* : 1659, 12 mars (succès de M<sup>lle</sup> Beauchasteau dans le rôle de Jocaste, d'*Œdipe*); 1660, 25 août (éloge des poésies latines du destinataire);

1661, 3 novembre (pièce de Michel de Pure); 1662, 25 avril (début de M<sup>lle</sup> Marotte Beaupré).

Lettre à Paul Pellisson-Fontanier, avocat, secrétaire du Roi [1658]. *Coll. Morisson, puis Arthur Meyer.*

Lettre à M. de Clairefontaine : 1661, 30 septembre (mariage de sa fille Marie). *Bibl. Nat.*

Lettre à Colbert : 1678, décembre (au sujet de sa pension, suspendue depuis quatre ans). *Bibl. Nat.*

## V. — LES ŒUVRES ET LEURS ÉDITIONS

La bibliographie des œuvres de Pierre Corneille a été établie en 1876 par Emile Picot (avec Supplément, en 1908, par les soins de P. Le Verdier et E. Pelay).

Elle ne décrit pas moins de 277 éditions de pièces de théâtre séparées, 32 éditions collectives et 66 éditions d'œuvres de piété, etc..., *parues du vivant de Corneille.*

Rappelons ici les œuvres représentées avant le *Cid*.

— *Mélite ou les Fausses Lettres*, pièce comique. — Paris, F. Targa, 1633. In-4°.

Inspirée au poète, dit-on, par Catherine Hue, « une demoiselle qu'il aimait », cette pièce aurait une valeur biographique. Elle fut jouée à la fin de 1629 ou au début de 1630.

— *Clitandre ou l'Innocence délivrée*, tragi-comédie. — Paris, F. Targa, 1632. In-8°.

C'est la première pièce de Corneille livrée à l'impression, quoique, jouée en 1631, elle fût postérieure d'un an à *Mélite*. Elle est, dans l'édition originale, suivie des *Meslanges poétiques*\* donnant seize poésies de Corneille.

Puis parurent à la scène des comédies : en 1633, *La Vefve ou le Traistre trahy*, *la Galerie du Palais* ou *l'Amie*

rivalle\* ; en 1634, *La Suivante*\* ; en 1635, *La Place royale* ou *l'Amoureux extravagant*, et une tragédie : *Médée*\* ; en 1636, une comédie : *L'Illusion comique*.

**Le Cid.** — D'indéniables influences espagnoles se sont exercées sur Corneille dans son milieu rouennais. L'abbé Letellier l'a bien montré (*Discours* à l'Académie de Rouen, 1935)\*. Il a fort judicieusement rapproché de *l'Illusion comique* et du *Cid* divers ouvrages contemporains, en particulier les *Rodomontades espagnoles* (éd. Rouen, 1627)\*, les *Emblèmes... du Seigneur Espagnol* (Rouen, 1626)\*.

C'est à l'Espagne que Corneille a emprunté le sujet du *Cid*, puisant, sans doute, à la double source de la légende et de l'histoire, que lui pouvaient offrir le P. Juan de Mariana : *Historiæ de rebus Hispaniæ libri XX* (1592), — le *Romancero general* (1604)\* ; — Juan de Escobar : *Historia del muy noble y valeroso cavaleiro el Cid Ruy Diaz de Bivar* (1615)\* ; — Guillen de Castro : *Primera parte de las comedias de Don Guillen de Castro... Las Mocedades del Cid, I... Segunda de las Hazanas del Cid* (1621)\*.

Travaillant avec originalité sur ces sources, le génie de Corneille fit un chef-d'œuvre que consacrèrent tout à la fois le proverbe : « Beau comme le Cid », l'empressement du public à venir applaudir le poète à la scène, et le nombre des éditions qui vulgarisèrent son œuvre. De celles-ci, nous ne citerons que les deux premières :

— *Le Cid, tragi-comédie.* — Paris, A. Courbé, 1637. In-4°\*.

— *Le Cid, tragi-comédie.* — Paris, F. Targa, A. Courbé [1637]. In-12\*.

Le succès du *Cid* franchissant bientôt les frontières, Cor-

neille se vit traduire en allemand\*, anglais\*, danois\*, hollandais\*, italien\*.

Une lettre de Chapelain du 22 janvier 1637 (Bibl. Nat. Mss.) permet de fixer vers le 7 janvier la date de la première représentation de cette pièce.

**La Querelle du Cid.** — Un tel succès ne pouvait manquer de susciter à Corneille des rivaux, et le poète lui-même déchaîna ces derniers en publiant sa fameuse *Excuse à Ariste\**, qui servit de prétexte à la Querelle du Cid. Bataille rangée de pamphlets, que les ennemis de Corneille, Scudéry et Mairet en tête, et ses amis se décochèrent avec prodigalité et que nous trouvons réunis dans le recueil qu'a publié A. GASTÉ, sous le titre : *Documents relatifs à la Querelle du Cid\**.

La bataille menaçait de s'éterniser; Richelieu intervint. Était-il jaloux du poète, comme il a été dit? ou faut-il voir en lui le ferme protecteur de Corneille, que montre M. BATIFOL dans son étude récente : *Richelieu et Corneille?*\* En tout cas, il mit fin à la querelle en imposant la médiation de l'Académie, dont le jugement rédigé par Chapelain parut en 1638, dans les *Sentiments de l'Académie françoise sur la tragi-comédie du Cid\**.

## VI. — LES SOUVENIRS PERSONNELS

Prix de versification latine (*Herodiani Historiarum libri VIII*. Lyon, A. de Harsy, 1611. In-8°), décerné en 1618 à Pierre Corneille, élève de 3<sup>e</sup> au Collège des Jésuites de Rouen. Reliure aux armes du donateur, le duc de Luynes, gouverneur de Normandie. *Bibl. Nat.*

Prix de versification latine (*Notitia utraque dignitatum...*

Lyon, 1608)\* décerné en 1620 à Pierre Corneille, élève de première au même Collège des Jésuites de Rouen. Reliure aux armes du donateur, le marquis d'Ornano, lieutenant général au gouv. de Normandie. *Coll. de M<sup>me</sup> du Pouget*.

*Cabinet de Pierre Corneille\** : Petit meuble de bureau (0 m. 43 × 0 m. 20 × 0 m. 29) en chêne plaqué d'ébène. Ses tiroirs portent des mentions attribuées à Corneille : « Note du Cid », « à retoucher », « trésor de réserve ».

Conservé jusqu'en 1830 dans la famille du poète, il devint la propriété d'Auguste Dorchain. M<sup>me</sup> Jeanne Dorys l'acquiesça à la mort de ce dernier et voulut bien en garantir la nue propriété à la Ville de Rouen (27 juin 1930).

*L'Imitation de Jésus-Christ*, traduite et paraphrasée en vers françois, par P. Corneille (Imprimé à Rouen, par L. Maury, 1656, in-4°) *Bibl. Rouen*, avec ex dono autographe « Pour le R. P. don Augustin Vincent, Chartreux. Son très humble serviteur et ancien amy. Corneille »\*.

*L'Imitation de Jésus-Christ...*, 1658. In-4°, avec quinze corrections de la main de Corneille\*. *Musée de Petit-Couronne*.

## VII. — AU TEMPS DE CORNEILLE A ROUEN

Pour reconstituer l'ambiance de Corneille et de son activité, on peut présenter des *vues et plans* de Rouen et de ses édifices au XVII<sup>e</sup> siècle, des *portraits* de contemporains ayant été en rapport avec le poète.

Il ne peut être question d'en dresser ici une nomenclature complète. On en trouverait à peu près tous les éléments dans le *Dictionnaire des Rues* et l'*Histoire chronologique de Rouen* de N. Périaux, le *Rouen monumental* de G. Dubosc et ses innombrables articles d'archéologie locale, le



*Catalogue de l'Exposition du Port de Rouen* (1921), le Casier archéologique de la Bibliothèque municipale, le *Catalogue de l'Exposition de Portraits normands à Rouen*, 1911, etc.... Le récent ouvrage d'A. Le Corbeiller, *Corneille intime*, évoque agréablement cette ambiance.

Mentionnons toutefois brièvement quelques documents remarquables :

VUES ET PLANS DE ROUEN

**Vues générales.** — *Livre des Fontaines de Jacques Le Lieur* (1526). (Original à la Bibliothèque de Rouen\*, reproduit en 1845 par Jolimont et en 1911 par V. Sanson) : comprend une vue générale de la Ville et, sur trois longues bandes de parchemin, le tracé des canalisations d'eau, avec le dessin des édifices qui les bordent, v. g. place du Vieux-Marché, Palais de Justice, Cathédrale, Saint-Ouen, etc....

*Topographia Galliae*, édité par Zeiller et Mérian, à Francfort, en 1655-1657 (3 vol. in-4°). Au t. III, on trouve une vue générale, gravée par Mérian, réduction d'une plus grande, en 4 ff. (1620)\*, et une réduction du célèbre plan de l'ingénieur du Roi, Jacques Gomboust (1655, 6 ff.)\*, que complète sa *Description des antiquitéz et singularitéz de la Ville de Rouen* (impr. par L. Maurry).

*Profil de la renommée ville de Rouen* (Paris, F. de la Pointe, vers 1645)\*.

*Plan de Rouen* (vers 1660) par De Fer, grav. de Van Loon\*.

*Vue de Rouen, au XVII<sup>e</sup> siècle*, peinture à l'huile de J.-B. Martin, dit Martin des Batailles (1659-1735)\*, au Musée de Rouen.

Les **Portes** de l'enceinte fortifiée nous sont connues notamment par des gravures d'Israël Silvestre (v. 1657 : Grand-Pont\*, du Bac\*), un plan sur vélin de P. Hardouyn, 1611 (du Bac)\*, des dessins au crayon (Martainville, Saint-Hilaire)\*.

Le **Pont Mathilde**, qui avait été construit lors du séjour à Rouen de l'impératrice Mathilde, petite-fille de Guillaume le Conquérant, et fut démoli en 1661. Un dessin de Chastillon (1608) a été gravé par J. Adeline (1875)\*.

Le **Pont de Bateaux**, construit en 1626, sur les plans du frère Nicolas, religieux Augustin; démoli en 1836 : Gravure de Fierville, d'après Dubois, ingénieur\*.

**Eglise Saint-Sauveur** : église paroissiale de la famille Corneille, dont notre poète fut trésorier pour l'année 1651-1652 (Cf. *supra*). Démolie en 1795. Deux dessins de Robert Pigeon\*, exécutés en 1792 (Coll. L. Deglatigny), nous en donnent l'aspect à cette date et complètent Jacques Le Lieur. L'ancien charnier a fait l'objet d'une lithographie d'André Durant, 1838\* (Coll. J. Petit). De la place du Vieux-Marché, dessin signé J. L. R., de la fin du XVIII<sup>e</sup> s.\* (Coll. J. Rousselin).

**Ancien Hôtel de Ville**, rue de la Grosse-Horloge, commencé en juin 1607 (Élévation par Loyer\*), en remplacement de celui qui s'élevait sur l'emplacement des rues Thouret et Neuve-Massacre actuelles. Dessin signé J. L. R.\* (Coll. J. Rousselin).

Le **Vieux-Palais**, construit de 1420 à 1448 par Henri V, roi d'Angleterre, sur l'emplacement délimité actuel-

lement par le boulevard des Belges, les rues Saint-Jacques et d'Harcourt et le quai. Démoli en 1792 : Vue gravée par Israël Silvestre, v. 1640\*.

**Petit Château**, dit la Barbacane. Château fort construit en 1419, sur un îlot à l'extrémité du Pont Mathilde; démoli en 1778 : Dessin et lavis d'encre de Chine\*, au Musée de Rouen.

**Collège des Jésuites** (Lycée Corneille). Les Jésuites s'installèrent en 1592 dans l'hôtel du Grand-Maulévrier; exilés en 1594, ils y revinrent en 1603. L'aile nord, l'aile occidentale sur la rue, l'aile avec pavillon sur le jardin, ne datent que du XVIII<sup>e</sup> siècle. Des maisons furent acquises de 1610 à 1611 pour permettre la construction (presque achevée en 1625, interrompue de 1625 à 1703) d'une chapelle, dont la dédicace eut lieu le 21 décembre 1704.

On a signalé des plans de cette chapelle :

1<sup>o</sup> Dans un recueil (Hd. 4b) du Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale; l'*Album de Voyage* du R. P. Martellange (1568-1641) en donne deux plans (ff. 205 et 207).

Le même recueil (fol. 254) conserve un « *Typus ecclesiæ Rothomagensis inchoatæ, uti erat sub finem anni 1625* », signé du R. P. Derand (1588-1644).

2<sup>o</sup> A la Bibliothèque de Quimper, qui conserve un *Recueil de plans d'édifices construits par les architectes de la Compagnie de Jésus*. La chapelle de Rouen y est représentée par deux plans, dont un daté de 1620, un dessin des piliers (1620) et un « brouillard du Collège, tel qu'il est à présent, 1650 ».

L'attribution de la chapelle à Martellange n'est pas certaine.

**Palais de Justice.** Au XVII<sup>e</sup> siècle, existaient, à l'ouest, la Salle des Procureurs (Pas perdus), commencée en 1499 et où siégeaient les juridictions des Eaux et Forêts et de l'Amirauté (Table de marbre); — au rez-de-chaussée, la Conciergerie, la Cour des Loges (logettes de marchands), avec son mur crénelé et son portail, « Porte aux Cerfs », (démolies en 1830); un grand escalier construit en 1607 dans l'angle sud-ouest, sur la rue aux Juifs, reporté au centre en 1831, rétabli en 1902; — au nord, le magnifique édifice de la Renaissance, construit de 1510 à 1526, la Grand'-Chambre du Parlement (Assises), avec ses boiseries, son plafond et sa *Crucifixion*.

Lithographie de Delpech, d'après Rouargue\* (mur crénelé).

Crayon de « A. B. 1839 » (vue du perron)\*. (Coll. D<sup>r</sup> Morin.)

Dessin de Fosse (façade vers l'ouest de la Salle des Procureurs, masquée dès le XVIII<sup>e</sup> siècle par des constructions annexes)\*. (Coll. Angebault-Pelay.)

**Le Jeu de Paume de Braques** [4, rue du Vieux-Palais], évoque le séjour à Rouen de la troupe de Molière (mars-octobre 1658), de la Du Parc, « Marquise », et de la cour platonique que lui fit Corneille. Ce jeu a fait l'objet d'une savante étude du D<sup>r</sup> Cerné. Incendié en 1696 (cf. le procès-verbal d'enquête aux Archives départementales), il n'en subsiste tout au plus que les murs (magasins de M. Roger), qui peuvent donner l'aspect et les dimensions des lieux primitifs.

PERSONNAGES

Dans ce cadre *rouennais* et autour de Corneille ont évolué, indépendamment des membres de sa famille, bien des *personnages*, plus ou moins notables, que l'on aimerait voir représentés dans le sanctuaire cornélien de Rouen.

On se bornera ici à quelques noms et quelques documents :

Louis XIII vint à Rouen en 1617 et en 1620, et séjourna avec sa cour à Forges-les-Eaux en 1633. Portrait peint par S. Vouet, *Louvre*; gravure de J. Le Clerc (Assemblée des Notables de 1617\*); *Discours sur les magnificences de la réception de S. M.*, 1617\*; *Discours au Roy* (1631), de J. Cousinot, sur les vertus des eaux de Forges; Le poème de Corneille : « *Ad Francisci Harlaei... invitationem qua Regem... versibus celebrare jussus est excusatio* », 1634\*; et les peinture\* et pastel de C. Riden : Maison de Forges où a séjourné Louis XIII.

Anne d'Autriche, en 1638, fit don à l'église de Sahurs, près Rouen, d'une statue de la Vierge (en argent), pour obtenir une heureuse délivrance. Cf. *Vœu de la Reyne*, édité chez L. Maury, en 1639. — Elle vint à Rouen en 1650. (Portrait de Rubens, *Louvre*.)

Le cardinal de Richelieu fut à Forges-les-Eaux en 1633 pendant le séjour du Roi. (Portrait de Philippe de Champagne, *Sorbonne*.)

Le chancelier Séguier vint à Rouen en 1640, pour réprimer durement la sédition des « Nuds-pieds ». (Portrait de Philippe de Champagne, *Versailles*.)

Henri de Bourbon, duc de Montpensier (1573-1603), gouverneur de Normandie. (Grav. A. d'après V. L.\*; — *Discours funèbre*, par Jean Auvray, 1608.)\*

Marie de Bourbon-Montpensier (1605-1627), sa fille, ép. Gaston d'Orléans. (Gravure anonyme.)\*

Henri II d'Orléans, duc de Longueville (1595-1663), gouverneur de Normandie. (Grav. P. Pontius, d'après Van Hulle.)\* *Coll. J. Rousselin.*

Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville (1619-1679), qui joua un rôle actif dans la Fronde. (Grav. P. Pontius, d'après Van Hulle.)\* *Coll. J. Rousselin.*

Les Faucon de Ris, famille normande qui fournit quatre présidents au Parlement de Rouen : Alexandre (1608), Charles (1628), Jean-Louis (1647), Charles (1686).

François I<sup>er</sup> de Joyeuse, archevêque de Rouen (1604-1614). (Dessin anonyme.)\*

Henri de Lorraine, comte d'Harcourt (1601-1666), le « Cadet à la Perle », gouverneur de Normandie (1649-1650). (Grav. d'Edelinck, d'après Mignard.)\*

François I<sup>er</sup> et II Harlay de Chanvallon, oncle et neveu, archevêques de Rouen, qui s'intéressèrent particulièrement à Corneille. (Grav. de M. Lasne, 1625, et de Van Schuppen, 1659.)\*

Le R. P. Nicolas Caussin (1583-1651), S. J., qui professa à Rouen. (Grav. M. Lasne.)\*

La famille de Chalon, dont Rodrigue, sieur d'Allouville, baron de Crétot, maître des requêtes d'Anne d'Autriche, aurait fait connaître à Corneille Guilhem de Castro. Dans la chapelle de la Vierge de l'église Saint-Ouen on peut voir encore une pierre tombale de cette famille.

Jean de Quintanadoine (1555-1634), fondateur à Rouen de l'Ordre des Carmélites (1609). (Grav. S.-C. Leclerc.)\*

Isaac de Benserade (1612-1691), poète. (Grav. Edelinck.)\*

Josias Bérault (1563-1640), avocat au Parlement. (Grav. L. Gaultier, 1614.)\*

François Le Métel de Boisrobert, chanoine de Rouen.

Michel Lasne (1596-1667), graveur. (Grav. Habert, d'après Ch. Le Brun.)\*

Guillaume Desgilbert, dit Montdory, directeur des acteurs du Marais, qui donnèrent souvent des représentations au Jeu de Paume de Braques.

Laurent Maurry, qui, à l'enseigne du « Cœur fleurissant », tenait boutique rue aux Juifs, imprima presque toutes les œuvres de Pierre et Thomas Corneille.

Molière, qui joua, avec sa troupe, à Rouen, en 1643 et en 1659.

La famille de Blaise Pascal, dont le père fut à Rouen intendant de finances au service des tailles. Blaise y fit de mémorables expériences. Sa sœur Jacqueline fut couronnée aux Palinods en 1640.

Marc-Antoine Gérard de Saint-Amant (1594-1660), poète. (Edition de ses *Œuvres*, 1629, 1661. — Stances à Corneille, 1656.)\*

Thomas Sonnet de Courval (1577-1627), médecin et littérateur. (Grav. L. Gaultier.)\*

#### VIII. — HOMMAGES ROUENNAIS

1768. L'Académie de Rouen décerne à M. Gaillard un prix d'éloquence donné par le duc d'Harcourt, gouverneur de Normandie, à l'auteur du meilleur Eloge de Pierre Corneille.

1776. Inauguration du Théâtre de Rouen (incendié en 1876), orné du médaillon (actuellement au Musée

- d'Antiquités) de Corneille, par Nicolas Jadouille (1776) de Rouen, et de l'*Apothéose de Corneille*, peinture de Lemoine. Représentation du *Cid*.
1784. Célébration du premier centenaire de la mort de Corneille. On joue au Théâtre *le Centenaire de Corneille ou le Triomphe du Génie*, du chevalier de Cubières.
1794. Nom de Corneille donné pour la première fois à une rue de Rouen (rue Morant).
1804. Apposition d'une plaque sur la maison où naquit Pierre Corneille.
1829. Le peintre rouennais Court exécute pour l'Académie de Rouen son tableau « Corneille accueilli au Théâtre par le Grand Condé » (esquisse)\*.
1829. 19 septembre. Représentation de gala au profit d'un projet de statue.
1834. Inauguration de la statue de Pierre Corneille par David d'Angers, élevée grâce à une souscription publique dont la Société libre d'Emulation avait eu l'initiative. (Elle conserve le marteau, la truelle et le niveau en chêne sculpté de la pose de la première pierre et le procès-verbal de l'inauguration.)\* Médaille commémorative par Depaulis\*.
1840. 6 juin. Représentation d'*Horace*, avec Rachel.
1844. 29 juin. Représentation de *Rodogune*, avec M<sup>lle</sup> Georges.
1859. 6 juin. Représentation du *Cid*, par une troupe italienne avec Rossi.
1866. 28 juin. Représentation de *Polyeucte*, par la même troupe (avec M<sup>me</sup> Ristori).



1873. Le Lycée de Rouen prend le nom de Corneille.
1874. Achat, par le Département de la Seine-Inférieure, de la maison de campagne de Pierre Corneille, à Petit-Couronne.
1884. Célébration du II<sup>e</sup> Centenaire de sa mort. (Fêtes civiles. Manifestation à l'Archevêché. Représentations du *Cid*, d'*Horace*, du *Menteur*, avec Mounet-Sully et la Comédie-Française. Cf. relations publiées par Cagniard.)\*
1886. 20 juin. Représentations du *Cid* et de *Cinna*, avec Albert Lambert père et fils.
1887. Exposition typographique : Pierre et Thomas Corneille y occupent une place importante (300 n<sup>os</sup>).
1906. Célébration du III<sup>e</sup> Centenaire de sa naissance. Représentations de *Polyeucte* (6 juin), avec Albert Lambert père; d'*Horace* et du *Menteur* (11 juin), avec Silvain et la Comédie-Française. Exposition Cornélienne au Palais des Consuls. Apposition dans la Salle des Pas-Perdus, au Palais de Justice, d'une plaque commémorative, avec médaillon en marbre blanc, d'Alphonse Guilloux. Edition du *Cid* par la « Société du Livre illustré ». Relation du Centenaire, éd. par J. Lecerf.
1909. Exposition Cornélienne, aux Andelys, à l'occasion du II<sup>e</sup> Centenaire de la mort de Thomas Corneille.
1912. Acquisition, par souscription publique, de la maison natale, qui est donnée à la Ville pour devenir un musée, et restaurée par M. Georges Ruel.
1917. M. Edouard Pelay donne à ce Musée sa collection Cornélienne (livres et estampes).

1934. Célébration du 250<sup>e</sup> Anniversaire de la mort de Corneille. Séance de l'Académie à la Maison natale. Représentation du *Cid* au Théâtre.

1936-1937. Célébration du III<sup>e</sup> Centenaire du *Cid*, par l'Académie, à Petit-Couronne (6 juin), à la Salle d'Albane (22 décembre), les diverses Sociétés littéraires et la Ville (Le *Cid* au Théâtre-des-Arts, avec Albert Lambert, Robert Vidalin et M<sup>me</sup> Vera Korène. Exposition Cornélienne, rue de la Pie).

A ces manifestations publiques, il conviendrait d'ajouter l'innombrable liste des hommages littéraires, historiques, artistiques, musicaux, dus à des Rouennais ou présentés à Rouen. Nous n'avons pu songer à l'établir et à la publier ici (1).

---

(1) Je remercie M<sup>lle</sup> G. LELEU, sous-bibliothécaire, de son active collaboration dans la préparation de cette notice.

## PROCÈS RELATIF A LA SUCCESSION DE M. DU BOCAGE

PAR M. GEORGES DE BEAUREPAIRE

---

Si personne n'ignore l'intérêt que peut présenter aujourd'hui la détermination du domicile, il est également inutile de rappeler quelle importance elle avait dans l'ancien droit, à une époque où la législation n'était pas unifiée, où notamment les règles relatives, soit au régime matrimonial, soit au règlement des successions variaient suivant la diversité des Coutumes. C'est d'un procès relatif à la détermination du domicile, en matière de succession, que je voudrais vous entretenir.

La personnalité des plaideurs me vaudra, je l'espère, quelque indulgence si je traite pareil sujet, car, sur le principe même, il n'y a pas la moindre difficulté, mais quelles circonstances permettront au juge de fixer ce domicile de façon certaine?

Il s'agissait de savoir quelle Coutume réglerait la succession de Pierre-Joseph Fiquet du Bocage, décédé à Paris le 26 août 1767. Était-ce la Coutume de Normandie? Était-ce la Coutume de Paris?

D'un côté, nous trouvons Jean Fiquet, frère aîné du défunt, et M<sup>me</sup> du Bocage, sa veuve; de l'autre, Elisabeth Fiquet, veuve du Hamel, sœur du défunt, et le s<sup>r</sup> Legros, son neveu, qui agit à la représentation de sa mère Françoise Fiquet, autre sœur du défunt. Conformément à la Coutume de Normandie, Jean Fiquet se prétend, comme aîné, seul et

unique héritier. M<sup>me</sup> veuve du Hamel et le s<sup>r</sup> Legros prétendent venir à la succession mobilière, chacun pour un tiers, aux termes de la Coutume de Paris. Enfin, M<sup>me</sup> du Bocage réclame, conformément à la Coutume de Normandie, l'exécution des dernières volontés de son mari.

En effet, par testament olographe du 2 octobre 1758, M. du Bocage léguait à sa femme tout ce que la Coutume de Normandie lui permettait de lui donner. Or, la Coutume de Paris prohibait toute espèce d'avantages entre époux. L'article 282 était formel : « Homme et femme conjoints par mariage, constant icelui, ne se peuvent avantager l'un l'autre par donation entre-vifs, par testament ou ordonnance de dernière volonté, ni autrement directement ou indirectement. »

L'exécuteur testamentaire était Bourdon, avocat au Bailliage de Dieppe et substitut du Procureur général d'Arques. Il devait appartenir à la famille des frères Jacques et Thomas Bourdon qui, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, en vertu de lettres patentes, fondèrent la Manufacture royale des Andelys.

Et si, maintenant, nous voulons savoir quelle était la personnalité des plaideurs, nous rappellerons que Jean-Mathieu Legros était avocat au Parlement de Rouen (1). M<sup>me</sup> veuve du Hamel, née Elisabeth Fiquet, devait habiter Les Andelys. Le 16 juin 1753, je la trouve, en l'église Saint-Sauveur,

(1) 2 mars 1726. Par devant Léger, notaire, contrat de mariage entre Noël-Jacques Legros, avocat en Parlement, fils et seul héritier de M<sup>e</sup> Jacques-François-Augustin-Dominique Legros, aussi avocat en Parlement, demeurant à Rouen, rue Saint-Laurent, et d<sup>lle</sup> Françoise Fiquet, fille de Jean Fiquet, écuyer, conseiller du roy, greffier en chef du Bureau des finances de la Généralité de Rouen, et de dame Marie Anzou, demeurant place Saint-Ouen, paroisse Sainte-Croix.

marraine de l'un de ses petits-enfants avec M. Louis Flavigny, entrepreneur de la Manufacture royale du Petit-Andely. Marie-Françoise Fiquet, une de ses sœurs, fut prieure des Sœurs hospitalières de Saint-Jacques d'Andely; une autre de ses sœurs, Marie-Marguerite Fiquet, veuve de M. de Lintot, se retira également au couvent de Saint-Jacques où elle mourut en 1766. Enfin, nous verrons que la lettre dans laquelle Legros, après avoir consulté trois avocats au Parlement de Rouen, affirmera ses prétentions à la succession fut envoyée des Andelys : ce fut, sans nul doute, après en avoir conféré avec M<sup>me</sup> du Hamel.

Quant à Jean Fiquet, l'aîné de la famille, il est qualifié, dans les documents du temps, d'écuyer, seigneur et patron de Normanville, Saint-Pierre-Riville, Ypreville et Ausseville. Son père était greffier en chef du Bureau des Finances de Rouen. D'après des papiers de famille qui jadis me furent communiqués, notre « Jean Fiquet aurait fait acheter à son père une charge de secrétaire du Roy pour se trouver tout de suite au premier rang de la noblesse. C'était un homme d'une très belle taille, ayant un grand air de noblesse dans son maintien, d'une très belle figure.... Son esprit était étendu, judicieux, instruit, de mœurs très pures, mais mordant, fier et emporté, ne pouvant souffrir la contradiction, très somptueux dans son train et dans son état de maison; sa fortune et ses richesses le mettaient à même de faire une grande figure dans la ville de Rouen qu'il habitait. Tout ce qu'il y avait de plus distingué, soit par la noblesse, soit par le mérite, ce qui est bien préférable, le voyait à la ville et à la campagne où une société toujours nombreuse venait habiter un château superbe qu'il venait de faire bâtir à Normanville ». Tel est, du moins, le portrait que nous trace sa petite-fille,

M<sup>lle</sup> d'Ausseville. Ce qui est certain, c'est qu'il menait grand train de maison à Rouen et qu'il passait les plus beaux mois de l'année, soit au château de Tôtes, dont il avait achevé les pavillons, soit au château de Normanville qu'il construisit en 1752. Il avait trois fils qui seront désignés par les terres qui leur seront attribuées : MM. de Normanville, d'Ausseville et d'Ypreville.

L'aîné, Fiquet de Normanville, qui paraît s'être intéressé très vivement au procès de son père, fut conseiller au Parlement. Plus tard, ayant adhéré à la réforme de Maupeou, il sera président au Conseil supérieur de Normandie. Les pamphlets de l'époque ne le ménageront pas et dans cette littérature Fiquet de Normanville deviendra Fiquet le vil Normand.

Son frère d'Ausseville sera receveur des tailles à Arques et le rôle que grâce à ses fonctions il aura joué près de son oncle du Bocage sera fréquemment rappelé au cours du procès. Enfin, M. d'Ypreville, jusqu'en 1761, exercera, pour son oncle du Bocage, l'office de receveur alternatif à Caudebec (2).

En ce qui concerne M<sup>me</sup> du Bocage, il est sans doute superflu de rappeler qu'elle devait briller dans les salons littéraires de l'époque.

Née à Rouen, Marie-Anne Le Page avait épousé en

(2) Nomination par le Roi d'Athanase-Hippolyte Fiquet d'Ypreville à l'office de receveur alternatif des tailles de l'élection de Caudebec sur la résignation de son oncle Pierre-Joseph Fiquet du Bocage, 13 octobre 1761. *Archives de la Seine-Inférieure*, C 2451. — Nomination d'Athanase-Hippolyte Fiquet d'Ypreville, receveur des tailles en l'élection de Caudebec, sur la résignation de Jean Fiquet, s<sup>r</sup> de Normanville, son père, 30 juin 1768. *Ibid.*, C 2452.

1727 — alors qu'elle n'avait que seize ans — M. du Bocage, receveur ancien des tailles en l'élection de Dieppe : il exerçait alors cet office pour le compte de son père. Les uns la disaient belle; d'autres se contentaient de lui trouver beaucoup d'agréments dans la figure; tous étaient sensibles à son charme. On était attiré par son sourire enchanteur, par son amabilité toujours gracieuse. Sous son portrait on inscrira ces mots :

*Forma Venus, arte Minerva.*

C'est probablement lorsque Voltaire vint à Rouen pour veiller à la publication secrète de ses *Lettres anglaises* et qu'il habita chez son ami Cideville qu'il fit la connaissance de M<sup>me</sup> du Bocage. Bien qu'à côté de sa femme, M. du Bocage paraisse jouer un rôle secondaire, c'était cependant un esprit cultivé, attiré notamment par les littératures étrangères. Connaissant l'italien, l'anglais, l'allemand, il publia trois petits volumes de traduction de l'anglais (3).

En indiquant les différentes étapes de son existence, son séjour prolongé à Paris, ses occupations, ses charges de receveur des tailles, j'aurai fait comprendre les arguments qui de part et d'autre allaient être invoqués.

M. du Bocage était né à Tôtes le 19 mars 1697. Il obtint tout d'abord l'emploi de receveur des gabelles au Pont-de-l'Arche. En 1721, son père qui était, nous l'avons dit, greffier en chef du Bureau des Finances, acquiert les deux charges de receveur ancien et alternatif de l'élection de Caudebec, fait pourvoir son fils aîné de l'office de receveur ancien et le s<sup>r</sup> du Bocage de l'alternatif. Au surplus, il se réserve la

(3) FIQUET DU BOCAGE, *Mélanges de différentes pièces de vers et de prose*. Trad. de l'anglais, 3 vol. Berlin, 1751. — *Lettre sur le théâtre anglais*, 2 vol., 1752.

propriété et les émoluments des deux offices et envoie son fils aîné à Caudebec pour les exercer tous deux.

Nouvelle acquisition de Fiquet en 1723. Il devient propriétaire de l'office de receveur ancien des tailles de l'élection d'Arques, siégeant à Dieppe. Le s<sup>r</sup> du Bocage qui jusque-là avait exercé son emploi au Pont-de-l'Arche est pourvu de cet office au moyen d'un arrêt de compatibilité, pour le posséder et exercer avec celui de receveur alternatif de Caudebec. Il se rend à Dieppe, exerce cet office d'ancien pour le compte de son père qui s'en est également réservé la propriété et les émoluments, puis, en 1727, Fiquet père fait encore l'acquisition de l'office de receveur alternatif d'Arques (4). Entretemps, c'est-à-dire en 1724, le fils aîné s'étant marié, son père lui cède la propriété des deux charges de Caudebec, le titre de receveur alternatif demeurant au s<sup>r</sup> du Bocage sous le nom duquel la charge sera exercée pendant plus de trente-cinq ans (5).

Le 25 mars 1727, le s<sup>r</sup> du Bocage, alors dans sa trentième année, épouse M<sup>lle</sup> Marie-Anne Le Page dont le père appartenant au haut négoce était prieur de la Chambre de Commerce de Rouen. Leur contrat de mariage fut passé à Rouen le 19 mars. Fiquet père cédait à son fils du Bocage la propriété des deux offices de l'élection d'Arques, le titre de l'alternatif restant sur la tête du fils aîné.

(4) 1727. Jean Fiquet nommé receveur alternatif des tailles de l'élection d'Arques. *Archives de la Seine-Inférieure*, C 2352. — Nomination à l'office de receveur ancien des tailles en l'élection de Caudebec. *Ibid.*, C 2446. — Arrêt de compatibilité de l'office de receveur ancien des tailles de l'élection de Caudebec avec celui de receveur alternatif des tailles de l'élection d'Arques, en faveur de Jean Fiquet, 4 mars 1727. *Ibid.*, C 2304.

(5) Cf. *Ibid.*, C 481 et 485.



Le mariage célébré, M. et M<sup>me</sup> du Bocage fixent tout d'abord leur demeure chez le s<sup>r</sup> Le Page, puis, en 1731, ils prennent pour six ou neuf années une grande maison sise rue Harenguerie, ci-devant occupée par le lieutenant général de l'Amirauté, consistant en trois corps de logis, deux cours, écuries, remises et dépendances, pour 1.050 livres par an.

Mais, en même temps, il occupe à Dieppe une maison louée par son frère et qui sert de bureau. En 1735, il loue à vie, mais sur sa tête seulement, une maison sise à Dieppe et appartenant aux religieuses de l'Hôtel-Dieu. Il y installera son bureau de recette; au reste son neveu Legros prétendra qu'il n'y vient avec sa femme qu'à l'époque des vacances, leur demeure, à cette époque, étant toujours à Rouen.

Bientôt le goût de M. et M<sup>me</sup> du Bocage pour les talents et les belles-lettres les engagent à s'installer à Paris. Ils y occupent la partie la plus considérable d'une maison, sise rue de la Sourdière, appartenant à M. de Surbec. M. du Bocage y transporte tous les meubles qu'il avait à Rouen, ses titres et papiers, ses livres et sa vaisselle d'argent. C'est alors qu'il en fait, au dire de Legros, le lieu de son habitation principale et celui-ci ajoutait dans son mémoire : « C'est un fait de notoriété publique; l'état que les s<sup>r</sup> et dame du Bocage ont tenu à Paris, les succès avec lesquels la dame du Bocage y a cultivé les belles-lettres, la célébrité qu'elle y a acquise ont donné à cette habitation un caractère de publicité sur lequel on peut invoquer le témoignage de l'Europe entière. »

Ce qui est certain, c'est qu'à Paris M<sup>me</sup> du Bocage tenait un salon où tous les beaux esprits se réunissaient (6).

(6) Grace GILL-MARK, *Une femme de lettres au XVIII<sup>e</sup> siècle, Anne-Marie du Bocage*. Paris, Champion, 1927. « Le salon de M<sup>me</sup> du Bocage », p. 24.

Par Cideville elle avait connu Fontenelle qui dînait chez elle tous les dimanches et qui, déjà fort âgé, composera pour elle le couplet suivant :

Autour de ce portrait couronné par la gloire,  
Je vois voltiger les Amours,  
Et le temple de Gnide et celui de Mémoire  
Se le disputeront toujours.

Chez elle fréquentent l'abbé du Resnel, de l'Académie française; Elie de Beaumont, avocat au Parlement de Paris, dont la poésie sera débordante de louanges pour la Sapho normande. On y rencontrera Collé, mais cet ancien convive se montrera plus tard un critique acharné. Marmontel ne sera pas moins sévère : « M<sup>me</sup> du Bocage, dira-t-il, avait, comme M<sup>me</sup> Geoffrin, une société littéraire, mais infiniment moins agréable et analogue à son humeur, douce, froide, polie et triste. J'en avais été quelque temps, mais le sérieux m'en étouffait et j'en fus chassé par l'ennui. »

En 1740, M. du Bocage prendra la totalité de sa maison de la rue de la Sourdière : il y fera des embellissements et en sous-louera une partie au marquis de Brassac, puis, après avoir renouvelé plusieurs fois le bail, il le cédera à M. d'Argental, ambassadeur de Parme.

Ce fut en 1749 et 1750 que M. et M<sup>me</sup> du Bocage voyagèrent en Angleterre et en Hollande. En Angleterre, reçus tout d'abord par M<sup>me</sup> de Mirepoix, femme de l'ambassadeur de France, ils furent accueillis dans le monde londonien et plus spécialement par le comte de Chesterfield. Plus tard, celui-ci recommandera son jeune fils à M<sup>me</sup> du Bocage, lorsqu'elle sera rentrée à Paris. Mise au courant de la langue et de la littérature anglaises par l'abbé du Resnel,

elle composera son poème sur le *Paradis terrestre*, imité de Milton, poème qu'elle dédia à MM. de l'Académie de Rouen, mais qu'elle réduisit dans ses vers, appuyée par le sentiment de Pope.

En Hollande, l'asile des auteurs persécutés, elle veut voir les érudits et les savants comme en Angleterre, mais les affaires rappellent M. du Bocage en France.

Au mois d'avril 1752, M. et M<sup>me</sup> du Bocage louent à M. de Villers, receveur général des finances de la Généralité de Rouen, pour neuf années consécutives, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1755, un appartement sis à Paris, dans l'hôtel de la Vallière, à raison de 3.000 livres, mais avec stipulation expresse qu'au cas de prédécès de son mari, M<sup>me</sup> du Bocage sera tenue de l'entière exécution du bail.

C'est alors que se place, au mois de mars 1755, un traité dont il sera souvent question et qui sera interprété de façon différente par les plaideurs (7).

M. du Bocage vend ses charges de receveur des tailles d'Arques à son neveu d'Ausseville, le titre de l'office alternatif restant sur la tête du s<sup>r</sup> Fiquet.

(7) *Pièces justificatives*. Domicile de droit du sieur du Bocage à Dieppe prouvé par les différentes productions du s<sup>r</sup> Fiquet. In-f<sup>o</sup>, 44 pp.

— *Mémoire* pour Elisabeth Fiquet, veuve du s<sup>r</sup> Duhamel, habile à se dire et porter héritière pour un tiers du feu sieur Fiquet du Bocage, son frère, et Jean-Mathieu Legros, avocat au Parlement de Rouen, habile à se dire et porter héritier aussi pour un tiers dudit feu sieur du Bocage, son oncle maternel, par représentation de Françoise Fiquet, sa mère, au jour de son décès épouse de Noël-Jacques Legros, Défendeurs contre Jean Fiquet, sieur de Normanville, demandeur et la dame veuve du sieur du Bocage, en présence du sieur Bourdon, exécuteur testamentaire dudit sieur du Bocage. In-4<sup>o</sup>, 112 pp., et pièces justificatives, 29 pp.

En ce qui concerne l'office ancien, il en donne la procuration *ad resignandum* en faveur de son neveu, à charge de s'en faire pourvoir à ses frais et dépens, et de faire expédier également à ses frais les lettres de survivance et de retenue d'exercice dont M. du Bocage entend se réserver le profit (8).

Par le même traité, d'Ausseville s'engage à régir cet office pour le compte de son oncle; il lui rendra compte des recouvrements de toute nature et des produits, mois par mois, par un état de recette et de dépense. Cette régie sera faite par le s<sup>r</sup> d'Ausseville, de sorte que le s<sup>r</sup> du Bocage ne courre aucun risque de dissipation de deniers pour fait de commis ou de voituriers; désormais il n'en répondra en aucune manière.

N'oublions pas qu'à cette époque, M. du Bocage était encore titulaire de l'office de receveur alternatif de Caudebec. En ce qui concerne cette charge, il donnera en 1761 sa procuration *ad resignandum* en faveur de son neveu d'Ypreville. Celui-ci en obtiendra des provisions pour en jouir et user ainsi que le tenait et exerçait son oncle.

De mars 1757 au mois de juillet 1758, voyage de M. et M<sup>me</sup> du Bocage dans toute l'Italie. Ce n'est certes pas la période la moins intéressante de leur existence, mais

(8) 12 juin 1755. Pierre-Romain Fiquet d'Ausseville demande que les provisions en son nom de receveur ancien des tailles de l'élection d'Arques au lieu de Pierre-Joseph Fiquet du Bocage son oncle, ensemble les lettres de survivance de l'un à l'autre et de retenue de service pour le s<sup>r</sup> du Bocage, comme aussi les provisions de l'office alternatif au lieu et place de son père Jean Fiquet, soient registrées au greffe de l'élection. *Archives de la Seine-Inférieure*, C 2428. — Frais de réception de M. Fiquet d'Ausseville aux charges de receveur des tailles ancien et alternatif de l'élection d'Arques. *Ibid.*, C 2380.

comme elle n'eut aucune influence sur le procès qui nous intéresse, je dois être bref. M. et M<sup>me</sup> du Bocage visitèrent notamment Milan, Vicence, Padoue, Ferrare, Bologne, Venise, Florence, Sienne et Rome où ils restèrent dix mois, puis Naples et retour par Reggio, Parme et Gênes. M<sup>me</sup> du Bocage qui au départ avait été reçue de l'Académie de Padoue, revint membre associée des Académies de Bologne et des Arcades. A Rome, on convoqua pour son élection une séance extraordinaire en présence de princesses, de cardinaux, d'ambassadeurs, de nobles. Elle venait de publier *la Colombiade ou la foi portée au Nouveau Monde*. Dans ce poème qu'elle dédia au pape Benoît XIV, elle célébrait un héros génois; aussi son voyage fut-il vraiment triomphal. Ici, elle est reçue par le chevalier Chauvelin, ambassadeur de France, qui lui fait les honneurs de Turin. Ses ouvrages sont connus et appréciés de tous. Son poème *les Amazones* est mis en vers italiens. A Rome, elle est entourée par tout ce qu'il y a de plus distingué. Le pape lui donne audience; le cardinal Passionei, l'homme le plus savant et le plus cultivé qui soit alors à Rome, la reçoit à dîner au Vatican et lorsqu'il ne la conduit pas lui-même, il lui donne pour cicerones les neveux du pape défunt (9). On a pu dire qu'elle suivait un chemin parsemé de roses et de lauriers.

Bettinelli, dans les lettres où il attaque la « gallomanie » de ses compatriotes, fait dire à Virgile qu'il imagine revenu de Rome : « On vit apparaître en ces lieux une dame superbe à qui tous rendaient hommages comme à Vesta... s'empressant autour d'elle. On me dit que c'était une dame gauloise qui venait d'arriver en Italie et qui non seulement y introduisait

(9) Grace GILL-MARK. *Ibid.*, p. 79.

partout les grâces et la fleur de l'esprit, mais qui s'était rendue célèbre comme auteur d'un poème épique et de tragédies. Et si les souvenirs de Rome ancienne la frappaient d'admiration, elle en inspirait elle-même une plus grande à Rome moderne. » (10)

Pendant ce temps, en Normandie, Fiquet trouvait que son frère et sa belle-sœur étaient reçus avec des égards au-dessus de leur état. Cependant, M. du Bocage était rappelé en France par ses affaires. On revint par Lyon où M<sup>me</sup> du Bocage fut encore reçue de l'Académie, et puis on alla passer plusieurs jours aux Délices, près de Voltaire, qui dira que la Muse normande était, de toutes les femmes du monde, la plus digne d'avoir des amis.

Bien que cette réception n'ait aucun rapport avec le procès qui nous intéresse, on me permettra cependant de rappeler que M<sup>me</sup> du Bocage fut reçue à l'Académie de Rouen, comme associée libre, le 22 mai 1765. Ce fut même pour elle que l'on créa cette classe dans la séance du mercredi 15 mai 1765. Les places d'associés regnicoles étant remplies, Cideville se montra très favorable à cette création où M<sup>me</sup> du Bocage devait figurer la première (11) et où les places

(10) Voltaire dira : « Je connais Constantinople par lady Montagu et Rome par vous et grâce à votre style je donne la préférence à Rome. » Cf. Grace GILL-MARK. *Ibid.*, p. 94 et p. 99.

(11) Cf. *Archives de l'Académie* : Procès-verbaux et copie des lettres adressées par M. Maillet du Boullay, secrétaire des Belles-Lettres, à M<sup>me</sup> du Bocage : 24 avril, 16 mai, 23 mai et 29 juillet 1765.

Dans cette dernière lettre, M. Maillet du Boullay engage M<sup>me</sup> du Bocage à venir assister à la séance solennelle qui aura lieu le 7 août et où l'abbé Yart doit lire une ode dont la dernière strophe est adressée à la Muse normande.

devaient être « réservées aux citoyens de la République des Lettres déjà décorés par des honneurs obtenus dans les principales Académies de l'Europe ».

Entre-temps, le 2 octobre 1758, M. du Bocage avait fait son testament. Rédigé en la forme olographe, il était ainsi conçu : « Je donne et lègue à mon épouse, au cas qu'elle me survive, tout ce que la Coutume de Normandie, sous laquelle j'ai été marié et domicilié de droit, me permet de lui donner. » Dans une disposition suivante, il ajoutait : « Je laisse à la volonté de ma femme de décider ce qui sera donné aux pauvres de la paroisse de Saint-Rémy de Dieppe sur laquelle je suis domicilié, ne restant à Paris une partie de l'année que pour ma santé et celle de ma femme », etc., et il terminait : « Fait à Dieppe, en mon domicile, rue d'Ecosse, paroisse Saint-Rémy. »

Notons tout de suite, en passant, que plus tard Fiquet tirera argument de ces énonciations réitérées d'un domicile à Dieppe. Par là, dira-t-il, le testateur a voulu opposer une

« ...Il ne pourroit qu'estre agréable et glorieux pour vous de venir recevoir dans le sein de votre patrie ces mêmes honneurs qui vous ont été décernés dans des pays éloignés et auxquels elle applaudiroit avec cette complaisance que donne la tendresse maternelle. »

## VERS :

Sur ces bords qui vous ont vu naître,  
Muse venez fixer tous les regards,  
Venez et que l'instant qui vous verra paroître  
Soit le signal du triomphe des arts.  
Pour les belles et pour les sages  
La gloire a des appas flatteurs,  
Mais le plus touchant des hommages  
Pour une âme sensible est l'offrande des cœurs.

barrière à la cupidité de ceux qui voudraient contredire ses dispositions. C'est l'œuvre d'un testateur éclairé qui, connaît son neveu et sa sœur, prévoit qu'ils pourront se faire un prétexte de sa longue demeure à Paris pour prétendre à une succession dont les exclut la Coutume de Normandie. Legros répondra : *Facta verbis potentiora* et il ajoutera : *Nimia precautio dolus*.

Par ailleurs, le bail de l'hôtel de la Vallière étant sur le point d'expirer, M. et M<sup>me</sup> du Bocage voulurent se mettre à l'abri de toute espèce de changement jusqu'à leur décès et ils prirent alors à vie, sur la tête de l'un et de l'autre, une maison rue Saint-Honoré pour 3.400 livres.

C'est là que devait mourir M. du Bocage le 26 août 1767.

Aussitôt les scellés sont apposés à Paris à la requête de M<sup>me</sup> du Bocage et, le même jour, le testament de son mari est déposé en l'étude de M<sup>e</sup> Duclos du Fresnoy, notaire au Châtelet.

De son côté, le s<sup>r</sup> Bourdon, exécuteur testamentaire, se pourvoit au Bailliage de Dieppe pour voir ordonner l'exécution du testament et, en vertu d'une ordonnance qu'il obtient, il fait apposer les scellés à Dieppe.

Legros adresse des Andelys, où il se trouve auprès de M<sup>me</sup> du Hamel, une lettre à son oncle dans laquelle, tout en se déclarant prêt à toutes les voies de conciliation, il lui fait part de leurs prétentions respectives. M. Fiquet, qui était alors dans son château de Normanville, fait contrôler cette lettre et sollicite du bailli de Dieppe l'autorisation d'assigner M<sup>me</sup> du Hamel et le s<sup>r</sup> Legros pour s'entendre débouter de leurs réclamations. Ce sera le signal de difficultés qui vont se poursuivre pendant six ans.

Je laisse de côté mille incidents de procédure relatifs à la



levée des scellés, à la confection et à la clôture de l'inventaire, pour noter qu'à Dieppe et à Paris sont rendues, en sens contraire, des ordonnances conformes aux requêtes des parties.

Tandis qu'à Dieppe, M<sup>me</sup> du Bocage et le s<sup>r</sup> Fiquet soutiennent que leurs adversaires sont sans droits ni qualité, le s<sup>r</sup> Legros en réfère à Paris au Lieutenant civil.

A Dieppe, le juge ordonne l'exécution du testament et déboute de leurs demandes la dame du Hamel et le s<sup>r</sup> Legros, qui d'ailleurs ont fait défaut; à Paris, le Lieutenant civil autorise ces derniers à assigner au Châtelet la dame du Bocage, Fiquet et Bourdon pour voir prononcer la nullité de la sentence du juge de Dieppe et leur permettre de justifier de leurs prétentions.

Mais aussitôt, Fiquet obtient du Parlement de Rouen un arrêt qui, sans avoir égard à l'ordonnance du Lieutenant civil, décharge Fiquet de l'assignation à lui donnée au Châtelet, sauf à Legros à se pourvoir par opposition contre la sentence du juge de Dieppe.

Arrêt du Parlement de Paris qui, sans avoir égard à l'arrêt du Parlement de Rouen, ordonne l'exécution de l'ordonnance du Lieutenant civil. Le s<sup>r</sup> Fiquet doit procéder au Châtelet sur l'assignation qui lui a été donnée. Le Châtelet connaîtra de toutes les contestations nées et à naître, relatives à la succession de M. du Bocage. Défense de procéder ailleurs; défense au bailli de Dieppe d'en connaître à peine de nullité.

Cinq jours plus tard, 17 novembre 1767, nouvel arrêt du Parlement de Rouen. Fiquet est déchargé de l'assignation qui lui a été donnée, conformément à l'ordonnance du Lieutenant civil. La Cour ordonne l'exécution de son précédent arrêt et

renouvelle aux parties la défense de procéder ailleurs que devant le juge de Dieppe.

Le 21 novembre, sentence du Châtelet conforme aux prétentions de Legros qui demande à poursuivre l'audience comme en avait décidé en référé le Lieutenant civil.

Comme on le voit, le conflit entre les juridictions parisiennes et normandes exige une solution.

Aussi, le 2 décembre 1767, des lettres en règlement de juges sont prises respectivement au Grand Sceau, d'une part, par Fiquet pour faire renvoyer l'affaire au Bailli de Dieppe, sauf l'appel au Parlement de Rouen, d'autre part, par la dame du Hamel et Legros pour ordonner ce même renvoi au Châtelet, sauf l'appel au Parlement de Paris.

Quels furent les arguments invoqués de part et d'autre devant le Conseil privé?

Après avoir rappelé à grands traits les étapes successives de l'existence de M. et de M<sup>me</sup> du Bocage, les analyser longuement serait superflu. Je laisse encore de côté les incidents de communication et je note seulement que le 8 août 1768, le s<sup>r</sup> Fiquet signifie une requête de production nouvelle de quatre-vingt-douze pages d'impression in-f<sup>o</sup>, à laquelle il a joint de quatre à cinq cents pièces!

Pour justifier ses prétentions, Fiquet s'appuie principalement sur les fonctions exercées par son frère. Il indique bien que des raisons de santé avaient déterminé M. du Bocage à s'installer à Paris, ce qui, à mon humble avis, ne pouvait être sérieusement retenu avec l'existence de M. et M<sup>me</sup> du Bocage recherchant avant tout la société des savants, des artistes, des écrivains célèbres, non seulement de Paris, mais également d'une partie de l'Europe. Les charges dont son frère était titulaire seront son meilleur et principal argument.

Et d'abord, à Dieppe, M. du Bocage a pris une maison par bail à vie, sur sa tête, pour lui servir de bureau de recette. Les receveurs des tailles ont un domicile de droit qui résulte de la résidence imposée aux titulaires et il invoque les dispositions de l'article 7 de l'édit de 1717 qui exige de la part des receveurs des tailles une résidence assidue à peine de destitution de leurs offices. Si, pour des raisons de santé, d'affaires ou autres, les receveurs des tailles ne résident pas, ce n'est alors que par tolérance ou permission, ce qui suppose toujours l'exécution de la loi.

Alors, M. Fiquet multiplie les pièces relatives à l'exercice du s<sup>r</sup> du Bocage pour les années paires, c'est-à-dire celles de receveur ancien à Dieppe, car, par le traité de 1755 avec son neveu d'Ausseville, M. du Bocage s'est réservé le profit de cette charge, son neveu n'étant en réalité que son préposé. C'est à lui que d'Ausseville rend compte des recouvrements; c'est à lui que l'Intendant adressera l'assiette de la capitation des taillables de l'Élection d'Arques, l'assiette des vingtièmes, l'assiette des vingtièmes d'industrie. C'est M. du Bocage qui envoie de Paris, tous les mois, au Bureau de l'Intendance de Rouen, les états de recouvrement, écrits de sa main. C'est à lui que sont délivrées les quittances de M. de Mennetou, receveur général des Finances de Rouen; les traités avec les receveurs généraux sont signés par lui; les comptes sont rendus en son nom à l'Intendance et à la Cour des Comptes, etc....

A ces arguments Legros répondait que M. du Bocage était décédé à Paris où il faisait sa demeure habituelle depuis plus de trente ans, dans une maison qu'il avait prise par bail à vie sur sa tête et celle de sa femme. M. du Bocage considérait si bien Paris comme sa véritable demeure que lorsque intervint le traité avec d'Ausseville, il ne laissa à Dieppe ni

vaisselle d'argent, ni linge, soit de chambre, soit de table : il fit enlever jusqu'aux orangers et aux statues qui décoraient le jardin et, à partir de ce moment, M. du Bocage ne vint à Dieppe que très rarement. M<sup>me</sup> du Bocage n'apparut en Normandie qu'en 1766, appelée par le décès de sa mère.

Et puis le domicile n'est-il pas le lieu où l'on tient le siège et le centre de ses affaires, où l'on habite avec sa femme et ses domestiques, où l'on a ses livres et ses papiers, où l'on jouit des plaisirs et des avantages du citoyen, en un mot le lieu où l'on demeure par goût et par choix, de manière qu'on ne s'en écarterait pas si rien ne l'exigeait, que l'on voyage quand on en sort, et qu'on a cessé de voyager quand on y revient. C'étaient les derniers mots de la loi 7 du Code de Justinien : *De incolis et ubi quis domicilium habere videtur*, car, bien entendu, on invoqua le droit romain.

Il y a bien un domicile de dignité, mais qui n'est pas exclusif du vrai et principal domicile qui demeure celui de l'ouverture de la succession. Si les receveurs des tailles ont un domicile de charge, il n'est relatif qu'à leurs fonctions. Dès qu'il est prouvé qu'un titulaire avait un domicile de fait, de choix et de volonté hors du chef-lieu de son élection, c'est ce dernier domicile qui doit régler l'ordre de sa succession. Si l'on admet le domicile de charge, on doit admettre qu'il ne porte que sur le temps d'exercice. Or, M. du Bocage est mort en 1767, alors qu'il n'exerçait ses fonctions que les années paires.

D'ailleurs, M. Fiquet père ayant acquis en 1721 les deux offices de Caudebec avait fait pourvoir son fils aîné de l'ancien et le s<sup>r</sup> du Bocage de l'alternatif. Ce dernier avait donc à cette époque son domicile de charge à Caudebec. Or, en 1723, M. Fiquet père achète l'office ancien de Dieppe

et en fait pourvoir son fils du Bocage, en obtenant un arrêt de compatibilité pour qu'il pût l'exercer conjointement avec l'alternatif de Caudebec. Le s<sup>r</sup> du Bocage avait donc un domicile de charge dans le chef-lieu de deux élections différentes (12). Ce ne pouvait être par conséquent un domicile principal, chacun de ces domiciles ne pouvant constituer le véritable domicile.

Le 2 avril 1770, un arrêt du Conseil d'Etat privé intervient enfin sur le conflit de juridiction entre le Bailliage de Dieppe et le Châtelet de Paris. Les parties sont renvoyées devant le juge de Dieppe, pour y procéder suivant les derniers errements, en exécution de la sentence du 19 octobre 1767, sauf l'appel aux juges et cours qui en doivent connaître.

La sentence du 19 octobre 1767, rappelons-le, avait été rendue par défaut contre Legros et M<sup>me</sup> du Hamel. Tous deux y firent opposition. Or, à la date du 9 avril 1772, le Bailliage de Dieppe rend la sentence suivante : « Vu le partage occasionné par la parenté de deux juges assistans et vu l'impossibilité de trouver des juges pour départager, presque tous les avocats ayant plaidé ou consulté dans cette affaire et les autres juges ayant ouvert leur avis au public, les parties sont renvoyées à la Juridiction supérieure des Hauts-Jours de l'Archevêché de Rouen. »

Sans rechercher les origines de cette immunité (13), rappelons, en passant, que l'Archevêque de Rouen jouissait d'un

(12) M. du Bocage fut receveur alternatif de Caudebec jusqu'en 1761.

(13) HOUARD, *Dictionnaire de droit normand*; v<sup>o</sup> *Hauts-Jours*. SOUDET, *Mémorial de l'Echiquier des Archevêques de Rouen*; Introduction, p. 43. — Voir FROLAND, *Recueil d'arrêts*, p. 87.

privilège fort important. Il faisait tenir par ses officiers une juridiction temporelle où étaient portés les appels des jugements rendus par les baillis de Dieppe, de Notre-Dame, de Saint-Nicolas et de Sainte-Agathe-d'Alihermont, de Cliponville, de Déville, de Louviers, de Gaillon et de Fresnes-l'Archevêque.

Cette juridiction, appelée Echiquier de l'Archevêque, reçut le titre de Hauts-Jours, en vertu d'une sentence du 15 juillet 1515 rendue par le nouveau Parlement.

Conformément à une ordonnance de Mgr de Harlay, du 6 novembre 1617, elle se tenait tous les lundis au Palais archiépiscopal.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, « elle se composait d'un président, longtemps appelé sénéchal du temporel et des aumônes, de quatre conseillers, d'un avocat général, d'un procureur général et de six procureurs. Les procureurs, les avocats et les greffiers étaient les mêmes qu'à l'officialité diocésaine » (14). Les décisions des Hauts-Jours étaient sujettes à l'appel au Parlement.

Le 7 décembre 1772, sentence de la juridiction supérieure des Hauts-Jours. Sans s'arrêter à l'opposition formée par Legros et la dame du Hamel à la décision rendue au Bailliage de Dieppe le 19 octobre 1767, le testament du s<sup>r</sup> du Bocage recevra son exécution.

Je laisse encore de côté certains incidents de procédure, Legros et M<sup>me</sup> du Hamel ayant dû faire défaut devant les Hauts-Jours, car cette juridiction rendit deux sentences, la première le 7 décembre 1772, la seconde le 15 mars 1773.

(14) *Archives départementales de la Seine-Inférieure*, série G, t. I<sup>er</sup>. Introduction, p. 20.

Tout n'était pas encore fini et je retrouve les plaideurs, non plus devant le Parlement congédié par Maupeou, mais devant le Conseil supérieur. Thouret pour M. Fiquet, Flavigny pour le s<sup>r</sup> Legros durent, dans leurs mémoires ou plaidoiries, tenter un suprême et dernier effort.

Les arrêts jadis n'étant pas motivés, les conclusions des parties et l'état de la procédure étant seuls rappelés, je ne saurais dire ce qui déterminait la Cour. Quoi qu'il en soit, à la date du 16 août 1773, le Conseil supérieur jugeait que la succession de M. du Bocage, mort domicilié à Dieppe, ainsi que le Conseil d'Etat privé l'avait jugé le 2 avril 1770, devait être régie par la Coutume de Normandie en faveur du s<sup>r</sup> Fiquet de Normanville, son frère (15).

Quelle pouvait être l'importance de cette succession? Au dire de Legros, lors de l'inventaire fait à Dieppe, il ne se trouva dans cette ville aucun effet actif, mais seulement 2.400 livres environ de meubles meublants et quelques papiers dont la plupart furent jugés inutiles.

Au contraire, l'inventaire fait à Paris avec toutes les parties intéressées, contenait la totalité des effets actifs de la succession : vaisselle d'argent, linge, livres, effets précieux, titres et papiers au nombre de plus de deux mille pièces; et pour l'ensemble de la succession Legros donnait le chiffre de 500.000 livres, chiffre assurément fort important.

Dans une lettre conservée à la Bibliothèque ambrosienne à Milan, M<sup>me</sup> du Bocage, faisant part de la mort de son mari, écrivait au P. Paciaudi : « Vous daignez aussi vous souvenir d'un mari que je pleure depuis deux mois; vous vous rappelez, peut-être, l'état triste où vous l'avez laissé; les plus

(15) *Arrêt du Conseil supérieur de Rouen*, in-4°, 10 pp.

habiles médecins n'ont pu l'en tirer. Il s'est comme anéanti sans de grandes douleurs et sans maladie décidée. Je n'en ai pas moins perdu mon meilleur ami, une part de mon revenu et mon repos car je suis surchargée d'affaires. » (16)

Les biographes de M<sup>me</sup> du Bocage savent-ils que si elle avait perdu le repos et se trouvait surchargée d'affaires, c'est qu'elle était alors aux premiers mois d'un procès qui devait durer des années?

Quant à M. Fiquet, il ne manqua pas de noter dans son livre de raison que son procès lui avait coûté plus de 24.000 livres. Il eut du moins la consolation de le gagner.

---

(16) Grace GILL-MARK, *ibid.*, p. 43.



# ROUEN

ET LES

## VOYAGEURS ANGLO-SAXONS DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

PAR M. BERNARD FAÏ

Professeur au Collège de France, Membre correspondant de l'Académie

---

DEPUIS l'honneur singulier, et que je rougirais de ne pas déclarer immérité, que vous m'avez fait en m'invitant à siéger parmi vous, Messieurs, j'ai désiré de venir vous dire et ma gratitude bien profonde et l'intérêt que je porte à votre admirable ville.

Je ne la connais point assez, et c'est un objet de regret pour moi, d'autant plus vif qu'elle tient une place considérable dans ma vie. Je passe fréquemment par Rouen. Il n'est pas d'année, depuis dix-huit ans, que je ne l'aie traversée au moins deux fois, à la fin de l'été ou au début de l'automne, en me rendant en Amérique, à la fin de l'automne ou au début de l'hiver, en revenant d'Amérique. Rouen est la dernière vision, charmante, de tout ce que la France offre d'agréable, d'éternellement jeune et d'admirablement ancien. Rouen, appuyée sur le coude gracieux et riant de la rivière, avec ses clochers aigus, ses maisons désuètes, toute sa grâce et toute son activité, que relève le mouvement des remorqueurs, et qu'affirme l'angle un peu raide de ses hauts ponts, Rouen apparaît au voyageur en route vers le Havre comme une de ces images que l'on donne à ceux qui partent, afin qu'ils

n'oublie jamais ; Rouen apparaît au retour comme la première et la plus charmante vision de la vie française, avec son mélange de jeunesse et de tradition, qui plaît tant, quand l'on revient d'un pays entièrement tourné vers l'avenir. A chacun de mes embarquements, à chacun de mes débarquements, et quand j'allais conduire un ami vers l'un de ces grands transatlantiques qui séparent si lourdement, avec la pomposité de leurs décors et l'artificielle joie de leur luxe, je me disais toujours qu'il fallait m'arrêter à Rouen et comprendre cette ville à laquelle je rêvais si souvent.

La bienveillance du destin me donna l'occasion d'enrichir et de préciser ces songes sur Rouen ; comme je poursuivais mes études sur le mouvement des idées au XVII<sup>e</sup> siècle, je trouvai dans les archives diverses toute une série de documents sur des personnages pittoresques qui avaient vécu à Rouen ou qui l'avaient traversée.

Mes travaux sur la Franc-Maçonnerie anglaise et française me montrèrent d'abord Rouen comme l'un des carrefours les plus fréquentés et les plus utiles à observer pour le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que la France, se relevant d'une longue période de guerre, jetait en Amérique les bases d'un puissant commerce, et que les guerres civiles anglaises envoyaient vers la Normandie des vagues successives de réfugiés, d'émigrés, d'espions et d'observateurs. C'est ainsi que l'un des premiers Grands-Maîtres de la Franc-Maçonnerie anglaise, Sa Grâce Philippe, duc de Wharton, après avoir été successivement converti au catholicisme, à la maçonnerie, au whiggisme, au torysme, au stuartisme, à l'ivrognerie et à quelques autres vices, finit, un beau jour de l'année 1728, par échouer à Rouen, où il s'installa après avoir négligé de payer ses dettes à Paris.

Il s'était alors brouillé avec le Roi d'Angleterre, qu'il avait trahi trois fois, et avec le Prétendant, qu'il avait trahi deux fois. Le Roi d'Angleterre et le Parlement, pour le punir d'avoir fait campagne en Espagne avec les armées du Roi catholique contre la forteresse de Gibraltar, l'avaient privé de tous ses biens (3 avril 1729), et condamné comme coupable de haute trahison. Pour se consoler, il s'était retiré à Rouen où il s'amusait beaucoup et où il buvait encore davantage. Quand il pouvait tenir à cheval, il allait chasser avec le Duc d'Harcourt, qui était son grand ami. Il menait ainsi une vie fort pleine, et qui eût pu devenir facile, puisque le destin lui offrit même pour une dernière fois l'occasion de rentrer en grâce : deux grands seigneurs anglais, anciens amis de son père, vinrent lui proposer le pardon du Roi, ce qui était beau, et la restitution de ses biens, ce qui était encore mieux, s'il écrivait une lettre polie à Sa Majesté. Il faut rendre cette justice à Philippe, duc de Wharton, que, malgré les diverses inconsistances de sa carrière, il était constant dans l'impertinence ; il répondit aux envoyés du Roi d'Angleterre qu'il ne voulait rien avoir à faire avec Sa Majesté Hanovrienne. Il alla même plus loin. Dans un journal anglais, il publia un article virulent contre la dynastie. Ceci fait, et comme son estomac l'incommodait, il songea à se retirer dans un couvent, mais il ne le fit pas, et puisque ses créanciers le harcelaient plus qu'il n'était convenable, il se contenta de partir précipitamment, et sans laisser d'adresse, pour la bonne ville de Paris. Il ne devait pas y trouver une existence plus facile, car, malgré une gratification de 2.000 livres que lui donna le Prétendant, malgré la générosité de la malheureuse Reine, veuve de Jacques II, qui, pour l'aider, mit ses bijoux au Mont-de-Piété, malgré les secours que lui prodiguèrent les

autres réfugiés jacobites de France, il traîna pendant quelques mois encore une existence hagarde et haillonneuse, qui devait se terminer promptement par la mort (31 mai 1731) (1).

Tel fut le destin du Duc de Wharton, symbole brillant et douloureux de toute une génération de jacobites anglais que Rouen connut bien et accueillit généreusement. Bien d'autres réfugiés, moins pittoresques, mais plus posés, passèrent par votre ville et s'y installèrent. Certains y fondèrent un foyer, d'autres y créèrent des arts ou des industries nouvelles, tel ce graveur Robert Strange, qui y demeura de 1747 à 1765 et y acquit une réputation considérable, tel encore ce Holker, dont nous parlerons plus tard, et dont le nom s'associe à l'essor de l'industrie française au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Rouen a vu défiler, durant les quarante premières années de l'âge philosophique, tout ce monde étrange et sympathique, douloureux et fantasque, brillant et ruiné, des exilés jacobites, dont certains finirent même par faire souche dans votre région. Mais un peu plus tard votre belle ville devait admirer un tout autre spectacle et contempler avec des yeux pleins des larmes de la plus douce émotion le soleil couchant de la philosophie humanitaire et l'image la plus attendrissante de la sagesse qu'ait présentée cette ère philanthropique.

Je veux maintenant vous entretenir du séjour bref, mais fameux, que Benjamin Franklin fit à Rouen au mois de juin 1786.

(1) Voir l'excellent article du *Dictionary of National Biography* sur Wharton, et les pages qui lui sont consacrées dans mon livre : *La Franc-Maçonnerie et la Révolution intellectuelle au XVIII<sup>e</sup> siècle*, pp. 131-135.



Imaginez la curieuse procession qu'admirèrent vos ancêtres quand aux portes de la ville de Rouen, venant de Gaillon, où les avait magnifiquement reçus et traités le Cardinal de La Rochefoucauld (2), se présentèrent tout d'abord un muletier de Sa Majesté la Reine Marie-Antoinette, monté sur une belle et grande mule, conduisant deux autres mules au pas lent et majestueux, qui soutenaient la belle litière dorée sortie tout exprès des écuries royales de Versailles, et prêtée par la bienveillance de Leurs Majestés et grâce aux bons offices de M. le Duc de Coigny, Maître des écuries du Roi, pour alléger les souffrances du premier sage du temps, l'illustre diplomate et philosophe Benjamin Franklin, qui, après la mission la plus utile et la plus féconde en France, après avoir signé une paix victorieuse et cimenté une alliance qui devait à travers les siècles faire l'honneur de la France et de l'Amérique, s'en retournait chez lui, accompagné de ses deux petits-fils, Guillaume-Temple Franklin, le fils illégitime de son fils unique et illégitime, et Benjamin Franklin-Bache, le fils aîné de sa fille unique, M<sup>me</sup> Bache. Les jeunes gens le suivaient dans un carrosse où avait pris place également le fameux savant et académicien Louis-Guillaume Le Veillard, maire de Passy, directeur des eaux de Passy, qui avait tenu à conduire lui-même son illustre ami et administré jusqu'aux frontières de France. Il ne faut pas oublier non plus le chien

(2) Né en 1713 à Saint-Elpis, diocèse de Mende, d'une branche cadette de la famille de La Rochefoucauld, le Cardinal n'en fut pas moins l'un des membres les plus respectés de cette famille. D'abord archevêque d'Albi (1747), puis de Rouen (1759), et cardinal (1778), il se fit aimer de tous.

*Boulet*, le seul compagnon français qui dût les accompagner jusqu'à Philadelphie. Derrière eux suivaient quelques chariots couverts et lourdement chargés des innombrables bagages que le vieux sage traînait après lui : meubles, livres, vins, et même bouteilles d'eau, car Franklin emportait de France trois sortes d'eaux différentes. Cette caravane avait vraiment l'aspect bizarre d'une troupe foraine en déplacement, et dans ce XVIII<sup>e</sup> siècle, étrange et raffiné, le cortège de M. Franklin avait la palme sur tous les autres cortèges. Mais cet assemblage hétéroclite, loin de susciter le rire ou de provoquer la moquerie, ne faisait que stimuler partout l'émotion la plus douce, la plus profonde et la plus mélancolique; à leur départ de Passy, les pèlerins avaient été salués par des torrents de larmes, que versaient les plus belles et les plus nobles dames de Paris, une foule chantant et pleurant les avait accompagnés jusqu'aux lisières de la ville; et, de village en village, nobles et beaux esprits étaient venus sur leur passage apporter des hommages et répandre des pleurs.

Mais en voilà sans doute assez sur cette image, et maintenant que je vous ai présenté M. Franklin, il est bon que je lui donne la parole, et que je vous lise le récit de son voyage de Paris à Rouen tel qu'il l'a consigné lui-même dans son journal, soigneusement rédigé jour par jour, et précieusement conservé dans les archives de sa famille, puis dans celles de la Société philosophique américaine, à Philadelphie, où il se trouve encore (3).

(3) Publié en anglais dans diverses éditions des *Œuvres de Franklin* et en particulier dans la meilleure, celle de Smyth (volume X, pp. 464-469), traduit par moi en français pour la première fois.

« JOURNAL DE BENJAMIN FRANKLIN  
PENDANT SON VOYAGE DE PARIS AU HAVRE  
en juillet 1785.

« Après être resté en France environ huit ans et demi, j'ai pris congé de la Cour et de mes amis, et je suis parti pour rentrer chez moi le 12 juillet 1785. J'ai quitté Paris avec mes deux petits-fils (4), à quatre heures de l'après-midi, et je suis arrivé vers huit heures à Saint-Germain. M. de Chaumont (5) et sa fille Sophie nous accompagnèrent jusqu'à Nanterre. M. Le Veillard (6) a continué avec nous jusqu'au Havre. A Saint-Germain, nous avons retrouvé M<sup>lle</sup> Alexander (7) et M<sup>me</sup> Williams, notre cousine, qui avait fait préparer un logement pour moi chez M. Benoit. Durant le trajet, je reconnus que le mouvement de la litière qui m'avait été prêtée par le Duc de Coigny ne me faisait pas grand mal. C'était une des litières de la Reine, portée par deux très grandes mules, que guidait un muletier monté sur une troisième. M. Le Veillard et mes petits-enfants sui-

(4) William-Temple Franklin, fils de son fils; Benjamin Franklin-Bache, fils de sa fille.

(5) Donatien Le Ray de Chaumont, financier, armateur et banquier; à une époque intendant des Invalides, secrétaire du Duc d'Orléans pour les Affaires Maçonniques, et ami de Franklin, à qui il prêta d'abord, puis loua, une partie de sa belle maison de Passy, connue sous le nom d'Hôtel de Valentinois.

(6) Louis-Guillaume Le Veillard, savant, membre de l'Académie des Sciences, administrateur des Eaux de Passy et maire de Passy, était un grand ami de Franklin.

(7) Les demoiselles Alexander étaient les filles de William Alexander, grand ami de Franklin, l'une d'elles épousa Jonathan Williams, neveu et collaborateur de Franklin.

vaient dans une voiture. Nous prîmes le thé chez M. Benoit et nous couchâmes de bonne heure.

« Mercredi, 13 juillet. Nous avons pris le petit déjeuner avec nos amis, leur avons fait nos adieux et avons continué notre voyage; nous avons dîné à une bonne auberge à Meulan et nous sommes arrivés à Mantes dans la soirée. Un messenger envoyé par le Cardinal de La Rochefoucauld nous y a rejoint. Il nous apportait une invitation de nous arrêter à son château de Gaillon le lendemain et il nous annonçait en même temps qu'il n'accepterait point d'excuses; car, disposant d'un pouvoir absolu dans son archevêché, il était décidé à nous arrêter *nolens-volens*, et à nous obliger à loger chez lui sans nous permettre de descendre nulle part ailleurs. Nous y consentîmes et logeâmes à Mantes. Je me trouvai très peu fatigué par ce premier jour de voyage; les mules allèrent tout le temps au pas.

« 14 juillet. Levés tôt, nous partîmes de bonne heure, et prîmes le petit déjeuner à Vernon. Nous y reçûmes la visite du Vicomte de Tilly et de sa Vicomtesse. Nous arrivâmes chez le Cardinal, sans avoir dîné, vers 6 heures de l'après-midi. C'est un superbe vieux château, construit il y a environ trois cents ou trois cent cinquante ans, mais en très bon état, situé sur une hauteur d'où l'on découvre une vue très vaste et très belle sur un pays très bien cultivé. Le Cardinal est Archevêque de Rouen. Une grande galerie contient tous les portraits de ses prédécesseurs. La chapelle est du vieux style mais fort élégante et elle a des vitraux très bien peints. La terrasse est magnifique. Nous soupâmes de bonne heure. La réception fut pleine de bonne grâce et de gaieté. On nous permit de nous retirer de bonne heure, car notre intention était de partir tôt le matin. Le Cardinal insistait pour que



nous passions une autre journée avec lui et il nous offrit même de nous faire chasser dans son parc, mais la nécessité dans laquelle nous nous trouvions d'arriver à temps au Havre, ne nous a pas permis d'accepter. Nous fîmes donc nos adieux et nous allâmes nous coucher. Le Cardinal est très respecté et très aimé par les gens du pays, et, à tous points de vue, il jouit de la meilleure réputation.

« 15 juillet. Nous sommes partis vers 5 heures du matin, et nous avons voyagé jusqu'à 10 heures; puis nous nous sommes arrêtés pour prendre le petit déjeuner et nous sommes restés à l'auberge pendant la chaleur du jour. Nous avons appris, chez le Cardinal, que notre ami M. Holker de Rouen (8) était venu au devant de nous aussi loin que le Port-St-Antoine ce jour-là, car une lettre de M. de Chaumont lui avait fait penser que nous y serions. Un de ses domestiques vint donc nous trouver à notre auberge pour nous demander si nous avions eu quelque accident en route; il avait ordre d'aller à notre rencontre jusqu'à ce qu'il nous eût trouvés et qu'il ait obtenu des renseignements. Il repartit aussitôt et nous mêmes nous nous mîmes en marche. Nous traversâmes une chaîne de montagnes crayeuses, très hautes, avec des zones d'ardoises. La masse de pierres, qui semble avoir été rongée d'un côté de ces montagnes et qui a laissé un précipice de trois cents pieds de haut, donne l'impression d'une très haute antiquité. On dirait que c'est la mer avec

(8) Industriel anglais d'origine irlandaise, servit d'abord en France dans les contingents irlandais, fut fait Chevalier de Saint-Louis; puis s'établit à Rouen, y fonda une manufacture de coton et de laine, fut nommé par le Roi inspecteur général des Manufactures de France, puis consul général de France aux Etats-Unis. Mourut à Rouen en 1786. Fort lié avec Franklin.

ses vagues qui l'a faite. Nous arrivâmes à Rouen vers cinq heures et fûmes reçus de la façon la plus affectueuse par M. et M<sup>me</sup> Holker. Ils avaient réuni une grande compagnie de gens distingués pour le souper, qui fut notre dîner. Le Premier Président du Parlement et sa femme nous invitèrent à dîner pour le lendemain, mais ayant déjà accepté chez M. Holker, nous transigeâmes et allâmes y prendre le thé. Nous logeâmes tous chez M. Holker.

« 16 juillet. Une députation de l'Académie de Rouen vint nous présenter ses compliments, qui nous furent apportés officiellement. On nous remit aussi un présent pour moi que m'envoyait un des directeurs : un carré magique, qui, m'a-t-on dit, je crois, exprime mon nom. Je l'ai examiné depuis, mais je ne le comprends pas. La fille du Duc de Chabaut, récemment mariée à un Montmorency, colonel d'un des régiments en garnison à Rouen, assistait à la cérémonie, car il se trouvait à ce moment-là en visite chez moi. J'ai oublié de mentionner que j'avais vu avec grand plaisir dans le cabinet du Cardinal un portrait de la grand'mère de ce jeune homme, M<sup>me</sup> la Duchesse d'Enville, qui a toujours été notre amie, et qui nous a traités de la façon la plus courtoise à Paris, une dame d'une intelligence supérieure et d'un grand mérite (9). J'ai aussi reçu plusieurs livres en présents : trois volumes in-4° du docteur... (*sic*), avec une lettre très polie à laquelle j'ai répondu.

(9) Marie-Louise-Elisabeth-Nicole, mère de Louis-Alexandre, Duc de La Rochefoucauld, Duc de La Rocheguyon, était une femme de valeur et d'idées très libérales. Son salon, fréquenté par Franklin, était l'un des centres de l'opposition philosophique à la fin de l'ancien régime. Ses amis écrivaient alors son nom « Duchesse d'Enville », alors que l'orthographe actuelle est Anville.

« Nous eûmes beaucoup de monde à dîner; à 6 heures nous allâmes en chaises à porteurs chez le Président, chez qui étaient assemblés quelques membres de la noblesse de robe. Nous y bûmes du thé, un thé fort mal fait par manque de pratique, car on boit si peu de thé en France. Je me suis couché de bonne heure, mais mes compagnons ont soupé avec un grand nombre de gens qui avaient été invités, et on les a régalez d'une très bonne musique de chambre.

« 17 juillet. Nous sommes partis de bonne heure. M. Holker nous a accompagnés pendant quelques lieues, puis nous avons pris congé l'un de l'autre très affectueusement. Nous avons dîné à Yvetot, un gros bourg, et nous sommes arrivés à Bolbec après la journée la plus longue du voyage que nous ayons eue jusqu'ici. Ce bourg est un gros centre agricole qui semble prospère; les gens sont bien habillés et paraissent mieux nourris que ceux des régions vinicoles. Un imprimeur sur toile vint offrir d'émigrer en Amérique, mais je ne l'ai point encouragé.

« 18 juillet. Nous avons quitté Bolbec vers 10 heures, et nous sommes arrivés au Havre à 5 heures de l'après-midi, après nous être arrêtés sur la route à une auberge misérable pour changer d'équipages. Nous avons été reçus très cordialement par M. et M<sup>me</sup> Ruellan (10). Le Gouverneur et divers autres gentilshommes nous ont rendu visite.

« 19 juillet. Nous avons reçu visite de l'Intendant, du Gouverneur ou Commandant, des Officiers du Régiment de Poitou et de Picardie, du Corps des Ingénieurs et de M. Limozin (11). M. Limozin nous propose différents vais-

(10) Banquier au Havre.

(11) Il était banquier au Havre et agent pour les États-Unis (Service des Prises de Guerre).

seaux, tous très chers. Nous attendons le paquebot de Southampton. Nous dînons chez M. Ruellan où nous logeons. Je reçois mes papiers d'affiliation à la Loge de Rouen.

« 20 juillet. Je rends les visites. J'en reçois une du Corps de Marine, et une du Corps de l'Artillerie. M. Houdon (12) arrive et me présente des lettres d'introduction. Je dîne chez M. Limozin avec M. et M<sup>me</sup> Le Mesurier et leur sœur, gens très agréables d'Aurigny. M. Limozin et sa fille nous reçoivent de la façon la plus aimable. Je rends les dernières visites. Le paquebot arrive et le capitaine (Jennings) nous rend visite chez nous. Nous tombons d'accord et décidons qu'il nous emmènera nous et nos bagages, pour dix guignées. Nous débarquerons à Cowes. Nous partirons demain soir.

« 21 juillet. Nous avons reçu une autre visite, de M. de Villeneuve, le Commandant, qui nous invite à dîner pour demain, mais, comme nous devons partir le soir, nous ne pouvons pas accepter cet honneur. Nous dînons avec notre aimable hôte et notre aimable hôtesse, M<sup>me</sup> Faines, M<sup>me</sup> Clairval et deux autres dames. Nous rendons visite à M. Le Veillard, accompagnés de plusieurs messieurs. Le soir, comme nous pensions être sur le point de partir, le capitaine du paquebot vient et nous informe que le vent souffle juste contre nous, et si fort qu'il serait impossible de sortir du port; ainsi nous retardons notre départ jusqu'à demain.

« 22 juillet. Petit déjeuner. Adieux à nos amis. Nous nous embarquons sur le paquebot à 10 heures et demie. Le vent n'est pas très bon. »

(12) Houdon se rendait alors aux Etats-Unis pour y faire le portrait de George Washington. Voir sur ce voyage l'ouvrage de Gilbert Chinard : *Houdon, dans America Institut Français de Washington*, cahier 4, 1930.



Après le récit du vieillard, après le compte rendu du philosophe et du sage, dont nous venons de donner le texte, voici le babillage du petit-fils, le charmant Benjamin Franklin-Bache, ou plutôt « Benny », comme tous l'appelaient alors. Son grand-père avait soixante-dix-huit ans, et lui quatorze. C'est faire prévoir qu'il ne tiendra pas le même langage que l'illustre diplomate.

« JOURNAL DE BENNY BACHE (13) »

« Mardi 12. Nous devions partir de Passy hier de grand matin, mais l'on a remi ensuite le départ à aujourd'hui; à 4 heures du matin la litière de mon grand-père est venue, mais nous ne pûmes pas encore partir à cause de la quantité de comptes que mon grand-père eût à régler; nous prîmes la ferme résolution de partir après dîner et nous vîmes à bout de notre dessein à 5 heures 10 du soir; après avoir dîné chez M. de Chaumont mon grand-père monta dans sa litière au milieu d'une très grande quantité du peuple de Passy; un morne silence reignoit autour de lui et ne fut interrompu que par des sanglots. M. Le Veillard, mon cousin, son domestique et moi-même montâmes dans une voiture à deux chevaux, nous laissâmes notre bagage derrière parce qu'il n'étoit pas encore chargé sur la charrette qui devoit le mener au Havre

(13) Le texte de ce journal, rédigé en français par l'adolescent qui venait de faire ses études dans des écoles françaises et à Genève, est entre les mains de ses descendants directs, M. et M<sup>me</sup> Franklin-Bache, de Philadelphie, à qui j'en dois l'aimable communication. Je le publie sans le retoucher et sans corriger le français parfois fautif du jeune Américain.

à notre suite; il devoit nous rencontrer à Saint-Germain (où nous avons couché) le même soir. Nous sommes arrivés chez les Demoiselles Alexandre à Saint-Germain, elles ont donné un lit à mon grand-père et nous avons été loger à l'auberge.

« Mercredi 13. Nous avons encore déjeuné avec elles et il a fallu leur dire un long adieu; j'avoue que de quitter (peut-être à jamais) de si belles et bonnes demoiselles m'a beaucoup affecté. Nous avons été coucher à Mantes; c'est une très jolie ville, elle a en effet le surnom de « Jolie ».

« Jeudy 14. Nous avons été coucher chez le Cardinal de La Rochefoucauld, Archevêque de Rouen; il a un superbe et immense château sur une jolie hauteur; il a un Parc d'environ deux lieues de tour enclos de Murailles et rempli de Chevreuils pour la Chasse; l'endroit se nomme Galion, nous avons été tous logés magnifiquement.

« Vendredi 15. Nous sommes arrivés à Rouen chez Mr Holkert, négociant de cette ville.

« Samedi 16. Nous avons séjourné aujourd'hui chez Mr Holkert; j'ai été voir la ville, elle est en général très mal bâtie et sale. Elle est étonnante pour sa quantité d'églises, seulement en allant à la Cathédrale j'en ai rencontré trois, et cependant elle n'estoit pas très éloignée du Logis. Pour arriver au haut du Clocher de la Cathédrale, j'ai monté 464 Escaliers d'environ 7 pouces de Haut ce qui fait 170 Pieds de Haut; encore la cime du clocher étoit d'une 80 aine de Pieds plus haut. J'y ai vu une cloche très remarquable pour sa grandeur, 17 Pieds de circonférences, 9 Pieds de Diamètre, 10 pouces d'Épaisseur, 9 Pieds de haut, pesant 45 milliers, le Battan pèse 2 400 et a 5 Pieds de Circonférence; toute l'église a été bâtie il y a 800 ans.

« Dimanche 17. Diné à Yvto dans le pais de Cau. J'ai

remarqué que toutes les femmes manquoient de cheveux au front à cause d'un certain bonnet qui les relève et les arrache. Couché à Bolbeck très jolie ville.

« Lundi 18. Diné à un Hameau isolé à l'enseigne de la Botte; nous n'avons pas pu avoir de l'eau propre à boire, la seule boisson étoit du très mauvais cidre. Nous sommes arrivés au Hâvre à environ 5 heures chez M. Ruelan derrière le Bassin.

« Mardi 19. J'ai été chercher quelques malles chez Mr Limouzin à qui étoient adressés nos effets par le Roulier au cas qu'il arrivât avant nous.

« Jeudy 21. Diné chez Mr Limouzin. L'on fit des arrangements avec Mr Jennings Capitaine du Packet de Southampton pour nous y transporter; on devoit partir à neuf heures du soir, mais le vent étant contraire on le mit au lendemain.

« Vendredi 22. Nous partîmes à 10 heures du Matin, ne fîmes que peu de Chemin, le vent étant contraire. »

Comme dans cette famille tout le monde écrivait, je suis encore en mesure de vous présenter les notes plus brèves et sèches, comme il convenait à sa nature un peu âcre et à son rôle de talon rouge impertinent et désinvolte, que rédigea Guillaume-Temple Franklin. Il étoit l'aîné des petits-enfants de Franklin, qui le chérissait entre tous, et il en avait abusé. Il partait laissant derrière lui plus d'une vanité froissée parmi les hommes, plus d'un cœur blessé parmi les dames, et un malheureux petit être qui s'essayait alors à vivre, et qui ne devoit jamais connaître son père. Peut-être la concision même de ces notes dissimule-t-elle une émotion que le libertin avait peine à maîtriser. Quoi qu'il en soit, sur l'*Almanach des*

*Rendez-vous* (14), joli petit in-12 que quelque belle amie lui avait donné au jour de l'an 1784, Guillaume-Temple Franklin jetait ces lignes hâtives :

« 12 juillet. Quitté Passy à cinq heures du soir. Arrivé à St-Germain, où nous avons passé la soirée chez M. Benoit, déjeuné le lendemain matin chez les Alexander.

« 13 Juillet, diné à Meulan.

« 15 Juillet, arrivés à Rouen.

« 16 Juillet, restés à Rouen.

« 17 Juillet, quitté Rouen.

« 18 Juillet, arrivés au Hâvre, nous sommes descendus chez M. Ruellan.

« 19 Juillet, diné chez M. Limozin. Arrivée de M. Houdon avec 13 Ouvriers.

« 22 Juillet, embarqués pour Southampton sur le packet. »

\*  
\*\*

Pour éclairer davantage le séjour du « Héros des Deux Mondes », comme on le nommait alors, dans la ville de Rouen, et pour retrouver le caractère véritable de sa visite, reportons-nous aux autres papiers que contenait alors son portefeuille, et que renferment encore aujourd'hui les archives de sa famille et celles de la Société philosophique américaine. Ils révèlent pourquoi Franklin, qui avait une si grande hâte de gagner le Havre, et que la première partie du voyage n'avait pas fatigué, a cru devoir s'arrêter une journée à Gaillon et trente-six heures à Rouen.

A Gaillon il fut reçu par le Cardinal de La Rochefoucauld,

(14) Appartient à M. Franklin-Bache, qui a bien voulu me le laisser consulter. Inédit en français et en anglais.



neveu d'une de ses grandes amies, la Duchesse d'Anville; au Havre, malgré sa bousculade, il écrivit une lettre qui nous a été conservée. Franklin, il faut l'avouer, avait un faible, qui fut son fort, et lui servit infiniment en France. Il aimait les jolies dames. Celles qui semblent l'avoir charmé entre toutes furent l'illustre Duchesse d'Anville, la riche, ravissante et rêveuse M<sup>me</sup> Brillon de Jouy, et la toute belle M<sup>me</sup> Helvétius. Celle-là il l'aima tant qu'il voulut l'épouser (15), et qu'on devine la brisure de son cœur dans ces lignes qu'il lui écrivit en s'embarquant :

« Au Hâvre, ce 19 Juillet 85.

« Nous arrivâmes, ma très chère amie, hier au soir bien heureusement.

« Je n'étois pas fatigué du tout. Je me trouvois mieux même qu'avant mon départ. Nous resterons ici quelques jours pour nos bagages et pour notre compagnon de voyage M. Houdon. A leur arrivée, nous quitterons la France, le *Pais du monde que j'aime le plus*; et j'y laisserois *ma chère Helvétia*. Elle peut y être heureuse. *Je ne suis pas sûr d'être heureux* en Amérique. Il me semble que les choses sont mal arrangées dans ce bas monde, mais il faut que je m'y rende, quand je vois que les êtres si faites pour être *heureux ensemble* sont obligés à se séparer.

« J'ai trouvé tant de difficultés dans ma projet de passer

(15) Anne-Catherine de Ligniville d'Autricourt, d'une ancienne et illustre famille de Lorraine, épousa le fameux Helvétius, et à sa mort se fixa à Passy où elle était fameuse pour ses chiens, ses chats, ses oiseaux et ses abbés, dont le plus connu fut l'abbé Morellet. Elle avait été très jolie, et elle en tirait toujours parti. Sur elle voir le livre de Guillois : *Le Salon de Madame Helvétius* et mon *Benjamin Franklin* (Paris, Calmann).

de Rouen ici par eau, que j'étais fort aise de l'avoir obtenu du bon Duc de Coigny la permission de continuer en litière. Dites à les Abbés, les bons Abbés, les choses pour moi *pleins d'amitié*. Je ne vous dis pas que je vous aime. On me diroit qu'il n'y a rien d'extraordinaire ni point de mérite en ça, parce que tout le monde vous aime. J'espère seulement que vous m'aimerez toujours un peu. Je suis interromper par des visites. Avant de partir je vous dirai mes derniers adieux.

« B. Franklin. » (16)

Quelle tristesse, quand le cœur du vieillard, redevenu jeune, se brisait ainsi dans sa poitrine, d'être obligé de consacrer tant de forces et tant d'heures aux préoccupations matérielles ! Mais Franklin était trop bon Américain pour se dérober à ces soins. Dès son arrivée en Angleterre, il écrivait à Holker :

« Mon cher Ami, je sais que je vous ferai plaisir à vous et à la bonne M<sup>me</sup> Holker en vous laissant savoir que nous sommes arrivés sains et saufs hier matin, sans que le voyage par terre, ni le voyage sur mer m'aient incommodé le moins du monde. Je vous ai donné bien du travail, mais je ne puis guère m'empêcher de vous demander d'avoir la bonté de montrer les comptes ci-inclus à M. Garvey, quand il retourne à Rouen, et de lui faire comprendre que la note, présentée par son neveu pour sa commission, 3 livres par caisse, pour le seul travail d'avoir transporté mes 128 caisses d'un chaland dans un autre, me semble exorbitante ; elle s'élève à 390 livres, presque autant que la dépense totale de les amener de Paris à Rouen et trois fois plus qu'on ne me demande pour les

(16) Ecrite en français par Franklin, cette lettre, publiée par Smyth (Vol. IX, p. 346), est reproduite ici avec son orthographe originale.

transporter du Havre à Cowes, embarquement et débarquement compris. Si M. Garvey confirme cette note, ce qui m'étonnerait fort, qu'il le spécifie par écrit au bas de la note et qu'il l'envoie avec cette lettre à M. Grand à qui je permets et que je prie par cette lettre de payer cette somme, car je ne veux pas laisser derrière moi en France une note due sans la régler ; pourtant j'aimerais savoir s'il y a des circonstances inconnues de moi, qui pourraient faire apparaître une telle note comme raisonnable. Dieu vous bénisse tous deux, mes chers Amis, et croyez-moi toujours, avec un cœur profondément sensible à tous vos bons procédés,

« Très affectueusement vôtre : B. FRANKLIN. » (17)

Le vieux marchand n'oubliait pas, même aux heures les plus déchirantes de sa vie, les préoccupations matérielles qu'il avait su, durant le cours de sa longue carrière, si bien écarter ou mettre à profit, et l'apôtre de l'économie, même devenu Ministre plénipotentiaire de la République Américaine auprès du Roi de France, ne se laissait pas aller à une vaine prodigalité. D'autres pouvaient croire qu'il était de bon ton pour un ambassadeur de se laisser voler en fermant les yeux ; lui réclamait du moins le plaisir de s'en rendre compte.

Mais plutôt encore qu'aux soucis financiers et aux plaisirs mondains, Benjamin Franklin, lors de son bref séjour à Rouen, s'adonnait aux douceurs d'une occupation philosophique et philanthropique. Quelques documents, conservés aux archives de l'Université de Pennsylvanie, à Philadelphie, nous instruisent sur ce point.

Le premier d'entre eux est une lettre qu'envoya à Franklin,

(17) Citée dans Smyth (vol. IX, pp. 367-368). Traduite en français par moi.

le 18 juillet 1785, la Révérende Loge des Bons Amis de Rouen :

« T.·. R.·. F.·.

« Le F.·. Le Couteulx de Caumont nous a fait part que vous auriez visité nos travaux, si votre santé vous l'eût permis ; votre présence nous aurait procuré un plaisir nouveau et délicieux. Il nous a dit de plus qu'au nom de la Loge, dont il était bien sûr d'avoir l'aveu, il vous avait proposé l'affiliation, et que vous nous aviez fait la faveur de l'accepter. La Loge s'est empressée de vous déclarer son Affilié et de placer dans ses Archives cette heureuse circonstance et le nom immortel d'un Savant profond, d'un Philosophe Sublime, d'un Défenseur de la Liberté, d'un Ami des Hommes, d'un vrai Maçon, qui sait égayer la Sagesse et rendre la Vertu aimable. Emportez avec vous notre Reconnaissance et nos Regrets. Puisse le Grand Architecte de l'Univers protéger votre voïage et vous rendre bientôt aux vœux ardents de vos Concitoïens.

« Nous avons la faveur d'être P.·. L.·. N.·. M.·. A.·. N.·. C.·. et avec T.·. L.·. H.·. L.·. V.·. S.·. D.·.

« T.·. R.·. F.·. B. Franklin, Vos très Humbles, Très Affectionnés et Très dévoués FF.·. »

de Beaulieu,  
Ex-Vénéable  
1<sup>er</sup> Surveillant.  
Hardy,  
2<sup>e</sup> Surveillant S.·. P.·. R †  
Le Roy N Exp.  
Le 1<sup>er</sup> S.·. S.·. P.·. R †  
Aumont, hospitalier.  
Le Couteulx de Caumont,  
3<sup>e</sup> expert couvreur.

Fait et Timbré par nous, Garde des Sceaux.

Pour le F. . Colin de St Marc, absent,

F. Varnier E.

A l'Orient de Rouen le 18<sup>e</sup> jour  
du 5<sup>e</sup> Mois, l'an de la V. L. 5785.

Par mandement de la R. . L. . des  
Bons Amis, *pro absentia*,  
Clément l'aîné S. P. R.

Cette vénérable Loge, qui faisait un si grand honneur à Franklin et qui accueillait avec tant d'attendrissement son nom parmi ses archives, était formée d'hommes très distingués et qui tenaient le haut du pavé dans la bonne ville de Rouen. Le « Tableau » qu'elle envoya alors à Franklin nous renseigne sur sa composition, et les détails qu'il fournit ne me paraissent pas négligeables. Ils donneront une juste idée de l'importance sociale qu'avait prise la Maçonnerie à la fin de l'ancien régime.

Ce tableau nous donne l'état de la Loge pour le jour de la Saint-Jean de 1785.

« Vénérable : Gravelles de Fontaines, Conseiller au Parlement S.P.R.,

Camus de Pontcarré, Premier Président au Parlement de Rouen, S.P.R., ex-Vénérable Honoraire et Perpétuel.

Officiers : Augustin de Beaulieu, avocat au Parlement, S.P.R. Premier Curveillant; Hardy, du Collège Royal des Médecins de Rouen, Professeur Royal de Chymie et d'Histoire naturelle de la Société Royale de Médecine de Paris, S.P.R. Second Surveillant; Thieullen, Avocat au Parlement, Maître, Orateur; Le Bourgeois de Belleville, fils, Avocat au Parlement, Maître, Secrétaire; Varnier, Agent de Change,

Ecossais, Trésorier; Le Roy, Avocat au Parlement, S.P.R., Premier Expert, Tuileur; Seyer, Imprimeur de Monseigneur le Cardinal, Maître, Maître des Cérémonies; Colin de St Marc, Receveur Général des Fermes du Roi, Ecossais, Garde des Sceaux et Archives; Albitte d'Orival, Avocat au Parlement, Maître architecte; Aumont, Avocat au Parlement, et Procureur du Roi de l'Hotel des Monnoies, Maître Hospitalier; Clément l'ainé, Agent de Change, S.P.R. Second Expert Tuileur, Examineur des Récipiendaires; Lizot, Avocat au Parlement, Maître, Maître d'Hôtel; Le Couteulx de Caumont, Négociant, Maître, Troisième Expert, Couvreur.

Membres : FF.: Pain, Avocat au Parlement, S.P.R.; Le Villain de la Lutumière, Procureur et Agent Général des Fermes et Régies du Roi, Maître; Hamel, Professeur d'Eloquence, Maître; Delamare, Procureur au Bailliage et Présidial, Maître; Le Maire de Ternante, Chirurgien, Maître; Dumas, Négociant, Maître; Ecalard, Avocat au Parlement, Maître; Augustin de Beaulieu, fils, Maître; Mauconduit, Greffier en la Cour des Aides, Maître; Ducastel, Avocat au Parlement et Procureur Général des Hauts Jours de l'Archevêché, Maître; Duval de Martot, Conseiller du Roi, Elu en l'Election du Pont-de-l'Arche, Maître; Ferd. Monnier, fils, Négociant, S.P.R.; P. Monnier, fils, Négociant, Maître; Labat, Américain, Maître; Fleury l'ainé, Officier chez le Roi, Maître; Le Boucher le Jeune, Libraire, Maître; Quesnel, Négociant, Maître; Chappe, Reçveur des Parties Casuelles, Maître; Carpentier, Capitaine de Navire, Maître; Machuel, Négociant, Maître; Lemoyne, Greffier de l'Hôtel Dieu, Maître; Lesquilliez, Négociant, Compagnon; Marc, Notaire,

Compagnon; Pavie, Procureur du Roi en l'Amirauté, Apprentif; Bertran fils, Avocat au Parlement, Apprentif.  
 Affiliés : FF.: Chrétien, Avocat au Parlement, Maître; Castel, Notaire, Maître; Petit, Avocat au Parlement, Maître; Hébert de Poyer, Avocat au Parlement, Maître; Mauger, Curé de Varvanne en Caux, Maître; Le Bourgeois de Belleville, père, Ancien Syndic du Collège des Avocats au Parlement de Rouen, ancien conseiller Quarrenier, Administrateur de l'Hopital-Général, ancien Premier Echevin de Ville et Président de la Jurisdiction des Hauts Jours de l'Archevêché, Maître; Huet de Guerville, Avocat au Parlement, membre de plusieurs Académies, Chevalier de l'Orient; Le Sellier, Intéressé dans les affaires du Roi, Maître; Jolivet de Colomby, Conseiller du Roi, Maître en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, Maître; Vimeux, Négotiant, Maître; Dom Travers, Religieux, Sous prieur de l'Abbaye Royale des Bénédictins, et Maître des Novices, Maître; Dodard, Chanoine de Ste Geneviève, Prieur de Fréville en Caux, Maître; De Vaudétard, Conseiller au Parlement de Rouen, Maître; Thierry, Avocat au Parlement, Maître.

« Associés Libres par Congé : FF.: Auvray, Négotiant au Cap Français S.P.R.; Charet, Chirurgien au Cap François, Ecosais; Chèvrement, Négotiant au Havre, Maître; Lullin, Négotiant à Marseilles, Maître; Varnier, Capitaine de Navire à Honfleur, Maître; Thibault, Capitaine de Navire, Maître.

« Associés honoraires : FF.: Guérault, Architecte, Maître; Le Carpentier, peintre, Maître.

« Agent de la L.: Le Roy, Commis à la Romaine de Sorrie, Maître.

« Concierge de la L. : Pierre Alexandre Ménard, au local de ladite L. : au Faubourg et Boulevard de Cauchoise.

« Adresse de la L. : chez Louis Le Couteulx de Caumont, négociant à Rouen.

« Nota : Les Travaux de la L. : sont toujours en vigueur le troisième Samedi de chaque mois, à six heures précises du soir.

« Nous certifions le Présent véritable Pour que foy y soit ajoutée, à l'O. : de Rouen, le 18<sup>e</sup> Jour du 5<sup>e</sup> Mois, l'An de la N.L. : 5785.

De Beaulieu, Ex Vêble,  
 1<sup>er</sup> Surv. S.P.R.  
 Hardy, 2<sup>e</sup> Surv. S.P.R.  
 Le Couteulx de Caumont.  
 Le Roy, 1<sup>er</sup> Exp.,  
 1<sup>er</sup> Surv. S.P.R.  
 Thieullen, Orateur.  
 Aumont, Hospitalier.

Par mandement de la R. L. *pro absentia*,  
 Clément l'ainé, S.P.R.

« Scellé et Timbré par nous Garde des Sceaux,  
 Timbre et Archives de la R. L. :  
 Pour le F. Colin de St Mars, Vimeux.

Tels étaient les notables, Membres du Parlement, de l'Eglise, de l'Administration royale ou du Commerce de Rouen, qui avaient voulu faire à Franklin le suprême honneur de l'associer à leurs travaux philosophiques. Il y avait été sensible, et, malgré sa fatigue, malgré les inquiétudes que lui causait son retour en Amérique, malgré les émotions douloureuses que lui apportait son départ, il avait tenu à consacrer une partie des minutes trop brèves qui lui restaient à s'occuper de sa chère Maçonnerie et à entrer en relation avec une nouvelle Loge. Il avait même accepté d'en devenir l'un des



membres tant était grand ce zèle, tant était profonde cette gratitude qu'il professait à l'égard de la Maçonnerie. On peut dire que le dernier acte de Franklin sur la terre de France fut ce geste maçonnique.

Ainsi, dans votre ville hospitalière, le bon sage goûta une dernière fois les plaisirs qui lui avaient rendu si chère la terre de France : le souvenir douloureux de ses belles Amies, un bon gîte avec une bonne chère, les effusions philanthropiques et politiques d'un Loge Maçonnique, et les travaux intéressants et agréables de votre illustre Compagnie.

---

The first part of the book is devoted to a general history of the world, from the beginning of time to the present. The author discusses the various civilizations that have flourished on the earth, and the progress of human knowledge and art. He also touches upon the different religions and philosophies that have shaped the human mind.

The second part of the book is a detailed account of the history of the British Empire, from its beginnings in the sixteenth century to its present extent. The author describes the various colonies that were established, and the different policies that were pursued by the British government. He also discusses the various wars and conflicts that have shaped the history of the Empire.

The third part of the book is a history of the United States, from its founding in 1776 to the present. The author discusses the various events and personalities that have shaped the history of the United States, and the different policies that have been pursued by the American government. He also touches upon the various social and economic changes that have taken place in the United States.

## Chez PAUL HAREL

PAR M. EDMOND SPALIKOWSKI

---

LES Amis de Paul Harel, le doux chantre d'Echauffour, ont eu l'excellente idée de rééditer les *Souvenirs d'Auberge* de ce dernier. Qui donc a dit que le prosateur chez le propriétaire du logis où pendait l'enseigne du *Grand-Saint-André* était inférieur au poète? Ces pages, au contraire, fleurent bon la cuisine et l'esprit. On allèguera peut-être qu'elles sont l'œuvre d'un partisan, enivré de l'odeur capiteuse des fleurs de lys. Mais à chacun ses idées!

J'aime ces mémoires écrits au mijotement des ragoûts que l'humour accommode comme les sauces parachèvent la succulence du plat du jour.

Toute une vie s'est déroulée ainsi sous les poutres de l'hôtellerie d'Echauffour, où je fis un jour un pieux pèlerinage, hélas! après la mort de celui qui, à lui seul, constituait le plus grand attrait de la maison. Le parfum des rôtis, faisans, bécasses ou chevreuils au martyre dans l'âtre, aujourd'hui éteint, complétait l'atmosphère d'apothéose dans laquelle se mouvait le dieu des pauvres gens, dont les traits de bonté ne se comptaient plus.

Aussi a-t-on bien fait d'ajouter une rallonge à cette table chargée de victuailles appétissantes autour de laquelle le maître prodiguait récits et confidences de haut goût, en donnant un second volume, *Figures et Musiques lointaines*.

Grâce à ces pages si alertement écrites et qu'on dévore

comme une cuisse de belle volaille, non seulement nous suivons Paul Harel auprès de ses fourneaux, médusés que nous sommes par les vins dont les crus se succèdent en alléchante théorie, entre l'assiette et la soupière, mais au rebours de l'hôtelier vulgaire, expert aux coups de fusil, c'est l'aubergiste qui paie le client par quelque piquante anecdote ou quelque maxime morale enrobée d'une histoire.

La sociologie ne perd pas ses droits devant le tournebroche, fût-il garni des plus belles pièces de la forêt d'Evroult, et le poète ne déraisonne point, malgré un Corton velouté ou un Pommard de grand lignage, dès qu'il aborde le chapitre de la dépopulation des campagnes ou de la dépopulation tout court ou quelque autre question.

On peut n'être pas toujours d'accord en lui montrant aimablement le défaut de sa cuirasse, il faut quand même s'incliner devant l'apôtre, dont la mission se déroule à coups de vers et de verres, jusqu'à la confusion de l'incrédule obligé de reconnaître la supériorité de sa cave, la cordialité de son accueil et la finesse de son esprit.

La maison du *Grand-Saint-André* était si hospitalière! Trop même, puisqu'en onze ans le maître y mangea, au propre et au figuré, la moitié de son avoir. « Dans ce temps-là, confesse-t-il, les clients, le dimanche matin, avaient des tripes à *volonté*, des abatis avec des boules à *volonté*, des pruneaux et des fromages à *volonté*, ils buvaient du cidre, du café, de l'eau-de-vie à *volonté*. Et je ne parle pas du pain. Tout cela pour 2 fr. 25, quarante-cinq sous! »

Aussi, deux ans après la fermeture de l'auberge, les clients venaient-ils encore frapper à la porte, maugréant contre le destin qui en avait éteint les fourneaux. Certains même récla-

maient au moins un lit pour la nuit, excitant la pitié de Paul Harel qui donnait le sien et dormait dans un fauteuil.

Un saint, vous dis-je, avec l'austérité en moins, démontrant d'ailleurs à Mgr Bardel, évêque de Sées, son ami, ainsi qu'à Mgr de la Villerabel, primat de toutes les Normandies, à d'autres également, que le bon vin est un élément de conversion, parce qu'il chante la gloire de Celui qui mit la grappe d'or à la treille ensoleillée.

Je dois ajouter que les gueux n'étaient pas les clients les moins nombreux. Ils savaient que leur coin était réservé à la cuisine avec la certitude de n'en point sortir à jeûn. L'hiver surtout la place était toujours occupée. Le pire, c'est que ces habitués se le racontaient à quatre lieues à la ronde, afin, sans doute, que leur chaise ne demeurât jamais vide.

Bien entendu, la noblesse y fréquentait assidûment. Pour elle on mettait les petits plats dans les grands, et Paul Harel allait délivrer en leur honneur quelques prisonniers poussiéreux au fond secret du caveau.

Lorsqu'un poète daignait s'asseoir dans la salle où se coudoyaient habituellement voyageurs de commerce, fonctionnaires, avocats, médecins, une nouvelle libation s'imposait, en l'honneur des Muses, cette fois.

On se prend de vertige en calculant le nombre de bouteilles décapitées ainsi à la moindre occasion. Il est vrai que c'était toujours en sacrifice propitiatoire à quelque divinité dont il s'agissait d'invoquer l'inspiration ou la lumière.

D'autres fois, de grands personnages échouaient par un curieux hasard à l'angle du chemin où grinçait l'enseigne au vent de la plaine. Alors s'allumaient tous les feux. Écoutons ou plutôt lisons ces aveux de l'hôtelier à Paul Labbé :

« Hélas ! je suis cloué, enchaîné, rivé à la queue de mes

casseroles. Mon ami Godefroy, membre de l'Institut, arrive dans trois jours, ici avec sa famille. Deux mois de villégiature. Nouvelle chaîne....

« Raymond Cordier est venu dernièrement casser la croûte ici. Il n'a fait que toucher barre. Sauf le côté miraculeux, ç'a été une apparition. Il fredonnait en sortant :

C'était le rendez-vous de tous les appétits,  
 Cette auberge livrée au joyeux cliquetis  
 Des verres, aux ronrons ronflants des tournebroches.  
 Les appels des buveurs sonnaient comme des cloches,  
 Les marmites bouillaient, les broches crépitaient.  
 On entendait gémir des ragoûts d'où sortaient  
 A tout petits flocons d'odorantes buées.  
 Par ces molles vapeurs doucement remuées  
 Les narines s'ouvraient entre des yeux ardents.  
 A travers chair et pain les dents cherchaient les dents.  
 En affamés que rien n'émeut, que rien ne trouble,  
 Les gourmets grignotaient, les gourmands mâchaient double :  
 Des rubis scintillaient dans l'or blond des poirés,  
 Les cruches se vidaient, les cidres colorés  
 Ruisselaient des pots bruns et flambaient dans les verres.

« Pour copie conforme, l'auteur responsable et votre ami,

« P. HAREL. » (1)

Quelquefois aussi, on parlait politique à l'auberge du *Grand-Saint-André*, et je ne suis pas sûr que l'alliance franco-russe n'ait pas pris naissance à Echauffour à la suite de la visite d'une certaine princesse slave, à laquelle l'aubergiste lança un toast qui sentait joliment la revanche, à en juger par ces quelques vers :

(1) Lettre inédite, 29 juillet 1885.

Français prends ton fusil ! Cosaque monte en selle !  
Je remplirai la coupe où vos lèvres boiront  
Ce vin de feu, par qui les fiers désirs naîtront,  
Par qui s'élèveront les chants patriotiques  
Des provinces de France aux provinces baltiques !  
Tendez, jeunes guerriers, votre coupe aux vins vieux !  
Hourra ! Chantons ! Trinquons ! Jusqu'aux temps glorieux  
Où nous verrons, avec la mitraille française,  
La garde impériale entrer dans la fournaise !

Du moment qu'un alexandrin de Victor Hugo claquait comme un drapeau, il n'y avait plus qu'à applaudir cet appel aux armes. Ce que fit la princesse. « Son seul mérite, déclarait Paul Harel, parlant de ce poème, est d'être arrivé avant la prose de l'amiral Gervais. »

Quand je vous le disais.

Automne, bien entendu, ramenait tous les veneurs de la région et ce n'était alors que récits de chasse au milieu desquels les bouchons sautaient en guise de crépitements de coups de fusil. La cour retentissait de sonneries de cors et je frémis en songeant qu'un sage pensionnat de demoiselles jouxtait les murs vibrants d'un pareil tintamarre.

A Paris, les grands pontifes parlaient du poète d'Echauffour en humant l'air de leurs narines dilatées et s'indiquaient mutuellement l'adresse de ce nourrisson des neuf sœurs qui nourrissait si bien lui-même leurs adeptes.

Malgré la douceur et les facilités de ces temps heureux, nul n'aurait pu tenir sous le faix d'une telle prodigalité, Paul Harel n'insista pas. Il eut raison, d'autant que n'étant point cuisinier de profession, on se méfiait de son enthousiasme pour les *gousses d'ail et fleurs de serpolet*. Les rieurs hochaient la tête. C'est dommage, car doublé d'un maître-queue il eût été complet, et moins généreux, eût fait fortune.

\*  
\*\*

J'ai donc accompli, moi aussi, le voyage d'Echauffour, mais en d'autres temps, en des circonstances moins favorables que jadis. Tout le long du trajet, dans la voiture qui m'emportait à travers une campagne tour à tour monotone ou boisée, je songeais à ce curieux disciple de Monselet, dont la gloire surgit au fronton d'une auberge. Celle-ci pourtant maison de « petite extrace », bâtie en 1822 par son aïeul Auguste-Girard du Rouvray, latiniste et versificateur, ne comptait guère dans l'histoire des logis de la région.

Elevée sur la grande route, « sa fenêtre donne sur tous les chemins ». Deux baies au rez-de-chaussée encadrent sa porte. L'étage est surmonté d'un haut toit à mansardes, flanqué de hautes cheminées. Aussi la demeure prend-elle de suite allure de manoir campagnard, remplaçant le château disparu, ainsi que les grands bois qui jadis formaient la parure d'Echauffour. Aussi sur les labours siffle un vent violent apportant aux habitants, avec les parfums de Saint-Evroult à la sylvie en partie dévastée par la guerre, ceux des pierres abbatiales, fruit des entrailles d'Echauffour. C'est ce qui explique ces lignes inédites du poète : « Je ne peux pas sortir de chez moi sans avoir la gueule fendue, mordue par le vent du nord-est. Cela vient d'une brèche immense de la forêt, dans ce qui fut la forêt. Je vis donc dans une perpétuelle fureur. » (2)

Paul Harel fut successivement écolier dans son village et collégien à Regmalard, sous la discipline de M. Léonard Louvel. Il tenait brillamment la place de dernier, tout en rimant secrètement de mauvais vers, jusqu'au jour où il

(2) Inédit. *Echauffour*. 19 janvier 1913.



devint « potard » à Montreuil-l'Argillé. Mais il roulait des pilules au rythme des strophes qu'il montrait au bienveillant abbé Delalande, poète lui aussi, qui, en revanche, lui apprit le latin. Comment le hasard l'envoya-t-il ensuite à Nogent-le-Rotrou, chez Ariste Gouverneur, imprimeur de son état, qui en fit un typo, puis un correcteur d'épreuves ? Sans doute parce que le jeune homme avait déclaré qu'il en avait assez de la pharmacie et qu'il désirait tâter du journalisme. Pour être journaliste, avait pensé la famille, il faut savoir manier le composteur.

En 1870, la guerre ramène Paul à Echauffour. C'est alors qu'il glisse ses poèmes dans de petits journaux régionaux, car la renommée des aèdes grandit toujours dans la pénombre des « canards » locaux. Gustave Le Vavasseur, son aîné et son maître, l'avait d'ailleurs encouragé dans cette voie.

Aussi, lorsqu'à la fin des hostilités, il prit, sur les conseils de sa mère, la direction de l'auberge dont les relents de cuisine le hantaient depuis son enfance écoulée devant les landiers en feu, il apparut de taille à tenir tête à une bonne bouteille de vieux vin et à écouter les sollicitations d'une Muse facile, que rendait aguichante et délurée un verre de cidre mousseux.

Et puis, il aimait la chasse, en bon Normand de la glèbe. En cela encore, il fait figure de véritable fils de la province, qui n'a pas renié sa mère, et dont il a hérité de tous les signes de la race. Seule l'avarice, défaut des rustres, n'entra jamais dans son cœur d'apôtre et de bon Samaritain. J'ai dit comment il accueillait les miteux n'ayant dans leur poche trouée pas même un centime.

A ce compte, il ne devait guère s'enrichir. Aussi, un jour, le poète, l'âme dolente, s'en fut-il avec l'épouse et ses enfants tenter la chance à Paris muni d'une pièce, *l'Herbager*, qui

devait déchaîner mille colères. La Comédie-Française l'évince, bien entendu. Harel va rayer de ses souliers paysans le parquet du cabinet de Porel à l'Odéon qui accepte l'œuvre et s'empresse de la retirer de l'affiche, sous le flot d'imprécations de la critique.

Fier de cette rumeur, en bon Normand qui persévère, notre auteur promène son drame dans toute la province. Le Théâtre-des-Arts de Rouen lui prête ses planches, après que Paul Harel eût déjà sollicité le succès à Verneuil, Nonant-le-Pin, Alençon, Flers, Argentan, Evreux, Le Havre et Caen.

Audacieux comme ses ancêtres, il revient à Paris, fonde la *Quinzaine*, revue de tout premier ordre, où voisinent les signatures de Paul Bourget, Eugène-Melchior de Vogüé, Henri de Bornier, Emile Ollivier, Maurice Barrès, de Heredia, Jules Lemaître, René Bazin, Jean Aicard, Mgr Duchesne, Henri de Régnier, Alfred Poizat et vingt autres.

Mais la nostalgie du pays était trop forte. Pour une fois vaincu, malgré sa belle énergie, il retourne à Echauffour, ajoutant à ses premiers recueils : *Sous les Pommiers*, *Gousses d'Ail et Fleurs de Serpolet*, de nouvelles guirlandes de poèmes : *Aux Champs*, *En Forêt*, *Voix de la Glèbe*, *Poèmes mystiques et champêtres*, parfumées d'odeurs bocagères et d'agrestes senteurs du sillon.

Sur les cordes de sa lyre renaissent sans cesse les accords de l'Hymne à la Terre :

La Terre qui m'a souri,  
Aimé, bercé, terre fragile,  
Mon plus beau poème a fleuri  
Dans l'air qui baigne ton argile.

Un souffle d'inspiration chrétienne passe sur tous ses carmes et apparente notre Normand à Francis Jammes, dont il n'a

certes pas l'originalité, car sa langue est claire et sa strophe classique. Point de folles images au travers du rythme, c'est le parler de l'homme des guérets qui chante comme il laboure.

Mais son vers, ainsi que l'a défini justement Joseph l'Hopital, est « un sourire, un sourire de paysan à son vieux pays, sourire qui raille un peu parfois sans jamais devenir méchant : sourire qui à des spectacles de beauté s'émerveille : sourire qui s'attendrit à la douceur des images et des rêves ; sourire qui revêt l'humilité exquise du chrétien conscient de sa faiblesse, confiant dans son espoir et assuré dans sa foi ».

Normand, il l'était jusqu'à la moelle des os. Au lendemain de l'envoi de mes recueils de rimes, il me complimentait d'avoir « bien parlé de nos ancêtres pirates devenus des hommes au sens élevé du mot, sous l'heureuse influence du sentiment religieux et du génie latin ».

Pratiquant, il reste jovial et sait mêler le plaisant au grave. Voici, en effet, comment se célébrait un baptême en juillet 1892 dans la digne hôtellerie du *Grand-Saint-André*, alors passée en d'autres mains, mais où revenait volontiers celui qui l'avait rendue célèbre. J'en puise le souvenir dans les lettres inédites du poète à son ami Paul Labbé.

D'abord, l'invitation avait été rédigée longtemps d'avance, soit le 6 octobre 1891, sur papier à en-tête ainsi conçu :

HOTEL SAINT-ANDRÉ  
ANCIENNE MAISON PAUL HAREL  
GATELAIS, SUCESSEUR  
TABLE D'HOTE  
DÉJEUNERS ET DINERS  
A TOUTE HEURE  
ÉCURIE ET REMISE  
A ÉCHAUFFOUR (ORNE)

« Cher Ami,

« Je vous demande pardon de vous écrire sur papier à en-tête culinaire où l'écurie alterne avec la remise, surtout pour le genre de supplique que j'ai à vous adresser.

« Voici : une naissance double appelle quatre parrains et marraines. Je dois à la vérité de dire que Foulon (qui résidait alors aux colonies) et M<sup>me</sup> Truffier tenaient la corde pour le n<sup>o</sup> 1, en offrant le n<sup>o</sup> 2 à M<sup>me</sup> Paul Labbé et à Germain Latour (poète ornais) je prends l'attitude d'un homme qu'on honore infiniment et doublement.

« Si M<sup>me</sup> Paul Labbé (dont vous seriez l'aide de camp pour l'accomplissement du voyage) veut bien nommer le petit Rémy, elle nous causera une joie extrême, mais je tiens à vous dire que nous nous inclinierions sans arrière-pensée devant une autre décision.

« Voilà, cher ami, en mauvais style, une requête pour une cérémonie qui n'aura pas lieu avant juin ou juillet 1892, Foulon ne quittant les femmes noires pour les marraines blanches qu'à cette date.

« Amitiés respectueuses autour de vous et à vous cordialement.

« P. HAREL. »

On jugera maintenant du programme de la fête par cet alléchant morceau prouvant que la partie littéraire n'a pas été oubliée, comme on pouvait s'y attendre dans cette réunion où se rencontraient gens d'esprit sachant manier expertement la plume et la lyre. Même on avait eu soin de dresser une petite scène pour la circonstance. D'ailleurs, les acteurs en valaient la peine.

« Juillet 1892.

« Mon cher ami,

« Je croyais vous avoir dit que le baptême et le concert avaient lieu le même jour, c'est-à-dire le dimanche 24 juillet. Il faudra que vous arriviez la veille par le train de 4 h. 17 de l'après-midi.

« Je vais mettre vos *Fromages* sous le nez d'Hédouin qui les dira ou les chantera.

« Les Parisiens arriveront la veille également, le samedi 23. Nous aurons avec les Truffier, M<sup>lle</sup> Belot, la fille du romancier. Elle jouera un acte avec Truffier. Quant à Foulon, je le crois encore sur l'océan, mais l'onde amère va nous le rendre un de ces jours. Voici donc le programme :

« Samedi, arrivées diverses, par terre et par eau, présentations, visite au théâtre, dîner rapide, coucher au crépuscule.

« Le dimanche 24, au saut du lit avec l'aube, invocations aux saints (saint Rémy, saint Paul, saint Joseph, saint André, saint Eugène, saint Jules) patrons des enfants et des invités.

« Ugène, c'est Foulon. Il passera peut-être la jambe à Jules. A sept heures et demie, messe basse.

« A dix heures, déjeuner : tripes et rôts.

« A onze heures et demie, répétitions sous la direction d'un accompagnateur providentiel (trouvé dans les environs, où il pensait se reposer et ne plus voir de visage humain), le comte de Batha, compositeur, auteur d'un opéra-comique.

« A une heure et demie, baptême. A trois heures, vêpres. A cinq heures, dîner. A huit heures précises, concert.

« Coucher incertain. Départs facultatifs le lendemain et le surlendemain.

« Voilà. J'ai vu Rémi ce matin (l'un des nouveau-nés). Il ne se doute pas qu'il a une marraine adorable. Nous le préviendrons à temps pour éviter la secousse.

« A vous de tout cœur, cher ami.

« P. HAREL. »

Pour un baptême original, c'en fut un sans conteste, où malgré le piquant mélange du religieux et du profane, les heures parurent délicieuses, bien qu'aucun écho ne nous en soit parvenu.

Mais par la bonne humeur renfermée dans cette lettre, nous pouvons en conclure que l'on ne s'ennuya guère à cette cérémonie comme on savait en organiser à cette époque bienheureuse où l'on s'amusait follement chez soi, sans haut-parleur et jazz.

Tel était Paul Harel. Avec cela, le moindrement féru d'honneurs officiels. Ce qui suit le prouvera le mieux du monde. En 1920, quelques amis avaient formé le projet de le faire décorer, lui et son collègue affectionné Paul Labbé. Or, voici l'épître inédite qu'il adressa le 20 octobre de cette année à ce dernier, de sa retraite d'Echauffour, où il n'est plus qu'un égrotaut ayant quand même conservé sa jovialité :

« Vous parlez d'or dans les comices. Considérations générales, compliments particuliers et innombrables, vous avez tout réussi.

« Je n'ai point osé me rendre à Evreux, quoique mieux, quoique bien. Je ne suis pas très fort, mais je reste épaté de ma respiration aisée, sans râle d'aucune sorte...

« Doucerain (secrétaire général de la Société libre de l'Eure) m'a écrit : « Faisons décorer Paul Labbé! »

« Allons, je veux bien et suis prêt à écrire à Chéron et

même à Poincaré! Mais qu'est-ce que c'est que cette épidémie? Le duc d'Audiffret-Pasquier m'écrit dans le même sens, à moi qui ai blagué les décorations! Et qu'un juge de paix républicain a condamné à vingt sous d'amende. Mais je suis déshonoré! J'ai un casier judiciaire!

« En répondant, j'ai prié le duc de ne pas donner suite à ce monstrueux projet.

« J'ai ajouté : Si vous me suppliez, vous et tous vos collègues, de signer ma demande, je la signerai peut-être, *mais la mort dans l'âme.*

« Ils vont, je suppose, me f... la paix.

« Pendant que je suis encore dans la vieille virginité de ma boutonnière, faisant figure d'honnête homme, j'embrasse Madame Paul Labbé, plutôt longuement si elle le veut bien.

« A toi, misérable et futur chevalier, de tout cœur.

« Paul HAREL. »

On ne pouvait plus spirituellement renoncer aux pompes de la Légion d'honneur. On voit mal d'ailleurs le chouan tenace d'Echauffour acceptant les faveurs de la République, bien que celle-ci se fût honorée elle-même en accrochant sa croix au veston de l'auteur des *Rimes de Broche et d'Epée.*

\*  
\*\*

La tête pleine de ces souvenirs, j'arrivai à la maison déserte aujourd'hui, puisque M<sup>me</sup> Harel s'est retirée discrètement dans un logis donnant sur la cour autrefois animée du va-et-vient des chevaux et des voitures, fermant l'huis aux indiscrets. Aussi a-t-elle fait de cette demeure un musée du souvenir que veille à la porte le buste du poète, comme s'il

voulait encore malgré tout en indiquer le chemin à ceux qui sembleraient l'ignorer.

C'est donc guidé par la veuve elle-même et non par le bruit des vaisselles, les éclats du verbe ou les grelots du rire que je suis entré dans le home muet, dont le silence surprend, et... par la porte de derrière.

La cuisine s'ouvre, si joyeuse jadis. Tout est resté dans le même état, l'ordre seul en rangeant les objets a frappé d'immobilité des choses que la mort du possesseur leur a imposée.

La grande table longue est vide de ses plats en préparation ; pots et écuelles sont en sommeil dans l'armoire. La haute cheminée à l'âtre béant, avec son collier de chandeliers, sur la tablette de la hotte, qui servaient le soir de soutien aux lueurs des bougies dans l'ombre de l'escalier et des chambres, se demande pourquoi les landiers n'ont pas reçu depuis longtemps l'aliment des flambées quotidiennes, dont un auvent de métal rabattait la fumée.

Le fourneau-cuisinière dont le tuyau au coude cintré s'engouffre dans la gaine de briques, ne ronfle plus comme un chantre en ribote.

Les parfums alléchants des fricots cuits à point se sont évanouis dans cette odeur spéciale aux appartements fermés où s'attardent seuls les relents d'humidité.

En traversant le couloir, le cabinet de travail accueille le visiteur. Le fauteuil en acajou du maître est là, attendant toujours celui qui ne reviendra plus se pencher sur le bureau qu'éclaire une fenêtre. Seule son image préside encore près de l'encrier familial.

Au-dessus, un casier à trois rayons bondés de livres, offre sans se lasser le trésor de ses lectures, de même que celui où



s'entassent entre les deux baies latérales volumes et dossiers de grand format.

Un haut fauteuil Louis XIV et un pouf sont réservés aux voyageurs attardés dans une conversation muette avec l'ombre interpellée du poète, dont quelques ouvrages traînent sur la table ronde que recouvre un tapis.

Tableaux et bibelots, accrochés aux murs ou dispersés sur les meubles, racontent les jours effacés. Mais je m'attends toujours à voir apparaître dans ce décor où rien n'a été dérangé depuis l'heure fatale, celui qui l'animait. Doucement, M<sup>me</sup> Harel évoque le Passé, me citant des détails en me montrant livres ou objets et ses propres dessins au crayon Conté, conservant les aspects du paysage environnant.

A peine songe-t-on ici que la cuisine est à côté, d'où venaient atténuées les rumeurs des fervents du fourneau. Le festin de la table se continuait par le régal de l'esprit dans le calme de cette pièce bien éclairée et joyeuse quand même dans son aimable austérité d'appartement de retraite, après avoir été salle de restaurant.

Peut-être y entendait-on, le soir, le piétinement des pensionnaires dans les chambres au-dessus, ayant conservé le sans-façon et la simplicité des cellules d'auberge rurale avec leur papier à fleurs, la table de toilette et le lit de bois, tout cela regardant l'église et la placette, sans que les allées et venues continuelles aient pu troubler les paisibles habitudes du pensionnat d'à côté.

La campagne normande d'il y a cinquante ans subsiste dans cette atmosphère créée par l'un des plus fidèles enfants du terroir et l'un des plus aimables virtuoses de la lyre.

Ce n'est pas mince mérite d'avoir su demeurer Normand quand même, en foulant les cailloux, douloureux parfois, des

chemins d'Echauffour. D'autres, trop nombreux, se taillent une renommée en abandonnant à jamais leur province. Lui, l'a aimée jusqu'à vouloir y fermer les yeux, et, vieillard de soixante-seize ans, il a donné sans emphase sa leçon aux jeunes que tourmente le désir de cueillir le laurier d'Apollon, mais sur d'autres collines ou plaines que celles du Caux, du Perche ou du Bocage.

Aussi, gardons fièrement son nom et sa mémoire, en relisant parfois ses œuvres. Elles ne vieillissent point, parce qu'à la fraîcheur de leur inspiration se mêle cette survivance de la tradition qui, chez nous, ne meurt jamais.

---

# LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE ROUEN

## AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

Par M. E. LE PARQUIER

---

A VANT de donner lecture de cette communication, je dois faire deux observations. La première porte sur le titre qui est trop limitatif : je me propose, en effet, de faire l'histoire sommaire des procureurs depuis l'origine de la charge en 1391 jusqu'à sa transformation en office vénal par l'édit de juillet 1690. Mais pour leur élection et le détail de leurs fonctions, je me bornerai au XVI<sup>e</sup> siècle, période la plus vivante des institutions municipales de Rouen, comme aussi des Etats de Normandie.

La seconde observation porte sur les sources. Quelque étrange que cela paraisse, les cartons ou, pour employer l'expression usuelle, les tiroirs de nos Archives municipales ne contiennent presque pas de documents originaux sur le procureur. Il faut chercher des renseignements dans les *Registres des délibérations*, série A, ou dans le *Journal des Echevins* (série B). Ils y sont nombreux, mais dispersés, difficiles à réunir. Ajoutons que le *Journal des Echevins* ne commence qu'en 1532 et que les *Registres des Délibérations* sont très incomplets au XV<sup>e</sup> siècle et présentent encore des lacunes regrettables au XVI<sup>e</sup>.

Il y a peu de choses à dire des sources imprimées. Farin, déjà incomplet et fautif dans sa liste des conseillers, — il dit des échevins, — ne s'occupe pas du procureur. Avec

*l'Inventaire sommaire* de M. de Beaurepaire, guide précieux pour l'étude des *Registres de Délibérations*, mais qui ne dispense pas de se reporter aux registres eux-mêmes, et avec *l'Histoire de Rouen sous la domination anglaise* de Chéruel, je n'ai à citer que le très important et encore récent ouvrage de M. Prentout sur les *Etats provinciaux de Normandie*, où il est souvent question du procureur de la ville, puisque, pendant cent vingt ans, de 1449 à 1569, il a presque toujours cumulé cette charge avec celle de procureur des Etats.

Ce travail est divisé en trois parties. Dans la première, je donnerai la liste des procureurs depuis l'origine de la charge en 1391 jusqu'à sa transformation en office véral par l'édit de juillet 1690 et j'y joindrai quelques indications sommaires sur chacun d'eux. Dans la seconde, je parlerai de leur élection aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles et des modifications qu'elle a subies. Dans la troisième, j'étudierai leurs fonctions et leur rôle au XVI<sup>e</sup> siècle, période la plus vivante peut-être des institutions municipales de Rouen comme aussi des Etats de Normandie.

I. — LISTE ET HISTOIRE SOMMAIRE  
DES PROCUREURS GÉNÉRAUX DE LA VILLE  
DU XV<sup>e</sup> AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

*Origine de la charge.* — Il n'y avait pas de procureur de la ville en titre dans l'ancienne commune, supprimée en 1382, après la *Harelle*. La présence du maire rendait cette fonction inutile. L'ordonnance de Philippe V, de janvier 1321, ne mentionne encore que des procureurs et avocats pensionnaires, dont les fonctions sont purement judiciaires (1).

(1) Archives municipales, tiroir 2, 1. Elle a été publiée par CHÉRUEL, *Histoire de Rouen pendant l'époque communale*, I, Pièces justificatives, 347-348. Cf. sur le texte et le contenu, E. LE PARQUIER, *L'organisation municipale de Rouen...*, pp. 25 et suiv.

La charge de procureur de la ville date de 1391. Les lettres patentes de Charles VI, du 6 avril 1391, ont, comme je l'ai montré, dans mon *Etude sur l'organisation municipale de Rouen*, posé les bases de ce qu'on peut appeler la troisième institution municipale qui durera jusqu'à la Révolution. En même temps qu'elles fixaient à six le nombre des conseillers, elles leur permettaient de nommer un procureur, de le destituer, de le remplacer et de lui donner tel pouvoir qu'il leur plairait (2). Les conseillers avaient, du reste, pris les devants et le roi ne faisait que sanctionner un fait accompli. Le 28 mars, ils avaient nommé *procureur* Jean Tavernier ou Le Tavernier, d'une ancienne famille de Rouen. Deux jours plus tard, le 30 mars, leur choix était ratifié par une assemblée de trois cents bourgeois et les gages fixés à 50 livres. Tavernier porte le titre de *procureur général de la ville ou des bourgeois, manans et habitants* (3). Le terme de *procureur-syndic* n'apparaît que dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et d'abord dans les arrêts du Parlement, tandis que les registres de la ville conservent assez longtemps encore celui de *procureur général*, qui convenait mieux à l'importance de la charge.

(2) Arch. mun., tiroir 196, 1. Elles ont été publiées par CHÉRUEL, *Histoire de Rouen sous la domination anglaise*, Pièces justif., 115-118. « Et que iceulx conseillers ainsy ordonnés puissent faire, constituer et establir, au nom de ladite ville, procureur ung ou plusieurs ou autres officiers qui ayent tel pouvoir comme donner leur voudront et iceulx ou l'un d'eulx changer ou muer ou aultre meetre en lieu d'eulx... » Sur ces lettres, cf. *L'organisation municipale de Rouen...*, p. 92.

(3) 27 juillet 1392; 16 mai 1405.

Voyage à Paris, 21 octobre 1391; à Caen, à l'Echiquier de Pâques 1392; près de Blanche de Navarre, 1394; à Anvers, le 21 avril 1395; à Harfleur, en 1406, etc.

Comme ses successeurs, Tavernier est souvent en voyage et en mission. En 1397, on lui fournissait un cheval « pour s'en aider aux affaires de la ville ». Le 22 février 1410, les conseillers lui donnaient un adjoint, Jean de Villeneuve, secrétaire du duc d'Orléans. C'est le premier exemple de ces adjoints ou coadjuteurs; nous en trouverons d'autres au XVI<sup>e</sup> siècle.

Les considérants sont, du reste, fort élogieux pour Tavernier, qui, « au temps de sa jeunesse et toujours après, a servi la ville au fait de procuracion bien et loiaument et laissé pour cela tous autres états et besognes ». On constate qu'il est d'une ancienne *ligne* de bourgeoisie et, pour toutes ces considérations, on lui maintient ses gages de 50 livres.

La nomination de Villeneuve fut ratifiée le 24 février par une assemblée générale après, toutefois, qu'il eût promis de renoncer à son office de secrétaire du duc d'Orléans et à toute pension autre que celle de la ville et d'habiter Rouen « qui était le pays de sa femme ». Tavernier conservait le titre de procureur et il en exerçait parfois encore les fonctions, au moins jusqu'en 1411.

Leur successeur fut Pierre Poolin. Une lacune de trente-cinq ans dans les *Registres des Délibérations*, du 28 février 1412 au 18 avril 1447, à une des époques les plus dramatiques de l'histoire de la ville, nous empêche de préciser les circonstances de sa nomination. Mais nous en connaissons la date, 31 janvier 1415, par une lettre du bailli Robert de Helland, qui contient sa commission (4). Il est mentionné comme procureur général dans des pièces des 11 et 21 mai 1417 relatives à la contribution du Chapitre

(4) Cf. A<sup>g</sup>, f<sup>o</sup> 13.

à l'approvisionnement et aux fortifications de la ville (5). Il était encore procureur pendant le siège de 1418-1419 et son nom figure avec celui d'Alain Blanchard dans une charte de Jehan Seigneult, qui faisait alors fonction de maire, elle est datée du 10 septembre 1418. Sous la domination anglaise, il devint lieutenant général du bailli anglais, Jehan Salvain, et son sceau se voit encore sur de nombreux actes des Archives départementales.

C'est aussitôt après la capitulation de la ville (13 janvier 1419) qu'il fut remplacé par Pierre Daron, qui est qualifié déjà de procureur général dans une lettre du roi anglais Henri V du 27 février 1419, que Chérueil ne mentionne pas (6). Il n'était pas d'origine anglaise, comme le suppose cet historien. Il avait déjà rempli dans le comté d'Eu des fonctions administratives et judiciaires que M. Le Cacheux nous a fait connaître. Il servit la politique anglaise; mais, d'autre part, il était bien vu des bourgeois et, après le recou-

(5) Elle nous a été conservée dans un vidimus du vicomte Jehan Petit du 1<sup>er</sup> avril 1416. C'est par inadvertance que Chérueil place cette nomination au 31 février 1414, v. style. Sur ce vidimus et cette lettre qui se trouvent aux Archives municipales, tiroir 2<sup>2</sup>, cf. LE PARQUIER, *L'organisation municipale de Rouen*, p. 88, note 2.

La première pièce a été publiée par Chérueil, ouvr. cité; pièces justificatives, pp. 8 et 9. La seconde, encore inédite, se trouve aux Archives départementales, G 3699.

CHÉRUEIL, ouvr. cité; pièces justificatives, pp. 35-37.

(6) Arch. mun., registre U<sup>2</sup>; c'est le dernier acte mentionné : « *Item unes autres lettres donnez dudit roy Henry, roi d'Angleterre, en dabte du pénultième jour de février 1418 [v. style]. Comme ledit seigneur pour semblable cause que dessus et pour l'absence dudit Daron, procureur général de ladite ville, estant en son pays d'Angleterre....* »

vrement de la ville par Charles VII, en novembre 1449, il continua, comme nous le verrons, à y remplir des charges importantes.

Daron fut procureur général pendant trente ans, comme il nous l'apprend lui-même lors de sa démission, le 5 mai 1449. Le 24 février 1428, il avait présenté, au nom de la ville, à Jehan Salvain, bailli de Rouen et de Gisors, les lettres patentes d'Henri VI, qui confirmaient celles de 1391, et il en avait requis l'entérinement; c'était la confirmation par le roi anglais de la constitution municipale de Rouen.

Trois ans plus tard, avec l'avocat du roi, Manuel, il visitait Jeanne d'Arc dans sa prison et il en témoignait, le 13 mai 1456, au procès de réhabilitation, témoignage qui a été souvent cité par les historiens.

Le 5 mai 1449, quelques mois avant le recouvrement de Rouen par Charles VII, il résignait sa charge de procureur : il venait d'être nommé par Somerset membre du conseil de gouvernement établi à Rouen. Un an plus tard, six mois après le retour de Rouen à la France, les bourgeois le nommaient *conseiller* et l'envoyaient peu après en mission auprès de Charles VII. Le 4 mai 1451, il est lieutenant général du bailli Cousinot et c'est en cette qualité qu'il salue et harangue le cardinal d'Estouteville à Saint-Ouen le 27 juillet 1454.

Son successeur, Martin des Essarts, fut nommé directement par les bourgeois, probablement le 17 mai 1449, cinq jours après la résignation de Daron, dans une délibération dont nous n'avons que les premières lignes. Il cumula, pour la première fois, les charges de procureur de la ville et de procureur des Etats. Ce dernier titre, comme l'a prouvé M. Prentout, n'apparaît qu'en 1469. Mais, dès le mois de



juin 1451, des Essarts était envoyé par la ville à Tours, avec Daron, pour demander au roi la confirmation de la *Charte aux Normands* et de la *Coutume de Normandie*. Il y était de nouveau en mars et en avril 1452 et, le 23 juin de cette année, il allait, en compagnie du greffier, remettre solennellement au Chapitre, en séance capitulaire, l'exemplaire de la *Charte aux Normands* prêté à la ville le 13 mars précédent.

Après Martin des Essarts, Robert Alorge, descendant d'une vieille famille qui avait fourni à Rouen plusieurs maires à l'époque communale, devint, à son tour, procureur de la ville et des Etats à une date inconnue : il y a une nouvelle lacune de vingt ans dans les *Registres des Délibérations*, du 3 décembre 1471 au 22 juillet 1491. Sa commission de procureur fut révoquée par les députés de la province devant l'Echiquier le 16 novembre 1491. On lui reprochait, à propos du siège de la cour de justice du sénéchal, d'avoir préféré les intérêts de la ville à ceux du pays (7). La ville protesta contre cette révocation et le garda comme procureur.

(7) La ville avait fait opposition à la demande des Etats que la cour du sénéchal — c'est comme un premier essai d'Echiquier perpétuel ou de Parlement — se tint trois mois à Caen pour les bailliages de Caen et du Cotentin et elle avait obtenu gain de cause. Cf. PRENTOUT, ouvr. cité. Le texte de la révocation qui est du reste très vague, a été publié par Prentout, *id.*, III, 134, document XXX. Il est tiré du Registre 50 de l'Echiquier, f<sup>o</sup> 148 r<sup>o</sup>. A l'assemblée de la ville du 14 janvier 1498, Alorge protestait contre cette révocation : « Et a esté le procureur des Estats révoqué en l'Echiquier, que il luy semble chose nouvelle et n'avoient point ceux qui ont fait la révocation pouvoir de ce faire. »

M. Prentout, par suite d'une erreur, ou plutôt d'une omission, de l'*Inventaire sommaire* a cru, à tort, qu'il avait été remplacé quelque temps par Guillaume Auber qui était conseiller de la ville et ne pouvait être, en même temps, procureur (8). Le 12 avril 1498, Alorge faisait partie de la députation envoyée pour saluer Louis XII à son avènement. Le 2 décembre, il était de nouveau député de Rouen aux Etats de Normandie et il semble bien qu'il soit redevenu procureur des Etats à cette date. Il mourut en décembre 1501 après avoir été suppléé, pendant sa maladie, par Jean Heuzé.

Ce ne fut pas cependant Heuzé qui lui succéda, quoique chaudement recommandé par l'Echiquier. Parmi les sept ou huit candidats qui briguèrent cette succession, les bourgeois choisirent, le 21 décembre 1501, Louis Daré, fils du lieutenant général, P. Daré (9). Il ne garda cette charge que quelques années, étant devenu, lui-même, lieutenant général du bailliage à la mort de son père.

(8) Il s'agit de la nomination des députés envoyés saluer Louis XII à son avènement. *L'Inventaire sommaire*, p. 85, col. 1, dit : « On nomme... Guil. Auber procureur de la ville. » Mais le Registre A<sup>o</sup> porte : « Guil. Auber et le procureur. » Non seulement Alorge resta procureur de la ville, mais il fut un de ses députés aux Etats de Normandie le 14 janvier et le 2 décembre 1498.

(9) L'Echiquier avait envoyé son greffier ; il faisait valoir que Heuzé avait remplacé Alorge pendant sa maladie et qu'il était « expérimenté et bien suffisant ». Les autres candidats étaient Guillaume Alorge, Jean de Saint-Laurent, Philippe Anfry, Robert Ygou, P. Le Preux. L'élection, fixée d'abord au 14 décembre, fut remise au 21 « pour la trop grande assemblée des communs qui engendrait confusion ». Louis Daré fut élu par les gens l'église, nobles, Vingt-quatre et vingt bourgeois par quartier, en tout cent cinq personnes. A<sup>o</sup>, f<sup>os</sup> 365 et 372. Il était lieutenant général avant le 1<sup>er</sup> avril 1505, bien que Farin ne le mentionne sous ce titre qu'en 1507.

Jean Heuzé, le candidat malheureux de 1501, était, à son tour, procureur de la ville et des Etats avant le 1<sup>er</sup> avril 1505. Le 6 janvier 1515, il faisait partie de la députation qui alla porter à François I<sup>er</sup> les hommages de la ville et lui demander la confirmation de ses droits et privilèges. Malade dès le début de 1517, il exerça cependant ses fonctions jusqu'au 3 août 1519, date où il résignait en faveur de Pierre Le Gouppil, sieur du Parquet, avocat pensionnaire de la ville, à condition de conserver le titre, les émoluments et le logement attachés à la charge de procureur (10). Le lendemain, et malgré les réserves justifiées des gens du roi sur la forme insolite de cette résignation, qui constituait un précédent dangereux, Le Gouppil était élu procureur par acclamation dans une assemblée de deux cents bourgeois, où tous les ordres étaient représentés.

Le Gouppil, pendant les dix ans de sa procuration, du 4 août 1519 au 2 avril 1529, a joué un rôle important et il a été certainement un des procureurs les plus remarquables qu'ait eus la ville. De l'avis général, il était, pour employer l'expression un peu naïve de Caradas, « homme scavant et valant mieux à avoir que ladite charge » ; et l'on pensait, comme Arthur Fillon, qu'il faisait grand honneur à la ville en l'acceptant et qu'il lui serait très utile. Nous étudierons plus loin son rôle et celui de son successeur, Nicole Gosselin, quand nous parlerons des fonctions du procureur.

Il résignait à son tour, pour raison d'âge, le 2 avril 1529, en faveur de Nicole Gosselin, son proche parent, qui l'avait

(10) Pour l'élection de J. Heuzé, cf. A<sup>10</sup>, f<sup>os</sup> 353-356 ; pour sa maladie, A<sup>11</sup>, f<sup>o</sup> 80 ; pour sa résignation et l'élection de son successeur, A<sup>11</sup>, f<sup>os</sup> 237 et 238-244, et LE PARQUIER, *les Elections municipales à Rouen au XVI<sup>e</sup> siècle*, pp. 16-19.

remplacé plus d'une fois pendant ses voyages en cour et qui était, lui aussi, « savant et congnoissant et très expert pour exercer ladite charge ». Le Gouppil s'engageait, si Gosselin était nommé, « à le conseiller et à l'aider en toute chose » (11), et il tint parole, comme nous pouvons le constater en parcourant les registres de cette époque.

Nicole Gosselin fut élu sans opposition et sans concurrent par une très nombreuse assemblée des trois ordres. Il devait être procureur pendant quarante ans, de 1529 à 1569, à une époque tourmentée, où les exigences financières de la royauté, la guerre étrangère, presque perpétuelle jusqu'en 1559, la décadence de l'industrie des draps, puis les querelles religieuses et la guerre civile, allaient rendre si difficile la tâche de la municipalité avant d'ébranler les bases mêmes de son organisation. Il périt le 2 mai 1569 dans l'incendie du logis de Valmont, en face l'église Saint-Lô, au festin de noces d'une de ses parentes, qui était elle-même la petite-fille de son prédécesseur, Le Gouppil (12).

Sa succession fut brigüée par son fils, Nicolas Gosselin, le jeune, pourvu, probablement par survivance, des fonctions de procureur des Etats. Mais les Vingt-quatre et les bourgeois lui préférèrent Emery Bigot, fils de l'avocat général Laurent Bigot, puis, à défaut de Bigot, déjà reçu à la survivance de l'office de son père, que le Parlement jugea incompatible avec celui de procureur de la ville, un autre pensionnaire, Jacques Lhermitte. Nicolas Gosselin avait

(11) Cf. A<sup>23</sup>, f<sup>o</sup>s 76-79, et LE PARQUIER, ouvr. cité, pp. 19-20.

(12) C'est le *sinistre désastre*, que rappelle le président Vialar à l'assemblée électorale du 14 juin 1569, A<sup>26</sup>, f<sup>o</sup> 154. Sur cet incendie, voir A. HÉRON, *Deux chroniques de Rouen*, pp. 358-359.

essayé de s'opposer à cette élection. Son opposition ne fut pas reçue.

La nomination de Lhermitte entraîna donc la séparation des fonctions de procureur de la ville et de procureur des Etats; les deux charges ne furent plus jamais réunies. Lhermitte fut procureur pendant dix-huit ans, de 1569 à 1587. Mais il ne garda pas longtemps la faveur du Conseil de ville qui, dès le 2 février 1572, l'invitait à faire les devoirs de sa charge et à prendre l'avis des pensionnaires sur les procès de la ville. Le 19 mars 1585, on constatait « son antiquité et impuissance » et on l'invitait à remettre sa démission. Comme bien on pense, il ne s'associa pas à cette mise en demeure. On la renouvela trois mois plus tard, le 6 juin. Lhermitte n'en conserva pas moins ses fonctions jusqu'à sa mort au mois de mai 1587.

Le 25 mai, il était remplacé par Jean Colombel. Colombel assista aux événements dramatiques des dernières années du XVI<sup>e</sup> siècle, la Ligue, le soulèvement de la ville contre Henri III, le siège d'Henri IV. Ses fonctions n'étaient pas sans responsabilité ni péril. Le 2 juillet 1592, il demandait au Parlement de l'en décharger. Mais le Parlement, sous différents prétextes, le maintint dans ses fonctions, en le prorogeant de six mois en six mois jusqu'en 1595.

Nous passerons très vite sur ses successeurs. Le premier est François Delaplace (1595-1617), dont le rôle, en vertu des modifications apportées à sa commission, se réduit à des fonctions judiciaires et dont la dépendance à l'égard des conseillers est rendue plus étroite. Les deux autres procureurs du XVII<sup>e</sup> siècle gardèrent leurs fonctions pendant de longues années : ce sont Pierre de Gueudeville, le premier qui ait porté officiellement, dans les actes municipaux, le titre de

procureur-syndic (1617-1653) (13), et Nicolas Balandonne (1653-1690). L'édit de juillet 1690, qui érigeait cette charge en titre d'office, attribuait au procureur un titre nouveau et caractéristique, celui de procureur du roi et de la ville. La charge fut achetée par Laurent Bailleul; sa lettre de provision est du 5 mars 1691.

## II. — ÉLECTION DU PROCUREUR

Les lettres patentes de 1391 attribuaient formellement aux conseillers l'élection du procureur et elles leur donnaient aussi le droit de le destituer et de le remplacer. Mais, en fait, dès le début, si les conseillers choisissent le procureur, ils soumettent leur choix à la communauté des bourgeois. A partir de 1449, et pendant plus d'un siècle, de 1449 à 1569, l'élection est faite directement par des bourgeois, comme celles de Martin des Essarts, Le Gouppil, Nicole Gosselin, ou par leurs délégués, comme celle de Louis Daré en 1501. Ce mode d'élection donnait aux procureurs plus d'autorité et d'indépendance; et ils s'en montraient très fiers.

Le 29 juillet 1553, un pensionnaire, Vasselin, ayant contesté à Gosselin le droit de siéger et d'opiner avant lui, Gosselin avait répliqué qu'il était nommé par le peuple et non le dit Vasselin, qui n'avait commission que des conseillers. Mais le droit des conseillers n'était pas périmé et ils sauront l'évoquer, en 1595, à l'élection de Delaplace, quand ils voudront abaisser le procureur.

(13) La commission de procureur, limitée à trois ans lors de la nomination de P. de Gueudeville, avait été prorogée, sa vie durant, sur la demande du gouvernement, en 1622.

Les élections de Le Gouppil et de Gosselin (14) sont caractérisées par le grand nombre des comparants, deux cent deux à la première, le 4 août 1519, cent quatre-vingt-onze nommés et « aultre grand nombre de peuple », à la seconde, le 2 avril 1529, et aussi par l'absence de concurrents, le vote direct et par acclamation des assistants.

*Election de Jacques Lhermitte* (juin 1569). — Celle du successeur de Gosselin, en 1569, fut au contraire très laborieuse et nous y constatons des innovations graves : intervention au Parlement, arrêts multiples, contestations, oppositions et, enfin, séparation des fonctions de procureur de la ville et de procureur des Etats, sans compter le titre nouveau de procureur-syndic qui apparaît dans les arrêts de la Cour. Il ne fallut pas moins de cinq arrêts et de cinq assemblées pour en finir avec cette élection mouvementée (15).

Gosselin était mort le 2 mai. Les Vingt-quatre laissèrent passer plus d'un mois sans s'occuper de le remplacer, négligence singulière et anormale, qui s'explique peut-être tout simplement par les autres soucis du moment (16). C'est l'époque de la troisième guerre de religion et le gouvernement pressait la ville de mettre ses fortifications en état pour repousser, au besoin, une attaque des protestants. Depuis

(14) Communication à la Semaine de Droit normand de 1925 : *Les Elections municipales à Rouen au XVI<sup>e</sup> siècle*. Imp. du *Journal de Rouen*, 1925.

(15) Registre A<sup>10</sup>, f<sup>o</sup>s 152-160. Assemblées des 14, 15, 18, 21, 25 juin ; arrêts des 10, 13, 15, 20, 22 juin. Tous ces arrêts sont transcrits au registre des délibérations.

(16) *Ibid.*, f<sup>o</sup>s 150 et suiv. Dans l'assemblée du 6 mai (Vingt-quatre et six députés par quartier) on voit que Cossé a mandé de fortifier la ville, ce qui coûtera 10.000 livres. On décide de délivrer des armes aux quarteniers pour les distribuer moyennant argent. L'assemblée du 10 mai est relative aux 10.000 livres.

1562, Rouen vivait dans la crainte perpétuelle d'un coup de main. Peut-être aussi y avait-il, comme l'insinuait l'avocat général Damours, un conflit, au sujet de cette élection, entre le lieutenant Brévedent et les conseillers échevins, et des brigues qui la retardaient (17).

Le Parlement, toujours heureux d'avoir une occasion d'élargir son rôle et de faire sentir son autorité, profita de la négligence du Conseil de ville pour intervenir, une fois de plus, dans les affaires municipales. Sur la requête de l'avocat général Damours, il chargea le président Vialar et deux conseillers, Pierre de Médini et Delaplace, de faire réunir une assemblée générale qui procéderait, en leur présence, à l'élection du procureur.

L'arrêt fut signifié, le même jour, 10 juin, aux conseillers échevins qui demandèrent un délai et l'assemblée, fixée d'abord au 11, fut reportée au 14 par un second arrêt (18).

Elle eut lieu le 14 juin. Composée, comme les précédentes,

(17) Réquisitoire de Damours, le 10 juin, « aussi que l'on avait entendu de quelque discord entre le lieutenant général et les conseillers de ladite ville et aussi de quelque mention de brigues ». D'après ce qui se passa on peut supposer que la cause de ce désaccord était que le lieutenant favorisait la candidature du fils de Gosselin, à laquelle les conseillers étaient hostiles.

(18) La Cour avait mandé, le 10 juin, au matin, deux des conseillers échevins, Nicolas Dufour, sieur de Longuerue, et De la Roche, sieur de Vandrimare, pour assister au réquisitoire de Damours et au prononcé de l'arrêt. Cf. le rapport de Dufour aux Vingt-quatre le même jour et le texte de l'arrêt du Parlement, où l'on trouve le terme de *procureur syndic des manans et habitants*. A<sup>19</sup>, f<sup>o</sup>s 152-153. Un second arrêt, le 13 juin, rendu encore en présence des deux mêmes conseillers, du lieutenant général et de son substitut confirme le premier, mais remet l'assemblée au lendemain 14. A<sup>19</sup>, f<sup>o</sup> 153.



des députés du chapitre et des communautés, — il n'y a pas de nobles mentionnés cette fois, — des Vingt-quatre et d'un grand nombre de bourgeois, elle fut tenue, devant les commissaires du Parlement, assistés de Damours. Le lieutenant général du bailliage, qui présidait ordinairement ces assemblées, et les officiers du bailliage s'étaient abstenus de comparaître (18 *bis*).

Avant la séance générale dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, les commissaires du Parlement, le clergé et les Vingt-quatre se réunirent dans la petite salle du Conseil pour fixer le chiffre des députés que chaque quartier désignerait pour participer à l'élection du procureur avec le clergé et les Vingt-quatre (19). C'était abandonner le système de l'élection directe. Il fut décidé qu'il y aurait six députés par quartier et l'on rentra dans la grande salle qui était pleine d'une foule impatiente et bruyante. Le président, Vialar, prit la parole. Après s'être plaint du peu de diligence qu'on avait mis à pourvoir au remplacement de Gosselin « combien qu'il en est grand besoin et de grande conséquence », et justifié ainsi l'arrêt de la Cour, il exposa, dans les termes ordinaires, les qualités requises du procureur : « Qu'il soit homme de bien et de bonne conscience, qu'il soit facond et bien parlant, propre pour faire voyages en cour par devers le roy, qu'il soit diligent et entendu aux affaires, invitant toute la compagnie à y procéder en gens de bien et sans affection. »

(18 *bis*) Procès-verbal de l'assemblée, A<sup>10</sup>, f<sup>os</sup> 153-154. Nous n'avons pas le chiffre des assistants. Mais elle était certainement très nombreuse et fut très bruyante et mouvementée, comme nous le verrons.

(19) On y décida que les délégués du chapitre n'auraient qu'une voix, « attendu qu'ils ne parlent que pour un corps ». Naturellement, ils protestèrent et demandèrent une lettre de leur opposition, ce qui leur fut accordé.

Mais, quand Vialar invita les bourgeois à nommer six délégués par quartier, il y eut des protestations violentes. Les uns demandaient à voir les registres de la ville et réclamaient le maintien de l'élection directe; les autres voulaient vingt délégués, au lieu de six. On protestait aussi contre l'absence du lieutenant général du bailliage. Il y eut de tels cris et un tel tumulte que la séance fut suspendue et l'élection remise (20). On chargea les quarteniers de réunir séparément les bourgeois de leur quartier et de leur faire nommer douze députés et un nouvel arrêt, rendu le 15 juin, fixa l'élection au 18.

Ce jour-là, il y eut un conflit pour la présidence entre Vialar et le lieutenant général, Brévedent, et celui-ci se retira après un échange de mots assez vifs et il fallut encore renvoyer l'élection. Un quatrième arrêt intervint le 20 juin pour forcer le lieutenant général à comparaître sous peine de suspension de son office et c'est seulement le 21 juin que noble homme, Emery Bigot, avocat au Parlement et pensionnaire, fut élu à la pluralité (21).

Tout n'était pas terminé. Bigot n'accepta pas sa nomination. Il avait obtenu la survivance de la charge d'avocat général au Parlement, encore occupée, à cette date, par son

(20) Le 18 juin, Vialar avouait qu'on avait dû remettre la première assemblée, celle du 14 juin, à cause du « tumulte du peuple qui avait exclamé en telle sorte que l'on avait été contraint de désemparer ». Reg. A<sup>30</sup>, f<sup>o</sup> 155. Il ne faut pas oublier que Rouen traversait alors une des périodes les plus agitées de son histoire, que les mouvements populaires y étaient fréquents et parfois sanglants et que l'autorité du Parlement lui-même n'y était guère respectée.

(21) Arrêts du 15 et du 20 juin, f<sup>os</sup> 154-155. Assemblée du 21 juin, f<sup>o</sup> 156 r<sup>o</sup> et v<sup>o</sup>.

père, Laurent Bigot, et, dès le mois d'août 1552, il avait été reçu en cette qualité par la Cour. Il y avait, disait-il, incompatibilité entre les deux fonctions. La Cour le reconnut et un dernier arrêt, en date du 22 juin, — c'était le cinquième, — déchargea Bigot et ordonna de procéder à une nouvelle élection le samedi 25 (22).

Cette assemblée, toujours présidée par les commissaires du Parlement, ne se passa pas sans incidents. Le lieutenant général fit remarquer qu'il y avait de nombreuses absences, en particulier celle de presque tous les députés d'un quartier. Il souleva une chicane juridique sur le fait qu'un des commissaires avait été remplacé sans nouvelle ordonnance de la Cour. D'autre part, le fils de l'ancien procureur, Nicole Gosselin, celui qu'on appelait Nicolas Gosselin le jeune, déjà pourvu de la charge de procureur des États, protesta contre toute nouvelle élection parce que, le 18 juin, il avait eu le plus de voix après Bigot. Cette protestation fut vivement appuyée par le lieutenant général; mais on passa outre et, à la pluralité des voix, honorable homme Jacques Lhermitte, avocat et pensionnaire, fut élu procureur de la ville. Il accepta aussitôt, prêta serment et reçut sa commission.

Ainsi se termina, après de nombreuses péripéties qui durèrent quinze jours, cette élection, dont la principale consé-

(22) Arrêt du 22 juin, f<sup>o</sup>s 159-160. Cet arrêt rendu au Parlement, sur rapport des commissaires, est intéressant aussi pour les élections municipales « en laquelle élection le père et le fils, les frères, les oncles et neveux ne pourront élire l'un l'autre » et « aulx estats et charges dudit hotel commun auxquels on a accoutumé pourvoir sans désignation et détermination de temps, le père et le fils, les oncles et les neveux ne pourront à l'advenir être eslus pour tenir lesdits estats et charges en même temps avecque leurs parents desdits degrés ».

quence fut la séparation des fonctions de procureur de la ville et de procureur des Etats qui étaient réunies depuis plus d'un siècle, séparation qui ne fut pas sans quelque inconvénient pour la ville et pour le pays et sans quelque dommage pour le procureur lui-même. Les registres de la ville ne nous apprennent rien sur les causes de cette séparation. Il est probable que les bourgeois, en ne nommant pas Gosselin, avaient voulu empêcher l'office de procureur de devenir héréditaire. Nous ne savons pas non plus comment Gosselin devint procureur des Etats. Il ne l'était pas encore officiellement le 10 juin, puisque ce jour-là Damours déclarait au Parlement qu'il y avait deux états vacants, l'un, de procureur de la ville, l'autre, de procureur des Etats, tandis que le 25 juin, le registre de la ville donne déjà à Gosselin ce dernier titre. Comme entre ces deux dates, il n'y a pas eu de réunion d'Etats, il est vraisemblable qu'il a succédé à son père en vertu d'une promesse tacite de survivance (23).

Les deux dernières élections du XVI<sup>e</sup> siècle, celles de Jean Colombel, en 1587, et de Delaplace, en 1595, soulevèrent moins de difficultés. Cependant, l'élection de Colombel fut encore assez mouvementée.

(23) Il ne conserva du reste cette charge que fort peu de temps : il mourut en 1570 et dès le mois de novembre de cette année il était remplacé comme procureur des Etats par son frère Jean Gosselin, greffier de la ville depuis 1565 et qui cumula les deux charges jusqu'en 1582 : à cette date, son autre frère Arnoult Gosselin lui succéda comme greffier. Jean Gosselin resta procureur des Etats jusqu'en 1588. Il ne faut pas confondre, comme on l'a fait souvent, Nicolas Gosselin le jeune et Jean Gosselin. C'est Jean Gosselin qui acheta, le 13 octobre 1569, dans une vente de biens ecclésiastiques le fief de la Vacherie à Moulineaux, dont il prit le nom, et qui appartenait auparavant au prieuré de Grammont.

*Election de Colombel (25 mai 1587) (24).* — Lhermitte mourut au mois de mai 1587. L'assemblée électorale, formée des mêmes éléments que les précédentes, se réunit le lundi matin 25 mai sous la présidence du lieutenant du bailli, Jacques Cavalier. Il fut arrêté que, comme en 1569, chaque quartier nommerait douze bourgeois qui se joindraient aux députés du clergé et aux Vingt-quatre pour élire le procureur. Mais l'assemblée n'était pas suffisante. Elle fut renvoyée à l'après-midi après injonction aux quarteniers, centeniers, cinquanteniers et dizainiers de faire les semonces requises.

A la séance de l'après-midi, l'assistance était si nombreuse qu'elle remplissait la grande salle et débordait jusque dans la cour (25). Mais « le peuple » voulait élire directement le procureur et refusait de nommer des délégués. Au nom des juges consuls, dont l'institution était encore toute récente et qui n'avaient pu entrer dans la salle, le syndic des marchands s'opposa à ce que l'on prît les voix des assistants (26).

(24) Registre A<sup>20</sup>, f<sup>o</sup>s 323-329.

(25) A<sup>20</sup>, f<sup>o</sup> 326 : « Soit notté qu'à ladite assemblée il y avait un si grand nombre de personnes qu'il n'y a eu moïen de prendre leurs noms en particulier. » La presse était telle que les deux juges-consuls, comme on le verra plus loin, n'avaient pas pu pénétrer dans la salle et avaient été forcés de rester dans la cour.

(26) La juridiction consulaire qui comprenait un prier et deux consuls avait été créée par les lettres patentes d'Henri II de 1556; mais elles ne furent homologuées par le Parlement qu'en 1563, et c'est seulement au mois d'août de cette année qu'eut lieu la première élection du prier et des consuls. Cette création avait rencontré une vive opposition du Parlement, du bailliage et de la municipalité parce qu'elle diminuait leurs attributions judiciaires. Ce syndic était Guillaume Le Blanc; les deux consuls, Pierre Le Blanc et Jehan de Beauquemare. Il n'est pas question du prier, Nicolas Druel, « lesquels ont référé que

On le fit alors venir, avec les consuls, dans la salle du Conseil et ceux-ci déclarèrent que « le peuple » voulait que l'élection se fit directement, comme celle des prier et consuls, et qu'en conséquence, ils avaient chargé leur syndic de s'opposer à tout autre mode d'élection. Mais le syndic, invité à dire s'il persistait dans son opposition et à la signer, s'y refusa et l'on passa outre.

Les quartiers de Beauvoisine, Cauchoise et Martainville continuaient à ne pas vouloir nommer de députés; ils criaient « avec exclamations » le nom de Colombel. On réussit cependant à les calmer et à leur faire élire à chacun douze délégués, comme l'avait déjà fait Saint-Hilaire. Après quoi, les noms des élus furent proclamés, l'assemblée leur passa procuration et ils se réunirent avec les représentants du clergé et les Vingt-quatre dans la salle du Conseil pour procéder à l'élection du procureur.

Il y avait sept candidats, tous avocats en Cour, et parmi eux un Filleul et un Papillon, noms bien connus à Rouen à l'époque, un lieutenant particulier du vicomte, P. Le Prévost, et un conseiller à la vicomté, Jean des Essarts. Le président recommanda aux électeurs de choisir un procureur diligent, fidèle et homme de bien, comme ils le feraient s'il s'agissait de défendre leurs propres intérêts, et de procéder « en gens de bien, sans passion, brigues ou poursuite ». Puis ils prêtèrent serment et nommèrent « à la pluralité », honorable homme Jean Colombel, bourgeois de Rouen, celui-là même qui avait été réclamé par trois quartiers. A la différence de ses prédécesseurs, il n'était point pensionnaire

sur la clameur du peuple de vouloir donner leur voix particulièrement et faire comme en l'élection des prier et consuls ils avaient donné charge à leurdit syndic de le remontrer ».

de la ville. Comme il était absent, on attendit son acceptation pour lui délivrer sa commission et ses lettres de provision. Ayant accepté, il prêta serment devant les Vingt-quatre le 29 mai (27).

*Election de François Delaplace.* — Colombel ayant démissionné huit ans plus tard, une nouvelle élection eut lieu le 5 novembre 1595. Le temps des guerres civiles et de la Ligue était passé et les passions éteintes. Il ne vint cette fois que bien peu de bourgeois; le quartenier de Beauvoisine doutait même qu'il s'en trouvât douze de son quartier (28). La tradition était maintenant établie de faire l'élection à deux degrés; les assistants nommèrent, sans protester, quarante-huit d'entre eux pour procéder avec le Conseil et les gens d'église à l'élection proprement dite.

L'assemblée était présidée par le procureur général au Parlement, Georges De la Porte, qui exerçait la juridiction du bailliage pendant la vacance du siège. Mais le principal rôle, dans cette élection, revint au premier conseiller échevin

(27) Pour l'élection, cf. A<sup>20</sup>, f<sup>os</sup> 324-325; pour la commission « telle et semblable que à défunt M<sup>e</sup> Jacques Lhermitte », *ibid.*, f<sup>o</sup> 328. Colombel est qualifié de procureur et syndic : « A été par la plus grande et saine partie nommé et esleu à l'office de procureur et syndic desdits manans et habitans. » Pour le serment, *ibid.*, f<sup>o</sup> 329. Colombel appartenait à une famille dont plusieurs membres avaient déjà exercé des fonctions municipales. Un Romain Colombel avait été pensionnaire, et un autre était encore quartenier.

(28) Sur cette élection, voir Registre A<sup>21</sup>, f<sup>os</sup> 144-146. Vincent Danten, quartenier de Beauvoisine, réfère qu'il y a si peu de gens de son quartier qu'ils en fourniraient à peine jusqu'à douze personnes. On l'invite à en faire nommer au plus près de douze. Mais, en fait, Beauvoisine eut ses douze députés comme les autres quartiers.

Bigot d'Esteville (29). Il exigea d'abord que les procureurs des communautés religieuses excipassent de leur commission et il fit exclure ceux qui n'en avaient pas de régulière. Puis les parents des candidats durent se retirer : ils comprenaient deux conseillers échevins en exercice, un ancien conseiller, un quartierier et deux bourgeois. Mais surtout Bigot rappela que ses collègues et lui tenaient du roi le droit de constituer un ou plusieurs procureurs « qui auraient tels pouvoirs que donner leur voudraient ». Si leurs prédécesseurs avaient appelé « la communauté » à cette nomination, c'était pour donner plus d'autorité à l'élu. Mais ils n'avaient pu renoncer au droit qu'ils tenaient du roi et ils ne pensaient pas que les procureurs « sous les termes généraux de leur commission en abusassent à la diminution de l'honneur qu'ils devaient à ceux du bureau ». Il proposait donc une nouvelle formule de commission, claire, — et surtout limitative, — qui ne laissait au procureur qu'un rôle strictement judiciaire et le soumettait en tout, même pour le choix de ses substituts, à l'autorité des échevins.

Il y avait trois candidats : François Delaplace, François Viger, Jacques Colombel, avocats en la Cour. Ce dernier était le fils du procureur sortant, qui était venu lui-même au Conseil pour remettre « purement » sa charge et recommander son fils « auquel il assistera de tout son pouvoir ». Mais les électeurs ne se laissèrent pas influencer ; et ce fut François Delaplace qui, « par la plus grande et saine partie », fut élu procureur-syndic de la ville. Il prêta serment le 7 no-

(29) Bigot d'Esteville, nommé, le 4 janvier 1595, premier conseiller ancien en remplacement de Trancart, décédé. Il ne faut pas le confondre avec un autre Bigot, Marc-Antoine, quartierier le 4 juillet 1593, conseiller moderne le 4 juillet 1596.



vembre devant Delaporte et les échevins. Sa commission est rédigée dans les mêmes termes que les deux précédentes; mais elle reproduit textuellement l'amendement proposé par Bigot. Elle est datée du 6 novembre et signée de Delaporte et du greffier Gosselin.

### III. — FONCTIONS ET RÔLE DU PROCUREUR

La commission, délivrée au procureur après sa nomination, comprend un procès-verbal sommaire de l'élection et un mandat général. Nous n'avons, pour la période qui nous occupe, qu'une commission détaillée, et par cela même très intéressante, celle de Nicolas Gosselin en 1529 (30). Elle distingue le rôle judiciaire, le rôle financier et le rôle politique du procureur.

Sur le rôle judiciaire, elle est très complète. On y trouve d'abord la formule même du mandat. Il est « procureur général et messenger spécial » pour toutes les causes et affaires en demandant et défendant contre toutes personnes et de tous états. Il a le pouvoir de comparaître à Rouen et au dehors et devant tous juges, de faire, au nom de la ville, clameurs, pétitions et requêtes, de produire témoins, actes et écrits, de reprocher ceux de la partie adverse, de demander vues et estimations de biens, de requérir dépens sous serment, de faire appel de sentences, de prêter tous serments requis en justice et en droit, de composer et compromettre.

*Au point de vue financier*, il a le pouvoir de poursuivre le paiement des rentes, aides et profits de la ville. *Au point*

(30) Registre A<sup>13</sup>, f<sup>o</sup> 79-81.

*de vue politique*, il doit garder ses droits, franchises, privilèges et libertés (31).

Cet acte lui donne aussi le droit de nommer un ou plusieurs substituts qui auront tel pouvoir qu'il lui plaira leur donner avec le droit de les révoquer et il se termine par la promesse des bourgeois d'accepter tous les engagements qu'il prendra pour ou contre eux et, en particulier, celui de payer le juge ou les juges.

Nous allons reprendre le rôle du procureur au triple point de vue judiciaire, financier, politique.

*Rôle judiciaire.* — Nous n'insisterons pas sur le rôle judiciaire; la commission est assez explicite. Il y a cependant deux observations à faire. La première, c'est que le procureur, étant très souvent absent pour les affaires de la ville, est forcé de déléguer ses pouvoirs à des substituts qu'il nomme et qui ne dépendent que de lui, mais qui sont appointés, très maigrement du reste, par la ville.

Il ne faut pas confondre ces substituts, dont la nomination est prévue dans le texte de la commission de Gosselin et qui n'ont que des attributions judiciaires, avec le substitut général ou, plus exactement, l'adjoint ou le coadjuteur, selon le mot d'Arthur Fillon, que la ville l'autorise à prendre quand il a trop à faire ou quand il est fatigué et malade, comme il arriva pour Heuzé et Le Gouppil. Ce cas n'est pas prévu

(31) Il doit donc bien connaître les archives et veiller à leur conservation. Le 29 avril 1534, Gosselin, étant à Paris pour le privilège du ban et arrière-ban, demandait les originaux des chartes des privilèges de la ville et indiquait, dans sa lettre, où les trouver. Le 2 février 1553, il était chargé de communiquer aux pensionnaires les lettres et chartes concernant la droiture des quais.

dans sa commission et c'est pour cela qu'il doit en référer, au préalable, au Conseil des Vingt-quatre.

La seconde observation, c'est qu'avant d'engager un procès, il est de règle qu'il consulte les avocats pensionnaires, qu'il leur remette le soin de le plaider et qu'il répartisse les causes entre eux.

Le 2 février 1572, le procureur, Lhermitte, était invité par les Vingt-quatre à « faire le devoir de sa charge de prendre conseil sur tous les procès des avocats et pensionnaires et les faire plaider et suivre en tout leur conseil ».

Parmi ces procès, les uns sont engagés directement par le procureur au nom de la ville, d'autres par adjonction à des particuliers ou à des corporations. La demande d'adjonction, généralement introduite et appuyée par le procureur, est discutée et votée au Conseil de Ville. Voici quelques exemples d'adjonction : le 7 février 1515, adjonction aux marchands qui ont réclamé contre l'établissement d'une taxe sur les vins vendus pendant la foire; le 7 janvier 1517, adjonction à un procès soutenu par des Rouennais contre le voiturier de la voiture d'Elbeuf et les officiers du seigneur qui voulaient lever des droits sur les provisions et marchandises chargées pour Rouen sur le territoire du roi au-dessus d'Elbeuf; le 25 juillet 1523, adjonction au procès soutenu par les fermiers de la Vicomté de l'Eau contre le chapitre qui réclamait le paiement en nature de la *modiacion*; on appelait ainsi la redevance d'un tonneau de vin sur dix-neuf qui avait été donnée au Chapitre par Richard Cœur de Lion, mais dont les bourgeois de Rouen étaient exempts en vertu d'une charte de Philippe le Bel de 1304; le même jour, 25 juillet 1523, adjonction aux paroisses riveraines des forêts de Roumare et de Rouvray; ces paroisses étaient de la banlieue de la

ville et s'opposaient à ce que le roi fieffât des terrains sur lesquels elles avaient des droits de coutume.

L'adjonction n'était pas toujours accordée. On la refuse, le 10 juillet 1515, sur l'avis des pensionnaires, aux boujonneurs de la draperie qui l'avaient demandée contre un nouvel office de visiteur de laines. Le Conseil de ville ne voulait pas indisposer le nouveau roi; et les laines, en particulier celles qui étaient importées d'Espagne, étaient fort sales et avaient grand besoin d'être visitées.

On la refuse encore le 15 juillet 1517, et cette fois, malgré le procureur, à un ancien conseiller-échevin, Guillaume Toustain, sieur de Frontebosc; il plaidait contre le vicomte de l'eau qui voulait le forcer à payer pour le vin de son cru apporté en ville. Les conseillers et les pensionnaires s'étaient prononcés contre l'adjonction.

Elle a parfois un but intéressé. Le 8 mars 1553, le Conseil décidait que, « pour éviter aux collusions et intelligences qui se pourraient à l'advenir pratiquer, au préjudice de la ville, entre les fermiers d'icelle et autres parties litigantes, le procureur pourra, ès cas d'équité et justice, sous l'autorité des conseillers et par l'avis des pensionnaires, prêter son nom auxdits fermiers ».

*Rôle financier.* — A ce point de vue, le procureur a surtout un rôle de surveillance. Il doit veiller à ce que les fieffataires et locataires de la ville, les fermiers des aides et octrois observent les clauses de leurs contrats et engager des poursuites contre les débiteurs en retard ou de mauvaise foi. Le procureur figure toujours, avec les conseillers et les quar-taniers, dans la procuration, passée par les bourgeois, pour constituer des rentes sur la ville. Ces *ventes de rente*, comme on disait alors, furent de plus en plus nombreuses et impor-

tantes à partir de 1521. C'est par ce moyen que les bourgeois, qui ne payaient pas la taille et qui étaient très hostiles à toute cotisation sur les maisons et les fortunes, se procurèrent une grande partie de l'argent que le roi leur demandait pour la levée et l'entretien des troupes. Le taux de ces rentes s'élevait à 10 0/0, rarement à 9 ou 8 0/0. Quant au remboursement, il était assuré, dans un délai plus ou moins long, par des aides ou des octrois accordés par le roi.

La présence du procureur est obligatoire, au moins à partir de 1551, à la reddition des comptes du domaine qui doit avoir lieu à l'Hôtel de ville, dans la grande salle, à huis ouverts, devant les commissaires du Parlement, les officiers du bailliage, les conseillers échevins en exercice, les anciens conseillers qui avaient exercé à l'époque de ces comptes et les auditeurs des comptes. A partir de 1579, il doit lui-même donner, tous les samedis, l'état des deniers déboursés pour les procès de la ville.

*Rôle politique.* — Son rôle administratif et politique nous retiendra davantage. Ce rôle s'exerce soit à Rouen, au Conseil de ville, soit auprès du roi et des personnages qui sont, par intérêt ou tradition, les protecteurs de la ville, le sénéchal de Brézé, dans la première partie du règne de François I<sup>er</sup>, Montmorency et Diane de Poitiers sous Henri II.

*Rôle du procureur à Rouen.* — Le procureur fait partie du Conseil des Vingt-quatre, et il a le droit d'assister à toutes les assemblées municipales. Il en est même où sa présence est obligatoire, par exemple, lorsqu'il s'agit de nommer les députés de la ville aux Etats de Normandie, et il fait toujours partie de cette députation jusqu'en 1569, tant qu'il reste à la fois procureur de la ville et des Etats. Aux Vingt-quatre, il

siège immédiatement après les conseillers en exercice ou *modernes* et les anciens conseillers, avant les pensionnaires. Il a voix délibérative et il peut opiner avant ceux-ci (32), bien que ce droit lui soit contesté et qu'il n'en use pas toujours. Dans les cérémonies, joyeuses entrées ou processions, il marche après les conseillers et il est vêtu comme eux.

Mais, à partir de 1562, pour un motif qui nous échappe, il perd quelques-unes de ses prérogatives. Le registre des délibérations ne le nomme plus qu'après les pensionnaires et, le 29 septembre 1587, un arrêté des Vingt-quatre fait passer les pensionnaires avant lui dans les cérémonies. Il ne vient qu'avant les quarteniers, le receveur, le greffier et le maître des ouvrages qui ferme le corps municipal.

*Rôle du procureur aux assemblées municipales.* — A Rouen, le procureur est, du reste, à cause de ses absences fréquentes, moins assidu que les pensionnaires aux assemblées de la ville et son rôle y paraît plus effacé. Dans les dernières années du règne de François I<sup>er</sup> et sous celui d'Henri II, on ne relève que très rarement le nom de Gosselin sur le registre des délibérations. Mais après le siège et la prise de Rouen, le 26 octobre 1562, nous le voyons assister très régulièrement aux assemblées qui furent nombreuses et importantes en novembre et décembre 1562 et dans les premiers mois de l'année suivante. Il n'intervient pas personnellement, ou, du moins, le registre ne mentionne pas son intervention dans ces

(32) Contestation entre le procureur et le pensionnaire Vasselin le 29 juillet 1553. Vasselin prétendait que le procureur ne devait pas siéger au Bureau ni opiner avant les pensionnaires. A<sup>16</sup>, f<sup>o</sup> 294. Le 9 août suivant, c'était le lieutenant général du vicomte, Guil. Druel, qui protestait contre les prétentions du procureur d'opiner avant lui. A<sup>16</sup>, f<sup>o</sup> 301.

délibérations, presque toutes relatives à la défense de la ville et aux mesures à prendre contre les protestants. Il était déjà âgé et son fils aîné, Nicolas Gosselin le jeune, le remplaçait dans les voyages faits pour la ville. En avril 1564, « à cause de grans et urgens affaires et de son antiquité », on nomma un *solliciteur des affaires*, expérimenté et catholique, pour être à la suite de la Cour, et on l'invita à lui passer procuration.

De même, en 1585 et 1586, nous voyons son successeur, Jacques Lhermitte, dans les dernières années de sa charge, vieux et malade, et qui, pour cette raison, était remplacé lui aussi, à Paris, par un solliciteur des causes de la ville, assister à presque toutes les séances du Conseil, même à celles où il est question, malgré ses protestations, de lui demander sa démission.

Quand le procureur est à Rouen, il y a certains actes qui lui incombent. C'est lui qui, dans les cas graves, doit seconder en personne l'Archevêque et le Chapitre. C'est ainsi que, le 10 novembre 1525, pendant la captivité de François I<sup>er</sup>, Le Gouppil est chargé de les convoquer à l'assemblée qui aura à ratifier, au nom de la ville, le traité de paix avec Henri VIII, connu sous le nom de traité de More : Rouen était une des villes garantes du traité. Il en était de même, du reste, des Etats de Normandie.

C'est le procureur de la ville qui, de sa seule autorité ou de concert avec le procureur du roi au bailliage, requiert contre les défaillants des amendes ou la privation des *gracieusetés* de la ville (33). Il fait remettre les assemblées insuf-

(33) 6 janvier 1523, 26 août 1534, 1<sup>er</sup> avril 1537, où il requiert une amende contre les quarteniers et les députés des quartiers défaillants, 7 août 1542, 24 avril 1543.

fisantes. On le voit, le 4 juillet 1532, faire appel au Parlement du refus des conseillers échevins d'accepter leur élection et, le 17 juillet, requérir que Le Lieur, élu premier conseiller et qui avait vivement protesté contre sa nomination, prête le serment habituel. Le 31 octobre 1565, Emery Bigot, avocat pensionnaire, et Nicolas Dufour, sieur de Longuerue, ancien conseiller, ayant refusé de faire le voyage de Blois, sont assignés à la requête de Gosselin pour dire les motifs de leur refus.

D'autre part, il fait respecter les droits et privilèges des conseillers et des autres membres des Vingt-quatre, et en particulier leur droit de préséance aux assemblées municipales et dans les cérémonies. Il défend ce droit, en 1520, contre le titulaire de l'office royal de contrôleur des aides, que la ville n'a pas reconnu et qui n'en prétend pas moins siéger au-dessus des anciens conseillers; en 1522 (31 mai), contre l'avocat général Caradas qui, contrairement à tous les précédents, prétendait à la présidence en l'absence du lieutenant du bailli, alors qu'elle revenait au premier conseiller ancien, Robert Deschamps. Le 5 décembre 1527, Le Gouppil s'opposait à la demande de l'avocat général, Bigot, qui voulait, en vertu de lettres royales, être admis au Conseil des Vingt-quatre, au même titre que l'avocat du roi au bailliage. Le 3 février 1535, il s'opposait à l'entérinement d'une lettre du roi qui faisait passer la Cour des Aides avant le corps municipal à la procession ordonnée pour le lendemain en expiation *des placards* contre la messe, qui avaient été affichés à Rouen comme à Paris. On sait l'importance de *l'affaire des placards* dans l'histoire de la Réforme en France.

Ce n'est pas seulement dans les questions de préséance qu'il intervient : Le 3 mars 1543, Nicole Gosselin s'opposait à



une requête de l'ancien contrôleur des Aides, Morelon, devenu procureur général au Parlement, et très mal disposé pour la ville. Morelon, dans une affaire insignifiante, — il s'agissait de l'heure à laquelle les poulaillers et rôtisseurs auraient le droit d'acheter au marché, — prétendait exiger le serment des Vingt-quatre, ce qui ne s'était jamais fait jusque-là. Quelques mois plus tard, le 20 août, le même Gosselin était chargé par les Vingt-quatre et les délégués des quartiers de prendre la défense des conseillers contre le procureur général de la Cour des Aides. Celui-ci avait obtenu des lettres patentes pour faire remettre à deux conseillers de cette Cour le tableau des cotisations faites sur les bourgeois pour le paiement d'un subside de 96.000 livres et qui chargeaient ces mêmes conseillers de cotiser les échevins et les officiers de la ville. Le Lieur, au nom de ses collègues, protesta contre cette mesure qu'il regardait comme injurieuse et fit décider l'intervention du procureur (34).

Le procureur est, presque toujours aussi, associé aux démarches des conseillers, qu'il s'agisse d'aller porter les présents de la ville au roi ou à quelque grand personnage, et c'est lui parfois qui fait la harangue ; qu'il s'agisse, et cela est plus intéressant, de protester contre une innovation qui paraît contraire aux droits de la ville. C'est ainsi que, le 2 août 1563, deux conseillers, un quartenier et le procureur se transportent aux Cordeliers où doit avoir lieu l'élection des prieur et consuls des marchands pour déclarer que ce qui

(34) Assemblée des Vingt-quatre et des trente-deux délégués des quartiers. A<sup>15</sup>, f<sup>o</sup>s 147-148 : « M. de Bresmetot [Le Lieur] a dit que le procureur de la ville se doibt charger pour eux ; car ce qu'ils ont fait a été comme simples exécuteurs des délibérations de la communauté et qu'ils n'ont point malversé. »

se ferait à la dite nomination ne saurait préjudicier à la ville (34 bis).

*Missions et députations.* — Mais de toutes les obligations du procureur, la plus lourde, sans doute, était d'aller très souvent auprès du roi pour défendre les intérêts de ses concitoyens. Il fait partie de presque toutes les députations qui comprennent généralement, avec lui, un membre du bailliage ou du chapitre, un ou deux conseillers et un pensionnaire. Il n'y a pas d'année où il ne fasse plusieurs voyages en cour et, comme la cour de François I<sup>er</sup> et de Henri II est une cour nomade et que le roi lui-même est souvent à la chasse où à la guerre, les déplacements du procureur sont longs, coûteux et fatigants. De plus, il arrive fréquemment que, lorsque les autres députés sont déjà rentrés, le procureur reste après eux pour attendre l'expédition des lettres royales ou pour suivre quelque procès de la ville au Conseil du roi ou à la Chambre des Comptes. Certaines années, il est absent de Rouen pendant des mois entiers (35). Le 4 juillet 1523, Le Gouppil se plaignait d'avoir été deux ou trois mois en

(34 bis) L'institution des juges consuls en 1556 s'était heurtée à l'opposition du Parlement, du bailliage et de la ville, qui se prétendaient lésés dans leurs attributions judiciaires et qui avaient réussi, jusqu'en 1563, à en retarder le fonctionnement.

(35) C'est le motif que Le Gouppil invoquait dès 1523 pour être déchargé : « Il lui est impossible de fournir et subvenir à lui seul à ce à quoy chacun jour l'en prétendait dire être tenu et subject. Il est prêt à entendre et vacquer ès procès et affaires dépendant de la justice et non pas de la négociation et autres choses politiques de ladite ville dont il n'entend plus se mêler.... » Il a séjourné en cour jusqu'à deux et trois mois et il s'est déjà plaint plusieurs fois qu'à cause de cela les procès de la ville dépendant de sa charge ne sont conduits comme il appartenait. A<sup>12</sup>, f<sup>o</sup> 189, 4 juillet 1523.

cour, ce qui l'empêchait de bien conduire les procès de la ville. En 1534, Gosselin est resté à Paris une partie du mois d'avril et presque tout le mois de mai pour obtenir la confirmation du privilège de ban et d'arrière-ban en faveur des bourgeois tenant fiefs nobles. Le 6 juin seulement, la députation dont il faisait partie était de retour à Rouen et rendait compte du succès de ses démarches (35 bis).

En 1550, l'année de la joyeuse entrée d'Henri II à Rouen qui donna lieu à de somptueuses réjouissances, peu en rapport avec la situation financière de la ville et la misère trop réelle d'une partie des habitants, Nicole Gosselin est à Paris en janvier, comme procureur de la ville et des Etats, pour le ressort du duché d'Alençon, que le Parlement de Paris, à la mort de Marguerite, sœur de François I<sup>er</sup>, prétendait garder contre les droits de la Normandie (36). Il y retourne en mars pour tâcher d'épargner à la ville une nouvelle levée de deniers pour le recouvrement de Boulogne. Il y est de nouveau en mai pour le ressort d'Alençon et, le 3 juin, les Vingt-quatre

(35 bis) A<sup>13</sup>, f<sup>o</sup>s 219-238. Le roi ne voulait confirmer leurs privilèges qu'à condition de faire leurs montres devant le bailli « en telz habits de guerre qu'ilz sont tenuz selon la velleur de leurs fiefs qu'ilz bailleront par déclaracion ». Mais montres et déclarations déplaisaient fort aux bourgeois. Le registre nous a conservé la correspondance échangée entre les conseillers et leurs députés à Paris. C'est un fait très rare et qu'il nous paraît intéressant de signaler.

(36) Cf. A<sup>16</sup>, f<sup>o</sup>s 66 et suiv. Le 10 janvier il avait été conclu qu'il irait de la part de la ville sous le nom de procureur des Etats; et l'on rappelait que le même cas s'était présenté, en 1523, à la mort du duc d'Alençon, premier mari de Marguerite. Le procureur retourna à Paris pour cette affaire au mois de juin. Il y est encore en septembre pour la nomination par les villes des officiers des monnaies, et on lui écrit de l'informer de ce qui a été fait dans les autres villes. A<sup>16</sup>, f<sup>o</sup> 108.

lui accordaient une dispense — nous dirions un congé — pour lui permettre de poursuivre cette affaire de concert avec l'avocat général, Laurent Bigot.

Nous voyons, dans cette question, Gosselin agir en sa double qualité de procureur de la ville et de procureur des Etats. Le cas se présentait fréquemment. Quelquefois, cependant, il n'y avait pas d'accord entre les intérêts de la ville et ceux du pays et il semblait bien alors qu'il y eût quelque incompatibilité entre les deux fonctions.

Le 21 février 1526, à la suite d'une saisie de blé, destiné à l'exportation, sur un navire du port, le Conseil de ville demanda le maintien de la saisie et la punition du marchand. Le procureur ne fit pas d'objection. Mais un pensionnaire, Jean Deschamps, observa que le procureur des Etats aurait pu considérer l'affaire autrement et invoquer la nécessité pour le peuple des campagnes de trouver l'argent nécessaire au paiement de la taille.

Les occasions de conflit entre les deux fonctions étaient, sans doute, assez rares. En voici cependant quelques exemples. Le plus intéressant est celui des francs fiefs et nouveaux acquêts. Ce fut, comme l'a si bien montré M. Prentout dans son *Histoire des Etats de Normandie*, la grande affaire des premières années du règne de François I<sup>er</sup>. J'ai exposé moi-même, dans une communication sur les *Avocats Pensionnaires*, à la Semaine de Droit de 1926, comment la ville, après avoir uni d'abord sa cause à celle du pays, l'en avait brusquement séparée, le 8 février 1519, en invoquant le privilège spécial qu'elle tenait de Louis XI et qui fut reconnu bon par les commissaires royaux, trop heureux de diviser leurs adversaires.

Malgré les instances d'Arthur Fillon, la ville refusa, dès lors, de s'associer aux démarches et à l'offre de contribution

spéciale faites par les délégués des Etats pour en finir avec cette affaire. Le procureur, Heuzé, volontairement ou non, n'assistait point à cette délibération. Mais un pensionnaire, Le Gouppil, qui sera son successeur, s'était, dans une séance précédente, le 24 janvier, prononcé pour l'union avec le pays : « Il faut se mettre avec le pays », contrairement à l'opinion de son collègue, Bauquemare, qui combattait vivement cette union qu'il jugeait contraire aux intérêts de la ville.

Quelques mois auparavant, le 7 juillet 1518, on avait eu recours à un procédé fort subtil pour concilier les deux procurations. Un certain Alonce de Courseulles, sieur de L'Isle, près Anet, prétendait lever un droit — le registre dit un tribut — sur le vin qui passait l'Eure pour venir à Rouen. Les Vingt-quatre voulaient évoquer l'affaire au Grand Conseil. Mais le procureur s'y refusait : « Ce serait contraire à lui-même », disait-il, parce que, comme procureur des Etats, c'était son devoir de combattre toute évocation d'affaire normande à Paris. Les pensionnaires l'appuyaient. On conclut que l'évocation serait demandée par le procureur du roi et que le procureur de la ville se joindrait à lui sur le principal.

En fait, les intérêts de la ville et du pays se confondaient souvent, comme dans l'affaire du ressort d'Alençon, en 1525 et en 1550, et où le procureur intervint, chaque fois, au nom de la ville et du pays (37). Rouen, comme « ville

(37) Cf. A<sup>12</sup>, f<sup>o</sup> 369 ; A<sup>10</sup>, f<sup>o</sup>s 66 et suiv. L'affaire devait revenir en 1570. Le 15 novembre, le Parlement mandait Gosselin, procureur des Etats, et Lhermitte, procureur de la ville, pour obtenir l'intervention de la ville et des Etats contre les vice-baillis, les évocations et la création de l'Echiquier d'Alençon.

principale et chief de la province », selon le mot du lieutenant Langlois en 1535, prend parfois l'initiative d'une démarche du procureur auprès du Parlement ou du Conseil du roi pour retarder ou prévenir l'application d'une mesure qui lui paraît contraire aux intérêts de la Normandie, par exemple, en juillet 1519, auprès du Parlement, pour s'opposer à la création des assesseurs de bailliage et donner le temps de prévenir les bailliages normands (38) ; en 1522, lors d'une levée de francs-archers, pour empêcher les élus d'exiger des paroisses plus que le roi n'avait demandé (39).

D'autres fois, c'est Rouen qui, par l'intermédiaire du procureur, demande l'appui du pays dans des affaires qui l'intéressent spécialement comme celle de l'évocation au Grand Conseil, en 1522, des marchands espagnols naturalisés à Rouen, pour y produire le montant de leurs créances et faire connaître leurs débiteurs (40).

Les fonctions du procureur, ses voyages et ses démarches n'étaient pas sans lui faire courir quelques risques pour ses biens ou sa personne. En février 1493, le procureur Robert Alorge avait été arrêté à Paris, par ordre du Parlement, pour avoir requis, aux assises de Pont-de-l'Arche, la saisie des biens des membres de cette Cour (41). Le 24 février 1532, le procureur Gosselin et le greffier Petit étaient cités au Grand Conseil à la requête du procureur du roi pour avoir empêché

(38) Le 11 juillet 1519, le procureur est chargé par la ville de demander au Parlement de ne pas entériner les lettres royales de cette création. A<sup>11</sup>, f<sup>o</sup> 229.

(39) Le 31 mai 1522, il est renvoyé demander aux généraux des Aides leur intention auprès des élus. A<sup>12</sup>, f<sup>o</sup> 108.

(40) Cf. A<sup>12</sup>, f<sup>o</sup> 44, 7 mars 1522.

(41) Sur l'affaire Alorge, cf. PRENTOUT, et sur la seconde affaire, Reg. A<sup>13</sup>, f<sup>o</sup> 166.

un huissier de cette Cour d'exécuter une lettre d'évocation de l'affaire du contrôleur Morelon. Le 25 août 1536, Le Gouppil, ancien procureur, voyait un huissier du même Conseil pratiquer une saisie sur ses biens pour le paiement d'une amende de 4.000 livres et de 4.000 livres de dommages-intérêts, auxquels avaient été condamnés les gens des trois Etats du pays et leur procureur. Le Conseil de ville, prévenu par Gosselin, le chargea de prendre la défense de son prédécesseur (42). En 1600 encore, le procureur Delaplace était menacé d'être rendu responsable d'une somme de 1.300 écus que Catherine de Navarre, la sœur d'Henri IV, réclamait à la ville.

Il nous reste maintenant à nous demander, en terminant, quelle a été au XVI<sup>e</sup> siècle l'influence du procureur dans l'administration de la ville. Cette influence, nous semble-t-il, a tenu autant à sa personne qu'à ses fonctions. Heuzé, Le Gouppil, Gosselin qui étaient, à la fois, procureurs de la ville et des Etats, avaient une grande autorité et leur avis était presque toujours suivi. Par leur connaissance du droit et leur pratique des tribunaux, ils ont évité à la ville des conflits dangereux avec les représentants de l'autorité royale.

En voici un exemple. En 1544, les bourgeois avaient nommé un conseiller au Parlement, Robert de Croismare,

(42) A<sup>14</sup>, f<sup>o</sup> 32. L'arrêt, donné à l'instance d'un nommé Le Gaigneur, constituait une violation flagrante des privilèges du pays. Gosselin devait demander au roi de les faire respecter. Le Parlement avait envoyé de son côté le premier président et l'avocat Bigot. A la suite de la délibération des Vingt-quatre est insérée une lettre, sans date, d'un pensionnaire, Le Tellier, lui aussi ajourné au Grand Conseil à la requête du vicomte de Gisors, « le tout contre droit, raison et les libertez et privilèges de ce pays de Normandie ».

et un chanoine, Parmentier, l'un trésorier des pauvres, l'autre, coadjuteur. Mais le Parlement les en déchargea et ordonna de procéder à une nouvelle élection qu'il fixa au 12 janvier 1545. La municipalité fut très mécontente de cet arrêté qui créait un nouveau privilège en faveur du Parlement et du chapitre. Gosselin, lui-même, ne croyait pas l'arrêt fondé en droit. Il conseilla cependant de s'y soumettre parce que « ce n'était pas sentence de juges inférieurs » et qu'on ne pouvait en appeler. Mais il protesta, au nom de la communauté, que la nouvelle nomination ne préjudicierait aux délibérations précédentes et au droit de recours qu'il entendait se réserver auprès du roi.

Il savait, du reste, se montrer ferme à l'occasion. Deux mois plus tard, le 10 mars 1545, il s'opposait à ce qu'on promît au roi une somme de 64.000 livres qu'il voulait imposer à la ville, après tant d'autres, parce que, cette fois, il lui paraissait impossible de la lever. Son avis fut appuyé par les pensionnaires et l'emporta. Le roi en fut très mécontent. Le 20 mai, il menaçait de faire emprisonner les conseillers échevins qu'il accusait de négligence et de dissimulation (43).

Les derniers procureurs du XVI<sup>e</sup> siècle, Lhermitte, Colombel, Delaplace, paraissent avoir eu un rôle plus effacé. Les circonstances n'étaient plus les mêmes. Les fonctions de procureur de la ville — le terme de procureur-syndic va bientôt remplacer celui de procureur général — ont été définitivement séparées, en 1569, de celles de procureur des Etats, ce qui n'est pas sans avoir diminué leur importance

(43) Ils le seront effectivement deux ans plus tard, en février 1547, et plusieurs fois encore sous le règne de Henri II, pour un motif analogue.



et leur prestige. Les guerres de religion et leurs conséquences pour la ville, les deux sièges de 1562 et de 1592, dans l'intervalle, les mouvements violents et parfois sanglants d'une population aigrie par la misère, poussée par d'obscurs meneurs et agitée, de bonne heure, par toutes les passions de la Ligue, influent fâcheusement sur la marche régulière et tranquille des affaires municipales. Le rôle du procureur s'efface devant celui des chefs populaires, soit qu'ils fassent partie de la municipalité, soit qu'ils exercent un pouvoir occulte, mais qui n'en est pas moins réel et redoutable.

Lhermitte a beau se cramponner à sa charge dans les dernières années de sa vie, en 1585 et 1586, il a perdu toute influence au Conseil de ville qui l'a déjà remplacé pour les députations et les affaires à traiter à Paris. Colombel, qui n'avait point sollicité la charge de procureur et qui l'occupe pendant huit ans seulement, de 1587 à 1595, à l'époque de la Ligue et du second siège de Rouen, n'y éprouva que des dégoûts. Nous le voyons, à partir de 1592, offrir sa démission tous les six mois, et il faut, chaque fois, qu'un arrêt du Parlement le proroge, pour six autres mois, dans ses fonctions.

Quand il s'agit de nommer son successeur, en 1595, le conseiller Bigot d'Esteville fit, comme nous l'avons vu, des réserves expresses sur le mode d'élection et il revendiqua hautement le droit pour les échevins de nommer seuls le procureur. Il fit modifier la commission du nouvel élu, « de peur, disait-il, que les procureurs, dans ses termes généraux, n'en abusassent à la diminution de l'honneur qu'ils devoient à ceux du Bureau ».

Treize ans plus tard, le 19 juillet 1608, Delaplace ayant refusé de quitter le Bureau pour laisser les conseillers déli-

bérer en particulier, ceux-ci le firent mettre à la porte par les gens de l'Hôtel de ville et le destituèrent avec l'approbation des Vingt-quatre. Il ne fut rétabli dans ses fonctions qu'après avoir reconnu sa faute et fait des excuses. Et, à cette occasion, le Parlement et le Conseil du roi affirmèrent formellement le droit qu'avaient les échevins d'instituer et de destituer le procureur.

# PÉTRARQUE

Par M. BRISSET

---

MES CHERS CONFRÈRES,

J'E ne saurais assez vous dire combien je suis heureux et reconnaissant de l'honneur que vous m'avez fait en m'admettant dans cette Compagnie hors de pair qu'est l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

Vous faites ainsi de moi, né au pays des vieux troubadours limousins, un Normand d'adoption. J'en suis d'autant plus fier que je suis devenu depuis longtemps un ami fervent de cette Normandie si riche à tous les points de vue et dont j'ai pu apprécier tout particulièrement la valeur littéraire ; de cette Normandie dont l'âme un peu mystérieuse ne se donne pas aisément et dont il faut mériter l'affection.

Je me rends compte, d'ailleurs, que c'est Pétrarque que vous fêtez en moi, aussi est-ce de lui que je vais vous entretenir.

Conduit par une question de famille à étudier, à approfondir et à traduire l'œuvre italienne de ce poète qui fut, en même temps qu'un sublime chantre d'amour, un magnifique érudit, j'ai pu parvenir à en faire les seules traductions qu'ait couronnées l'Académie française.

Mais, de plus, au cours de mes recherches, j'ai eu la bonne fortune de constater que ce sont des ouvrages d'inspiration normande qu'on trouve à l'origine des œuvres poétiques dont s'inspira Pétrarque.

Dès sa jeunesse, en effet, il se livra à une étude approfondie des travaux non seulement des grands écrivains latins, mais aussi des premiers poètes qui, depuis deux siècles, avaient créé des rythmes nouveaux dans des langues encore imparfaites. Parmi eux, en dehors de nos vieux troubadours, il faut citer les poètes siciliens.

Or, quels étaient-ils ?

Notre éminent Président nous l'apprend dans un de ces articles où il met si agréablement son profond savoir à notre disposition et qui a pour titre : *Réminiscences normandes dans un Palais palermitain du XIV<sup>e</sup> siècle*.

Nous y lisons, en effet, que la civilisation normande en Sicile ne disparut pas tout entière en 1193, lorsque, massacrée par l'empereur bourreau Henri VI, la famille régnante des Hauteville vit périr son dernier représentant mâle, le petit Guillaume III.

Le fils de Henri VI, en effet, Frédéric II — 1194 à 1250 — fut élevé par sa mère « à la normande » dans ce palais de Palerme où avait brillé la féconde dynastie des Hauteville. Or, non seulement il était poète lui-même, mais son fils Enzo l'était aussi, de même que son chancelier Pierre des Vignes, de même que Jacopo da Lentini et d'autres encore.

Tels furent les poètes qui, pénétrés des traditions normandes, furent, pour ainsi dire, les premiers maîtres de Pétrarque.

Mais la Normandie a d'autres titres à invoquer, en ce qui concerne l'œuvre du poète. Ce sont, en effet, des Rouennais qui ont été les premiers à faire connaître en France les plus belles pages de ses ouvrages. Dès 1502, un de ses volumes latins les plus importants, le *De remediis utriusque fortunæ*

(*Remèdes de la bonne et de la mauvaise fortune*) y fut traduit en français.

Le manuscrit, qui est à la Bibliothèque nationale, est enluminé de magnifiques miniatures dans lesquelles on peut reconnaître Louis XII, Anne de Bretagne, leur fille Claude et le cardinal d'Amboise.

Ce dernier, archevêque de Rouen depuis 1494, fut, à l'avènement de Louis XII, nommé premier ministre. C'était un grand ami des Muses et un protecteur éclairé des Arts et des Lettres. C'est assurément sous son impulsion que les œuvres du grand humaniste furent étudiées et que fut également « translaté à Rouen, du vulgaire ytalien en français », un des plus beaux poèmes de Pétrarque, les *Triumphes*.

Le manuscrit de cette « translation », qui est aussi à la Bibliothèque nationale, est, comme le précédent, orné de miniatures exquises.

Ces deux ouvrages furent offerts au roi qui les reçut avec une joie particulière lui qui, petit-fils d'une Visconti, avait du sang italien dans les veines.

On fit de ces traductions plusieurs copies qui furent largement répandues et il n'est pas douteux que ce fut là le point de départ d'études approfondies qui mirent les savants et les artistes normands au premier rang de ceux à qui on doit l'orientation nouvelle de la littérature française. Ils furent, en quelque sorte, les pionniers qui préparèrent les voies à Ronsard et à la Pléiade.

Cet hommage rendu à la Normandie, transportons-nous en Italie vers l'époque de la naissance de Pétrarque.

Nous sommes au XIV<sup>e</sup> siècle. Rome, après avoir conquis le monde non seulement par la force de ses armées, mais aussi

par la puissance de son organisation, avait vu tous les peuples reprendre lentement leur liberté. Bien plus, toutes les villes d'Italie s'étaient émancipées et avaient formé des Etats indépendants, jaloux les uns des autres, luttant les uns contre les autres et appelant à leur secours des mercenaires, surtout allemands, qui changeaient de camp suivant leur intérêt et ne s'éloignaient qu'en laissant les deux adversaires épuisés.

A Rome même, c'était le chaos. On y trouvait, bizarrement mêlés et enchevêtrés, les droits que les empereurs, les papes, les nobles et le peuple s'étaient successivement arrogés depuis l'éroulement définitif de l'empire.

Les Césars allemands, dont l'autorité, jadis toute puissante, avait déchu sans interruption depuis un siècle, ne venaient plus à Rome que pour y chercher un titre que le souvenir de la grandeur romaine rendait encore glorieux.

Les papes, dont le temps, bien plus que les actes réguliers, avait consacré les droits sur Rome, y exerçaient une autorité souvent violée mais dont le principe n'avait jamais été contesté. Même lorsque leur séjour à Avignon les retint loin de Rome, ils n'en prétendaient pas moins gouverner la Ville éternelle.

Les nobles étaient alors presque tous d'origine étrangère, car les anciennes familles avaient disparu au milieu des guerres civiles et des invasions; mais ils jouissaient d'une grande influence, grâce à leurs richesses et au nombre considérable de leurs membres.

Ennemis les uns des autres, ils ne s'unissaient que pour opprimer le peuple. A l'abri derrière les solides palissades dont ils entouraient les quartiers de la ville qui leur appartenaient, ils pouvaient impunément s'ériger en maîtres et braver les colères. Les brigands dont ils protégeaient par intérêt les

exploits, que souvent même ils soudoyaient, trouvaient toujours auprès d'eux un asile assuré.

La justice était à la discrétion des barons qui se gardaient bien de sévir contre leurs parents ou leurs partisans pour des crimes dont eux-mêmes se rendaient coupables chaque jour.

Il n'existait aucune loi morale. Tout, même la famille, avait disparu.

Peut-on s'étonner que, dans ces conditions, Rome n'ait cessé de décroître, durant tout le moyen âge, en autorité et en importance, tandis que des cités, inconnues naguère, devenaient riches et puissantes? Peut-on être surpris qu'elle soit restée presque complètement à l'écart de ce grand mouvement intellectuel d'où devait sortir, moins de deux siècles plus tard, la Renaissance?

Rome ne vivait plus que de sa renommée, et si le prestige de son nom imposait encore au loin l'admiration et le respect, une cruelle déception attendait le voyageur ou le pèlerin assez hardi pour franchir son enceinte. Le temps, le feu, les invasions étrangères, les guerres civiles avaient transformé cette malheureuse cité en un monceau de ruines dont on voit encore de multiples restes.

Dans le Nord de l'Italie, cependant, une ville prospérait, Florence. Au croisement des routes qui vont, d'une part, de Rome en Allemagne et, d'autre part, de Pise à Ancône, c'est-à-dire de la Méditerranée à la mer Adriatique, il s'y forma rapidement une bourgeoisie qui s'enrichit par l'industrie des soieries et des lainages, et surtout par la banque et le change. Malheureusement, elle se trouva entraînée dans l'interminable guerre des Guelfes et des Gibelins. Les premiers, généralement hostiles à l'ingérence des étrangers dans

les affaires de l'Italie, étaient, en quelque sorte, les représentants du parti démocratique. Les luttes étaient ardentes et l'on voyait fréquemment la noblesse s'allier au peuple contre la bourgeoisie.

Dans les premières années du XIV<sup>e</sup> siècle, les Guelfes l'emportèrent. Mais, victorieux, ils se divisèrent en Guelfes blancs et Guelfes noirs. Ces derniers devinrent définitivement les maîtres en 1302, grâce à l'intervention de Charles de Valois.

C'est alors que pour rompre toute résistance et être certains de conserver le pouvoir, ils exilèrent six cents de leurs adversaires gibelins et confisquèrent leurs biens.

Parmi les exilés étaient Dante, alors âgé de trente-cinq ans, et un certain Petracco, notaire.

Petracco, qui était accompagné de sa jeune femme, s'arrêta à Arezzo où il demeura deux ans et où, dans la nuit du 19 au 20 août 1304, lui naquit un fils, Francesco (François).

Grâce aux recherches approfondies d'un érudit remarquable, Ascanio Aretini, on a pu situer avec exactitude l'emplacement de la maison dans laquelle naquit le poète. Sur les anciennes fondations, une habitation plus moderne est construite et on y a installé un musée à la gloire de Pétrarque, musée qui s'enrichit chaque jour sous la direction d'hommes éminents et dévoués tels que Guido Paliotti et le sénateur Pier-Ludovico Occhini, podestat d'Arezzo.

Nous suivrons rapidement Pétrarque à Ancize, où il resta jusqu'en 1312 dans une maison appartenant à sa mère et où naquit son frère Gérard; de là à Carpentras où, jusqu'en 1317, les deux frères étudièrent la grammaire et la rhétorique.

Quand Pétrarque n'eut plus rien à apprendre à Carpentras, son père, qui tenait à ce qu'il étudiât le droit, l'envoya à la célèbre Faculté de Montpellier.



Cette ville appartenait alors à Jacques d'Aragon, roi de Majorque, qui s'attacha à y développer le commerce et aussi les arts et les lettres et qui, pour rendre florissante son Université, y attirait les plus célèbres professeurs.

A Montpellier, où il resta de 1318 à 1322, Pétrarque vécut en plein milieu lyrique et, avec des maîtres tant français qu'italiens, il put approfondir les poésies si particulières dont, pendant les deux siècles précédents, les poètes siciliens et les troubadours français avaient commencé à déterminer et à fixer les règles. Il se montra dès lors entièrement réfractaire à l'étude du droit et s'enthousiasma pour cette poésie. Bien plus, il se plongea avec ardeur dans l'étude des poètes et des auteurs latins. Ce que voyant, son père l'expédia à Bologne où il demeura jusqu'en 1325.

Mais là, Pétrarque, qu'un heureux destin poursuivait, eut deux poètes comme professeurs de droit et de philosophie : Cino da Pistoia et Cecco d'Ascoli. Ces deux maîtres, se rendant compte de ce qu'il y avait de géniales promesses dans l'âme de ce jeune homme, furent heureux de lui enseigner les lois de la versification et de cultiver son goût pour la poésie.

Pendant qu'il était à Bologne, Pétrarque perdit sa mère et, peu après, son père. Il quitta alors Bologne en mai 1326, pour aller à Avignon recueillir le mince héritage paternel.

Permettez-moi de vous rappeler que, cent ans plus tôt, Avignon appartenait par moitié à Charles d'Anjou, comte de Provence, et à son frère Alphonse, comte de Toulousé. A la mort de ce dernier, Philippe le Hardi, roi de France, hérita de ses droits, si bien que, jusqu'à Philippe le Bel, Avignon appartint par moitié au comte de Provence et au roi de

France. Mais ce dernier céda ses droits à son copropriétaire, alors roi de Naples.

De la sorte, lorsque la situation des papes devint intenable à Rome où, nous l'avons vu, leur autorité était de plus en plus méconnue, ils se souvinrent que, depuis le traité de Meaux de 1229, ils possédaient le comtat Venaissin et ils acceptèrent, en 1309, un peu forcés du reste par la brutale intervention de Philippe le Bel, l'hospitalité que leur offrait le roi de Naples dans le comtat d'Avignon où ils se trouvaient sous la protection, pour ne pas dire sous la tutelle, des rois de France.

Ce fut alors pour Avignon une période de prospérité merveilleuse. Des palais s'y élevèrent comme par enchantement. On reconstruisit les remparts que Louis VIII avait fait raser en 1226, après s'être emparé de la ville à la suite d'un long siège.

Le palais des papes, monstrueuse et cependant harmonieuse forteresse, fut édifié.

Un drame est dans ses fondations. Il est peu connu et vous intéressera, j'espère.

Le parti des cardinaux, furieux de voir le Saint-Siège s'emprisonner de la sorte sur les bords du Rhône, avait juré de se débarrasser par tous les moyens et sans plus tarder du pape et de tous les siens. On commença par préparer des breuvages empoisonnés, mais le pape, sur ses gardes, ne les absorba point.

On fit alors des images de cire de tous ceux qu'on voulait faire périr, pour, dit un chroniqueur, « attaquer leur vie en piquant leur image ». Le complot fut découvert. Hugues Géraud, évêque de Cahors et chapelain du pape, en était l'instigateur. Il fut alors remis à l'autorité séculière et con-

damné à la dégradation publique et à la détention perpétuelle. Le pape allait lui faire grâce lorsque son neveu, Jacques de Via, chargé de l'édification du palais, mourut empoisonné. Jean XXII alors se montra sans pitié et Géraud fut condamné à être brûlé vif. Il fut attaché à la queue d'un cheval et traîné ainsi au supplice.

Telles étaient, dans ce temps, les mœurs et la justice.

Je vous ai dit, il y a un instant, que des remparts furent élevés autour d'Avignon pour protéger la ville. Permettez-moi de vous rappeler, incidemment, que ces murailles n'empêchaient pas les bandes de pillards, qu'attiraient les richesses de la cité, de venir la rançonner. On était, en effet, à une époque où les Grandes Compagnies infestaient la France. Parmi ces Grandes Compagnies, une était commandée par un chef que vous ne vous attendez pas à trouver dans une semblable affaire, par Bertrand Du Guesclin, qui, partant pour l'Espagne en 1361, vint solliciter une *aumône* de 100.000 livres en argent et ne consentit à s'éloigner qu'après avoir obtenu l'aumône et exigé l'absolution.

Cela caractérise l'époque.

D'ailleurs, ces aumônes, plus ou moins brutalement extorquées, n'empêchaient pas les caisses de la papauté de regorger de richesses. Aussi, le pape Clément VI put-il aisément acheter, suivant acte du 6 juin 1348, moyennant 80.000 florins d'or, la ville et l'Etat d'Avignon à Jeanne de Naples qui venait, par une conspiration, d'être débarrassée de son époux.

On put penser dès lors que les papes ne reviendraient plus à Rome; mais les événements sont plus forts que les combinaisons humaines et vingt ans plus tard ils quittaient Avignon.

C'est dans cette ville, nous l'avons vu, que Pétrarque

arriva en mai 1326. Il était alors, comme il l'écrit lui-même, un jeune homme susceptible de plaire et soigneux de sa personne. Il manifestait une nature ardente, un cœur avide d'affection, une sorte de besoin de traduire en vers ses émotions et un immense orgueil à sentir dans son âme frémir l'infini. Ses premiers vers en latin, vers bien faibles d'ailleurs, sont un éloge de sa mère qui venait de mourir, et il lui promet par eux l'immortalité.

Vous voyez quelle confiance il avait en lui-même à vingt-deux ans.

Pétrarque et son frère, dès leur arrivée à Avignon, se firent tonsurer. C'était la meilleure voie pour obtenir quelque prébende et être admis dans le monde élégant et riche qui formait la cour des papes ou qui gravitait autour d'elle. Francesco subit d'autant plus le charme de ce milieu que les femmes y étaient reines et il en adopta vite tous les usages.

Je vais vous lire la traduction d'une des lettres familières que le poète adressait plus tard à son frère qui, après la mort d'une femme aimée, s'était retiré à la Chartreuse de Montrieu en 1343. Vous allez voir quels étaient alors les soins que prenait pour sa toilette un jeune homme du monde :

« Tu te rappelles, écrivait-il, quels soins, quels inutiles soins nous prenions pour que notre vêtement fût d'une exquise blancheur ; quel souci c'était de s'habiller et de se déshabiller ; quel travail répété le matin et le soir ; quelle crainte qu'un cheveu ne vînt à s'échapper de la place qui lui était assignée, que l'air léger ne mêlât les boucles enroulées de notre chevelure. Comme nous évitions les chevaux qui venaient devant ou derrière nous, de peur que notre robe parfumée ne reçût quelque tache et qu'elle ne fût froissée et ses plis dérangés.... Parlerai-je de nos souliers ? Quelle guerre pénible et conti-

nuelle ne livraient-ils pas à nos pieds qu'ils semblaient protéger !  
Que dirai-je de nos fers à friser ? Combien de fois notre sommeil n'a-t-il pas été retardé pour recommencer notre travail !...  
Quel bourreau de pirate nous eût plus cruellement martyrisé que nous le faisons nous-mêmes ! »

Lancé dans une vie de plaisirs, de fêtes, d'amours faciles, le poète, extrême en tout, se laissa entraîner à des écarts de conduite qu'il qualifiera plus tard lui-même sévèrement. Il faut savoir en effet que, bien que non marié, il eut plusieurs enfants au cours de sa vie.

Ses regrets, ses remords sont exposés dans le premier sonnet qui sert en quelque sorte de préface au recueil de ses poésies italiennes à Laure, recueil qu'on est convenu d'appeler le *Canzoniere de Petrarque*.

Voici ce sonnet :

O vous qui retrouvez dans mes *rimes* éparses  
L'écho de ces soupirs dont j'ai nourri mon cœur  
Dans le dérèglement de ma prime jeunesse,  
Quand j'étais en partie autre que je ne suis,

Pour le style changé dans lequel je déplore  
Tant de vaines douleurs et tant de vains espoirs,  
J'espère, de vous tous, si vous avez aimé,  
Obtenir indulgence et même sympathie.

Mais je vois que je fus longtemps pour tout le monde  
Un objet de risée, et, souvent, j'en éprouve  
A part moi, pour moi-même, un sentiment de honte,

Car la honte est le fruit de toutes mes folies,  
Comme mon repentir, comme ma certitude  
Que le plaisir sur terre est un songe bien court.

Donc Pétrarque n'était qu'un homme, avec toutes les faiblesses humaines, lorsque, le 6 avril 1327, à la première

heure, dans l'église Sainte-Claire d'Avignon, il vit Laure pour la première fois.

Ce fut, comme on dirait aujourd'hui, ce fut le coup de foudre.

La première question qui se pose est celle-ci : Qui était Laure ? Pétrarque a pris soin de rendre cette question à peu près insoluble en donnant en latin des renseignements très différents de ceux qu'il multiplie dans ses poésies italiennes. Aussi pendant près de deux siècles après sa mort, la plupart de ses biographes ont admis une inspiratrice idéale. Mais, au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, un biographe de valeur, Vellutello, après de longues recherches, a mis au jour une Laure de Chabiau ou de Chiabau, de la famille des d'Ancezune, seigneurs de Cabrières, bourg situé à quelques kilomètres de Vaucluse. Les indications fournies permettaient de l'identifier avec la Laure du poète. Mais un grand nombre de biographes présentèrent des Laure nouvelles. Cela dura un siècle et demi, jusqu'à ce qu'un certain abbé de Sade intervienne. Dans un énorme ouvrage en trois volumes in-4<sup>o</sup>, remplis d'ailleurs d'une profonde érudition, il a entassé une telle montagne d'arguments qu'il est parvenu à faire admettre jusqu'à nos jours que « la chaste inspiratrice à la taille fine et flexible, à la démarche céleste, ange plutôt que femme », était une matrone, mère de onze enfants, Laure de Noves, épouse d'Hugues de Sade.

En présence d'une telle invraisemblance, j'ai étudié à fond la question, appris pour ainsi dire par cœur l'ouvrage de de Sade, et je suis parvenu à démontrer, dans une étude qu'a couronnée l'Académie française, la fausseté des allégations de de Sade. Notre cher et grand maître, Pierre de Nolhac, a tranché définitivement la question lorsque, approuvant mon

travail, il a conclu : « Quand on a de bons arguments à produire, on ne se borne pas à s'étayer sur des faux, comme l'a fait l'abbé de Sade. »

Donc, Laure de Pétrarque n'est pas Laure de Noves... Mais, hélas! elle le sera en France tant que Larousse n'aura pas modifié l'article qu'il lui a consacré dans son dictionnaire.

Alors, qui est-elle? demandez-vous.

Je n'en vois qu'une de vraisemblable, bien qu'on en ait admis plusieurs autres, c'est Laure de Chabiau d'Ancezune. Il y a en sa faveur un grand nombre d'indications fort sérieuses. J'en ai signalé que Vellutello n'avait pas découvertes.

Mais comme il s'agit d'une question en quelque sorte historique, je déclare qu'il n'y a aucune preuve formelle.

Et, cependant, Laure a existé. En douter, ce serait faire de l'émouvant poème de Pétrarque une œuvre d'imagination au lieu d'une œuvre vécue; ce serait dire à tous ceux dont ces chants ont fait battre le cœur qu'ils ont été les jouets d'un merveilleux imaginaire.

Mais si nous devons croire à son existence, rien ne permettra vraisemblablement jamais de savoir à quelle famille elle appartenait.

Je n'ai d'ailleurs pas besoin d'accoler un nom de famille à ce nom. Laure est l'unique appellation de l'amante du poète. Je ne vois qu'elle, je ne comprends qu'elle dans la profondeur des sentiments de ce génial amant qui était, certes, un grand passionné, mais qui fut surtout, toutes les fois qu'il s'agit de la bien-aimée, un pieux inspiré ne manifestant, semble-t-il, de désirs que pour mieux établir la réalité en même temps que la pureté de celle qu'il idéalisait ici-bas, au

point que cet amour terrestre devenait digne d'être éternisé dans le ciel.

Mais revenons au coup de foudre. Là, une surprise nous attend. Le jeune poète qui avait le vers si facile reste trois ans muet. On n'a, en effet, aucune poésie à Laure jusqu'en 1330.

On n'a guère trouvé d'explication plausible à cette lacune. Je considère cependant qu'il en est une, et elle serait tout à l'avantage de Laure de Chabiau d'Ancezune.

Cette Laure avait treize ans en 1327. C'est bien jeune, dira-t-on, pour inspirer un amour comme celui qu'éprouva le poète. Mais, à cet âge, combien de jeunes filles, surtout sous le beau ciel du Midi, commencent à être d'adorables enchanteresses. Cependant elles sont encore des enfants et on n'adresse pas de vers d'amour à des enfants. Il n'en est pas de même quand la jeune fille a seize ou dix-sept ans, car alors son cœur s'ouvre insensiblement à la douce mélodie des chants d'amour et le poète peut chanter pour elle qui s'éveille et pour lui qui se sent compris.

Mais n'oubliez pas que nous sommes au XIV<sup>e</sup> siècle et ne vous attendez pas à voir cet amour traduit comme il pourrait l'être de nos jours. Pétrarque, nous l'avons vu, vivait à une époque où, déjà, depuis deux siècles, les poètes avaient créé pour s'exprimer un genre de poésies où l'esprit se manifestait presque autant que le cœur, où la subtilité devenait parfois de l'obscurité. Cependant, comme ces poésies étaient généralement chantées, l'esprit de ceux qui écoutaient se trouvait de la sorte bercé autant, sinon plus, par la mélodie que par la profondeur ou le charme de la pensée.

La nature au printemps, la verdure, les fleurs, le murmure des ruisseaux étaient le cortège ordinaire des plaintes d'amour. L'éloge de la bien-aimée en termes plus ou moins dithyram-



biques était obligatoire; ses douces rigueurs étaient généralement telles qu'elles devaient fatalement causer la mort de l'amant désespéré.

En résumé, on y trouvait plus de galanterie que d'amour, plus de traits d'esprit que de cris du cœur, plus de glorifications des réalités amoureuses que de rêves éthérés. C'étaient moins les qualités intellectuelles et morales de la femme aimée qui inspiraient les chanteurs que ses beautés physiques, les charmes de sa personne, sa démarche, sa grâce, ses yeux, son sourire.

Cependant, pour tous, la dame qu'ils ont choisie, leur « dame », demeure l'unique objet de leur adoration, l'inspiratrice qui exalte en eux le courage, la générosité, l'héroïsme. Si le poète aspire à la gloire, c'est uniquement pour mettre sa renommée aux pieds de son amante; ses chants d'amour n'ont pas d'autre but.

En Italie, la poésie s'est élevée tout de suite plus haut. Les poètes mêlent à leurs vers une intention philosophique et comme un souvenir de la doctrine de Platon. Le culte terrestre de la femme au-dessus duquel la chevalerie n'avait rien entrevu, n'est plus à leurs yeux que le premier degré d'une théorie supérieure. Comme les platoniciens, au-dessus de la beauté d'un seul corps, d'une seule âme, d'un seul beau sentiment, ils aperçoivent la beauté de tous les beaux corps, de toutes les belles âmes, de tous les beaux sentiments, et, enfin, par delà, dans la région des idées pures, la notion absolue du Beau.

L'école de Bologne avec Guido Guinicelli, accusa davantage encore cette tendance sévère. Guido Cavalcanti, l'oracle de son temps sur toutes ces questions, l'érigea même en système et fit de la théorie platonicienne la loi nécessaire, le

fondement de la poésie d'amour. C'est ce qui explique que Dante, élevé à leur école, ait montré dès sa jeunesse un penchant pour le symbolisme. Béatrice, qu'il aima tout enfant, puis jeune fille, puis femme, se transforme pour lui en un être abstrait. Tout en la contemplant sous la forme humaine, il réussit à la dégager si bien de la matière qu'on retrouve en elle le symbole de la Théologie, de la Sagesse, de la Connaissance de Dieu, en un mot l'image de l'Idée pure. Elle n'est pas aimée pour sa beauté, pour son charme de femme. Elle plane pour ainsi dire au-dessus de la terre, sans s'attacher à personne, à tel point qu'après avoir accompagné Dante dans le voyage qu'il fait en Paradis et lui en avoir fait connaître les mystères, elle quitte le poète à peu près indifférente et se replonge, sans fixer un regard vers lui, dans l'extase que lui cause la contemplation de Dieu.

Dans un vers fameux, le grand Alighieri a émis l'espoir d'avoir dit de Béatrice ce qui ne fut jamais dit d'aucune femme :

*Quello che mai non fu detto d'alcuna.*

Il semble que Pétrarque ait relevé le défi et, pour prouver qu'il pouvait dire de Laure plus que Dante n'a dit de Béatrice, il commence par nous présenter un être réel, une femme parée de toutes les beautés, de toutes les séductions terrestres et il l'idéalise au point d'en faire un sublime intermédiaire entre la terre et le ciel. Ce qui fait la grandeur de cette conception, c'est qu'elle découle de la croyance religieuse. Ressuscités après leur mort, les êtres qui s'aiment se retrouveront — s'ils l'on mérité pendant leur vie — éternellement réunis dans le ciel. Or, près de Dieu, le cœur de

Laure est encore rempli de ce qu'on pourrait appeler son céleste amour terrestre.

Ecoutez ce sonnet :

## CCCXLVI

Dès le premier instant où mourut ma Donna,  
Les anges, les élus, les âmes bienheureuses  
Admises dans le ciel, l'entourèrent, remplis  
D'une sainte tendresse et d'admiration.

Quelle est cette clarté, cette beauté nouvelle?  
Se disaient-ils entre eux ; jamais, dans tout un siècle,  
Jamais, de l'astre errant, un être aussi parfait  
N'est encore monté dans le séjour céleste.

Elle, heureuse d'avoir quitté notre demeure,  
Des plus parfaits d'entre eux se sent déjà l'égale ;  
Pourtant elle se tourne et regarde en arrière

Pour voir si je la suis ; puis elle semble attendre.  
Et moi, j'élève alors mes désirs, mes espoirs,  
Vers le ciel, car j'entends qu'elle dit : hâte-toi !

Ah ! comme Béatrice est loin de Laure !

Il faut reconnaître, au reste, qu'entre la langue des deux poètes, il y a une profonde antinomie. Alors que celle du chantre d'Arezzo est claire, simple, sentimentale, celle de l'Alighieri est troublée, obscure, mystérieuse. C'est au point que, depuis six siècles, on étudie son chef-d'œuvre, *la Divine Comédie*, et qu'on n'a pas pénétré dans toutes ses profondeurs. Angelo Conti estime que « le troisième royaume — le Paradis — n'a été compris jusqu'à ce jour que par un très petit nombre d'esprits parmi lesquels aucun n'en a encore fait l'entière révélation ».

En ce qui concerne la traduction d'un tel texte, Henri Hauvette, professeur de littérature italienne en Sorbonne, écrit

dans sa remarquable étude sur *la Divine Comédie* : « Plus qu'aucune autre, peut-être, l'œuvre de Dante présente au traducteur des difficultés insurmontables; traduite, elle perd toute son éloquence, toute sa poésie; elle ne gagne qu'en obscurité. Sa lecture est, parfois, même pour les Italiens les plus versés dans ce genre d'études, un sujet d'embarras et de controverses. »

J'avoue, en ce qui me concerne, que j'ai longuement tenté de la traduire, mais, après un travail approfondi, n'ayant rien fait qui me satisfasse, j'y ai renoncé.

Les obscurités sont si réelles qu'Ugo Foscolo, Gabriele Rossetti, Giovanni Pascoli et d'autres remarquables auteurs italiens ont soutenu l'idée que, pour Dante, de même que pour plusieurs poètes du moyen âge, tant français qu'italiens, certaines œuvres seraient des ouvrages sectaires dont la signification ne pouvait être saisie que par les seuls initiés d'une confrérie religieuse et philosophique.

Au soutien de cette thèse qui a eu de savants contradicteurs, il faut reconnaître que Dante, lui-même, dans une lettre à Can Grande, a jugé bon de signaler que son œuvre est « *polisenso* » et peut être interprétée soit à la lettre, soit allégoriquement.

Je n'insiste pas sur cette question, car vous la connaissez tous assurément depuis qu'avec une science que j'envie et un rare esprit critique notre Président, René Herval, l'a si magistralement traitée dans *Une curieuse thèse littéraire : Dante, le Roman de la Rose et les Fidèles d'Amour*.

J'ai tenu cependant à vous signaler la dissemblance absolue qui existe entre le génie des deux plus grands poètes de l'Italie et entre la conception que chacun d'eux s'est faite de son inspiratrice.

Je vais maintenant vous présenter Laure enfant :

Lorsqu'elle descendit vivre sur cette terre,  
 Qui n'était vraiment pas digne de la garder,  
     Ce fut chose nouvelle  
 Que de la voir si jeune encor douce et parfaite.  
 On eût dit une perle en un or fin sertie.  
 Quand elle se traînait sur ses petites mains  
     Ou sur ses pieds tremblants,  
 La terre devenait plus riante, les eaux  
 Plus limpides et les forêts plus verdoyantes,  
 Car ses beaux yeux faisaient reflleurir la campagne,  
 Et l'on voyait parfois les vents et les tempêtes  
     Se calmer aux accents  
 De sa bouche où le lait semblait couler encore.  
 Le monde aveugle et sourd pouvait voir de la sorte  
 Qu'elle portait en soi comme un rayon du ciel.

Ah! dites-moi, Messieurs, autour d'un être adoré, d'un de ces êtres dont l'âme, en pénétrant dans notre âme, la grandit, l'embellit, l'illumine merveilleusement, n'avez-vous jamais vu, à certains moments bénis, la nature plus luxuriante, l'eau plus limpide, la campagne plus fleurie?

Par ces descriptions de l'enfant, vous pouvez prévoir ce que sont les évocations de l'enchanteresse.

Ouvrons le *Canzoniere* au hasard et glanons :

Il n'a jamais connu la divine beauté  
 Celui qui n'a pas vu les yeux de cette femme  
 Et la suavité de son chaste regard ;  
 Il ne sait pas comment l'amour tue ou guérit  
 Celui qui ne sait pas combien sa voix est douce,  
 Combien doux ses soupirs, combien doux son sourire.

Dans un autre sonnet nous apprenons que,

Dans sa démarche, rien n'était d'une mortelle,  
 Tout d'un être angélique, et sa voix elle-même  
 Résonnait autrement qu'une parole humaine.

Lisons encore le sonnet CLIV :

Les étoiles, le ciel et tous les éléments  
 Ont employé leur art et leur extrême soin  
 A créer la lumière où nature et soleil  
 Contemplant un modèle unique dans le monde.

Le chef-d'œuvre est si pur, si neuf, si gracieux,  
 Que le regard mortel n'ose pas s'y fixer,  
 Tant on voit bien qu'Amour a mis dans ces beaux yeux  
 Une douceur, une grâce surnaturelles.

Aussi l'air traversé par leur rayonnement  
 S'emplit de pureté, si bien que nos pensées,  
 Nos paroles, toujours, en deviennent meilleures.

On n'éprouve près d'eux aucun sentiment bas ;  
 Tout est vertu, honneur. Oh ! quelle autre beauté  
 Put jamais étouffer ainsi le vil désir ?

Lorsqu'un grand poète chante ainsi son adoration pour une Laure, lorsqu'il nous la représente douée de telles beautés, de telles vertus, ne devons-nous pas croire que ce sont elles qui sont parvenues à élever au-dessus de la terre son âme qui les a comprises et, sinon à créer, du moins à développer son génie ?

Pétrarque, à chaque page, le crie à sa Donna :

Oh ! oui, si je produis  
 Quelques bons fruits, c'est vous qui les avez semés,  
 Car je suis, quant à moi, comme un terrain aride  
 Par vous fertilisé : la moisson est à vous.

Une adoration de cette nature peut naître dans ce monde, mais elle est faite pour s'éterniser ailleurs. Elle n'en est pas moins une passion humaine avec tous ses désirs, toutes ses luttes, car, il ne faut pas s'y tromper, il ne s'agit pas d'un amour partagé. Laure se laisse adorer sans accorder aucune faveur.

Mais vous, dit-il dans le sonnet XXIX :

Mais vous qui n'avez eu jamais pitié de moi,  
Qui, prudente, savez demeurer en défense  
Contre les traits qu'Amour tire inutilement,

Vous me voyez souffrir de plus de mille morts  
Et vos yeux n'ont laissé tomber jusqu'à ce jour  
Que colère et dédain et jamais une larme.

Dans le sonnet CXIX, il en vient à faire une désespérante constatation :

Rien ne peut égaler sa beauté, sauf l'orgueil,  
Qui, en elle, est si grand que plaire lui déplaît.

Malgré tous mes efforts, je ne détache rien  
De ce cœur aussi dur que le pur diamant.  
Quant au corps, c'est un marbre animé qui respire.

Quels que soient cependant ses grands airs de dédain  
Et de courroux, jamais elle ne détruira  
Ni mes espoirs, ni la douceur de mes soupirs.

Alors il tente, dans le sonnet CLI, de la séduire par l'orgueil. Ecoutez sa plainte :

Je l'aime, mais, hélas ! elle ne le croit pas ;  
Tous le savent pourtant, excepté celle à qui,  
Plus qu'à tous, je voudrais tant le faire savoir ;  
Elle ne le croit pas, pourtant elle le voit.

O sublime beauté, manquez-vous de franchise  
Que vous ne vouliez pas voir mon cœur dans mes yeux ?  
Je devrais cependant, n'était mon mauvais sort,  
Trouver en vous merci, source de pitié,

Car mon amour pour vous, qui vous importe peu,  
Et les vers si connus rimés en votre honneur,  
Sont capables pourtant d'en toucher plus de mille,

Et je prévois qu'un jour, quand ma langue sera  
Refroidie à jamais, et vos beaux yeux éteints,  
Ma flamme restera toujours étincelante.

Mais Laure reste toujours insensible en apparence :

Amour qui vit et règne au fond de ma pensée,  
Et dont le principal séjour est dans mon cœur,  
S'enhardissant parfois, se montre sur mon front  
Et s'y installe en y déployant sa bannière.

Mais celle qui m'apprend l'amour et la douleur,  
Qui veut que la raison, le respect, la pudeur,  
Calment la passion, même la plus ardente  
Et les désirs brûlants, se rit de cette audace.

L'amour de Pétrarque est, on le voit, l'amour humain. Mais il s'adresse à une femme fière et chaste, toujours sur ses gardes, qui ne lui donne que des marques prudentes d'intérêt, si bien que cet amour se trouve enraciné en lui par la double attache de la douleur qu'il cause et des espérances qu'il laisse durer sans jamais les satisfaire.

Au reste, à mesure qu'avec l'âge mûr se développent les sentiments religieux dans l'âme du poète, il en vient à mieux comprendre l'âme de l'aimée. Il trouva même dans sa foi de chrétien, quand Laure fut morte, le courage de se réjouir des souffrances qu'il avait endurées.

Il est vrai qu'il voyait alors dans ses rêves revenir la chère disparue qui lui avouait un amour que, sur terre, elle avait toujours caché.

Ecoutez ces aveux de la bien-aimée dans le *Triomphe de la Mort*, dont je parlerai dans un instant :

.....Toujours mon cœur  
T'appartint et toujours il t'appartiendra ;  
Mais, avec mon regard, je modérais ta flamme.  
Je n'avais, en effet, aucun autre moyen  
De pouvoir protéger notre gloire naissante :  
Gourmander ses enfants, c'est encor les aimer.  
Souvent je me suis dit : C'est de la passion  
Qu'il éprouve pour moi ; je dois donc me défendre.



Mais qu'on se défend mal contre ce qu'on désire !

Je montrais le dehors et non pas le dedans ;  
C'est ce qui te retint et put te modérer.  
C'est ainsi que le frein maîtrise le coursier.

Souvent je faisais voir un visage irrité  
Lorsque c'était l'amour qui remplissait mon cœur,  
Mais jamais les désirs n'ont vaincu ma raison.

Ce sont de tels aveux — posthumes, si je puis dire — qui  
lui inspiraient ses poésies les plus sublimes :

Celle que j'adorais, belle parmi les belles,  
Pour qui Dieu se montra si bon et si prodigue,  
Trop tôt est remontée au ciel, son vrai pays,  
Vers l'étoile sa sœur, Vénus, moins belle qu'elle.

Maintenant je commence à m'éveiller, à voir  
Combien elle eut raison de calmer mes désirs,  
Et par ses doux regards, caressants ou sévères,  
De modérer l'élan de ma jeunesse ardente.

Aujourd'hui je rends grâce à sa haute sagesse,  
A son dédain tranquille, à sa calme beauté,  
Qui m'ont, brûlant d'amour, conduit à mon salut,

Et j'en viens à bénir celle qui vers le port  
A dirigé ma course et, comme en se jouant,  
Calmé, pour me sauver, l'ardeur de mes désirs.

Cette résignation du croyant ne suffisait pas, vous vous en  
rendez compte, à faire disparaître sa douleur. Ecoutez ces  
poignants cris de souffrance :

Les yeux que j'ai chantés avec tant de ferveur,  
Et les bras et les mains, les pieds et le visage  
Qui m'avaient à tel point transformé tout mon être,  
Que je ne vivais plus comme les autres hommes ;

Les beaux cheveux bouclés aux clairs reflets d'or pur,  
Le charme merveilleux de ce sourire d'ange,  
Tout ce qui pouvait faire un paradis sur terre,  
Cela n'est plus qu'un peu d'insensible poussière !

Et cependant je vis ! j'en souffre et me révolte,  
Moi qui reste, privé de ma chère lumière,  
Dans la tempête en un vaisseau désemparé.

Et maintenant, qu'ici mon chant d'amour s'achève,  
La source d'où naissait mon génie est tarie,  
Ma lyre ne rend plus que des gémissements.

Ah ! comme nous sommes loin du pétrarquisme ! C'est que  
nous nous trouvons en présence d'un poète

A qui l'amour donna des ailes pour voler  
Vers le ciel, à travers  
Les choses d'ici-bas, qui forment les degrés  
Montant au Créateur. En voyant les vertus  
De celle en qui vivaient toutes ses espérances,  
Il a pu parvenir,  
De l'une à l'autre, à la grande Cause première.

Mais ce n'est pas seulement dans ses sonnets, canzones ou  
ballades que Pétrarque a mis le plus de son âme.

Son chef-d'œuvre est, à mon avis, le poème des *Triumphes*,  
également consacré à Laure.

Le poète nous montre en premier lieu l'Amour triomphant  
de tous les êtres, même des plus grands génies.

Mais la Chasteté, personnifiée par Laure, triomphe de  
l'Amour.

Puis la Mort vient triompher des vainqueurs et des vaincus.  
Surgit alors la Renommée qui triomphe de la Mort.

Mais le Temps survient et détruit toute renommée.

Enfin, Dieu, dans un perpétuel présent, triomphe du  
Temps.

Dans le poème défilent, en un immense cortège, les dieux,  
les héros et les simples mortels dont la mythologie, l'histoire  
sainte ou l'histoire ancienne célèbrent les amours, la chasteté  
ou la gloire.

Tous ces personnages se meuvent et vivent, pour ainsi dire, dans une atmosphère particulière formée par l'adoration sanctifiée du poète pour sa bien-aimée.

A chaque page on retrouve le charmeur qu'est Pétrarque :

Au delà des pays où chante et pleure Egée  
Est une petite île, agréable et charmeuse  
Plus que tous les pays que chauffe le soleil  
Ou que baigne la mer. Au centre, une colline  
Ombreuse et verdoyante a des parfums si doux,  
Des ruisseaux si charmants que l'âme est amollie.  
C'est le pays que, de tout temps, chérit Vénus ;  
Il lui fut consacré dans l'époque lointaine  
Où la croyance au Vrai demeurait inconnue.  
Il est si dépourvu de toute activité,  
Il a si bien gardé sa tare originelle  
Qu'il est doux aux oisifs, mauvais aux gens de cœur.  
Dans un vallon rempli de joyeux chants d'oiseaux  
Murmurent des ruisseaux, dont les rives s'émaillent  
De toutes les couleurs, vertes, blanches, dorées,  
Et qui vont bondissant de sources jaillissantes ;  
Pendant l'été, sur le gazon, la brise fraîche  
Vient jouer au travers des ombrages touffus.  
Puis quand l'air est un peu rafraîchi par l'hiver,  
Un doux soleil, l'oisiveté, la bonne chère,  
Les jeux font naître encor l'amour dans les cœurs simples.

Dans le Triomphe de la Mort, Pétrarque nous montre, en traits inoubliables, tous les néants de la vie :

Le milieu de la plaine ainsi que les côtés  
Étaient remplis des morts tombés en tous les temps  
Dans le Catay, dans l'Inde, en Espagne, au Maroc.  
On y voyait tous ceux qu'on nomma les heureux :  
Les pontifes sacrés, les rois, les empereurs ;  
Maintenant ils sont nus, pauvres et misérables.  
Où sont donc leurs honneurs, où sont donc leurs richesses,  
Leurs vêtements de pourpre et leur mitre et leur sceptre ?  
Où sont leurs diamants, leurs perles, leurs couronnes ?

Ah! malheur à qui met ici-bas son espoir  
 — Et qui ne l'y met pas? — en des choses mortelles!  
 S'il est déçu, ce n'est en somme que justice.

Aveugles! à quoi donc vous servent tant de peines?  
 Vous rentrez dans le sein de la mère commune  
 Et votre nom lui-même a bientôt disparu.

Passons des pages et des pages.

Voici quelques vers relatifs à la mort de Laure :

Ce que fut ma douleur, je ne puis pas le dire,  
 Moi qui, loin de vouloir en parler dans mes vers  
 Et dans ce que j'écris, ose à peine y penser.

La vertu, la beauté, le charme exquis sont morts  
 Répétaient tristement, près de sa chaste couche,  
 Celles qui l'entouraient; qu'allons-nous devenir?

Pourra-t-on désormais voir femme aussi parfaite?  
 Entendra-t-on des mots d'une telle sagesse,  
 Des accents pénétrés de ce charme angélique?

Son âme, en s'éloignant de ce corps merveilleux  
 Où toutes les vertus se trouvaient réunies,  
 Avait rendu le ciel plus pur sur son passage.

Rien de ce qui détruit ici-bas la beauté  
 Ne vint sur son visage assombrir le regard,  
 Jusqu'à ce que la Mort eût accompli son œuvre.

Après quelques instants d'angoisses et de pleurs,  
 Ces femmes, que rendait muettes la douleur,  
 Restèrent contempler ces traits toujours si beaux.

Comme un flambeau qui meurt non par la violence  
 Mais en se consumant lui-même lentement,  
 Heureuse, sans effort, son âme s'en alla,

Telle une merveilleuse et brillante lumière  
 Qui, manquant d'aliment, s'affaiblit peu à peu.  
 Elle garda jusqu'à la fin son charme propre.

Non point pâle, mais blanche encor plus que la neige  
 Tombée au flanc de la colline, en un temps calme,  
 Comme lassée, elle semblait s'être endormie.

On eût dit qu'un sommeil très doux fermait ses yeux  
 Si beaux, lorsque déjà son âme était partie.  
 C'est là ce qu'insensés, nous appelons mourir!

Sur ces beaux traits, la mort elle-même était belle!

Hélas! oui, l'âme s'est envolée! Mais elle, du moins, est immortelle. Alors il s'attache à plein cœur à cette âme; il la suit dans sa nouvelle destinée; il s'entretient souvent et longuement avec elle, et c'est assurément cette communion idéale qui, jointe au sentiment religieux, donne la majestueuse ampleur de conception que l'on trouve dans la suite des *Triumphes*.

Plus rien ne l'attache ici-bas. Sa pensée plane plus haut que la terre et songe à l'éternelle réunion. Quel que soit d'ailleurs le nombre des années qui lui restent à vivre, cette réunion ne peut tarder car ici-bas le temps passe si vite qu'il semble à peine exister.

Derrière le soleil qui jamais ne s'arrête,  
 J'ai vu le Temps s'enfuir avec une vitesse  
 Que je ne dirai pas, car j'en suis incapable.  
 J'ai vu naître la glace et aussitôt des roses,  
 Presque ensemble des froids et des chaleurs extrêmes.  
 Cela semble impossible à qui me l'entend dire,  
 Mais on sent que c'est vrai quand on y réfléchit  
 Avec un esprit droit. Et je n'y songeais pas!  
 Aujourd'hui, contre moi, je me sens irrité.  
 Jusqu'alors l'espérance et les désirs trompeurs  
 M'entraînaient; désormais, comme en un clair miroir,  
 Je vois ce que je suis et je comprends mes fautes.  
 Aussi je me prépare à ma fin, en songeant  
 Combien courte est la vie où j'étais un enfant  
 Ce matin, moi qui suis maintenant un vieillard.  
 Ici-bas, cette vie est comme une journée  
 Brumeuse, courte, froide et pleine de tristesse;  
 Elle peut sembler douce et reste sans valeur.  
 C'est en cela qu'on met son espoir et sa joie!  
 C'est ce qui rend si fiers tous ces pauvres mortels  
 Dont nul ne peut savoir s'il va vivre ou mourir!

Puis, continuant dans une envolée sublime, il nous crie la vanité des biens d'ici-bas, de la fortune et de la gloire :

Le soleil roulera, non pas quelques années,  
 Mais des siècles sans nombre et, vainqueur du génie,  
 Montrera ce que sont les gloires des illustres.

Que d'hommes renommés entre l'Ebre et le Pinde  
 Se trouvent maintenant oubliés ou vont l'être !  
 Et combien près du Xante, et combien près du Tibre !

Ah ! votre renommée est comme les beaux jours  
 En hiver ; un léger nuage l'obscurcit.  
 Des grands noms, un grand temps est un grand destructeur.

Vos titres de noblesse et vos triomphes passent,  
 Vos royaumes passent, toutes vos gloires passent.  
 Le temps anéantit toute chose mortelle.

Il s'attaque aux plus grands de même qu'aux plus humbles,  
 Car ce n'est pas le corps seulement qu'il détruit,  
 Mais c'est votre éloquence et c'est votre génie.

C'est ainsi qu'en fuyant il emporte le monde ;  
 Il ne s'arrête pas, ne se repose pas  
 Tant qu'il ne vous a pas réduits en poussière.

Alors, puisqu'ici-bas rien n'est stable ni durable, le poète  
 s'élançait d'un coup d'aile vers Dieu :

O mortels vraiment sourds, aveugles, nus, fragiles,  
 Qui manquez de sagesse et ne prévoyez rien,  
 Infirmes, impuissants de toutes les manières,  
 Cherchez Celui qui, d'un regard, dirige tout,  
 Qui déchaîne ou qui calme à son gré les tempêtes,  
 Et que je ne puis pas assurément connaître,

Quand les anges, là-haut, s'estiment bien heureux  
 D'apercevoir un peu de ses perfections  
 Et bornent à cela leurs vœux et leurs pensées....

Oh ! bienheureux tous ceux qui suivent ou suivront  
 Le chemin, quel qu'il soit, qui conduit sûrement  
 Vers le sublime but dont je viens de parler !

Et parmi les élus glorieux à jamais,  
 La Donna que la Mort a fauchée avant l'heure  
 Sera certainement, elle, la plus heureuse

Car, alors, renaîtront les vertus angéliques,  
 Le langage pudique et les chastes pensées  
 Que, dans son jeune cœur, la nature avait mis.

Oui, tous ceux que le Temps et la Mort ont flétris  
Retrouveront alors leurs plus belles années,  
Et l'on verra ce qu'est l'objet de mon amour....

Le Temps, qui détruit tout avec tant de vitesse,  
Et la Mort, qui se montre inflexible toujours,  
Seront tous deux anéantis en un instant.

Quant à ceux dont la gloire était indiscutée  
Et que tua le Temps, quant aux êtres charmants  
Que la Mort et le Temps auront désagrégés,

Ils ressusciteront en des corps glorieux ;  
Ils oublieront le Temps vorace et quitteront  
Cet aspect ténébreux qu'ils tenaient de la mort.

Revenus aux beaux jours de leur jeunesse en fleur,  
Ils auront une gloire et un charme éternels.

Mais, de tous ceux qui renaîtront, la plus parfaite  
Est celle qu'en pleurant le monde entier réclame,  
Par ma voix épuisée et ma plume lassée,  
Alors que le ciel veut la garder tout entière.

Heureux le marbre qui couvre une telle femme.  
Quand elle aura repris son corps d'enchanteresse,  
Si celui qui la vit sur terre fut heureux,  
Quel sera son bonheur de la revoir au ciel !

Il me faudrait vous lire dix pages, vingt pages de ce chef-d'œuvre. Le temps ne me le permet pas.

Au reste, il y a dans Pétrarque un autre homme inconnu même de beaucoup de ses admirateurs, un Italien dont la plume impitoyable dénonce la corruption des mœurs, l'atrocité des discordes civiles, la tyrannie des nobles, et dont la voix puissante fait entendre les plus dures vérités aux peuples et aux rois. Nous découvrons en lui le grand fanatique de la grandeur romaine, le génial patriote qui rêvait déjà l'unité de l'Italie et qui se désespérait en voyant cette ancienne maîtresse du monde tombée au dernier degré des multiples asservissements.

Nous serons alors obligés de constater que cette âme qui

semblait emplir l'amour et l'amitié était surtout celle d'un vieux Romain en qui la gloire de Rome s'imposait.

C'est ainsi que lorsque Rienzi, fils du peuple, mais un des hommes les plus instruits et les plus éloquents de son temps, fut, par un mouvement populaire, en 1347, porté au pouvoir avec le titre de « tribun libérateur du peuple », Pétrarque approuva et même provoqua les mesures de rigueur prises par celui-ci, même quand, au cours de luttes sanglantes où il employait tour à tour la force et la ruse, un grand nombre de nobles et de barons furent massacrés ou exilés. C'est que le poète et le tribun faisaient le même rêve : réunir tous les Etats de l'Italie en une seule république sous la souveraineté du peuple avec Rome comme capitale et les papes comme chefs suprêmes.

« Il n'y a, écrivait-il dans une de ses lettres familières, il n'y a de romain à Rome que le peuple. Ce n'est pas une partie de l'autorité, c'est l'autorité tout entière qu'il faut remettre entre les mains des plébéiens. Eux seuls représentent le vieil esprit de la République ; eux seuls ont dans leurs veines le sang des vainqueurs du monde. Que sont les nobles en comparaison ? Des étrangers, des nouveaux venus, des usurpateurs. Les Orsini viennent de Spolète, les Colonna des bords du Rhin. De quel droit ces barbares régneraient-ils dans la ville de Romulus ? Est-ce du droit de leurs richesses ? Mais elles n'ont été acquises qu'en dépouillant le peuple. Est-ce du droit de leurs titres honorifiques ? Mais il n'est qu'un titre à Rome, celui de citoyen romain, et c'est le seul qu'ils ne prennent pas.... Ne nommez sénateurs que des gens du peuple ; écartez des fonctions publiques toute la noblesse.... Employez la force, s'il le faut ; arrachez aux nobles une tyrannie si néfaste.... »



Vous voyez quel révolutionnaire se montrait Pétrarque.

Si nous nous souvenons qu'au cours de toute sa vie et, dans toutes les autres circonstances, il a toujours manifesté la plus vive affection et la reconnaissance la plus profonde pour la famille des Colonna alors toute puissante à Rome, on ne peut être qu'ému et troublé. Mais, comme je le disais il y a un instant, son âme est celle d'un Romain toutes les fois qu'il s'agit de la grandeur de Rome. Il nous l'explique, d'ailleurs, dans une autre de ses *Lettres familières* : « Je juge inutile de rappeler que j'ai toujours entouré les Colonna non seulement d'affection, mais d'une sorte de déférence familiale et que, dans tout l'univers, il n'y a pas de famille princière qui me soit plus chère. Mais la chose publique m'est plus chère, l'Italie m'est plus chère : *Sed carior res publica, carior Roma, carior Italia.* »

Et maintenant voici quelques strophes de sa *Canzone à l'Italie* :

Il est vrai que les mots, ô ma chère Italie,  
 Ne peuvent pas guérir  
 Les plaies affreuses qui recouvrent ton beau corps ;  
 Que mes plaintes, du moins, soient celles que de moi  
 Attendent Tibre, Arno,  
 Surtout Pô, près duquel je m'assieds attristé.  
 Roi du ciel, je t'en prie,  
 Au nom de cet amour qui t'amena sur terre,  
 Regarde ton pays de prédilection,  
 Vois, ô Dieu de bonté,  
 Quels futiles motifs pour ces luttes terribles ;  
 Et, les cœurs qu'endureit  
 Mars barbare et cruel,  
 Ouvre-les, touche-les, attendris-les, ô Père !  
 Puis fais que je proclame  
 La vérité, bien que j'en sois peut-être indigne.

.....

La nature, pour nous se montrant prévoyante,  
Mit, en rempart, les Alpes  
Entre notre pays et la rage tudesque ;  
Mais votre aveuglement, si dangereux pour nous,  
A tant fait que le corps  
Si sain de l'Italie est recouvert d'ulcères.  
On y voit, enfermées  
Ensemble, les brebis et les bêtes féroces.  
Et c'est nous, les meilleurs, qui sommes les victimes,  
Pour comble de douleur,  
Des descendants maudits de ce peuple sans foi  
Dont Marius, lit-on,  
Fit un carnage tel  
Que le vainqueur, mourant de soif et de fatigue,  
Trouva dans la rivière,  
Quand il y voulut boire, autant de sang que d'eau.  
Cette duplicité bavaroise notoire,  
Ne la voyez-vous pas ?  
Ils rient de vous, en paraissant risquer leur vie.  
C'est plus humiliant que dangereux peut-être,  
C'est pourtant votre sang  
Que l'on répand le plus, car la rage vous pousse.  
Pendant quelques instants,  
Réfléchissez, et vous verrez ce que de vous  
Doivent penser des gens assez vils pour se vendre.  
O vous, du sang latin  
Nobles fils, secouez cet écrasant fardeau ;  
Ne vous inclinez pas  
Devant un titre vain.  
Si l'audace des gens du Nord les plus barbares  
Domine le génie.  
La faute en est à vous ; cela ne doit pas être.  
  
N'est-ce plus la terre où j'ai fait mes premiers pas ?  
Oh ! n'est-ce plus le nid  
Où je fus entouré de tant d'affection ?  
N'est-ce plus la patrie, objet de mon amour,  
Mère tendre et bénie,  
Qui conserve à jamais le corps de mes parents ?

Par Dieu, que ces pensées  
Emeuvent vos esprits ; voyez avec pitié  
De ce peuple accablé les larmes douloureuses.  
Après Dieu, c'est en vous  
Qu'il a mis son espoir. Dès que vous montrerez  
Quelque peu d'énergie,  
Vertu contre Fureur  
Prendra les armes, et le combat sera court.  
Car l'antique bravoure  
N'est pas encore morte aux cœurs italiens !

Le patriotisme exclusif et ombrageux de Pétrarque n'était pas seulement ce sentiment d'amour pour la patrie qui se trouve au fond de tous les cœurs : c'était le culte raisonné d'un grand esprit qui connaissait toutes les gloires de Rome, car il était parvenu, à force de recherches et de dépenses, à réunir, à copier ou à faire copier presque tous les ouvrages des auteurs latins alors connus. Il s'était imprégné de leur pensée et de leur style et, méprisant le latin dégénéré et barbare que l'on parlait de son temps, il se servit de la langue des grands écrivains de Rome pour tout ce qui ne touchait pas à son amour pour Laure et à son affection pour ses amis et à son culte pour Rome.

Ses ouvrages latins considérables, en politique et en philosophie, en histoire et en poésie, valent d'ailleurs moins par eux-mêmes que par l'influence qu'ils ont exercée en faisant connaître et aimer l'antiquité classique, non seulement au point de vue historique, mais aussi au point de vue littéraire. Ce sont eux qui, les premiers, ont développé en France le sens du goût et le sentiment de la forme. Pétrarque est, pour tout dire en un mot, le premier des humanistes.

L'histoire littéraire offre peu d'exemples d'une renommée plus facilement acquise et plus universellement acceptée.

Quatorze ans après son arrivée à Avignon, il était déjà si grand, si populaire dans toute l'Europe que, le même jour, il recevait de l'Université de Paris et du Sénat de Rome l'offre d'une couronne poétique qu'aucune de ces deux villes n'avait encore accordée à personne.

Il alla se faire couronner à Rome, cela se conçoit.

C'est à son caractère, autant peut-être qu'à son génie, que Pétrarque doit la précocité, la durée et l'éclat de ses succès, caractère composé des qualités les plus diverses, de grâce et de force, de souplesse et de fierté, de sensibilité et d'énergie.

Conscient de sa valeur personnelle, il était le premier à s'en faire gloire et à désirer les approbations. Nul plus que lui ne sut se créer des amis et les conserver. Les plus grands princes se disputaient l'honneur de le recevoir et les gens du peuple l'entouraient, partout où il résidait, d'une pieuse vénération. Quatre papes voulurent l'attacher à leur personne et le comblèrent de bénéfices et de canonicats. Les rois Jean le Bon et Charles V le supplièrent de vivre à leur cour, bien qu'il entendît rester partout indépendant et qu'il se réservât de dire à tous les vérités qu'il jugeait utile de dire.

Il avait, d'ailleurs, une sorte d'inquiétude dans le caractère qui le poussait non seulement à de longs et pénibles voyages, mais même à changer d'habitation, ce qui lui était aisé car il avait une maison à sa disposition presque dans tous les lieux où il avait un bénéfice ecclésiastique, et ses bénéfices étaient nombreux.

Ce n'est qu'à Vaucluse qu'il fit un séjour prolongé, bien qu'entrecoupé de fréquents voyages.

Il s'y installa en 1337.

Enfermé dans une solitude absolue, sans autre société que celle de ses livres, sans autre ressource intellectuelle que la

méditation, ce vigoureux esprit, jusque-là, peut-être, trop distrait par les relations du monde, se replia sur lui-même et se fortifia en se concentrant. Il y resta jusqu'en 1353, c'est-à-dire pendant seize ans.

Dans sa *Lettre à la postérité*, — car il a tenu à se présenter tel qu'il voulait qu'on le connût, — il a dit au sujet de Vacluse : « Tous les ouvrages qui sont sortis de ma plume ont été composés en entier, commencés ou conçus à Vacluse. Et ces ouvrages sont en si grand nombre qu'à l'âge même où je suis parvenu, ils m'occupent encore et je m'y fatigue. »

Quand il quitta définitivement Vacluse il alla s'installer à Milan où il changea plusieurs fois d'habitation.

Après 1361, il habita quelque temps Padoue, puis il fut attiré par Venise, où l'on mit un palais à sa disposition et à laquelle il légua sa bibliothèque considérable pour l'époque.

Ensuite ce fut Galéas Visconti qui le fit venir près de lui à Pavie, si bien que pendant plusieurs années il ne se fixa nulle part.

En 1368, sur les instances du pape Urbain V, qui était revenu à Rome, où il ne put d'ailleurs rester que deux ans, Pétrarque se décida à entreprendre le voyage d'Italie. Mais, gravement malade en route, il dut s'arrêter à Ferrare et on le ramena à Padoue.

Sa santé se rétablit lentement et il se fit construire, à trois lieues de la ville, une maison, dans le haut du bourg d'Arqua, à l'abri du nord, sur le penchant d'une colline, dans un endroit fameux par la salubrité de l'air.

C'est là qu'il passa les dernières années de sa vie, toujours possédé de l'irrésistible besoin de perfectionner son œuvre

et travaillant non seulement le jour, mais la nuit, à la polir, à la « limer » comme il le dit.

Et c'est à sa table de travail qu'on le trouva, au matin du 18 juillet 1374, la tête reposant sur une page corrigée. On crut qu'il dormait, il était mort.

« Quelle belle mort et quel merveilleux oreiller! » dit Lamartine.

Pétrarque fut inhumé dans une chapelle qu'il avait fait construire, mais quelques années après on lui éleva un tombeau sur lequel on grava l'épithaphe composée par le poète lui-même. La traduction des trois vers latins est : « Cette pierre couvre les os refroidis de François Pétrarque. O Vierge mère, reçois son âme; ô Fils de la Vierge, sois indulgent afin que son âme, depuis longtemps fatiguée de la terre, monte dans le séjour céleste. »

A Arezzo, sous l'impulsion du sénateur Pier-Ludovico Occhini, podestat, président de « l'Accademia Petrarca », un grandiose monument national a été élevé à la gloire du plus illustre enfant de la cité.

Pétrarque est généralement considéré comme moins grand que Dante; cependant il a rempli beaucoup plus que le « sublime révolté » son siècle et les siècles suivants de sa puissante et toujours agissante personnalité. A une époque encore à demi barbare, il était le poète à qui la couronne de laurier des grands triomphateurs romains donnait un rayonnement exceptionnel. Esprit toujours préoccupé d'aller plus loin, de monter plus haut; troubadour, mais troubadour génial, il a su faire sortir sa dame des vagues brouillards du rêve où Dante a maintenu la sienne et, tout en la parant des plus belles réalités terrestres, il l'a inondée des plus surhumaines

splendeurs de l'idéal, de ces clartés dont certains précurseurs parviennent à illuminer l'avenir.

Et comme il est un des plus nobles poètes de l'humanité, un de ces génies qui semblent posséder le pouvoir magique de tout immensifier à leur gré, il vous emporte malgré vous au-dessus de la terre. Aussi lorsque l'amour remplit son âme, c'est d'infini qu'il la remplit et Pétrarque nous montre cet infini. C'est pourquoi son œuvre poétique italienne demeure le manuel de ceux qui pensent que les affections terrestres peuvent trouver une merveilleuse source de vie dans les élans de l'âme vers un idéal supraterrestre.

Pardonnez-moi, mes chers Collègues, cette trop longue causerie, pourtant bien incomplète; mais j'ai voulu essayer de vous faire pénétrer aussi profondément que possible dans l'âme de mon vieil ami pour que vous l'appréciez comme il mérite de l'être et que vous l'aimiez comme je l'aime.

---

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.



# ROUEN

Par M. ANDRÉ SUARÈS

---

A mon cher R. F.

IL y a des villes qui disent tout un pays : elles le résument et le couronnent. Ce sont de vraies capitales. Ainsi, aux quatre coins du plus beau royaume sous le ciel : Dijon, Strasbourg, Bordeaux, Toulouse. Mais de toutes Rouen est l'une des deux plus belles.

Rouen est l'image complète de cette illustre et grande Normandie, qui est une des pièces majeures dans la profonde et vivante unité de la France. A cet égard, je n'y peux comparer que Dijon, tête et cœur de la Bourgogne, le duché magnifique et ceint de pampres qui, pendant plus d'un siècle, prima les Rois.

Rouen est la Normandie même dans son triomphe, corps et âme, action, riche fécondité, sagesse, hardiesse, vie navale et paysanne, aventure et solidité d'esprit. Même si elle rêve, elle agit. Normand, tout à son fait.

Ici, le sang du Nord, sans rien perdre de son audace, est devenu ce vin de la vigne humaine qui se dépouille de l'âcreté, qui prend son velours de raison et de bonhomie, son bouquet de raillerie, la maturité de la force qui commande et qui est digne de commander. Le pirate est devenu le grand marin de la guerre et de la paix, le roulier et le missionnaire, Ango, Tourville et Duquesne; le conquérant s'est donné des lois et

il pense, comme Corneille, en maître du monde. Ibsen et Corneille se ressemblent le plus, celui-ci dans l'ordre, celui-là dans la révolte, tous les deux dans une morale infailible et qui n'admet aucun manquement : pleins de courage et de raisons, ils vont ensemble à l'assaut, en plaidant. A l'écumeur des mers, ivre de violence, succède le héros, capitaine du navire, qui ne ménage pas sa peine, mais qui calcule tout, qui trace la route au compas et qui lit *la Connaissance des Temps*. Le Viking épouse la Neustrienne, et voilà cette race si tenace, si vive et si ancrée dans une province où s'épanouissent toutes les richesses de l'Occident, la plus belle prairie, le blé, les bois, la même pomme qu'en Norvège; la mer est partout dans la terre; la terre appelle, retient et console partout les hasards de la mer. Dans le paysan de Rouen il y a toujours un marin qui sommeille ou qui veille. Et les siècles ont fini par faire de Rouen le port fluvial par excellence, la plus vaste porte du continent ouverte sur l'Océan.

Et d'ailleurs, Rouen dans la brume, avec ses mâts de pierre et ses hunes de cloches, fait figure d'un grand navire au bassin.

Chaque coin de Rouen me rend l'un ou l'autre de ces traits, où tout le haut visage de la Normandie se dessine, un profil marin et un profil paysan. L'industrie, qui se marie indissolublement au grand port de l'ère actuelle, s'est établie sur les deux rives de la Seine et double de ses fumées l'enveloppe des bois qui habillent la vieille capitale dans la coquille de ses sages collines.

J'aime Rouen comme Londres, en automne, sous la pluie. J'aime le frisson de l'eau dans la brume, quand la plus haute flèche de l'Ouest, au-dessus de la cathédrale, cherche à percer

de l'ongle la nue jalouse et à toucher le soleil. Alors, si une mince éclaircie écarte un coin du voile, il faut voir Rouen étinceler dans l'anneau de la vallée et les méandres du fleuve ravissant. La ville surgit du rêve. Voici criailler en s'ébrouant une mouette humide, qui laisse tomber une des plumes qui lui ont poussé dans le fjord de Trondhjem et celui plus vert pâle de Tromsø. La ville de Rollon est aussi belle dans cette puissante mélancolie qu'en juin, par un splendide jour du jeune été, quand on la découvre de Canteleu, si harmonieuse et si forte, dense et ramassée, diaprée d'arc en ciel, comme les vitraux de Saint-Quen, blonde dans le lointain, comme une de ses heureuses filles, fleurs de pommier, hardies, ardentes et saines; parfaite en ses proportions à l'égal de son Palais de Justice, merveille de l'art le plus riche et le plus sobre. Gloire donc à la capitale des Normands, ô Rouen, belle boucle à la ceinture de la France.

---

The first of the things that I have seen in the  
 world is the great city of London. It is a  
 very beautiful city and I have seen many  
 things that I have never seen before. I  
 have seen the great cathedral of St. Paul's  
 and the great tower of Big Ben. I have  
 seen the great river of the Thames and  
 the great bridge of London. I have seen  
 the great city of London and I have  
 seen many things that I have never  
 seen before. I have seen the great  
 cathedral of St. Paul's and the great  
 tower of Big Ben. I have seen the  
 great river of the Thames and the  
 great bridge of London. I have seen  
 the great city of London and I have  
 seen many things that I have never  
 seen before.

I have seen the great city of London  
 and I have seen many things that I  
 have never seen before. I have seen  
 the great cathedral of St. Paul's and  
 the great tower of Big Ben. I have  
 seen the great river of the Thames  
 and the great bridge of London. I  
 have seen the great city of London  
 and I have seen many things that I  
 have never seen before. I have seen  
 the great cathedral of St. Paul's and  
 the great tower of Big Ben. I have  
 seen the great river of the Thames  
 and the great bridge of London. I  
 have seen the great city of London  
 and I have seen many things that I  
 have never seen before.

## VERHAEREN A ROUEN

Par M. RENÉ FAUCHOIS

---

LES peintres belges réfugiés à Rouen pendant la guerre avaient été invités fraternellement par les peintres rouennais à exposer leurs œuvres au Salon qui devait s'ouvrir, au Musée de la Ville, le dimanche 26 novembre 1916.

A cette occasion mes compatriotes me demandèrent de venir faire une conférence dont le bénéfice devait être réservé aux mutilés belges. Je choisis pour sujet : *Emile Verhaeren et son œuvre*, et j'eus l'idée — hélas! que de fois, depuis, elle a pesé dans mon esprit comme un remords!... — j'eus l'idée de demander à Emile Verhaeren lui-même de présider la séance au cours de laquelle j'évoquerais son œuvre et sa vie. Récemment, nous avons dîné ensemble à la table d'Isadora Duncan, on nous avait interprétés l'un et l'autre lors d'une cérémonie poétique et patriotique à l'École des Hautes Etudes sociales, et toutes sortes de raisons avaient commencé de nous lier dans une amitié profonde.

Un dimanche qu'on disait des vers de lui, au rez-de-chaussée de la maison de Balzac, rue Raynouard, j'allai lui soumettre mon projet et mon vœu. Il me remercia, il approuva, il accepta. Et le samedi 25 novembre, nous prîmes tous deux, à 5 heures, un train pour Rouen, à la gare Saint-Lazare. Durant tout le trajet, nous causâmes comme on causait avec lui, c'est-à-dire ardemment, d'art et de poésie. Il me conta l'histoire de sa vocation, il insista sur la reconnaissance qu'il

gardait à Edmond Picard, le grand avocat chez lequel il avait été stagiaire à Bruxelles, et qui fut le confident de ses aspirations juvéniles et le défenseur persuasif de ses premiers essais. Il exalta l'art touffu, puissant et hardi du moyen âge. Il m'avoua que notre XVII<sup>e</sup> siècle littéraire le laissait assez froid. En revanche, les maîtres de notre XVIII<sup>e</sup> siècle lui inspirèrent des commentaires passionnés : Diderot, entre autres, avec *le Neveu de Rameau*. Mais quand nous en fûmes à Hugo, son enthousiasme lui arracha des cris. Du lyrique génial de la *Légende des Siècles*, il me cita de nombreux vers, celui-ci parmi bien d'autres, qu'il répéta plusieurs fois :

Les mots sont les passants mystérieux de l'âme.

Du Romantisme français, il me dit : « Ce fut un mouvement d'art *complet*. »

Son portrait par Rysselberghe venait d'être admis au Luxembourg. Comme je lui exprimais mon intention de m'en procurer au plus tôt des reproductions sur cartes postales : « Vous n'en trouverez pas, m'assura-t-il, et j'espère que vous n'en aurez pas de sitôt car l'administration n'autorise la reproduction en cartes postales des portraits du musée qu'après décès des modèles ! » Nous éclatâmes de rire tellement, en m'avertissant ainsi, il semblait peu disposé à abréger son existence en vue de satisfaire mon désir. Et je l'assurai aussitôt que dans ces conditions je n'étais plus pressé du tout d'avoir son portrait. « Vous l'aurez quand même bientôt, ajouta-t-il, car je possède quelques bonnes photographies du tableau de Rysselberghe et je vous en offrirai une ! »

Nous parlâmes des représentations annoncées du *Cloître* à la Comédie-Française. S'il se réjouissait d'y entendre de Max, il était un peu ennuyé que Cécile Sorel insistât tant

auprès de lui pour y tenir le personnage du jeune moine car il ne voulait, à aucun prix, de l'équivoque que ne manquerait pas de susciter un travesti dans un rôle pareil. Il me parla aussi de l'opéra que Michel-Maurice Lévy avait fait avec le *Cloître*. Il en avait entendu la musique au piano et son opinion déconcertée hésitait encore.

Il se récria de désespoir en apprenant que je ne connaissais pas le roman de Charles de Coster, *la Légende d'Ulenspiegel*. Et bien qu'il n'en eût chez lui qu'un exemplaire, impossible alors à remplacer, il me promit de me le prêter, dès notre retour à Paris.

Sur le quai de la gare de la rue Verte, les artistes rouennais avaient délégué un petit groupe qui nous souhaita la bienvenue.

Nous descendîmes à l'Hôtel du Nord, rue de la Grosse-Horloge, près de l'antique beffroi communal. Nous dînâmes en tête-à-tête. Verhaeren était de bonne humeur et il but une demi-bouteille de Pouilly. Il se rappela un vin fameux qu'il avait bu, jadis, à Prague.

J'évoquai, incidemment, les ruines magnifiques de l'Abbaye de Jumièges. Il ne les connaissait pas. « Vous me ferez lire le livre de Charles De Coster, lui dis-je, mais demain matin je vous emmènerai dans les ruines de Jumièges! » Comme il n'avait pas de passe-port, je téléphonai, au cours du dîner, à M. Haemers, consul de Belgique, chez qui nous devions déjeuner le lendemain, et quelques minutes plus tard, le Consul, accouru à l'Hôtel du Nord, remettait lui-même à son illustre compatriote, qu'il était heureux de saluer, le passe-port indispensable pour franchir les postes militaires qui entouraient la ville.

Le dîner terminé, se sentant dispos, ravi à la pensée qu'il

n'aurait, le lendemain, qu'à écouter, sans autre préoccupation que celle de lire, à l'issue de ma conférence, deux poèmes qu'il avait copiés de sa main à cette intention, Verhaeren accepta de faire à mes côtés une promenade à travers les vieilles rues si pittoresques de ma ville natale. Comme on y redoutait, chaque soir, une incursion des avions allemands, toutes lumières éteintes, elle plongeait dans cette obscure clarté que le grand Corneille voyait tomber des étoiles, jadis, au cours de ses rêveries nocturnes dans le vieux port normand.

Bras dessus, bras dessous, nous cheminions en disant des vers. La cathédrale, Saint-Maclou, la place de la Haute-Vieille-Tour nous entendirent. C'est au cours de cette promenade que Verhaeren me confessa qu'il ne croyait plus au vers libre. Selon lui, c'était une erreur. Il me signala qu'il en écrivait de moins en moins et qu'il tendait, de toutes ses forces, au vers régulier, à l'alexandrin traditionnel français dont il vanta éloquemment les ressources infinies pour qui sait s'en servir. « Mais c'est difficile! » avouait-il. Et il me récita, par cœur, de cette voix chaude et brisée, si émouvante, et que je n'aurai jamais fini d'entendre, comme un acte de foi poétique, les vers de Théodore de Banville.....

Et Marinette est là qui verse à boire!

Avant de rentrer à l'Hôtel du Nord nous fûmes dans un cabaret où des soldats de toutes armes, Français, Anglais et Belges, menaient grand tapage. Cette joie forcenée d'une jeunesse qui n'ignorait pas à quel enfer elle était destinée et que la mort guettait déjà entre les tranchées boueuses nous bouleversa l'un et l'autre. Mais quelle émotion étreignit Verhaeren quand tout à coup il entendit en flamand s'inter-



pellier de jeunes fantassins belges. Il leur parla, trinqua avec eux.

Comme nous gagnions nos chambres et qu'à sa parole fiévreuse et saccadée, je redoutais qu'il ne se fût un peu trop surmené : « J'aime être bousculé par la vie, me dit-il. Il me plaît d'accumuler les sensations comme de ne plus savoir où donner de la tête ! Ainsi, vraiment, je sens que je vis ! »

Nos chambres communiquaient. Je devais traverser la sienne pour entrer dans la mienne. Cela nous plut à tous deux. Ainsi, même dans le sommeil, nous ne serions pas tout à fait séparés.

Le lendemain matin, Jumièges le transporta. Nous fûmes un peu en retard au déjeuner chez le Consul, après lequel il signa des livres de lui que des convives avaient apportés.

Quand nous parûmes sur l'estrade, au Musée, une foule nombreuse l'acclama avec frénésie, plusieurs minutes. Le président du Comité des Amis de Flaubert lui adressa, de la salle, un compliment. Puis, je fis ma conférence. Ensuite, il lut les deux poèmes qu'il avait en poche, se doutant bien qu'on voudrait l'entendre et redoutant d'improviser. De nouveau, on l'acclama et il dut encore signer des livres.

Grippé depuis plusieurs jours, j'avais fait un grand effort pour tenir mes engagements. Ceux-ci remplis, j'éprouvai soudain une douloureuse fatigue, un impérieux besoin de repos. Verhaeren, lui, son triomphe avait encore accru sa vitalité et comme il se demandait comment occuper sa soirée et que je le savais amateur de pittoresque, je griffonnai sur un bout de papier quelques mots qu'il emporta pour la directrice des Folies-Bergère. D'une loge, il assista, seul, au double spectacle, vraiment extraordinaire, qu'offraient alors la scène et la salle du petit théâtre de l'île Lacroix.

Sous leurs uniformes variés, sous leurs oripeaux bariolés, chanteurs, chanteuses et soldats échangeaient en flamand, en anglais et en français des répliques que le programme n'avait pas toujours prévues.

En rentrant, à minuit, comme je ne dormais pas, il me conta dans le détail ce qu'il avait vu et entendu. Il avait été vivement frappé de l'excessive indécence des costumes de la Revue. Celle des propos avait dû échapper, en partie, à cet homme si noble et si pur. Nous parlâmes des conséquences fâcheuses que la guerre aurait sans doute sur les mœurs en général.

Le lendemain au réveil, me sentant sérieusement malade, je décidai de prendre le train de 8 heures du matin pour Paris. Verhaeren, assis en pyjama sur un bout de mon lit, me confia qu'il n'avait pu fermer l'œil de la nuit, à cause des sonneries réitérées du beffroi tout proche : « J'ai repassé toute ma vie », me dit-il. En quittant le Musée, la veille, Verhaeren avait rencontré les peintres Luce et Angrand, ses amis, qui l'avaient invité à passer en leur compagnie la journée du lundi. Il hésita à rester dans Rouen sans moi et à revenir seul, à la fin de l'après-midi. Il m'accompagna donc, sa valise à la main, à pied, jusqu'à la gare. Là, il demanda si, en repartant seulement à 5 heures du soir, il pourrait avoir en arrivant à Paris la correspondance pour Saint-Cloud, où il demeurerait et où il ne voulait pas que M<sup>me</sup> Emile Verhaeren s'inquiétât.

Une réponse affirmative mit fin à son hésitation : il décida de passer cette journée encore parmi les brouillards rouennais, d'errer à travers les quais « qui lui rappelleraient Anvers », me dit-il.

Son bagage déposé à la consigne, nous causâmes jusqu'à

l'arrivée du train que je regrettais qu'il ne prît pas avec moi. Je devais le regretter bien davantage.

Nous jurâmes de nous revoir bientôt et, dans mon compartiment, quand la locomotive siffla, au moment du départ, je lui souriais encore tandis qu'il agitait sa belle main nerveuse, en signe d'adieu.

Je ne pensais pas que son salut signifiait vraiment adieu, et non au revoir, comme notre faiblesse se plaît toujours à l'imaginer, chaque fois que nous quittons un ami.

---

The first part of the history is devoted to the description of the country and the people. The second part is devoted to the description of the government and the laws. The third part is devoted to the description of the religion and the customs. The fourth part is devoted to the description of the arts and the sciences. The fifth part is devoted to the description of the military and the naval forces. The sixth part is devoted to the description of the commerce and the industry. The seventh part is devoted to the description of the agriculture and the husbandry. The eighth part is devoted to the description of the education and the literature. The ninth part is devoted to the description of the public works and the improvements. The tenth part is devoted to the description of the state of the country at the present time.

The first part of the history is devoted to the description of the country and the people. The second part is devoted to the description of the government and the laws. The third part is devoted to the description of the religion and the customs. The fourth part is devoted to the description of the arts and the sciences. The fifth part is devoted to the description of the military and the naval forces. The sixth part is devoted to the description of the commerce and the industry. The seventh part is devoted to the description of the agriculture and the husbandry. The eighth part is devoted to the description of the education and the literature. The ninth part is devoted to the description of the public works and the improvements. The tenth part is devoted to the description of the state of the country at the present time.

The first part of the history is devoted to the description of the country and the people. The second part is devoted to the description of the government and the laws. The third part is devoted to the description of the religion and the customs. The fourth part is devoted to the description of the arts and the sciences. The fifth part is devoted to the description of the military and the naval forces. The sixth part is devoted to the description of the commerce and the industry. The seventh part is devoted to the description of the agriculture and the husbandry. The eighth part is devoted to the description of the education and the literature. The ninth part is devoted to the description of the public works and the improvements. The tenth part is devoted to the description of the state of the country at the present time.

## ROLLON

SA FAMILLE ET SES COMPAGNONS DE LUTTE

Par M. le Marquis DE SAINT-PIERRE

---

IL y a eu en Normandie des Danois, des Norvégiens et des Suédois : ceci n'est plus contesté par personne et la répartition systématique des colonies scandinaves est définitivement abandonnée. Mais nous savons aussi que les Vikings fondateurs de notre Duché ne venaient pas directement de Scandinavie, et que bien peu d'entre eux étaient de pur sang norois. Aussi les Suédois, fondateurs de l'empire russe, sont-ils venus chez nous peu nombreux — généralement mêlés aux Norvégiens plutôt qu'aux Danois ; car les colonies d'outre-Manche, points de départ de l'immigration normande, étaient danoises sur la mer du Nord, norvégiennes sur la mer d'Irlande, et la Manche était pour leurs flottes une zone mixte où les Vikings des deux nations devaient nécessairement se combattre ou se réunir.

Logiquement, la Basse-Normandie devrait être norvégienne, la Haute-Normandie danoise : ce fut le contraire, à cause de l'entrée en Seine (et en scène) d'un grand chef norvégien appelé Hrolf qui cherchait en France, non plus comme ses prédécesseurs les rois de mer danois, une terre à piller, mais une patrie. Il était de race illustre, mais avait été banni pour avoir attaqué et pillé les habitants du sud de la Norvège au retour d'une expédition dans la Baltique.

Son père, Ragnvald, était le fils d'Eysteinn Glumra, le

petit-fils d'Ivar, jarl des Oplands (hautes terres de l'intérieur), et l'arrière-petit-fils d'Halfdan le Vieux — ce qui, entre parenthèses, fait remonter sa filiation deux générations plus loin que celle de nos rois Capétiens! Ami fidèle du roi Harald à la Belle Chevelure, il avait reçu de lui, après la bataille de Solskjel (870) le vaste comté de Mœre, au sud du fjord de Trondhjem, dont les trois districts (Nordmœre, Raumsdalen et Søndmœre) existent encore et sont parmi les plus beaux et les plus riches de la Norvège. Il avait étendu vers le sud la domination du jeune roi et pris une part décisive à la célèbre bataille navale du Hafsford, près Stavanger (872), qui créa l'unité norvégienne par la défaite des rois du Sud et des Vikings coalisés.

Sa femme, Ragnhild, avait pour père Hrolf au Long Nez, d'où le prénom de Hrolf donné à l'un de ses trois fils. L'aîné des trois, Ivar, fut tué aux Orcades, au cours d'une expédition de représailles entreprise contre les Vikings par le roi Harald — ce qui valut à son père Ragnvald, comme prix du sang, le comté des Orcades et des Shetlands, qu'il remit à son frère Sigurd. Ce Sigurd, oncle de Hrolf, devint un Viking célèbre et conquit une partie de l'Ecosse, secondé par son fils Guthorm qui lui succéda comme comte, lui survécut un an et mourut sans enfants.

Quand Hrolf, banni, gagna les « îles du Sud », il trouva donc sa famille maîtresse des Orcades, à proximité des Hébrides, où il semble s'être installé en l'île de Skye sur la côte écossaise : il était en si bons termes avec ses voisins que l'un d'eux, le roitelet écossais Biolan, épousa plus tard sa fille Catherine (Kadhlin). Celle-ci eut pour fille Nidhbiorg, qui fut enlevée par un Viking islandais d'illustre naissance, Helge Ottarsson : d'où postérité islandaise de Hrolf, expulsée

de l'île pour meurtre et revenue en Norvège, où elle a fourni un maréchal du royaume (Ulf Stallari, tué à Stamford-Bridge avec son roi Harald le Dur, l'année même de Hastings) et un archevêque de Trondhjem, primat du royaume.

Une fois Ivar mort et Hrolf banni, il ne restait au comte Ragnvald qu'un fils légitime appelé Thorer, qui lui succéda lorsqu'il fut surpris et brûlé vif dans sa maison par les émissaires de la haineuse et jalouse reine Gunhild. Mais il avait aussi trois fils naturels : Hallad qui succéda à son cousin germain Guthorm comme comte des Orcades mais qui dut abandonner le pouvoir à son frère ; Einar, auteur de la maison comtale des Orcades et du Caithness, éteinte en 1231 ; et Hrollang, auteur d'une nombreuse et illustre postérité islandaise (premiers apôtres et seigneurs chrétiens, évêques, poètes, chroniqueurs et hommes d'Etat aux deux siècles suivants).

Ce très bref résumé des *Sagas* noroises montre avec quelle précision est connue la famille norvégienne de Hrolf. Il est triste de constater à quel point les traditions normandes transmises à nos ancêtres par les fondateurs de la Normandie étaient pauvres, en comparaison. Notre premier chroniqueur ou soi-disant tel — car dès le XI<sup>e</sup> siècle Guillaume de Jumièges se refusait à le prendre au sérieux, et de nos jours les savants Bénédictins l'ont proscrit de leurs recueils comme indigne — n'était pas même Normand : Dudon de Saint-Quentin, venu à la cour du duc Richard en 994, écrivit sur son ordre une histoire de la Normandie, plus littéraire qu'historique, et l'apporta à son fils en 1015. Nous n'aurions pas même mentionné son nom, si quelques historiens danois, suédois et français n'avaient tenté de nos jours — après

l'historien danois Steenstrup — de tirer l'œuvre de Dudon de cette disgrâce, en l'opposant aux *Sagas* noroises.

Cette prétention est surprenante : Dudon ignore jusqu'au nom du père de Rollon, et fait de lui avec force détails l'époux de Gisèle, fille du roi de France, ce qui est chronologiquement absurde. En vain certains Danois croient-ils tirer argument de ce que Dudon indique la Dacie comme patrie de Rollon : Dudon lui-même définit la Dacie « un pays environné d'une couronne de montagnes », ce qui s'applique à la Norvège et nullement au Danemark. Tous les Norois sont pour lui des Daces : s'il ne distingue pas entre Danois et Norvégiens, c'est que lors de sa visite à notre duc en 994, il y a plus d'un quart de siècle que le royaume de Norvège n'existe plus ; bien mieux, ce sont les cousins mêmes de nos ducs, issus du comte Thorer, frère de Hrolf, qui sont à la tête du parti antidynastique et prodanois, et qui ont chassé les rois nationaux ! Officiellement, la famille de Hrolf, même en Norvège, n'est plus norvégienne !

Les autres arguments tirés de Dudon contre les *Sagas* se retournent aussi contre leurs auteurs : Ce que dit Dudon de son Gurim (nom étranger aux Norois) s'applique à notre Guthorm : frère adoptif de Hrolf réfugié près de lui (et d'ailleurs son cousin germain), puis son frère d'armes en Ecosse et mort sans postérité. L'île de Scanza, où Rollon s'expatrie, est non pas la Scanie, — qui n'est pas une île et où il n'y a pas alors un seul chrétien, — mais l'île de Skye aux Hébrides, où Hrolf s'est installé et où il a trouvé les chrétiens que Dudon lui fait rencontrer. La date de 876 donnée par Dudon pour l'arrivée de Rollon en France — qu'elle soit ou non apocryphe comme le suppose M. Pren-tout — doit être écartée : elle est en opposition absolue avec



toute vraisemblance chronologique, du point de vue des annales islandaises, celtiques et même françaises — et avec Dudon lui-même, en ce qui concerne la rencontre de Rollon en Angleterre, avant cette date, avec le roi « très chrétien » Athelstan (Guthorm, roi danois d'Est-Anglie, n'est devenu chrétien, sous le nom d'Athelstan, qu'en 879). De l'ensemble des sources, il résulte qu'il faut lire 896 — avec M. Steensstrup — au lieu de 876. Enfin, le soi-disant anachronisme invoqué entre le Norvégien Hrolf et le Normand Rollon tombe devant cette simple constatation : Rollon a abdicé en 928 et est mort quelques années plus tard, probablement en 933 ; Einar, comte des Orcades, frère de Hrolf, est mort en 936. Ils sont donc rigoureusement contemporains.

La nationalité norvégienne de notre premier duc explique seule la répartition des Vikings sur notre sol, qui est — nous l'avons déjà dit — contraire à la logique géographique. Nous n'avons pas le nom d'un seul compagnon de Rollon, et nous ne connaissons que les noms de cinq ou six Normands au cours du demi-siècle qui a suivi — l'on voit à quel point Dudon était mal renseigné ! Mais les Norois fixés sur notre sol au X<sup>e</sup> siècle ont laissé des noms norois aux établissements fondés par eux, paroisses, fiefs et hameaux : ces noms en « ville » si communs en Normandie du Nord, d'Eu à Cherbourg, dont le premier terme est un nom d'homme presque toujours norois, rarement saxon et franc — et aussi ces noms pittoresques à finale noroise : fleur, bec, tot, beuf, bu et bye, etc....

Un exemple nous montrera ce qu'on peut tirer de leur étude. Il y a 27 noms terminés en thuit en Haute-Normandie : 22 dans le diocèse de Rouen (dont 18 au nord de la Seine et 4 entre Seine et Risle), 4 dans celui de Lisieux, 1 dans

celui d'Evreux (ces 5 derniers étant proches du diocèse de Rouen). Pas un seul en Basse-Normandie! Puis le mot *thuit* s'installe dans le langage courant et prend l'article : « le Thuit », suivi parfois d'un nom d'homme. Il y a 21 noms de ce type dans le seul diocèse de Rouen, dont 13 concentrés autour de la forêt de La Londe, entre Seine et Risle. Hors de ce diocèse, l'on ne trouve que trois *thuits* tardifs, remontant au XII<sup>e</sup> siècle au plus tôt : le Thuit-Hébert, aujourd'hui le Petit-Hébert, à Foulbec-sur-Risle, et les deux Thuits de Boulon et d'Audrieu, à l'entrée de la Basse-Normandie. Soit au total 49 *thuits* en Haute-Normandie, 2 dans la région de Caen, pas un seul en Bessin ou en Cotentin! Le mot féminin norois *thveit* (défrichement), correspond à un verbe que l'on retrouve chez tous les Germains du Nord (norois *thveita*, anglo-saxon *thvitan*, couper), n'est donc usité à cette époque que par les Norvégiens de la Seine, et non par les Danois du Cotentin. Et la vérification est facile, car les finales en « *thwaite* » se pressent en nombre considérable dans les colonies norvégiennes d'Angleterre (Cumberland, Furness, Westmorland, nord de l'Yorkshire et du Lancashire), alors que dans tout le Danelaw on ne connaît qu'un « *Thwaite* » isolé, près de Bungay. Plusieurs de ces noms se retrouvent d'ailleurs des deux côtés de la Manche.

Il n'est donc pas douteux que les Norvégiens, compagnons de Hrolf, se soient établis avec lui dans le bassin de la Seine, alors que les Danois, boudant la dynastie nouvelle, se fixaient en Cotentin, terre bretonne conquise seulement en 933 par le fils de Rollon, mais sur laquelle Rollon avait obtenu le droit de pillage en 911. Et cette dualité explique les terribles révoltes des Bas-Normands contre Rouen, depuis celles de 925 et de 935 qui suivirent immédiatement les annexions

du Bessin et du Cotentin et mirent le duché en péril, jusqu'à la dernière, dont triompha le jeune Guillaume le Bâtard au Val-ès-Dunes, avec l'appui du roi de France (1047).

Cette dualité d'origine explique aussi les différences profondes entre Hauts-Normands et Bas-Normands — différences fécondes qui ont fait la grandeur de la race collective et qui, en ces temps de nivellement et d'uniformisation, tendent à disparaître, avec les coutumes et les patois. Le Norvégien est un imaginaire : le Viking est chez lui doublé d'un poète. L'unité de sa patrie, compartimentée à l'infini, est dans l'enfance : il est donc individualiste au plus haut point, donc très assimilable, car il ignore l'union qui fait la force. C'est aussi, et de beaucoup, le meilleur marin de l'Europe : c'est lui qui peuple de ses navires l'Atlantique Nord et découvre l'Amérique cinq siècles avant Christophe Colomb. Le Danois, plus évolué, a déjà le sens national : plus discipliné à l'égard du chef qu'il s'est choisi, il est aussi plus réaliste, plus prudent, plus méthodique, plus tenace, plus amoureux de la tradition, partant moins assimilable : l'homme du Cotentin restera plus Normand que l'homme de la Seine, qui se francisera plus vite.

C'est le Haut-Normand qui tente le premier l'aventure, qu'il s'agisse de défendre contre les Musulmans les chrétiens d'Espagne ou de Sicile, de lancer l'idée coloniale, de retrouver le Saint-Laurent, d'explorer le Mississipi, le Brésil, la Martinique ou la Guadeloupe, de traverser la Manche en ballon, de créer un genre littéraire ou artistique nouveau. Mais trop souvent les moyens employés sont insuffisants, et l'idée est abandonnée pour une autre plus séduisante.

Au contraire, le Bas-Normand réalise pratiquement l'aventure, la suit jusqu'au bout et ne s'écarte que difficilement du but qu'il s'est fixé.

Comparez plutôt Corneille avec Malherbe, Cavelier de la Salle avec Robert Guiscard, Duquesne avec Tourville, Saint-Saëns avec Auber, Géricault avec Millet, Blosseville avec Dumont-d'Urville, Boisguilbert avec l'abbé de Saint-Pierre, Béthencourt avec Callières, Blanchard avec Conté. Ce sont là assez d'exemples pour illustrer la règle — qui, comme toutes les règles, comporte un nombre considérable, et d'ailleurs croissant, d'exceptions. Au carrefour de l'imagination et de la méthode, en Normandie centrale, lèvera logiquement une floraison d'esprits scientifiques tout à fait exceptionnels : le mathématicien Laplace, le physicien Fresnel, le chimiste Vauquelin, l'historien Albert Sorel, et aujourd'hui les frères de Broglie, pour ne citer que les plus modernes.

Cette âme profonde des deux races noroises qui ont fondé la Normandie s'était encore renforcée chez ces Vikings d'outre-Manche, lors de leur séjour dans les îles britanniques : les Norvégiens étant en contact avec les Celtes de la mer d'Irlande, les Danois avec les Anglo-Saxons de la mer du Nord. Notre sang est fait de ces dosages qui ont engendré l'admirable race normande. C'est elle qui a créé la France en plaçant sur le trône l'énergique dynastie capétienne, qui a arrêté l'effort musulman du XI<sup>e</sup> siècle en lançant l'idée des Croisades, qui a donné à la France ses colonies de l'Atlantique, à l'Angleterre ses libertés et son empire mondial, au Canada son héroïsme linguistique, racial et confessionnel, à l'Italie, à l'Espagne et au Portugal la première notion de leur nationalité.

Vikings païens dans les mers septentrionales, Vikings chrétiens dans la Méditerranée, Vikings coloniaux sur l'Atlantique : tels furent les trois âges de l'héroïque mission des Normands. Quel sera le quatrième?

## HOMMAGE A NOS MORTS

---

*(Notices bio-bibliographiques)*

---

### LE PARQUIER (EUGÈNE)

Né à Coutances le 25 août 1864, décédé à Rouen le 27 décembre 1936.

Etudes classiques successivement aux lycées de Coutances, d'Evreux et de Coutances.

Lauréat au Concours général : 1880, 1<sup>er</sup> prix de discours français, 2<sup>e</sup> accessit d'histoire, 1881, 5<sup>e</sup> accessit de dissertation française.

Bachelier ès lettres, Caen, 1881.

Elève du Lycée Henri-IV, 1881-1883.

Licencié ès lettres (lettres et histoire), Paris, 1886-1887.

Licencié en droit, Paris, 1887.

Chargé de cours au Lycée de Laval, 1888.

Chargé de cours au Lycée de Rouen, 1890.

Agrégé d'histoire et de géographie, 1893.

Professeur au Lycée de Rouen, 1893.

Professeur à l'École supérieure des Sciences et des Lettres de Rouen, 1899.

Professeur à l'École régionale d'Architecture de Rouen, 1904.

Membre de la Commission municipale scolaire de la Ville de Rouen, 1910.

Membre du Conseil académique, 1918.

Membre du Conseil d'inspection et d'achats de la Bibliothèque de Rouen, 1922.

Admis à la retraite, sur sa demande, 1925.

Secrétaire général (1899), archiviste (1921-1932) de la Société normande de Géographie.

Secrétaire, puis président de la Section rouennaise de l'Alliance française.

Vice-président (1912-1921), puis président (1921-1936) de la Société des Etudes locales dans l'Enseignement, Section de la Seine-Inférieure.

Secrétaire du Comité départemental pour la Recherche et la Publication des Documents économiques de la Révolution française (1928-1936).

Membre de la Commission départementale des Antiquités (1929-1936).

Membre du Conseil d'administration de la Société de l'Histoire de Normandie (1933-1936).

Vice-président (1926-1927), président (1928-1931), archiviste (1935-1936) de la Société libre d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.

Membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen (reçu le 27 juin 1930).

Officier d'Académie, 1902.

Officier de l'Instruction publique, 1908.

#### BIBLIOGRAPHIE (1)

##### I. — *Administration municipale de la Ville de Rouen*

Contribution à l'histoire de Rouen, une année de l'administration municipale au XVI<sup>e</sup> siècle. — L'Administration municipale de Rouen pendant la Révolution. — Les octrois et les charges de la Ville de Rouen en 1516. — Rouen sous la Révolution. La Commune révolutionnaire, son organisation, son développement. — Les élections municipales de Rouen au XVI<sup>e</sup> siècle. L'élection des Conseillers, des Quarteniers et des Procureurs de la ville sous le règne de François I<sup>er</sup>. — Les avocats pensionnaires de la ville de Rouen au XVI<sup>e</sup> siècle, leur rôle dans l'administration municipale sous le règne de François I<sup>er</sup>. — Le Procureur général de la Ville de Rouen aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. — Les Centeniers de la Ville de Rouen en 1787. — Les origines et l'organisation primitive de la commune de Rouen. — La capitation bourgeoise de Rouen en 1788. — L'organisation municipale de Rouen depuis

(1) La bibliographie complète des travaux de M. Le Parquier est publiée dans le *Bulletin de la Société libre d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure*, exercice 1936.

le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1449. — Un Essai d'organisation municipale au XVIII<sup>e</sup> siècle. — Le règlement sur l'administration de la ville de Rouen du 15 juin 1767.

## II. — *Le Protestantisme à Rouen au XVI<sup>e</sup> siècle*

Le siège de Rouen en 1562. — Un chroniqueur rouennais à l'époque de la Réforme, le chanoine Jean Nagerel. — Extraits des Registres du Parlement de Normandie, années 1562, 1563, 1564. — L'exercice du culte protestant dans le Pays de Caux, après la paix d'Amboise. — Un épisode de l'histoire de Rouen en 1564. — Les sources de l'histoire du Parlement de Normandie de Floquet de 1560 à 1562. — A Rouen, en mars-avril 1560. — Assemblées nocturnes des protestants.

## III. — *Publications relatives à la Révolution française*

Rouen et le département de la Seine-Inférieure aux mois de juin et juillet 1793. — La presse à Rouen sous la commune révolutionnaire (1793-1794). — La disette à Rouen sous la commune révolutionnaire (1793-1794). — Thouret et les cahiers du Tiers-Etat normand. — Les assemblées électorales de 1789 dans les bailliages secondaires de Haute-Normandie. — Le Pays de Bray en 1789. — Études sur la Normandie en 1789. — Cahiers des doléances des paroisses du bailliage de Neufchâtel-en-Bray, secondaire du bailliage de Caux. — Compte rendu des procès-verbaux des séances de la Société populaire de Rouen (1790-1794), publiés et analysés par E. Chardon. — Les cahiers du bailliage du Cotentin. — Compte rendu de Thouret par Ernest Lebègue. — Les cahiers de doléances des paroisses normandes en 1789. — Cahiers de doléances du bailliage d'Arques, secondaire de Caudebec, pour les Etats généraux de 1789. — L'enseignement primaire en 1789 dans le bailliage de Caux. — Le bailliage du Cotentin en 1789. — Cahiers de doléances du bailliage du Havre, secondaire de Caudebec, pour les Etats généraux de 1789. — Nouveaux documents sur les Etats généraux de 1789 pour le bailliage de Neufchâtel-en-Bray. — Les cahiers de doléances de Guimerville. — Analyse des tiroirs 217, 218 et 351 des Archives municipales de Rouen. — Le rôle et l'influence de Rouen en Normandie et en France dans la période de préparation des Etats généraux en novembre et décembre 1788. — Note rectificative au

répertoire critique des cahiers de doléances pour les Etats généraux. — Le comté d'Eu et les Etats généraux de 1789. — L'unification de la législation et de la coutume de Normandie dans les cahiers de doléances de la Haute-Normandie en 1789. — Documents sur les élections aux Etats généraux de 1789 dans le grand bailliage de Rouen. — Les opérations électorales en 1789 sur les confins de la Normandie et de la Picardie. — Les cahiers de doléances des paroisses du bailliage principal de Rouen. — Le cahier de doléances du curé de Fontaine-sous-Préaux. — Les communes ou biens communaux dans les cahiers de doléances de la Haute-Normandie. — En collaboration : avec M. Soudet, Cahier de doléances de la paroisse d'Autretot ; avec M. Préteux, Cahier de doléances de Montivilliers pour les Etats généraux de 1789 ; avec M. Lefort, Cahier de doléances de Barentin pour les Etats généraux de 1789.

#### IV. — *Questions économiques*

Compte rendu de l'histoire de la propriété rurale dans le Pays de Caux et particulièrement dans le canton de Criquetot-l'Esneval, par A. Le Chevalier. — Compte rendu de la thèse de M. P. Sement sur l'influence de la guerre sur le commerce et l'industrie de la région rouennaise. — Le commerce maritime de Rouen dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. — Les origines et les débuts de la Société d'Emulation de la Seine-Inférieure (1792-1803). — A propos d'une communication de M. Lamy sur la cherté de vie au temps de Charles IX. — Les communautés d'arts et métiers de Rouen au XVIII<sup>e</sup> siècle. — La corporation des fabricants de bas et des bonnetiers au métier de Rouen au XVIII<sup>e</sup> siècle. — La corporation des marchands bonnetiers de Rouen au XVIII<sup>e</sup> siècle. — La clameur de haro dans les procès des corporations normandes au XVIII<sup>e</sup> siècle. — Ouvriers et patrons dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. — Une enquête sur le paupérisme et la crise industrielle dans la région rouennaise en 1788.

#### V. — *Géographie*

Mouvement géographique (1898-1899). — Notes sur le Congo français. — La convention anglo-française du 21 mars 1899. — Les expéditions arctiques de 1898 et 1899. — Le Touat et l'occupation d'In-Salah. — Note sur la carte générale du pays de



Normandie de Jean Jollivet (1545). — Compte rendu de *la vie de Samuel Champlain*, par G. Gravier. — Les explorations polaires en 1899-1900. — Le port de Rouen autrefois et aujourd'hui. — De l'invasion de la mer sur les côtes du Cotentin. — Compte rendu de *Rouen, étude d'une agglomération urbaine*, par J. Levainville. — La géographie de la Normandie. — Curiosités géographiques. — Les travaux archéologiques en Syrie de 1920 à 1922. — La Syrie et le Liban. — Desceliers et Jean Cousin, cartographes dieppois au XVI<sup>e</sup> siècle. — Les anciennes colonies normandes du Groenland. — Le Cinquantenaire des Sociétés de Géographie de Bruxelles, Anvers, Bordeaux. — A propos du cinquantenaire de la Société normande de Géographie. — Une nouvelle contribution à l'étude de la côte occidentale du département de la Manche. — Le Gulf-Stream et ses problèmes, d'après Marnier. — Le port de Rouen et la Seine maritime. — La démographie de la Normandie orientale, d'après les travaux de M. L. Leroux.

#### VI. — Divers

Plan d'une monographie communale pour la Seine-Inférieure. — L'Académie de Rouen sous l'ancien régime. — Un théâtre de société à Yvetot en 1776. — Notes archéologiques à propos d'un ouvrage de M. L. Deglatigny. — Note sur un manuscrit de l'Académie de Rouen, voyage de Louis XVI et de sa famille à Varennes. — Une affaire de trop-bu. — Table sommaire des principaux travaux publiés dans le Bulletin de la Société libre d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure de 1900 à 1929. — Discours aux séances publiques de cette Société, 6 octobre 1929, 10 octobre 1930. — Rapport sur les cours de cette Société, 1931-1935. — Rapports présentés aux séances publiques de cette Société : Prix Bouctot, 1928, 1934, 1935; Prix Dureau, 1933. — Rapports présentés à l'Académie de Rouen : Prix La Reinty, 1934; Prix Gossier et Prix Vermont, 1936. — Notices nécrologiques : M. Cusson et M. Le Chevalier.

Comptes rendus bibliographiques : Bulletin de la Société libre d'Emulation..., de la Seine-Inférieure, 1928-1936. — Bulletin de la Société des Etudes locales dans l'Enseignement public, Groupe de la Seine-Inférieure, n<sup>os</sup> 3 à 28. — *Normannia*, années 1928 et 1934.

Discours aux assemblées générales de la Société des Etudes locales de la Seine-Inférieure, 1921 à 1936.

Les *Précis de l'Académie* de 1812, 1840 à 1843. — Rôle de l'Académie dans le mouvement intellectuel et scientifique au XVIII<sup>e</sup> siècle. — Requête présentée aux échevins de Rouen en 1769 par M. Mouchard pour la fieffe de la Tour de la Pucelle. — Confréries de charité en Normandie. — Conférence de M. A. Caille à la Société industrielle de Rouen sur les fumées industrielles.

Pierre tombale de P.-N.-Ch. Dallet, à l'église de Goupillières. — Travaux entrepris à l'église d'Etretat.

*Le Secrétaire*  
*de la Classe des Belles-Lettres et Arts,*

CHARLES LEROY.

---

# TRAVAUX DES MEMBRES RÉSIDANTS ET NON RÉSIDANTS DE L'ACADÉMIE

AU COURS DE L'ANNÉE 1936

---

## ALLINNE (MAURICE)

Communication à l'Académie : Notice historique sur la maison de Pierre Corneille à Petit-Couronne. — Deux Trésors de monnaies gauloises trouvées dans le département de la Seine-Inférieure (*Bulletin de la Société libre d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure, exercice 1936*).

Conseil général de la Seine-Inférieure : Rapport sur le Musée des Antiquités.

## BEAUREPAIRE (G. DE)

Communication à la Semaine de Droit normand, à Caen : Procès entre Mgr de Belbeuf, évêque d'Avranches, et les religieux du Mont-Saint-Michel.

Publié dans ce *Précis* de 1936 : Procès relatif à la Succession de M. du Bocage.

## BOUCHER (D<sup>r</sup> LOUIS)

La Bataille de Verneuil. Communication faite au Congrès de la Fédération des Sociétés normandes, tenu à Verneuil en juillet 1936, et à la Société libre d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure, et publié dans le *Bulletin* de cette Société, exercice 1936 (Tirage à part).

Rapport sur les prix Dumanoir (*Bull. Soc. libre d'Emulation, exercice 1936*).

## CAILLE (ABEL)

Le pétrole synthétique (communication à l'Académie).

## CHEVALIER (JOSEPH)

Note sur la flore de la Corse. — Liste des espèces spéciales à la Corse et de celles qui n'existent dans aucune autre région de la France (*Bull. Soc. Amis des Sciences naturelles et du Muséum de Rouen*, nov. 1936).

## CHIROLO (PIERRE)

A publié : Cathédrales et Eglises normandes (Rouen, Ed. Defontaine).

Publié dans ce *Précis* : Le Quartier et la Paroisse Saint-Sauveur au temps de Corneille. Ce qui en subsiste.

## DELABARRE (ED.)

Publié dans ce *Précis* : Rapport sur les prix Pellecat.  
Communication à l'Académie : Hommage à son vieil ami l'éminent D<sup>r</sup> Charles Nicolle.

## DELACOUR JOSEPH)

Communication à l'Académie : En Abyssinie.

Aviculture, 1 vol, 298 pp. (en anglais). Vol. I. S. Austin & Sons Ltd, Hertford. — Revision du genre *Mixormis*. — Classification des Anatidés. — Notes sur les oiseaux de Clères en 1935. — Le Faisan scintillant. — *L'Oiseau et la Revue française d'Ornithologie*, vol. VI (nouvelle série). Paris, 1936.

Les Coqs sauvages. — Les Canards plongeurs. — L'Antilope cervicapre. *La Terre et la Vie*. Paris, 6<sup>e</sup> année, 1936).

Breeding and other notes from Clères. — The Tahiti Blue Lory. — Obituary. Herr F. Blaauw. — The danger of Pheasants. — The Ruby Lory. — Rheas. — Swallows breeding in captivity. — The Glittering Copper Pheasant. — Rheinart's Argus. — Full-winged Birds in parks and gardens. — Notes on Waterfowls.

*The Avicultural Magazine*. Londres, 1936.

Obituary : Louis Lavauden (*The Ibis*. Londres, 1936).

## DUBREUIL (LOUIS)

Publié dans ce *Précis* : Rapport sur le prix Gossier (Littérature).

## FARCY (Chanoine CH.)

A publié : Le Manoir de Saint-Yon au faubourg Saint-Sever de Rouen.

## FAUCHOIS (RENÉ)

## Publications

Aux Editions Montjoie : Avril 1936, *Le Bateau ivre*, comédie inédite en cinq actes; — Juillet 1936, *Délices des Mourants*, un volume de poésies.

## Conférences

21 janvier, à Charleroi : Comment on écrit une pièce, comment on la fait jouer; — 12 février, à Lens : Beethoven : sa vie, son œuvre; — 15 février, à Sotteville-lès-Rouen : Victor Hugo sa vie, son œuvre; — 27 février, à Bordeaux : Sur *Tartuffe*, avant une représentation classique au Grand-Théâtre; — 13 novembre, à Dieppe : Récitation commentée de poésies extraites de *Délices des Mourants*.

## Radio

31 janvier : Enregistrement sur disque d'une étude sur Berlioz, Poste Parisien; — 17 février : Enregistrement sur disque d'une étude sur Chabrier, Poste Parisien; — 23 février : Représentation radiophonique de *Beethoven*, drame en trois actes, en vers, Poste Parisien; — 29 février : Représentation radiophonique du deuxième acte de *Rossini*, Poste de la Tour Eiffel; — 27 mars : Représentation radiophonique officielle de *Beethoven* par la Comédie-Française, Poste d'Etat : P. T. T.; — 12 avril : Représentation radiophonique de *la Fille de Pilate*, tragédie en trois actes, Poste Parisien; — 6 septembre : Représentation radiophonique de *Hérodiade*, tragédie en trois actes, Radio-Paris; — 1<sup>er</sup> octobre : Récitations commentées de poésies extraites de *Délices des Mourants*, par M. Marcel Berger, Radio-Cité; — 27 octobre : Représentation radiophonique de *Mademoiselle Jockey*, comédie en trois actes, Poste Parisien; — 28 octobre : Poésies extraites de *Délices des Mourants*, par M. Marc de la Roche, Radio-Paris; — 12 novembre : Causerie sur Théodore de Banville, Radio-Colonial; — 19 novembre : Enregistrement sur disque d'une étude sur César Franck. — 25 novembre :

Enregistrement sur disque de poèmes extraits de *Délics des Mourants* et causerie sur les dernières heures du poète Emile Verhaeren à la Radio nationale Belge I. N. R.

#### Théâtre

Dans de nombreux théâtres de France, à l'étranger, Europe, Amérique : Représentations de *Prenez garde à la Peinture*, *la Danseuse éperdue*, *Beethoven*, *la Fille de Pilate*, *Hérodiade*, *Nocturne*, *la Dame aux Gants verts*, *Vitrail*, et *la Leçon de Talma*, et en France et en Belgique, par les soins des Tournées Baret, un cycle de représentations de *le Singe qui parle*.

#### Articles

Dans *le Journal*, le 20 octobre 1936 : Heur et malheur des Auteurs dramatiques; — le 20 novembre 1936 : Lecture chez Molière; — le 15 décembre 1936 : Chiffon de papier.

#### GUEY (F.)

Communication à l'Académie : Exposition d'Art chinois à Londres.

#### HERVAL (RENÉ)

Prix de l'Académie française pour son ouvrage : *Caen*.

Communication à l'Académie : Fortifications de Caudebec-en-Caux à la fin du xv<sup>e</sup> siècle et Capitaines du château.

Dans ce *Précis* : Les Poètes normands, discours en réponse au Discours de réception de M. Spalikowski.

Articles parus dans le *Journal de Rouen* : 24 mars 1936, Exmes, ville morte; — 19 mai 1936, Un artiste normand oublié : Jean Houel (1735-1813); — 2 juin 1936, Pour le Tricentenaire du *Cid* : I. Le *Cid* des Romanceros; 23 juin 1936 : II. Le *Cid* de Guillen de Castro; 28 juillet 1936 : III. Corneille et le troisième *Cid*; — 18 juillet 1936, Un grand marin oublié : Jacob Bontemps; — 14 août 1936, Quelques familles espagnoles de Rouen aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles; — 29 août 1936, Valognes l'aristocrate; — 7 septembre 1936, La funeste année 1136; — 16 septembre 1936, Les Rouennais et l'affaire de Corbie (1636); — 15 octobre et 31 décembre 1936, Grandeur et Décadence des joyeuses Confréries de Cornards; — 20 octobre 1936, A la Fontaine de Vau-

cluse; — 3 novembre 1936, Deux originaux fieffés : Vauquelin des Yveteaux et la Dupuis; — 17 décembre 1936, Vauquelin de la Fresnaye (1536-1607); — 28 décembre 1936, Ode nouvelle à la Malibran.

Articles parus dans la *Revue de l'Avranchin* : 1<sup>er</sup> trimestre 1936, Le Mont-Saint-Michel à travers les littératures; — 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres, L'acte de foi et hommage de Jean Boucart pour le temporel de l'évêché d'Avranches (1454); — 4<sup>e</sup> trimestre, Jean Hautfune, évêque d'Avranches et la bénédiction de l'Âître Saint-Maclou à Rouen.

Article paru dans *l'Architecture et la Construction dans l'Ouest* : mai 1936, Ruines grecques de Sicile : Sélimonte.

Articles parus dans la *Revue des Etudes italiennes* : janvier-mars 1936, Etude critique de l'édition italienne de la *Chanson de Roland* publiée par M. Giulio Bertoni; — octobre-décembre 1936, Etude critique du recueil de poèmes de M<sup>me</sup> Nina Infante Ferraguti : *Il tempio della Luce*.

Conférences : le 19 novembre 1936, aux Normands de Paris, sur les *Légendes normandes d'outremer*; — le 19 décembre 1936, à l'Union intellectuelle Franco-Italienne, à la Sorbonne, sur *le Siècle de Dante et quelques théories dantesques modernes*.

#### HIE (HENRI)

Articles de critique musicale dans le *Journal de Rouen*.

#### LABROSSE (HENRI)

Conférences : à l'École des Chartes, à Paris : La communication des livres dans les bibliothèques; — à la Semaine de Droit normand, à Caen (juin) : Revendications à Rouen, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, du droit de franche mairie.

Publié dans ce *Précis* : Chronologie de l'Académie (1930); — A la maison natale de Pierre Corneille. Reliques et souvenirs (communication faite en 1934 à la séance extraordinaire en l'honneur de Corneille). Tirage à part.

#### LAISNEY (GEORGES)

A publié : Portrait de Coutances (Rouen, Ed. Defontaine).

## LANQUETUIT (MARCEL)

2 février 1936 et 17 mai 1936, « L'Accord Parfait », sous la direction de M. Marcel Lanquetuit, donne une audition de la *Messe de Noël* de H. Busser; — 10 juin 1936, Grande audition à Saint-Ouen pour l'inauguration de l'orgue électrique, avec le concours de M. Marcel Dupré, « l'Accord Parfait » et « la Symphonie », sous la direction de M. Marcel Lanquetuit; — 30 mars 1936, « La Symphonie », sous la direction de M. Marcel Lanquetuit, donne un grand concert dans la salle de l'Hôtel de Ville (ouverture de *Don Juan* (Mozart), *Symphonie inachevée* de Schubert, *Concerto en Ré majeur* de Mozart pour flûte et orchestre, soliste M. Jean Fournet, *Pelléas et Mélisande*, de G. Fauré, *Première Symphonie* de Saint-Saëns.

## LE CACHEUX (PAUL)

Communication à la Semaine de Droit normand tenue à Caen : *L'Organisation judiciaire en Normandie pendant l'occupation anglaise (1419-1449)*.

LEFRANÇOIS-PILLION (M<sup>me</sup> LOUISE)

A publié dans le *Journal de Rouen* des chroniques d'art et d'archéologie.

LEMESLE (D<sup>r</sup> M.) [MAURICE GERMAIN]

Communication à l'Académie : *L'endocosme et l'ectocosme dans les phénomènes psychiques*.

Conférences sur la Russie, à Gournay, 22 janvier, et Evreux, 1<sup>er</sup> mars; — Conférence-débat sur les élections (Tribune libre de Rouen, 12 mars).

*Touring Britain*, récit de voyage en huit feuillets (*Petit Démocrate de Rouen*, janvier-février); — *Lettres aux Rouennais* (trois numéros), mars et avril); — *Le Rêve acharné*, roman en quarante feuillets (*l'Impartial d'Elbeuf*), à partir du 5 août.

Articles politiques : *Démocrate de Normandie*, *Impartial* et *Petit Démocrate*.

Terres italiennes, Terres yougo-slaves, Terres grecques (*Petit Démocrate*, novembre et décembre); *Les trois douleurs* (conte de Noël) (*Petit Démocrate*).



## LEROY (CHARLES)

A publié : Dans une ferme du Roumois en Normandie sous l'Empire et la Restauration (1804-1822). Rouen, 1936. Br. in-8. — Mariages en Basse-Normandie il y a cent ans. Rouen, 1936. Br. in-8 : — A la Compagnie des Indes orientales au Havre de 1664 à 1670. Rouen, 1936. Vol. in-8.

Communications : Société libre d'Emulation : Mesures de capacité en usage en Haute-Normandie aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ; — Rapports sur les Congrès de Montpellier, Falaise et Verneuil ; — Allocution à la séance publique du 18 octobre 1936. — Congrès des Sociétés savantes, à Montpellier (avril 1936), L'Armement du *Saint-Paul*, de la Compagnie des Indes orientales en 1664. — Congrès de l'Association normande, à Falaise, juillet 1936 : A la Ferme de Canteloup, La Neuville-du-Bac aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. — Congrès de la Fédération des Sociétés normandes, à Verneuil, juillet 1936 : L'Histoire locale, son utilité, ses sources.

Académie : Mariages en Basse-Normandie il y a cent ans ; — Compte rendu du Congrès des Sociétés savantes tenu à Montpellier ; — La Compagnie des Indes orientales au Havre de 1664 à 1670 ; — Rapport sur les prix de la fondation Braquehais-Verdrel (paraît dans ce *Précis*).

Semaine de Droit normand, à Caen (15-22 juin) : A propos de droits honorifiques : M. le Marquis du Bec-Thomas et M<sup>e</sup> Compais de Montpoignant.

Bibliographie des travaux de M. P. Le Verdier (Soc. Hist. de Normandie, *Bull.* 1936). — Bibliographie des travaux de M. E. Le Parquier (*Bull. Soc. Emulation*, exercice 1936). — Notice sur M. Le Parquier (dans ce *Précis*).

Hôtel de Ville de Rouen : Rapport sur le prix Boucher de Perthes.

## LE PARQUIER (E.)

Paraît dans ce *Précis* : Les Procureurs de la Ville de Rouen aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles ; — Rapport sur le prix Vermont ; — Rapport sur le prix Gossier (Histoire).

Communications à la Société libre d'Emulation de la Seine-Inférieure : Le Cahier de doléances du curé de Fontaine-

sous-Préaux; — Une affaire de Trop-Bu (*Bull.* de cette Société, exercice 1936); — Rapport sur le prix Bouetot (*Bull. Soc. libre d'Emulation*, exercice 1936).

LETELLIER (Chanoine L.)

Correspondance inédite de Huysmans à son ami Henri Allais; — Pierre Corneille et les Romantiques (communications à l'Académie).

Publie dans ce *Précis*: Rapport sur le prix Bouetot; — La première représentation du *Cid*. Quelques raisons du succès.

L'HOTE (JULES) [JEAN DE CELLES]

La vie et les mœurs des indigènes algériens (conférence). — Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle (discours de réception à l'Académie de Marseille).

MANCHON (GASTON)

Le peintre J.-Fr. Millet (communication à l'Académie).

PERREE (EDMOND)

Publie dans le *Journal de Rouen*, sous le pseudonyme de Charles Pierre, des articles hebdomadaires intitulés: « Questions économiques ».

PINCHON (ROBERT)

A exposé divers tableaux (Salon des Artistes rouennais).

QUENEDEY (Commandant R.)

Précis de méthode; — Exemples de l'application de la méthode d'étude. Tirage à part extrait du *Bull. Soc. d'Emulation*.

REGNIER (ROBERT)

Nommé Chevalier de la Légion d'honneur; — Lauréat du prix Truelle (Académie d'Agriculture) pour l'ensemble de ses travaux; — Grand Prix de l'Association française pomologique; — Elu vice-président des Conservateurs des Collections publiques de France; — Réélu vice-président du Personnel des Recherches agronomiques de France.

Communications à l'Académie: Souvenirs d'Espagne; — A propos des gisements de pétrole en Normandie; — Etc.

Conférences : à l'Hôtel de Ville de Rouen : Voyage aux îles Canaries ; — à l'Hôtel des Sociétés savantes de Rouen : L'Espagne agricole ; — à la Société normande d'Études préhistoriques : le Clactonien du Cap de la Hève, le Congrès de Préhistoire de Toulouse et Foix, Tarragone.

Au Poste Radio-Paris : Le but des traitements d'hiver des arbres fruitiers ; — La taille des arbres fruitiers et les insectes ; — Le chancre du Peuplier ; — Les fruits pierreux ; — De la lutte contre les Hyponomeutes ou chenilles fileuses ; — De la lutte contre le Carpocapse du Pommier ; — Le Tigre du Poirier ; — La lutte biologique contre les Pucerons ; — Le Congrès pomologique de Rouen (octobre 1936) ; — Campagnols et Mulots ; — Comment les insectes passent-ils l'hiver ? — Le problème du Rat.

Travaux et publications : *Bulletin mensuel des Amis des Sciences naturelles et du Muséum de Rouen* : janvier, Note relative à *Crepidula fornicata* L., mollusque parasite des moules ; — février, La collection de Microlépidoptères normands de M. Aristide Langlois ; — mars, Note relative au *Merulius lacrymans*, champignon des maisons ; — avril, Les nouveaux aménagements du Muséum de Rouen : la section des Mammifères ; — juin, Un redoutable ennemi des Peupliers : *Sciapteron tabaniforme* ; — juillet, Un grand ennemi des fraises : *Harpalus (Pseudophonus) pubescens* Müll. ; — décembre, Importance pratique des recherches sur la pollinisation des arbres fruitiers ; — Conservation des virus pour Campagnols.

Dans le *Bulletin* 1934-1935 de la même Société : Voyage scientifique aux Îles Canaries (illustré) ; — Rapport sur l'activité de la Société : Travaux et excursions en 1934-1935.

*Bulletin du Syndicat agricole de la Seine-Inférieure* : mars, La taille des arbres fruitiers et les ravageurs ; — avril, Les fruits pierreux ; — septembre, Les fêtes du Centenaire de la Société centrale d'Horticulture de la Seine-Inférieure ; — décembre, Les maladies des fruits.

*Bulletin de l'Association française pomologique* : Le rôle des traitements de printemps en arboriculture fruitière.

Congrès pomologique d'Angers : De la nécessité du contrôle officiel des insecticides et des fongicides.

Congrès pomologique de Quimper : Le traitement des Pommiers.

*Bulletin agricole* : Le contrôle des produits pour la défense des végétaux ; — Les Congrès pomologiques d'Angers et de Rouen.

## ROBERT (PAUL-LOUIS)

Articles de critique musicale et dramatique dans le *Journal de Rouen*.

## SCHUHLER (Général)

Dans ce *Précis* : Rapport sur les prix La Reinty, Octave Rouland, Boulet-Lemoine et Dumanoir.

Conférences : 23 janvier, à Beauvais, sur le Sahara ; — 27 janvier, à Lorient, sur le Mزاب ; — 3 février, à Reims, sur le Sahara ; — 4 février, à Nancy, sur la Tchécoslovaquie ; — 6 février, à Colmar, sur le Sahara ; — 7 février, à Mulhouse, sur la Kabylie ; — 23 février, à Toulouse, sur le Sahara ; — 25 février, à Rochefort, sur le Sahara ; — 16 mars, à Elbeuf, sur la Tchécoslovaquie ; — 9 avril, à Saint-Quentin, sur les produits algériens ; — 25 avril, à Cherbourg, sur la Tchécoslovaquie ; — 12 octobre, à Rouen, sur Aurès.

## SPALIKOWSKI (EDMOND)

Dans ce *Précis* : Le village normand, sa vie simple et saine, ses traditions et ses usages pittoresques (discours de réception) ; — Chez Paul Harel.

Communications : Académie : Les petits métiers de la route ; — Les manuscrits inédits de *Madame Bovary*. — Société libre d'Emulation de la Seine-Inférieure : La Normandie inconnue. En Pays de Caux. — Congrès des Bervains normands, à Argentan : Discours d'ouverture sur la soirée théâtrale.

A publié : Autour de Caudebec-en-Caux, Glanes et Souvenirs (extr. du *Bulletin de la Société libre d'Emulation*) ; — Maupassant à Etretat (Tir. à part du *Précis de l'Académie*) ; La Bouille, paradis touristique ; — Autour de Clères, ses hameaux, Le Tôt, Les hôtels et leurs hôtes ; — Jumièges (hier et aujourd'hui). — *Dépêche de Rouen* : Le Tourisme et le Pays de Bray, 2 janvier ; — Fleurs de greniers et fonds de tiroirs, 3 janvier ; — La grande pitié des arbres de la route de Canteleu, 6 janvier ; — Visages de Rouen. Le

nouveau salon où l'on admire, 10 janvier; — Un nouvel organe littéraire, 11 janvier; — A propos de prospectus. L'ère des dictionnaires, 24 janvier; — Visages de Rouen. Du côté des Petites-Eaux, 27 janvier; — A propos de la musique et du mystère, 5 février; — Notes provinciales. Dimanche d'hiver à Longueville, 24 février; — Conférence de M<sup>me</sup> Marguerite George, 1<sup>er</sup> mars; — La question des haies, 2 mars; — Médecine et littérature. A propos du D<sup>r</sup> Ch. Nicolle, 8 mars; — Une partie d'un film tiré du *Petit Duc* a été tournée à Clères, 24 mars; — Clères. A propos du recensement, 7 avril; — Notes provinciales. Autour du Mont-aux-Malades, 14 avril; — Pour le tourisme d'été. Une signalisation nécessaire, 21 avril; — Les illettrés, 27 avril; — Le nouveau voyage à La Bouille à bord du *Nemansa*, 2 mai; — A propos de vers libres. Regards sur la poésie *les Dieux qui sont en nous*, 6 mai; — Une curieuse exposition de mouchoirs, 14 mai; — Autour du prix des Vikings. La genèse d'un livre couronné, 19 mai; — Notes provinciales. Poses, 28 mai; — Artistes normands d'aujourd'hui, 30 mai; — La santé des jeunes travailleuses, 4 juin; — Propos de crise. Habitations rouennaises d'hier et d'aujourd'hui, 8 juin; — Notes provinciales. Au cœur de Moulineaux, 21 juin; — Le régionalisme à l'école, 28 juin; — Notes provinciales. A propos d'un conte de fées. Dans l'ombre de Maurice Bouchor, 2 juillet; — Un livre du terroir, *les Doigts crochus*, 9 juillet; — Les Ecrivains normands à Argentan, 19 juillet; — Notes provinciales. Les chemins de la Seine de Pîtres à Andé, 26 juillet; — Notes provinciales. Au musée des Andelys, 1<sup>er</sup> août; — Notes provinciales. Le marché d'Envermeu, 4 août; — A Jumièges. M. Detrenne cesse ses fonctions de gardien des ruines, 7 août; — Le XIV<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des Sociétés normandes à Verneuil, 8 août; — Notes provinciales. Sur les pavés d'Evreux, 10 août; — Un monument en l'honneur des morts du 7<sup>e</sup> Chasseurs, 11 août; — Notes provinciales. Dans la verrerie morte des Essarts-Varimpré; — Notes provinciales. A la recherche du Fossé du Roy, 16 août; — N. P. Sous les ombrages de Saint-Germain-sur-Eaulne, 17 août; — N. P. Déesses oubliées et ruines de carrefours, 20 août; — N. P. Entre l'Andelle et la Seine, 22 août; —



N. P. Le porche ouvert, Vatierville, 21 août; — N. P. Au pays du fromage, 24 août; — N. P. L'accueil de Mouligneaux, 29 août; — N. P. Ombres et charmes d'Honfleur, 31 août; — Sur un livre de contes de S. Simson, 31 août; — N. P. La Seine inconnue, 5 septembre; — N. P. Vatteville-la-Rue, pays du dernier moulin à vent, 9 septembre; — N. P. Au port d'Aizier, 16 sept.; — N. P. En Brotonne, 30 sept.; — Deux portraits de femmes : Colette et Lucie Delarue-Mardrus, 13 octobre; — N. P. Un nouveau but d'excursions. Les « grottes » de Caumont, 15 octobre; — N. P. La route du bord de l'eau, 21 octobre; — Nos écrivains, M<sup>me</sup> Marion Gilbert, 7 novembre; — N. P. Un musée lapidaire à l'Aître Saint-Maclou, 8 nov.; — N. P. Collections de cartes postales, 24 nov.; — N. P. Une figure d'artiste : M<sup>lle</sup> Ritleng, 26 novembre; — N. P. A la mémoire de Marcel Nicolle, 21 déc.; — N. P. Un monument à la gloire du Pays de Bray, 25 déc.; — A propos des portefeuilles archéologiques de C. Riden, 28 déc. — *Petit Havre* : Calendriers, 3 janvier; — Autour de la vente de quelques livres normands, 15 janvier; — Cartes de janvier, 21 janvier; — Revues normandes, 29 janvier; — Chambres d'aïeules, 3 février; — Restons chez nous, 10 février; — Jardins aux champs, 19 février; — Un La Bruyère normand, 24 février; — Autour d'un livre, *les Chandelles éteintes*, 7 mars; — Autour du Havre, quelques noms de lieux, 23 mars; — Pierre Corneille intime, 26 mars; — En croisière, 2 avril; — Une période d'histoire de l'Abbaye de Saint-Wandrille, 6 avril; — La vie d'une ferme sous la Restauration, 14 avril; — Outils d'artisans, 20 avril; — Coins ignorés de Normandie, Giverville, 28 avril; — Métiers régionaux, 2 mai; — La maison gothique de Caudebec, dite « des Templiers », 10 mai; — L'épopée de la route, 18 mai; — Tourisme d'hier et d'aujourd'hui, 25 mai; — En forêt de Lyons, 3 juin; — Dans les ruines de Valmont, 9 juin; — Canards de Duclair, 14 juin; — Tourisme littéraire, 27 juin; — Cathédrales et églises normandes, 9 juillet; — Camping et piques-niques, 13 juillet; — Villes normandes touristiques, Argentan, 25 juillet; — Villes touristiques de chez nous, Alençon, 2 août; — Vingt-cinq ans de la vie de Jumièges, 9 août; — Villes normandes touristiques. Sous le

charme de Verneuil, 16 août; — Le Congrès de la Fédération normande à Verneuil, 20 août; — Au Château-Gaillard, tourisme de vacances, 25 avril; — Autour de Vieux-Port, 5 septembre; — Villes normandes oubliées, Pont-l'Évêque, 17 septembre; — Villages oubliés, Tocqueville-de-l'Èure, 24 sept.; — Sous les hauts toits d'Angerville-Bailleul, 3 octobre; — Lucie Delarue-Mardrus vue par Paul Leroy, 5 octobre; — A la mémoire d'André Beaunier, 15 octobre; — Bréauté et ses hameaux fleuris, 21 octobre; — Autour d'une abbaye. Le village des moines, 17 nov.; — Les musées des églises havraises, 23 nov.; — A propos des armoiries de Bolbec, 29 nov.; — Un foyer touristique normand à Honfleur, 10 déc.; — Autour d'une histoire de Quillebeuf, 23 déc.; — De Caudebec à Port-Jérôme, le chemin des villages, 26 déc.; — Dans la cité neuve de Gravenchon, 31 déc. — *Le Réveil d'Yvetot* : Exposition Pierre Guéret, 11 janvier; — A l'exposition du Syndicat d'Initiative de Rouen, 15 fév.; — *Les Chandelles éteintes*, 22 février; — Londres et Berlin, 29 fév.; — Pour lire en vacances, 8 août; — Parmi les livres nouveaux. Deux œuvres de René Fauchois, 12 sept.; — La lanterne des morts d'Angerville-la-Martel, 26 sept.; — Gens et choses de chez nous, 3, 10, 17, 31 octobre, 7, 14, 21, 28 novembre, 5, 12, 19, 26 décembre. — *Rouen-Gazette* : Les Comédiens routiers... se produiront-ils à Rouen, 3 octobre. — *Echo de la Vallée de Bray* : Pourquoi j'aime le Bray, 22 février; — A propos de la Vierge de Lisors, 26 déc.; — *L'Impartial littéraire* : Désirs (poème), 11 janv. — *Les Normands de Paris* : Un village historique, Hénouville (janvier); — Discours prononcé au banquet du 15 mars en l'honneur de... M. Spalikowski (avril). — *Les Petites A* : Duclair, n° 117. — *Avenir de Forges-les-Eaux* : Une œuvre unique sur le Bray; — Les portefeuilles archéologiques de C. Riden, 17 déc.; — A l'Andelle, fille de Forges-les-Eaux, 26 déc. — *Les Cahiers de Haute et Basse-Normandie*, n°s 7 et 8 : Humble los à Corneille. — *La Pomme* : Grand comme un nid (poème) cahier 36; — Quatre peintres, cinq écrivains, présentation de Ed. Spalikowski; — Présentation de l'Exposition Pierre Guéret; — Préface de l'ouvrage de M. Dumontier, *Poses, mon beau village*.

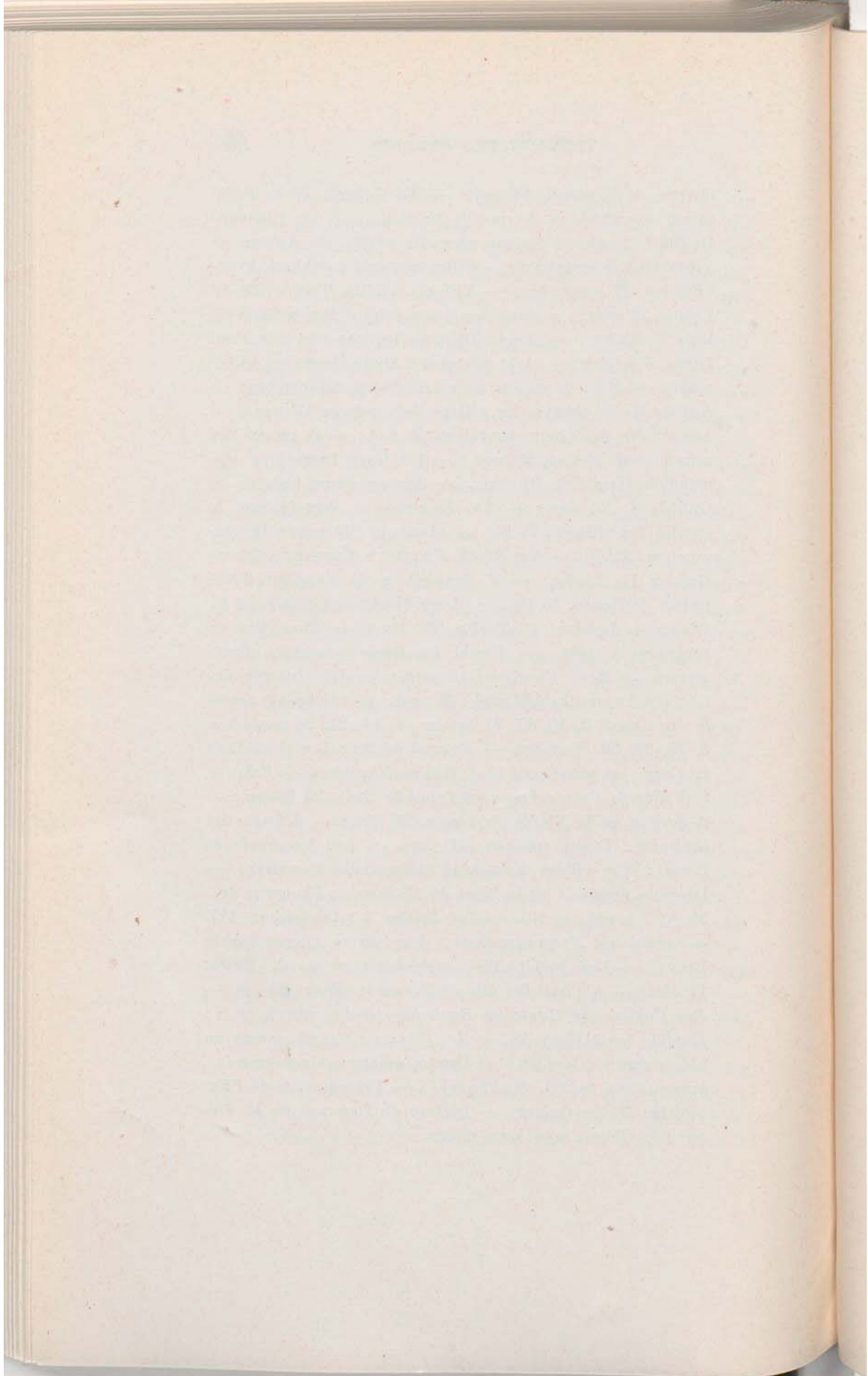
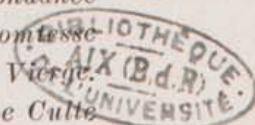




TABLE BIBLIOGRAPHIQUE  
DES  
OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE  
PENDANT L'ANNÉE 1936

---

- BARBEAU (Marius). — *Chansons populaires du Vieux Québec* (Ministère des Mines, Bulletin 75).
- BONNENFANT (chanoine G.). — *La Cathédrale d'Evreux (Petites Monographies des grands édifices de la France)*, Paris. — *Une Confrérie normande du Saint-Sacrement au XVII<sup>e</sup> siècle à Saint-Nicolas de Beaumont-le-Roger*. Evreux, 1910. — *Monseigneur Henri Saudeur, protonotaire apostolique, sous-archidiacre d'Evreux, 1860-1927*, 1927. — *Les Séminaires normands du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Rapport de M. le chanoine Porée. Evreux, 1916. — *Histoire générale du Diocèse d'Evreux*, 2 vol. in-4, 1433.
- BOUCHER (D<sup>r</sup> L.). — *Les trajets de Jeanne d'Arc dans Rouen*, 1935.
- BRISSET (Fernand). — *Laure de Pétrarque*. Paris, 1931. — *Pétrarque à Laure. Les Sonnets*. Paris, 1933. — *Comunicazione d'Augusto de Benedetti sur Fernand Brisset, pétrarquiste français*. Parme, 1935. — Conférence de M. F. Brisset (*Revue des Lettres provinciales*, février 1936). — Conférence à Bernay et à Nîmes (manuscrit). — *Pétrarque à Laure (Canzones, Ballades, Sextines et Poésies à divers)*. Paris, 1934.
- CORDONNIER (chanoine Ch.). — *Silhouettes familiales : M<sup>me</sup> Julie Lavergne jeune fille, d'après sa correspondance inédite*. Paris, 1933. — *Silhouettes familiales : La Comtesse de Ségur, l'idéale grand'mère*. — *La Très-Sainte Vierge. Son temps, sa vie, ses vertus. Etude historique*. — *Le Culte*



- du Saint-Sacrement. Etude historique. Ses origines, son développement, ses manifestations.* Deuxième édition, Paris.
- FAUCHOIS (René). — *Délices des Mourants*, poésies.
- FAY (Bernard). — *La Franc-Maçonnerie et la Révolution intellectuelle du XVIII<sup>e</sup> siècle.* Paris, 1935.
- HAUTERIVE (Ernest D'). — *Mouchards et Policiers.*
- HERVAL (René). — *Hommage à Corneille. — L'acte de foi et hommage de Jean Boucart pour le temporel de l'Evêché d'Avranches, 1454.*
- GUILLEMARD (Julien). — *Les Voix de l'Âme*, poésies. Paris, 1935. — *Les Sirènes de l'Estuaire. — Le Mystère de l'Oiseau noir (aventures). — Aventures. Les Morts-Vivants de l'Antifer. — Les Réflexions de Maître Aliboron. — La Vie prodigieuse de Guillaume le Conquérant. — Sous le beau Ciel de Normandie.*
- LAISNEY (Georges). — *Quelques histoires de chez Gustave. Images de l'auteur. — La Première Chanson. L'Âme normande.* Paris, 1907. — *Poèmes couleur de temps perdu.* Coutances, 1932. — *La Noce devant le Photographe.* Coutances, 1921. — *Ma petite ville*, poèmes. Coutances, 1912. — *Coutances*, poème, 1933.
- LAMBERT (Henri). — *Hypothèse sur l'Evolution physique et métaphysique de l'Energie.* Bruxelles, 1935. (Ouvrage posthume offert par M. Casimir Lambert, fils de l'auteur). — *Le nouveau Contrat social ou l'Organisation de la Démocratie individualiste.* Bruxelles, 1921. (Hommage de son fils, Valentin-Casimir Lambert). — *Pax Economica. La Liberté des Echanges internationaux.* (Hommage de son fils, Valentin-Casimir Lambert).
- LAMY. — *Chansons de la Pavane.* Rouen, XVIII<sup>e</sup> siècle. — *Chansons de la Pavane* (Série verte).
- LANFRY (Georges). — *La Crypte romane de l'onzième siècle de la Cathédrale de Rouen.* Paris, 1936.
- LANGLOIS (Emile). — *Les Dames patronnesses*, comédie en trois actes. Argentan, 1936.
- LA VARENDE. — *Pays d'Ouche.*

- LE CORBEILLER (Armand). — *Pierre Corneille intime* (Galerie d'Histoire littéraire). Paris, 1936.
- LE PARQUIER (E.). — *Une Enquête sur le Paupérisme et la Crise industrielle dans la Région rouennaise en 1788*. Rouen, 1936.
- LEROY (Charles). — *Dans une ferme du Roumois en Normandie sous l'Empire et la Restauration*. Rouen, 1936. — *Mariages en Basse-Normandie il y a cent ans*. Rouen, 1936. — *A la Compagnie royale des Indes orientales au Havre de 1664 à 1670*. Rouen, 1936.
- MALOUVIER (Sylvain). — *Maux de Saints et autres Histoires*. Le Havre, 1935.
- MENSIRE (Raymond). — *Les Etres de chez nous*. Yvetot, 1933. — *Gestes, dits et écrits de Maît' Firmin Cauchois, maire de Guernouville-en-Caux*. Yvetot, 1933. — *Les Doigts crochus* (roman). Yvetot, 1936.
- NICOLLE (Charles). — *Responsabilités de la Médecine, 2<sup>e</sup> série* (Leçons du Collège de France), 1936. — *La Destinée humaine*, 1936.
- NICOLLE (Marcel), 1871-1934. — *Notice biographique et Bibliographie de ses Œuvres*.
- PELLET (M.). — *La Prairie normande*.
- ROUSSEAU (Xavier). — *Histoire du Collège d'Argentan, 1934*. — *Argentan : Le nom des rues*. — *Le Service télégraphique de l'Orne pendant la guerre 1870-1871 et son Chef, M. l'Inspecteur Triger, avec notes sur les opérations du XIX<sup>e</sup> Corps d'Armée dans le département, 1922*. — *La Normandie ignorée. Les métiers originaux de la campagne*. — *Les Bibliothèques dans la région d'Argentan avant la Révolution, 1927*. — *Contes anachroniques du Pays d'Argentan en Basse-Normandie*.
- SCHUHLER (Général). — *Trois Commandements sur le front français, 1914-1918*. Troyes, 1935.
- SIMON (Abbé). — *Les Clarel à l'époque de la Conquête d'Angleterre*. Caen, 1936.

SPALIKOWSKI (Edmond). — *La Bouille, paradis touristique. — Autour de Caudebec-en-Caux. Glanes et Souvenirs. — Jumièges (Hier et aujourd'hui).*

SUARÈS (André). —  *Valeurs.*

TALVART (Hector). — *La Morale du Couple. Essai sur l'harmonie des Lettres.*

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
TABLEAU DE L'ACADÉMIE au 31 décembre 1936.....	5
CHRONIQUE DE L'ANNÉE, par M. H. LABROSSE.....	9
COMPTES DE L'ANNÉE, par M. Charles LEROY.....	23
SÉANCE PUBLIQUE du 17 décembre 1936 :	
Allocution de M. René HERVAL, président.....	27
Rapport sur la fondation Braquehais-Verdrel, par M. Charles LEROY.....	32
Rapport sur les prix La Reinty, Dumanoir, Octave Rouland et Boulet-Lemoine, par M. le Général SCHUHLER .....	43
Rapport sur le prix Pellecat, par M. Edouard DELA- BARRE .....	49
Rapport sur le prix Bouctot, par M. le Chanoine LETELLIER .....	59
Rapport sur le prix Vermont, par M. E. LE PARQUIER.	63
Rapport sur le prix Gossier (Histoire), par M. LE PARQUIER .....	67
Rapport sur le prix Gossier (Belles-Lettres), par M. Louis DUBREUIL.....	71
SÉANCE SOLENNELLE du 22 décembre 1936 en l'honneur de Pierre Corneille (Tricentenaire du <i>Cid</i> ) :	
Allocution de M. René HERVAL, président.....	75
<i>Le quartier et la paroisse Saint-Sauveur au temps de Pierre Corneille. Ce qui en subsiste</i> , par M. Pierre CHIROL .....	79
<i>La première représentation du « Cid ». Quelques rai- sons du succès</i> , par M. le Chanoine LETELLIER...	93
<i>Stances pour Chimène</i> , par M. René HERVAL.....	103

	Pages
DISCOURS ET MÉMOIRES IMPRIMÉS :	
Discours de réception de M. Edmond SPALIKOWSKI (12 novembre 1936) : <i>Le village</i> .....	107
Réponse de M. René HERVAL.....	135
<i>A la maison natale de Pierre Corneille. Reliques et Souvenirs</i> , par M. H. LABROSSE.....	159
<i>Procès relatif à la succession de M. du Bocage</i> , par M. Georges DE BEAUREPAIRE.....	187
<i>Rouen et les voyageurs anglo-saxons du XVIII<sup>e</sup> siècle</i> , par M. Bernard FAY.....	209
<i>Chez Paul Hurel</i> , par M. Edmond SPALIKOWSKI.....	235
<i>Le Procureur général de la Ville de Rouen au XVI<sup>e</sup> siècle</i> , par M. LE PARQUIER.....	251
<i>Pétrarque</i> , par M. BRISSET.....	291
<i>Rouen</i> , par M. André SUARÈS.....	329
<i>Verhaeren à Rouen</i> , par M. René FAUCHOIS.....	333
<i>Rollon, sa famille et ses compagnons de lutte</i> , par M. le marquis de SAINT-PIERRE.....	341
HOMMAGE A NOS MORTS : Notices bio-bibliographiques :	
M. Eugène LE PARQUIER (1864-1936).....	349
TRAVAUX DES MEMBRES RÉSIDANTS ET NON RÉSIDANTS...	355
OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.....	369

